UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES EN RESTRUCTURATION DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

CAS DE LA COMMUNE DE GRAND-POPO (REPUBLIQUE DU BENIN)

Thèse présentée
dans le cadre du programme de doctorat en développement régional
en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D.)

PAR
Kpati Komlan Zomavo AGUEY

OCTOBRE 2015

Composition du jury :

Louis BABINEAU, DBA, Président du jury, Université du Québec à Rimouski
Bruno JEAN, Dr, Directeur de thèse, Université du Québec à Rimouski
Thierno DIALLO, Ph.D, Membre du jury, Université du Québec à Chicoutimi
André JOYAL, Ph.D, Examinateur externe, Université du Québec à Trois-Rivières

Dépôt initial le 22 août 2011 Dépôt final le 22 octobre 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

À mes feus parents pour les nombreux efforts consentis pour notre éducation.

REMERCIEMENTS

Sincères remerciements à tous ceux qui m'ont soutenu d'une manière ou d'une autre dans la rédaction de ce document,

Au CRDI, toute ma gratitude pour le soutien financier,

À Monsieur Bruno Jean, mon directeur de thèse, à tous les membres du jury et à toute l'équipe d'encadrement de l'UQAR, de l'UQAC et de l'Université de Sherbrooke, je témoigne ma profonde gratitude pour vos orientations et commentaires,

À Madame et Monsieur Kwassivi Kpétigo, je témoigne de ma profonde gratitude pour vos nombreux soutiens,

À Aimée, Michèle, Kayi, Sègnon, Atalom, Geoffroy et Attia je vous réitère mes remerciements indéfectibles pour tout le soutien moral nécessaire à l'achèvement de cet ouvrage,

Aux membres de la Coopérative de Solidarité Partenê Group (COSOL PG) et aux employés d'IMOCOOP SARL et à tous mes proches, je dis simplement un grand merci.

RÉSUMÉ

La présente thèse a pour but de montrer les nouvelles dépendances des collectivités en restructuration d'Afrique subsaharienne. Il s'agissait d'appréhender ces nouveaux phénomènes générés par les relations entre les collectivités en restructuration et les acteurs non étatiques que sont les ONG et associations nationales ainsi que les diasporas locales. La notion de collectivité en restructuration s'inscrit dans une logique historique à travers les dynamiques de structuration et déstructuration de l'espace africain.

En effet, bon nombre de pays africains se sont engagés dès le début des années 1990 dans le triptyque démocratie locale-décentralisation-développement local. Les critères juridiques, géographiques, sociodémographiques et politiques ont été sollicités dans bon nombre de ces pays pour répondre aux nouvelles donnes. On a assisté à de véritables réformes en vue d'atteindre un objectif final : la décentralisation, la démocratie et le développement local. Le but poursuivi est l'atteinte de l'autonomie de ces collectivités décentralisées. Or, le manque de préparation de ces collectivités, les dynamiques sociales ancrées dans des logiques d'assistanat et la faiblesse de transferts de ressources nationales ont été occultés, amenant ainsi ces collectivités à faire recours à de nouvelles formes d'aides pour répondre aux besoins grandissants de leurs populations. Ces nouvelles formes d'aides au lieu de stimuler leurs processus de développement, ont plutôt entrainé de nouvelles dépendances qui sont en opposition à la visée autonomiste du développement local et de toutes les réformes entreprises.

L'étude de cas a été retenue comme stratégie de recherche et s'inscrit dans une approche inductive. L'utilisation de cette approche est soutenue par la nouveauté du phénomène et l'inexistence réelle de littérature scientifique qui lui est consacrée. Le cas unique de la commune de Grand-Popo a été retenu pour permettre d'approfondir la connaissance des interactions, des perceptions, des processus et des logiques récurrents entre les principaux acteurs locaux. À partir de la revue de littérature sur le développement local, ces nouvelles dynamiques sociales sont appréhendées à partir d'un cadre analytique basé sur la gouvernance locale, l'économie locale, l'environnement local et l'identité locale. Ces éléments clés du développement local permettent d'apprécier les types de relations existant entre les acteurs externes et les acteurs locaux.

Le cas de la commune de Grand-Popo a clairement permis de montrer les difficultés de promotion et d'animation du développement local. La mobilisation de ressources internes y est problématique. Celle des ressources externes synonymes d'apports catalyseurs, est de plus en plus difficile dans un contexte de diminution de l'aide. Le constat majeur est que les principaux acteurs locaux, y compris les dirigeants communaux, confrontés aux difficultés financières de fonctionnement et d'investissement, misent sur l'apport financier des acteurs non étatiques (ONG, diasporas, et partenaires extérieurs) pour combler les charges de plus en plus lourdes qui leur ont été octroyées. Au niveau des partenaires au développement, ce type de coopération est justifié par les problèmes de gouvernance récurrents au niveau des administrations publiques africaines alors que les besoins vitaux et sociaux des populations s'accroissent.

Cependant, en l'absence d'une réelle préparation ou d'un accompagnement efficace de ces acteurs dans le processus de développement local-décentralisation-démocratie

locale, les initiatives communautaires à Grand-Popo ont révélé des acteurs locaux dynamiques, des ONG et associations impliquées et solidaires qui développent des relations de dépendance ou d'assistanats structurels. Cette dépendance trouve sa genèse dans les premières formes d'aide internationale dont ont bénéficié les populations de Grand-Popo depuis 1947. Aujourd'hui, malgré un cadre politique favorable à l'autonomie, les acteurs locaux se sont majoritairement désengagés du processus collectif de développement de leur milieu.

Les principales leçons qui émergent de ce cas, montrent que la dynamique de la dépendance s'installe graduellement et s'insère dans la culture organisationnelle locale, à partir de la succession des interventions récurrentes des acteurs exogènes surtout non étatiques. Ce phénomène déstructurant ne permet pas une réelle mobilisation des acteurs au tour de la visée autonomiste du développement local. Le développement local dans ces conditions nécessite une autre forme d'approche afin d'atteindre les résultats escomptés. Le cadre analytique utilisé met en exergue des éléments qui pourront servir dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de développement au niveau régional ou local. Des perspectives de modélisation et de théorisation des nouvelles formes de dépendance du développement local ont également été identifiées.

Mots clés : Développement local; décentralisation ; dépendance ; gouvernance locale; identité; économie locale ; environnement.

ABSTRACT

This thesis is meant to point out the new dependencies of the African sub-Saharan communities going through a major restructuring. What one had to do was to apprehend these new phenomena generated by the relationships between the restructuring communities and the non-state-controlled actors which are the NGOs, the national associations, as well as the local diasporas. The concept of restructuring communities falls within a historical logic enforced by the structuring and dismantling dynamics (held) upon the African area.

Indeed, as sooner as the beginning of the 1990, great many African countries have become involved in the following *triptyque*: local democracy-decentralization-local development. A good number of these countries had put into account the judicial, the geographical, the socio-demographic, and the political criteria in order to (be able to) meet the new deals. Real reforms had been enforced with a view to attaining a final objective: decentralization, democracy, and local development, with in mind to bringing these decentralized communities into self-sufficiency. Now, the lack of preparation of these communities, the social dynamics still bearing the logic of being always assisted (that had become) deeply rooted in people's minds, and the insufficiency of national resources transfers had been hidden. As a result, these communities were brought to have recourse to new forms of assistance in order to meet the increasing needs of their populations. However, instead of boosting the process of development as expected, these new forms of assistance rather led (them) into new dependencies (that had been) totally conflicting with the self-sufficiency design of local development and all the reforms carried out.

Case studying is the research strategy used, as part of an inductive approach. Such an approach was necessary owing to the newness of the phenomenon along with the actual lack of a scientifically related literature. The unique case studied of Grand-Popo was designed to allow a closer understanding of the interactions, perceptions, process, and logics that are recurring between the local leading actors. With the help of writings about local development, these new social dynamics can be apprehended within an analytic scope based on local governance, local economy, local environment, and local identity. These local development key-elements will permit the appraisal of the kinds of relations existing between the non-resident actors and the local actors.

The case of the Grand-Popo district clearly revealed the difficulties one may encounter in promoting and sustaining local development. The mobilization of the internal resources is a problem. As regards the external ones, design to be a boosting contribution to development, they are more and more scarcely provided as the current tendency is to more and more reduce the aid. It is noted, for the most part, that the local leading actors, including the local authorities, being confronted with the operating and investment financial straits, have been banking on the financial aids of the non-state-controlled actors(such as NGOs, diasporas, and external partners) to support the heavier and heavier responsibilities they have been obliged to carry out. At the level of the partners in development, this kind of cooperation is justified, due to the recurring problems of governance within the African public administrations, whereas the primary and social needs of the populations have been increasing.

Yet, in the absence of a real preparation or an efficient coaching of these actors in the local development-decentralization-local democracy process, the community initiatives at Grand-Popo revealed local dynamic actors, NGO and associations deeply involved and sticking together, which have been developing structural support or dependence relationships. The cause of this dependence is rooted far behind in the first forms of the international aid the populations of Grand-Popo had been benefiting from since 1947. Today, despite a political context favourable to autonomy, the majority of the local actors disengaged from the collective development process of their area.

The main lessons this case teaches, show that the dynamic of dependency has been gradually taking hold and filtering into the local organizational culture, owing to the series of the recurring interventions of the exogenous actors, mostly the non-state-controlled ones. This dismantling phenomenon does not allow a real mobilization of the actors towards the self-sufficiency vision of local development. In such conditions, local development needs another form of approach in order to be able to achieve the expected results. The analytic scope used brings out some elements that can be useful for planning, monitoring, and evaluating regional or local development policies. Prospects of modeling and theorization of the new forms of local development dependence have also been identified.

Keywords: Local development; decentralization; dependencies; local governance; identity; local economy; environment.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS IX

TABLE DES MATIERES XV

LISTE DES TABLEAUX XIX

LISTE DES FIGURES XXI

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES XXIII

INTRODUCTION 2

CHAPITRE I LA NOTION DE COLLECTIVITÉ RURALE EN RESTRUCTURATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE 6

1.1 APERÇU DES ORGANISATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES PRÉCOLONIALES ET COLONIALES 6

1.1.1 La structuration de l'espace subsaharien durant la période précoloniale 6

1.1.2 La balkanisation de l'espace subsaharien africain et la période coloniale 8

1.2 LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT POSTINDÉPENDANCES ET LA QUESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES 13

1.2.1 Les politiques de développement et la question des collectivités de 1960 à 1990 13

1.2.2 Les nouveaux élans de 1990 à nos jours 20

1.3 LA NOTION DE COLLECTIVITÉ RURALE EN RESTRUCTURATION 29

1.3.1 Le découpage de l'espace territorial 29

1.3.2 La question de la ruralité dans l'espace africain 31

1.3.3 La question de la pauvreté territoriale 33

1.3.4 La collectivité rurale en restructuration 36

1.4 LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES EN RESTRUCTURATION DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE 39

CHAPITRE II LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE 48

2.1 LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET LES REPÈRES THÉORIQUES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL 49

2.1.1 L'approche inductive et la stratégie de l'étude de cas 49

2.1.2 La clarification du développement local et la question de la dépendance 52

2.1.2.1 La définition du développement économique local 54

2.1.2.2 La dépendance du développement local 62

2.1.3 La sélection du cas de la Commune de Grand-Popo 64

2.1.4 L'échantillonnage et les outils de collecte *68*
2.2 LES CONCEPTS, DIMENSIONS ET OUTILS DE MESURE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL 72
2.2.1 Les concepts-clés *73*
2.2.2 La clarification des concepts-clés du développement local *76*
2.2.2.1 La gouvernance locale *76*
2.2.2.2 L'économie locale *83*
2.2.2.3 L'identité locale *87*
2.2.2.4 L'environnement local *94*
2.2.3 La question des indicateurs de mesure *105*

CHAPITRE III LES NOUVELLES FORMES DE DÉPENDANCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LA COMMUNE DE GRAND-POPO 112

3.1 APERÇU HISTORIQUE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE GRAND-POPO 116
3.1.1 La période précoloniale *116*
3.1.2 L'installation française et la période coloniale *119*
3.1.3 Les années postindépendances (1960 – 1992) et la paupérisation graduelle *123*
3.1.4 La nécessaire décentralisation et la communalisation de Grand-Popo *130*
3.2 UNE VIABILITÉ TERRITORIALE LIMITÉE : L'ENVIRONNEMENT LOCAL 131
3.2.1 La viabilité du milieu physique *137*
3.2.2 L'usage des ressources naturelles : la question de la durabilité *139*
3.3 LA GOUVERNANCE LOCALE EN CONFLIT 141
3.3.1 La légitimité *142*
3.3.2 La question de la responsabilisation *149*
3.3.3 La participation relative *150*
3.3.4 La valorisation *152*
3.4 UNE IDENTITÉ LOCALE EN DÉLIQUESCENCE 163
3.4.1 La mobilisation à Grand-Popo *163*
3.4.2 L'ancrage territorial : le sentiment d'appartenance à la collectivité *170*
3.5 L'ÉCONOMIE LOCALE 173
3.5.1 L'autonomisation : la question fondamentale du financement des dépenses communales *173*
3.5.2 La protection de l'économie locale: la question de l'habitude de consommation des ménages *178*
3.5.3 La régulation locale : la vitalité des centres commerciaux locaux *181*
3.5.4 La nécessaire diversification de l'économie locale : la nouvelle production locale *185*
3.6 LA RURALITÉ OUBLIÉE ET L'ABSENCE D'UNE RÉELLE APPROPRIATION LOCALE 192

CHAPITRE IV LES ÉLÉMENTS EXPLICATIFS DE LA DÉPENDANCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL 196

4.1. LA QUESTION DE L'AUTONOMIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL 197
4.2 LES NOUVELLES DÉPENDANCES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL 208

4.2.1 La dépendance du développement local par rapport à l'aide des ONG..... *209*
4.2.2 La dépendance du développement local par le biais de la diaspora locale..... *211*
4.3 LES LIMITES DE L'ÉTUDE 213
4.3.1 L'exploitation des données issues des enquêtes par questionnaire *213*
4.3.2 La généralisation des conclusions de l'étude *214*
4.4 VERS UNE THÉORISATION DES NOUVELLES DÉPENDANCES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL : LES DÉFIS D'UNE FUTURE MODÉLISATION 215
4.4.1 Le choix du type de modèle *216*
4.4.2 Pour un modèle dynamique ou un modèle statique? *218*

CONCLUSION GÉNÉRALE LES NOUVELLES DÉPENDANCES AU-DELÀ DES POLITIQUES TRADITIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT 220

ANNEXES

ANNEXE 1 : COURRIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVOYÉE À LA MAIRIE DE GRAND-POPO .III
ANNEXE 2: LETTRE D'AUTORISATION DE COLLECTE DE DONNÉES
ANNEXE 3: LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEXE 4: FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
ANNEXE 5: GUIDE D'ENTRETIENS
ANNEXE 6: QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DES DONNÉES PRIMAIRES

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SOUVERAINETÉ INTERNATIONALE ET PRÉSIDENTIALISME 18
TABLEAU 2 : DÉCENTRALISATION ET ÉLECTIONS LOCALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE 25
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES COLLECTIVITÉS PRÉSÉLECTIONNÉES 66
TABLEAU 4 : DIMENSIONS DE LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL 83
TABLEAU 5: DIMENSIONS DE L'ÉCONOMIE LOCALE DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL 87
TABLEAU 6 : DIMENSIONS DE L'IDENTITÉ LOCALE DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL 92
TABLEAU 7: RECAPITULATIF DU TRAVAIL DE RECHERCHE 99
TABLEAU 8 : DIMENSIONS DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL 105
TABLEAU 9: INDICATEURS DE MESURE DE LA GOUVERNANCE LOCALE 106
TABLEAU 10: INDICATEURS DE MESURE DE L'ÉCONOMIE LOCALE 107
TABLEAU 11: INDICATEURS DE MESURE DE L'IDENTITÉ LOCALE 108
TABLEAU 12: INDICATEURS DE MESURE DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL 109
TABLEAU 13: RÉPARTITION DES SOLS PAR NATURE À GRAND-POPO 134
TABLEAU 14: RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DANS LA COMMUNE DE GRAND-POPO 135
TABLEAU 15: ANALYSE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX SUR LA PÉRIODE 2003-2007 155
TABLEAU 16: ANALYSE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX SUR LA PÉRIODE 2003-2007 156
TABLEAU 17: ANALYSE DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX SUR LA PÉRIODE 2003-2007 157
TABLEAU 18: ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS SOCIOÉCONOMIQUES BUDGÉTISÉS 159
TABLEAU 19: RÉPARTITION DES RECETTES COMMUNALES PAR PRINCIPALE SOURCE 176
TABLEAU 20: MATRICE DE L'ANALYSE DES MARCHÉS LOCAUX (CENTRES COMMERCIAUX) DE LA COMMUNE DE GRAND-POPO 184

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SCHEMA ILLUSTRATIF DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE COLONIALE FRANÇAISE 11
FIGURE 2 : SCHÉMA DE LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE UTILISÉE 51
FIGURE 3: OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES EMPIRIQUES 68
FIGURE 4 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE GRAND-POPO DANS LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN 113
FIGURE 5 : CARTE DE RÉPARTITION DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION DE GRAND-POPO PAR ARRONDISSEMENT 115
FIGURE 6: CARTE MORPHOLOGIQUE DE GRAND-POPO 133
FIGURE 7: CARTE D'OCCUPATION DES SOLS À GRAND-POPO EN 2003 136
FIGURE 8: CARTE DE RÉPARTITION SPATIALE DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX 154
FIGURE 9 : ÉVOLUTION DU BUDGET DE LA COMMUNE DE GRAND-POPO DE 2004 À 2007 158
FIGURE 10 : RÉPARTITION DES RECETTES COMMUNALES PAR SOURCE DE FINANCEMENT 177
FIGURE 11 : MARCHÉS ET ÉCHANGES COMMERCIAUX 180
FIGURE 12: SPATIALISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE. 187
FIGURE 13: SCHÉMA D'UNE COLLECTIVITÉ EN SITUATION D'AUTONOMIE 206

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ABE :	Agence béninoise pour l'environnement
ACDI :	Agence canadienne de développement international
ADAS :	Association de développement de l'arrondissement de Sazué
ADECA :	Association pour le développement de la commune d'Adjaha
ADECOG :	Association pour le développement des communautés de Gbéhoué
ADEMAF :	Association pour le développement économique et la micro-activité des femmes
ADESCA :	Association pour le développement d'entraide et de soutien aux communautés africaines
ADGP :	Association de Développement de Grand-Popo
AGeFIB;	Agence de financement des initiatives de base
AID :	Agence internationale de développement de la Banque mondiale
ARDA :	Aménagement rural et développement de l'agriculture
BAEQ :	Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec
BIT :	Bureau International du Travail
BOAD :	Banque Ouest-Africaine de Développement
CARDER :	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CDEC :	Corporation de développement économique communautaire
CADC :	Comité d'aide au développement de la collectivité
CAE :	Centre d'aide aux entreprises
CEMG :	Collège d'enseignement moyen général
CFA :	Colonies Françaises d'Afrique puis Communauté Financière Africaine
CLE :	Centre Local d'Emploi
CNCA :	Caisse nationale de crédit agricole
CRDI :	Centre de recherches pour le développement international
CREP:	Caisses rurales d'épargne et de prêt
CVD:	Comité villageois de développement

DATAR:	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DSRP:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FADeC:	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA :	Franc des Colonies Françaises d'Afrique puis de la Communauté
FENU :	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FIDES :	Fonds d'investissement pour le développement économique et social Financière Africaine
FMI :	Fonds Monétaire International
GF :	Groupement de femmes
GF2D:	Groupe, femmes, droits et développement
GREF :	Groupement des retraités éducateurs sans frontières
GVC :	Groupement villageois à vocation coopérative
INSAE :	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
LEDNA:	*Local Economic Development Network of Africa*
MDGLAAT :	Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
NTIC :	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG :	Organisations non gouvernementales
ONU :	Organisations des Nations Unies
OPP :	Organisations Paysannes Pilotes
PADC :	Programme fédéral d'aide au développement des collectivités
PDM :	Partenariat pour le développement municipal
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE :	Pays pauvres très endettés
PRPB :	Parti de la Révolution Populaire du Bénin

RNE1 :	Route nationale inter-états 1
SADC :	Société d'aide au développement de la collectivité
SAS :	*Statistical Analysis Software*
SBEE :	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SONEB :	Société Nationale des Eaux du Bénin
SPSS:	*Statistical Package for the Social Sciences*
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UCGF :	Union communale des groupements de féminins
UCP :	Union communale des producteurs
UDEAD :	Union pour le développement des communautés de Djanglamey
UN Habitat :	Organisation des Nations Unies pour les établissements humains
UN :	*United Nations* -Nations Unies
UNAPEMAB :	Union Nationale des Artisans et Pêcheurs Marins Artisanaux du Bénin

INTRODUCTION

L'Afrique subsaharienne a connu depuis les années d'indépendances (1960), plusieurs politiques de développement et plans structurels soldés pour la plupart par des échecs. Les principales raisons évoquées pour justifier ces échecs sont structurelles, politiques, économiques, sociologiques et parfois environnementales. Parmi les causes structurelles évoquées, on peut évoquer le partage de l'espace africain au sud du Sahara à la Conférence de Berlin en 1884 (Ki-Zerbo, 1978), la déstructuration des espaces administratifs existants durant la colonisation (Cornevin et Cornevin, 1973), et la faiblesse des institutions nationales postcoloniales. Au niveau des causes politiques évoquées, les problèmes de gouvernance et de corruption (Diop, 2008), le manque de programmes sectoriels de développement réalistes et l'absence de planifications adaptées aux réalités nationales sont récurrents. Les raisons économiques quant à elles ont trait aux influences négatives des politiques néolibérales, à la dépréciation des termes de l'échange sur le marché des matières premières et à la dépendance par rapport aux puissances occidentales (Amin, 1971). D'autres auteurs mentionnent l'importance de l'économie informelle et leur problème d'intégration dans les structures nationales (Favreau et Fréchette, 2002), ou la faiblesse des échanges régionaux et à la faiblesse de la productivité locale essentiellement axée sur les cultures de rentes (Dumont, 1962). Ces raisons économiques sont étroitement liées aux raisons sociologiques qui ont trait aux séquelles démographiques et sociologiques de l'esclavage dans les sociétés africaines, aux processus de déstructurations des identités locales et de mutations sociales, aux manques de corrélation entre les politiques de développement et les réalités locales, à la faiblesse des sentiments d'appartenance aux collectivités (Favreau, 2007) et à la faiblesse des éducations adaptées aux enjeux locaux modernes. Enfin, il est également évoqué certaines préoccupations environnementales telles que les influences climatologiques sur l'agriculture, l'érosion côtière, les exploitations minières et les barrages hydroélectriques qui dégraderaient les potentialités existantes et limiteraient la productivité.

Cependant quelle que soit la raison évoquée, le constat actuel montre que l'espace africain subsaharien concentre en son sein une forte proportion de pauvreté, des

problèmes récurrents de gouvernance et de crises sociopolitiques et un surendettement des États de la région. Or il apparaît au vu de la littérature disponible que les principales théories de développement qui ont été expérimentées dans ces pays sont celles des pôles de croissance et de la base exportatrice, dont les limites et les résultats sont connus (Jean, 1997). Les politiques inspirées de ces théories ont été grandement néfastes pour les milieux ruraux des pays développés, spécifiquement leurs régions périphériques (Joanis et *all*, 2004). Il est donc évident que les planificateurs des pays en développement qui se sont largement inspirés de ces modèles connaissent les mêmes résultats. Le rayonnement économique escompté des centres urbains vers les périphéries rurales n'a pas été effectif dans bon nombre de pays du continent noir. Le fait rural y est devenu synonyme de pauvreté et de misère (Éla, 1982). Les campagnes se sont graduellement dépeuplées de leurs forces productives au profit des villes. Les retours attendus des néo-citadins n'ont pas toujours suivi dans les proportions souhaitées (Coquery-Vidrovitch et *all*, 1996).

Aujourd'hui, avec la mise en place des politiques de décentralisation couplées aux programmes de développement local, plusieurs gouvernements des pays en développement souhaitent une plus grande responsabilisation et une autonomisation des collectivités rurales. Que ce soit au Bénin, au Mali, au Niger ou au Ghana, les gouvernements souhaitent transférer plus de responsabilités à leurs fidèles. Cependant, les outils nécessaires à la réalisation de ces objectifs nobles n'accompagnent pas forcément le processus. La présence accrue d'acteurs non étatiques dans ces collectivités et la lecture des nouveaux plans de développement laisse supposer de nouvelles formes de dépendances. Plus de dix ans après la mise en place de ces politiques, on constate de plus en plus une réorientation des rapports de dépendance villes-campagnes vers des rapports campagnes-ONG. Ce phénomène devient de plus en plus préoccupant d'autant plus que les plans de développement locaux de la plupart de ces collectivités décentralisées misent sur l'apport financier de leurs partenaires de la société civile pour répondre aux exigences socio-économiques de leurs communautés. Comme le précise Pecqueur (2008) :

> le développement local fait aujourd'hui recette dans les discours sur les politiques publiques dans les pays du « Sud ». Il est souvent jumelé avec un processus de décentralisation, souhaité et souvent différé. En examinant, au plus

> près du terrain, les réalisations effectuées en son nom, on comprend la nécessité de clarifier les principes de base de son fonctionnement. (Pecqueur, 2008; dans Diop, 2008 :11)

Dans ces conditions, il urge de revisiter ces milieux pour appréhender la manière dont ils s'adaptent aux nouvelles réformes, compte tenu de tout ce qui précède. C'est ce qui fera l'objet de cette thèse, qui sera consacrée à une analyse des nouvelles politiques de développement local, afin d'en dégager les acteurs et facteurs de dépendance sur les collectivités. Ces éléments permettront d'améliorer la connaissance scientifique dans ce domaine à travers une approche interdisciplinaire et de comprendre les nouvelles dynamiques de la ruralité en Afrique subsaharienne. Ces objectifs scientifiques permettront également de dégager de nouveaux éléments d'analyse qui pourront être pris en compte par les praticiens du développement dans leur processus de planification et d'évaluation ex ante dans un contexte d'extrême pauvreté.

Dans un premier temps, il s'agira de procéder au cours de cette thèse à une analyse des processus historiques de structuration de l'espace subsaharien africain. Une appréhension des stratégies de structuration et d'administration de cet espace durant la période précoloniale, coloniale, postcoloniale (1960-1990) permettra d'aboutir à une meilleure compréhension des facteurs de succès et d'échecs des politiques antérieures de développement et leurs influences possibles sur les efforts actuels de restructuration. Cet effort de compréhension permettra de définir la notion de collectivité rurale en restructuration en Afrique subsaharienne, base territoriale de cette étude et d'y cerner la problématique actuelle de la décentralisation et du développement économique local en ce qui concerne son caractère de dépendance ou d'autonomie.

Ensuite, il sera procédé à une seconde étape à une explicitation du cadre théorique et à une clarification des différents concepts au cœur de cette étude. Spécifiquement, il s'agira de passer en revue les principales acceptions de la littérature scientifique sur le développement économique local, et de préciser les concepts-clés de l'analyse c'est-à-dire la gouvernance locale, l'économie locale, l'identité locale et l'environnement local. Cette partie se terminera avec une clarification de la démarche méthodologique retenue,

incluant la stratégie de l'étude de cas retenue, et la précision des outils ayant servi la collecte et l'analyse des informations. Évidemment, les normes éthiques encadrant cette recherche y seront précisées.

La troisième étape de la recherche sera consacrée à l'étude du cas de la commune de Grand-Popo (Bénin) dont les critères de sélection auront été spécifiés au cours de la démarche méthodologique. Cette étude de cas permettra de dégager les nouveaux éléments d'analyse pour la communauté scientifique et les planificateurs, c'est-à-dire qu'elle aboutira à une synthèse des principales conclusions et à une présentation du rôle des acteurs non étatiques externes sur le processus de développement économique de la commune, entrainant de nouvelles formes de dépendances.

Ces nouvelles formes de dépendance feront l'objet d'une explicitation dont les critères de généralisation seront précisés au cours de la dernière et quatrième partie de cette thèse. Les facteurs exogènes de dépendance et les rôles des acteurs, les possibilités de conclusion du caractère de dépendance et d'autonomie de la collectivité seront traduits en variables explicatives et variables expliquées à travers un mécanisme corrélatif.

CHAPITRE I
LA NOTION DE COLLECTIVITÉ RURALE EN RESTRUCTURATION EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'analyse de la question de dépendance au sein des collectivités rurales en Afrique subsaharienne mérite d'abord une clarification de la notion de collectivité rurale et l'appréhension de la problématique ayant induit cette recherche. Qu'est –ce qu'une collectivité rurale en restructuration en Afrique subsaharienne? Pourquoi y étudier le développement local ou le développement économique local? Telles sont les questions qui seront étudiées dans ce chapitre. Mais il faudrait pour cela procéder dans un premier point à un retour sur la trajectoire historique de la spatialisation et de la structuration des collectivités dans l'espace africain.

Cet effort de retour historique est nécessaire, car elle permet de procéder à une revue des dynamiques des politiques de développement en Afrique subsaharienne, et d'y situer le contexte d'émergence de la question des collectivités rurales en restructuration. La première partie du chapitre sera donc consacrée à la revue de ces dynamiques territoriales historiques et à une présentation des principales politiques de développement émergentes à partir des années 1960. La seconde partie, à partir des éléments exposés précédemment, permettra de clarifier la notion de collectivité rurale en restructuration et d'y situer la problématique du développement économique local.

1.1 APERÇU DES ORGANISATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES PRÉCOLONIALES ET COLONIALES

1.1.1 La structuration de l'espace subsaharien durant la période précoloniale

Les modèles de structuration de l'espace en Afrique subsaharienne avant la période précoloniale sont peu rapportés dans la littérature scientifique. Les premiers récits dans ce domaine remontent aux caravaniers arabophones qui effectuaient des échanges commerciaux avec le Sud-Sahara dès le huitième siècle. Ils y faisaient mention de l'existence d'empires, de royaumes et de chefferies, relevant quelques délimitations

spatiales, la configuration des villes, les ressources économiques, mais s'appesantissaient peu sur les modèles existants de structuration de l'espace. La plupart des auteurs de cette littérature, ont surtout relaté les pratiques sociales ayant cours dans ces entités territoriales, faisant des analyses comparatives sur leurs pratiques et les modes de vie de leurs milieux d'origine. Ainsi donc, Ibn Battüta (Battüta dans Yerismos, 1982) fît le récit de son voyage au Soudan (empire du Mali) en 1352, en décrivant Gao la capitale où résidait l'empereur ainsi que Tombouctou. Il mentionna l'existence de gouvernorats fédérés autour du monarque Mensa Souleymane. L'économie était basée sur l'exploitation des minerais d'or, d'argent ainsi que l'élevage.

Au niveau de la gouvernance, la régulation sociale se faisait aussi à travers la religion musulmane, dont le principal chef était respecté et craint par l'empereur. Un système de commandement militaire permettait d'assurer la protection de l'empire, qui l'étonna par la sécurité qui y régnait. On peut mentionner également les descriptions faites par Hassan Al-Wazzan (dit Léon l'Africain, 1530) sur la structuration de l'Afrique en général, mais surtout sur celle de l'empire du Mali au 16ème siècle. Il y faisait également mention de fédérations centralisées autour de l'empereur, de systèmes de gestion semi-autonomes, des savoirs, pratiques, us et coutumes de l'époque. À part ces deux auteurs principaux, les écrits arabophones sur la période précédant la traite négrière n'obéissaient à aucune démarche de connaissance empirique. Ils ne sauraient être d'un apport réel pour l'objet de cette étude.

Les entités territoriales décrites étaient pour la plupart, dotées d'une certaine autonomie décisionnelle, car la distance entre elles était plus ou moins importante, et elles ne possédaient pas les technologies nécessaires qui leur auraient permis de réduire ces fractures spatiales. Cette autonomie décisionnelle s'exerçait surtout dans le domaine de la production économique, de la gestion quotidienne des relations entre les différents sujets sur les plans judiciaires et religieux, de la gestion des problèmes liés à l'assainissement de l'espace, et enfin la gestion des questions liées à la protection interne des membres de la communauté (Igue, 1995). Les grandes questions militaires, de planifications et prévisions, d'harmonies religieuses étaient le plus souvent du ressort du monarque auquel

un tribut ou un impôt était versé. Igue (1995) précise que les questions religieuses étaient gérées par de grands chefs spirituels qui étaient régulièrement consultés par les monarques. Le pouvoir de ces derniers était le plus souvent divinisé. La puissance de ces empires était basée sur l'unicité linguistique et la similarité des pratiques, des us et coutumes.

1.1.2 La balkanisation de l'espace subsaharien africain et la période coloniale

Suite au constat des différentes rivalités européennes pour la conquête de l'espace africain, le Chancelier allemand Bismarck convoqua en février 1884 une conférence qui débuta le 15 novembre 1884 et s'acheva le 23 février 1885 à Berlin. L'objectif était de s'entendre sur le partage de l'espace africain et de règlementer la colonisation. Y étaient présentes quatorze délégations gouvernementales venues de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de l'Italie, du Portugal de la Russie, de la Suède et de la Turquie. Différentes propositions et projets de cartes y furent débattus, en l'absence des représentants des entités territoriales africaines existantes. « Dans tous ces magnifiques projets sur la carte, il n'était jamais question des réalités historiques et sociologiques africaines » (Cornevin, 1970 :299). Les conférenciers se comportèrent comme si l'espace africain, surtout subsaharien était une terre vierge inoccupée. Cette approche du partage colonial sera une des principales causes des difficultés rencontrées par les États africains et les collectivités locales dans la planification et la mise en œuvre des politiques de développement.

Les principaux actes de cette conférence furent la reconnaissance de la liberté de navigation sur les principaux fleuves africains au sud du Sahara (Congo et Niger), et l'officialisation de la possession progressive de l'hinterland de toute région africaine par toute puissance installée sur la côte. Cette possession progressive pouvait évoluer à la guise de la puissance coloniale jusqu'à ce qu'elle rencontre une autre puissance coloniale à qui elle devait notifier les actes et traités signés avec les monarques locaux. Les conséquences de cette conférence furent l'accélération de la conquête de l'espace africain

par les occidentaux, malgré les résistances quelques populations africaines. Seule l'Éthiopie qui a su résister victorieusement aux conquérants italiens, et le Libéria composé d'esclaves libérés échappèrent à cette conquête qui s'acheva en 1902. La balkanisation de l'Afrique était ainsi consommée. Le constat majeur pour l'objet de cette étude est la création de nouveaux États au détriment des anciens royaumes, chefferies et empires. Les nouvelles structures territoriales avaient été bâties sur les frontières délimitées par les axes de progression des colons occidentaux, qui y installèrent des administrations fortement centralisées. De nouvelles subdivisions furent créées afin de favoriser le contrôle du territoire par les administrateurs centraux.

Cependant, il se posa un problème de financement des dépenses de ces nouvelles administrations. Les rémunérations des forces de sécurité, des agents administratifs et les coûts de la mise en place des chemins de fer et des ports destinés au transport des marchandises devraient être pris en charge. Face aux problèmes économiques de l'Europe de ce début de siècle, les puissances colonisatrices orientèrent la structuration économique des territoires conquis vers la croissance de la métropole. La production des cultures de rentes fût privilégiée et imposée. Les factoreries installées dans les principaux centres administratifs servaient à recueillir les productions locales destinées à l'exportation et à vendre aux africains des produits manufacturés européens (Ki-Zerbo, 1978). On ne saurait non plus faire fi de l'exploitation des ressources naturelles, pour lesquelles des chemins de fer et des ports avaient été construits. Pour ce fait, des travaux forcés avaient été imposés aux colonisés. Le réseau routier en Afrique occidentale française atteignit plus de 100 000 km en 1940, tandis qu'il était de 32 000 km en Afrique équatoriale française. Les cours d'eau furent également mis à contribution pour drainer les produits provenant des territoires africains vers la mer. Les huiles végétales, les minerais et le bois étaient prisés. L'or ne remontait plus vers les régions désertiques, mais vers l'océan, tandis que le sel ne provenait plus du désert, mais de la mer. Les réseaux marchands traditionnels furent graduellement déstructurés, même si on observait ici et là, la persistance de certaines pratiques. Au niveau des habitudes de consommation des nouveaux colonisés, des transformations notables furent enregistrées. La politique d'assimilation pratiquée aura

entrainé l'adoption de nouveaux styles vestimentaires par les africains, surtout par les commis des factoreries.

Des systèmes fiscaux locaux furent créés pour assurer l'autonomie administrative des colonies, et contribuer aux charges de la métropole. Des taxes douanières exorbitantes étaient appliquées sur les produits qui ne provenaient pas de la métropole, ou n'étaient pas destinés à la satisfaction de ces besoins. Elles servaient également à limiter l'achat de produits de puissances colonisatrices concurrentes par les africains. L'impôt de capitation, fixé de façon aléatoire, devrait être versé en argent par les colonisés, obligeant ces derniers à opter pour les produits de rentes. Tous les contrevenants étaient soumis au travail forcé.

En ce qui concerne la délimitation administrative des espaces conquis, les colons, surtout français, avaient privilégié la création de fédérations dans un système déconcentré, ce qui leur permettait d'avoir une réelle maîtrise du territoire. Les principales observations montrent que l'aménagement territorial a été fait pour faciliter les exportations des productions vers la métropole, où elles étaient commercialisées ou transformées. À la tête de l'administration (figure 1), il y avait le Gouverneur-Général, représentant principal de l'administration coloniale au niveau des fédérations, et qui concentrait à son niveau tous les pouvoirs. Il était assisté par des gouverneurs, et avait un gouvernement consultatif formé du procureur général, du général en chef et du secrétaire administratif. Les gouverneurs, relais du gouverneur général au niveau des entités territoriales, avaient une fonction plus administrative. Ils avaient en charge la responsabilité de suivre la politique coloniale au niveau de chaque démembrement administratif, et pouvaient compter sur l'appui des commandants de cercle. Ces derniers étaient plus proches des administrés, et compte tenu de la distance et des difficultés d'accès aux chefs-lieux, étaient devenus des potentats locaux.

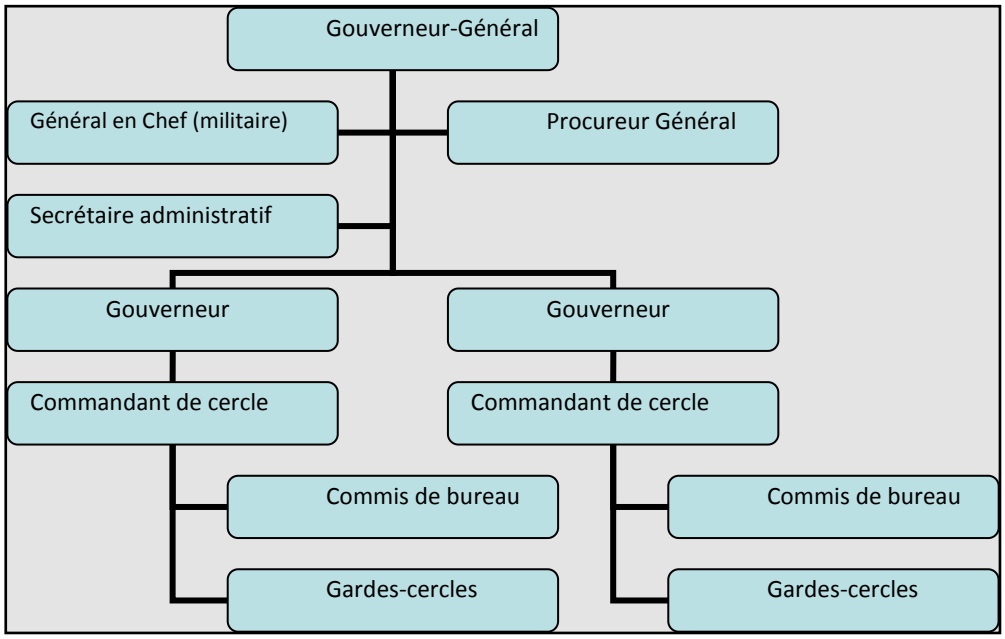

Figure 1 : Schéma illustratif de la structure administrative coloniale française
Source : *Données de la revue de littérature*

Au niveau social, la religion chrétienne et l'enseignement occidental furent introduits. Cependant, le système éducatif a été organisé de manière à satisfaire les besoins d'employés subalternes dans les nouvelles administrations. Ces apports sociaux ont achevé la déstructuration des systèmes sociaux existants, permettant l'émergence de nouvelles classes sociales. Ces nouvelles classes sociales étaient surtout formées par les commis administratifs des commandants de cercles, les métis descendants des unions entre les colons et les jeunes filles autochtones, et enfin les descendants mulâtres des esclaves libérés d'Amérique. Les relais commerciaux des colons, ayant eux-mêmes accumulés assez de capitaux, pouvaient également, à leur tour employer la main-d'œuvre rurale ayant immigré en ville. La propriété privée, méconnue ou peu développée, se propagea rapidement dans les zones côtières et dans les villes.

Toujours au niveau des mutations sociales, on assistait également à de nouveaux comportements; la dot par exemple, symbolique dans la plupart des coutumes, devint assez onéreuse pour le fiancé. Dans les nouvelles villes, des regroupements de ressortissants régionaux commencèrent par émerger. Ce furent ces regroupements, ces nouvelles classes sociales et certaines chefferies locales ayant conservé une certaine

influence, qui contribuèrent au processus de décolonisation politique. En effet, on assista à partir 1945, à un éveil d'un nouveau nationalisme africain. Cet éveil était essentiellement le résultat de quatre facteurs essentiels :

- la participation des tirailleurs africains à la seconde guerre où l'hégémonie et le mythe de l'homme blanc furent démystifiés ;
- la politique anticoloniale des États-Unis et de l'URSS au lendemain de la guerre qui favorisa l'émancipation des peuples colonisés au sein de l'Organisation des Nations Unies ;
- les contradictions des pratiques coloniales durant la seconde guerre où les populations colonisées étaient obligées de participer à l'effort de guerre dans des conditions inhumaines ;
- l'émergence de groupes sociaux de plus en plus formés à l'occidental et plus organisés (syndicats ; mouvements étudiants ; premiers intellectuels africains ; églises ; premiers partis politiques).

Les mouvements de libération se multiplièrent et les premières élections eurent lieu en 1946 dans le territoire sous tutelle de l'ONU, le Togo, administré par la France. Les indépendances des territoires colonisés débutèrent à partir de 1957 et eurent lieu pour la plupart autour de 1960. De cette époque, deux constats majeurs importants pour les politiques postcoloniales se dégagent : « d'une part, tous les pays d'Afrique devenus indépendants ont conservé les frontières tracées par les colonisateurs européens entre 1885 et 1900. D'autre part, ils ont acquis de leurs colonisateurs respectifs une seconde personnalité linguistique et culturelle... » (Cornevin, 1970 :295-296). On distingue désormais des pays anglophones, francophones et lusophones, aux dynamiques économiques et administratives similaires, mais aux identités façonnées par le colonisateur. Ces indépendances, surtout politiques, n'auront fait que consacrer la balkanisation définitive de l'espace africain, formant des entités hétéroclites. On se retrouve avec des espaces géographiques englobant des populations multi-faciès, sans réelle politique de valorisation de la diversité, des groupes linguistiques et culturels désormais scindés entre plusieurs pays, des royaumes définitivement désarticulés. Ce sont

tous ces éléments et enjeux subséquents qui seront analysés à travers la prochaine section de ce document.

1.2 LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT POSTINDÉPENDANCES ET LA QUESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Comme mentionné précédemment, les nouveaux États africains ont conservé les frontières et structures administratives héritées du partage de 1885. Les nouvelles classes sociales ont conservé les habitudes des colons et n'auront fait que remplacer ces derniers à la tête de leurs pays respectifs. L'histoire du processus de développement postindépendance en Afrique subsaharienne couplé à la dynamique de structuration de l'espace, peut se résumer en deux étapes fondamentales : une première qui couvre la période de 1960 à 1990, et une seconde qui part de 1990 et se poursuit jusqu'aujourd'hui.

1.2.1 Les politiques de développement et la question des collectivités de 1960 à 1990

Durant la période de 1960 à 1990, l'Afrique subsaharienne a connu une période de relative prospérité économique, comparée aux dynamiques actuelles. Les pays nouvellement indépendants, ont conservé pour la plupart, le système économique issu de la période coloniale. Trois approches majeures soutenaient les processus de planification économique et d'aménagement territorial de ces pays :

- L'approche de François Perroux (théorie des pôles de croissance) qui maintenait la nécessité de fonder des États-nations forts et ouverts aux échanges, capables d'aménager le territoire par rapport à des pôles de croissance (Proulx, 2002) ; Il s'agissait de créer des industries développantes, c'est-à-dire des industries qui entraineraient par effet domino le développement dans la région de concentration. Il mettait également l'accent sur la complexité de l'économie qui nécessitait une institutionnalisation du don, afin de favoriser les échanges et le dialogue entre les industries monopolistiques et les États. Enfin, il préconisait l'étude des phénomènes

dynamiques, en remplacement des approches d'équilibre propulsées par Kondratiev et bien d'autres (Baslé *et all.*, 1988).

– L'approche de Prebisch (structuralisme) à travers sa théorie du centre/périphéries, reconnaissait la domination commerciale, culturelle, technologique et financière du centre sur les périphéries, ce qui compromettait le développement de ces dernières; il préconisait donc une industrialisation massive et des réformes agraires des périphéries (identifiées ici aux pays en développement), en substitution aux importations du centre (identifié ici aux puissances impérialistes).

– L'approche *néo-marxisante* de Gunder Franck, Samir Amin, Emmanuel Arghiri, qui reconnaissaient l'échange inégal et la dépendance des nouveaux pays indépendants envers les anciennes métropoles, à travers un système de perpétuation de l'exploitation et de *néo-colonisation*. Pour eux, la solution pour les nouveaux pays résiderait dans la rupture avec le système international d'échanges et d'opter pour un développement autocentré. Comme le souligne Samir Amin (1988) :

> …dans le modèle de l'accumulation autocentrée, les relations extérieures sont soumises à la logique et aux impératifs de l'accumulation interne, » alors que « dans le modèle du développement extraverti, ce sont au contraire les relations avec l'extérieur qui déterminent presque intégralement le rythme et les caractères de l'accumulation interne. (Amin, 1988; Bolouvi, 2007 :47)

Cependant, une lecture historique des faits, démontre que c'est l'approche de François Perroux qui aura largement dominé les démarches institutionnelles de ces nouvelles économies. La principale source de revenus était basée sur l'exportation des matières premières destinées à la satisfaction des besoins des économies des anciennes puissances coloniales. Bien que l'on ait constaté des efforts de rupture dans des pays comme la Guinée, le Mali, le Bénin et le Mozambique, presque tous les autres pays avaient opté pour un maintien de la théorie de la base exportatrice combinée à celle des pôles de croissance, mais aussi à un structuralisme mineur. Des pays comme le Ghana, le

Nigéria et la Côte d'Ivoire avaient implanté quelques usines de transformation des produits locaux, mais elles demeuraient insuffisantes par rapport aux besoins de leurs populations. Cependant, le choix des modèles fordistes non adaptés, la non maîtrise énergétique et la concurrence internationale limitaient également la productivité et la rentabilité de ces jeunes industries. Somme toute, tous ces pays d'Afrique subsaharienne structureront leurs économies dans la production et l'exportation de matières premières. Ils assumeront de ce fait leur place de périphéries par rapport aux centres que constituaient les anciennes puissances colonisatrices. Par ailleurs, le coût élevé du prix des matières premières, constituait un attrait majeur pour ces nouveaux pays en manque de liquidité de capitaux.

Par ailleurs, au vu de l'augmentation du coût élevé de ces matières et du potentiel minier et agricole des pays africains, les organisations financières multilatérales telles que le FMI et la Banque Mondiale en surliquidité, leur accordaient maintes facilités de prêts. De 1960 jusqu'au milieu vers la fin des années 1970, ces capitaux avaient permis pour la plupart de ces pays de moderniser les voies routières coloniales, de se doter d'infrastructures administratives, et de construire des usines, dont certains étaient en inadéquation avec les besoins de leurs pays. C'était la période des « éléphants blancs ». Comme à l'époque précédente, les routes et chemins de fer sont demeurés orientés vers les côtes, afin d'acheminer les matières premières vers l'occident. Les échanges transfrontaliers, c'est-à-dire entre les pays limitrophes, étaient du domaine de l'informel, s'effectuant entre les populations qui avaient conservé des liens forts malgré une certaine volonté d'affirmation identitaire des nouveaux dirigeants à travers la création de regroupements régionaux. Les investissements sociaux (éducation, santé) auront également permis à la plupart de ces pays de former quelques cadres et élites locales, bien en deçà des besoins réels.

Cependant, le choc pétrolier de 1974 remet en cause toutes ces certitudes. L'économie mondiale est ébranlée par les fluctuations négatives des coûts des matières premières, et les États endettés n'arrivent plus à faire face à leurs échéances. Les rencontres de relance et de crise se multiplient. La Conférence des Nations Unies pour le

Commerce et le Développement convoque plusieurs sessions (1976, 1979 et 1983) sur les conditions du financement international du développement et d'exportation des produits primaires. Les pays d'Afrique subsaharienne élaborent le Plan de Lagos en 1980, qui met l'accent sur des initiatives endogènes. Il s'agit d'un schéma d'application d'une bonne partie des approches combinées de Prebisch et Amin pour un développement autocentré au niveau régional. À cette proposition, la Banque Mondiale, et les pays occidentaux leur opposent le Rapport Berg (1981) intitulé *Pour un développement dans l'Afrique Subsaharienne*. Ce rapport attribue l'échec des politiques de développement aux gouvernements africains, en condamnant le choix du surinvestissement dans le développement de l'industrie minière et des infrastructures administratives au détriment de l'agriculture, de l'éducation. Il souligne également les mauvaises politiques commerciales, l'urbanisation galopante et l'exode rural comme étant des facteurs entravant le développement. Comme solutions de sortie de crise, il est proposé une dévaluation des monnaies locales pour redonner une compétitivité aux exportations agricoles, une plus grande ouverture au libéralisme par la suppression des barrières tarifaires et plus de facilités au secteur privé. Se basant sur les conclusions de ce rapport, la Banque Mondiale imposa une série de privatisations aux pays endettés d'Afrique subsaharienne, et le FMI les obligea à adopter des mesures d'austérité plus connues sous le nom de programmes d'ajustement structurel. Les coupures se firent au niveau des dépenses d'investissement en éducation, en santé, en infrastructures sociales; les recrutements dans les fonctions publiques furent suspendus et les salaires interrompus. Les principales mesures à prendre étaient :

- des règlementations favorables à l'économie libérale, prônant le libre-marché, les investissements directs étrangers, à travers un système d'ajustement automatique des agents économiques à l'environnement national et international;
- une fiscalité souple, incitative aux initiatives locales et investissements étrangers;
- la diffusion du savoir pour stimuler l'innovation;

– le renforcement des infrastructures économiques en évitant les situations monopolistiques et le clientélisme;
– l'amélioration de la gouvernance à travers des mesures de lutte contre la corruption et la forte bureaucratie.

Face à un environnement fortement centralisé, il est évident que ces mesures étaient plutôt favorables à l'implantation des entreprises étrangères ou le contrôle des entreprises nationales par les holdings étrangers. Ce modèle se voulait l'opposé des modèles nationalistes des premières années d'indépendances. Le structuralisme devait faire place au libéralisme, le protectionnisme à l'ouverture. « …le FMI, dans le cadre du PAS, se livre presque à une chasse à l'État par les désengagements, les privatisations massives au profit des transnationales, en oubliant le rôle crucial joué par les États en Europe, en Asie et ailleurs dans l'histoire et dans le développement » (Ki-Zerbo, 2007 :57). Les conséquences furent l'accentuation de la pauvreté, l'accroissement de la dette, la déresponsabilisation et la dérèglementation des États. Le développement endogène fut mis à mal à cause de la compétition déloyale imposée aux producteurs des collectivités rurales, potentiels investisseurs et payeurs de taxes. Le processus de déstructuration s'accentua de nouveau au cours de cette période, accélérant la baisse de la production locale et l'exode des producteurs. Désormais, les économies africaines doivent de plus en plus faire recours à l'extérieur en vue de satisfaire leurs besoins primaires.

Au niveau de la gouvernance, le modèle retenu était fortement centralisé. En effet, les trois approches de développement postindépendances préconisaient une prédominance de l'État à tous les niveaux. Ainsi donc, le système de gouvernance était le plus souvent autocentré voir autocratique, et la majorité des Chefs d'État de l'époque était des anciens tirailleurs ou des commis coloniaux reconvertis à la politique. Cette gouvernance ne permettait aucune contestation et bénéficiait de l'appui des nouvelles armées nationales ainsi que des anciennes puissances colonisatrices. C'était l'époque des partis uniques et du pouvoir personnifié et concentré autour d'un mythe. Cette approche du pouvoir est endossée ici par l'ancien monarque du Maroc, le roi Hassan II : « je dois personnifier le pouvoir autant que je le veux, car le peuple n'obéit pas à un programme ou à un plan. Il

obéit à des hommes, à une équipe, et d'autant mieux que cette équipe s'incarne dans un chef et se manifeste par un visage, une voix, une personnalité » (Bazenguissa R. et Nantet B, 1995 :141). Cette conception du pouvoir tel qu'illustré ne permettait aucune politique de développement local, incluant une élection de maires ou conseillers. Les nouveaux présidents élus pour la plupart à un suffrage universel, choisissent moins d'un an après les indépendances des régimes présidentiels ou le présidentialisme, concentrant à leur niveau tous les leviers du pouvoir. Ils n'auront donc fait que remplacer les gouverneurs-généraux de l'époque coloniale. Le Président Sékou Touré de la Guinée fût le premier des Chefs d'État d'Afrique francophone à opter pour ce genre de régime. Il sera suivi par le régime communiste du Président Modibo Keita du Mali, libéral de Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Burkina Faso, Léon Mba du Gabon, celui de l'abbé Fulbert Youlou du Congo, de celui de Sylvanus Olympio du Togo…Le tableau ci-après résume les mutations intervenues dans une quinzaine de pays africains au lendemain des indépendances.

Tableau 1 **:** Souveraineté internationale et présidentialisme

État	**Date de l'indépendance**	**Date du présidentialisme**
Guinée	Septembre 1958	Novembre 1958
Mali	Juin 1960	Septembre 1960
Côte d'Ivoire	Août 1960	Novembre 1960
Bénin	Août 1960	Novembre 1960
Burkina Faso	Août 1960	Novembre 1960
Gabon	Août 1960	Février 1961
Congo	Août 1960	Mars 1961
Togo	Avril 1960	Avril 1961
Mauritanie	Novembre 1960	Mai 1961
Centrafrique	Août 1960	Juillet 1961
Cameroun	Janvier 1960	Septembre 1961
Niger	Août 1960	Novembre 1961
Tchad	Août 1960	Avril 1962
Madagascar	Juin 1960	Juin 1962
Sénégal	Juin 1960	Mars 1963

Source ***:*** *Données colligées à partir de la revue de littérature*

Les décisions administratives, comme dans tout système centralisé, émanaient des capitales nationales, sans une réelle prise en compte des préoccupations locales. Le pouvoir était le plus souvent capté par l'un des peuples, qui marginalisait les autres. *«* La plupart des partis politiques locaux en compétition ont souvent, dès le départ, une base ethnique ou régionale » (Bazenguissa et Nantet, 1995 :139). Le découpage administratif colonial était le plus souvent conservé, avec les mêmes niveaux de régulation. On avait des délégués municipaux désignés, des préfets et/ou des gouverneurs de régions qui rendaient compte à l'administration centrale. Cette structuration était orientée vers la meilleure captation possible des ressources locales destinées à l'exportation ou la satisfaction des besoins de l'administration centrale. Les milieux ruraux étaient dépourvus d'investissements publics en infrastructures, et les pistes rurales existantes étaient destinées au drainage des produits agricoles et miniers. La planification est demeurée dans une logique descendante, et la majeure partie des initiatives a été un échec. La conséquence de cette forme de gouvernance est la génération d'un certain nombre de déséquilibres régionaux et l'exacerbation des clivages entres des peuples non habitués à vivre ensemble. La cohésion sociale était de plus en plus mise en mal.

Sur le plan social, la centralisation du pouvoir et la faiblesse du niveau éducatif ne permettaient pas aux populations locales, surtout rurales de s'exprimer et de s'émanciper. Le souci d'affirmation nationale des nouveaux régimes présidentiels réprimait toute volonté identitaire au niveau local. Le fait régional servait surtout à déifier le monarque à travers des manifestations folkloriques. Cependant, c'est cette instrumentalisation des peuples et leur exclusion des cercles de pouvoir qui aura permis la construction de certaines identités locales. Dans les découpages territoriaux, des groupes de citoyens ont commencé par revendiquer une certaine identité régionale. Des sentiments d'appartenance se sont créés par la confrontation des problèmes locaux aux centres décisionnels. La revendication des collectivités locales «…est aussi une réponse à la stigmatisation qui produit le territoire dont elle est en apparence le produit » (Bourdieu, 1980 :70). Le souci d'uniformisation et de centralisation de la gestion publique induit par la théorie des pôles de croissance, entraînait bon nombre de frustrations au niveau local. Les gouvernants

avaient le souci de façonner des identités nationales collectives. La logique d'État-nation guidait toutes les politiques publiques calquées sur le modèle occidental durant cette période. Ce sont ces frustrations locales additionnées aux facteurs exogènes, qui entraineront les soulèvements populaires et une redéfinition du rôle de l'État au cours des années 1990.

1.2.2 Les nouveaux élans de 1990 à nos jours

La centralisation du pouvoir et de la gouvernance au cours de la première période postindépendance a accentué la paupérisation des populations locales de l'espace africain au sud du Sahara. Selon les estimations du PNUD (1998), 57,1 % des populations de la région vivaient dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,25 $ par jour, contre 22,2 % en 1970. Par ailleurs, les politiques d'ajustement structurel adoptées en réponse à la crise de la dette au cours des années 1980, avaient inhibé la capacité de planification au niveau des administrations centrales, et renforcé l'absence de toute initiative au niveau local. Il en résulte une nécessité de refonder l'État. Cette nécessité de refondation peut être justifiée par quatre facteurs majeurs (Igué, 2008):

- la crise de l'État en tant qu'entité spatiale due au manque de moyens financiers, à l'endettement excessif et à la mauvaise gouvernance avec son corollaire de tentatives répétées de séparation de certaines collectivités (Sénégal, Nigéria, Côte d'Ivoire), au faible impact des réformes institutionnelles et économiques;
- la crise de légitimité des États d'Afrique subsaharienne aux yeux de leurs populations, à cause des difficultés de définition des nouvelles nations et des replis identitaires des peuples qui la composent;
- la mobilité croissante des populations (exode rural, transhumance peuhle, victimes de conflits-réfugiés et déplacés, émigration…) due à l'incapacité des gouvernants à offrir la sécurité à leurs administrés et l'attrait d'autres territoires;
- la disparité croissante entre les collectivités d'un même pays et en réaction, les montées des tentatives d'indépendances ou d'autonomisation des entités défavorisées.

Sur le plan économique, la détérioration du prix des matières premières et la crise de la dette comme mentionnée précédemment, dépourvût les États de ressources indispensables à la satisfaction de leurs besoins. La crise du modèle postfordiste a diminué les besoins en matières premières des puissances occidentales. La grande industrie ne répondait plus aux nouvelles formes de production. La recherche des coûts de production les plus bas amenait les entreprises occidentales à se délocaliser vers les marchés émergents asiatiques. Les États postcoloniaux ont de plus en plus de mal à satisfaire les nombreuses revendications de leurs populations. Les États africains, ancrés dans une économie de marché, ont de plus en plus de difficultés à satisfaire les besoins de leurs populations. Les dévaluations monétaires n'auront fait qu'accentuer une situation déjà désastreuse. Les remboursements escomptés ne suivront pas les mesures draconiennes, qui n'auraient servi que des intérêts privés. Les partenaires financiers et conseillers des États africains optent désormais pour des initiatives et stratégies de réduction de la pauvreté. Dès 1996, le FMI et la Banque Mondiale mettent en place une nouvelle initiative, appelée Initiative en faveur des Pays Pauvres très endettés (PPTE). Les pays bénéficiaires devront répondre à certains critères et s'engager à réduire la pauvreté tout en maintenant un bon historique de paiement avec ces institutions financières. Ce processus a été planifié en deux étapes. Selon les données officielles du FMI (2011), la première étape est :

- L'atteinte du point de décision :

Pour ce fait, le pays doit satisfaire aux conditions ci-après :

- être admissible aux emprunts de l'AID et du FMI (avoir un bon système de gouvernance, un environnement financier sain, et une législation favorable à l'économie de marché);
- faire face à une charge d'endettement insoutenable, à laquelle ils ne peuvent s'attaquer au moyen des mécanismes d'allégement de la dette traditionnels ;

- donner la preuve de réformes entreprises et de politique économique « avisée » dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et la Banque mondiale ;
- avoir élaboré un document de stratégie de réduction de la pauvreté[1] (DSRP) suivant un vaste processus participatif au niveau national.

Les DSRP sont le plus souvent élaborés avec le soutien technique et financier du FMI, de la Banque Mondiale, des Agences onusiennes et d'autres partenaires en développement. Le processus d'élaboration du DSRP doit être piloté par les pays eux-mêmes, en veillant à une internationalisation de la stratégie par une forte participation de la société civile. Le document doit reconnaître le caractère multidimensionnel de la pauvreté, et être axé sur des « résultats et mesures susceptibles » d'avoir un effet bénéfique sur les pauvres. Enfin, il doit être orienté sur le partenariat à travers la participation concertée des différents partenaires en développement (gouvernement, parties prenantes au niveau national et bailleurs de fonds extérieurs), et inscrit dans une perspective à long terme du recul de la pauvreté. Une fois ces conditions remplies, une évaluation est faite par les Conseils d'administration de ces deux institutions, et l'on passe à la seconde étape qui est :

– Le point d'achèvement

À ce stade, et pour bénéficier d'une réduction de sa dette, le pays soumissionnaire doit :

- continuer de donner la preuve de bonnes performances dans le cadre de programmes soutenus par des prêts du FMI et de la Banque mondiale ;
- exécuter de manière satisfaisante les grandes réformes convenues au point de décision ;
- adopter et mettre en œuvre pendant un an au moins son document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

[1] Stratégie mise en place à partir de 1999 par le FMI et la Banque Mondiale pour opérationnaliser l'Initiative PPTE

Une fois, ces critères remplis, le pays passe au point de décision, qui lui permet de bénéficier de l'allègement de sa dette. Bien évidemment, les pays d'Afrique subsaharienne, dans l'impossibilité de respecter leurs dettes contractées et au vu des coûts élevés des intérêts, se sont inscrits dans cette dynamique. Le désengagement politique et administratif de l'État doit être total, afin de permettre à ce nouveau processus de connaître du succès. La production est toujours axée sur les matières premières, mais avec des modifications sur les types de cultures. L'industrie des biocarburants nécessitant les apports des céréales et des tubercules, un accent sera mis sur ce type de production dans le secteur agricole. Bien qu'il soit prématuré de faire le bilan de ce nouveau libéralisme économique total, on peut d'ores-et-déjà remarqué que les processus de planification dans ces pays d'Afrique subsaharienne s'inscrivent désormais dans la réduction de la pauvreté et non la création de richesse. Ils sont loin de la politique de libre-échange prônée par Adam Smith, mais ils suscitent une reconversion de la gouvernance pour mieux l'adapter aux nouvelles donnes. C'est l'une des principales sources des processus actuels de restructuration du territoire et de formation des collectivités locales.

Sur le plan de la gouvernance, les revendications sociales se font de plus en plus pressantes. Les puissances occidentales et les institutions financières incitent les Chefs d'États africains à plus de démocratie et de libéralisme. C'est le lieu de rappeler le discours de la Baule, prononcé par le Président français, François Mitterrand, qui liait la coopération française avec les États africains à leurs efforts de démocratisation, ou encore les exigences du FMI et de la Banque Mondiale pour bénéficier de l'Initiative PPTE. Les années 1990, virent par conséquent, la succession d'une série de conférences nationales souveraines dans certains pays d'Afrique subsaharienne francophone. Ce type de conférence, débuté par le Bénin, instaurait une transition démocratique qui dépouillait les Chefs d'État en place de leurs prérogatives, et devait permettre l'avènement de régimes pluralistes, reconnaissant de nouvelles prérogatives aux collectivités locales. Dans les pays lusophones et anglophones, bien que ce genre de forum n'ait pas été instauré, les dirigeants ont également changé les approches de gouvernances, renforçant les compétences des collectivités locales, déjà mieux structurées dans bon nombre d'entre

eux. Les législations favorables à la décentralisation administrative, politique et financière se multiplièrent. Les gouvernants africains optèrent pour des législations plus ouvertes, reconnaissant la nécessité de procéder à une réorganisation du territoire sur une base plus démocratique. Les réformes législatives souhaitées par les institutions de Brettons Wood ont été faites, conférant une certaine autonomie aux nouvelles collectivités. De nouvelles responsabilités sont conférées aux entités territorialisées, surtout au niveau de la gouvernance et de l'économie. Les responsables de ces nouvelles entités doivent être élus à travers un suffrage universel, et jouirent d'une autonomie d'action au niveau de leur collectivité dans le respect du cadre légal. Au niveau de l'économie, ils doivent promouvoir le développement économique local et administrer un budget autonome. Au Togo par exemple, la Constitution de 1992, stipulait en son article 141 que : *«* La République togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités territoriales sont : les communes, les préfectures et les régions. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. Les collectivités s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel, dans les conditions prévues par la loi. » À l'instar du Togo, plusieurs pays africains adoptèrent ce genre d'obligation constitutionnelle. Le tableau ci-après, résume un certain nombre d'entre eux :

Tableau 2 : Décentralisation et élections locales en Afrique subsaharienne

État	Date d'adoption de la Loi sur la décentralisation	Types d'administrations décentralisées	Date de tenue des premières élections locales
Bénin	1999	Communes	2003
Burkina Faso	1993	Provinces-Communes	1995
Cameroun	2004	Régions-Communes	-
Congo-Brazzaville	2003	Départements –communes	-
Gabon	1996	Communes	-
Ghana	1993	Districts	2002
Guinée	2002	Communes	-
Mali	1994	Communes	1998
Mauritanie	1987	Communes	2007
Namibie	1990	Régions-Local Autorithy	2004
Niger	2001	Régions-départements-communes	2004
Ouganda	1997	Municipalités-villages-paroisses/quartiers	-
République démocratique du Congo	1998	Provinces-communes-villes-territoires	-
Rwanda	2005	District	-
Sénégal	1996	Régions-communes-communautés	1997
Tanzanie	1999	Régions – Council	-
Togo	1998	Communes – Régions	-
Zambie	1996	District Council	-
Zimbabwe	1985	District Council	-

Source : *Données colligées à partir de la revue documentaire*.

Cependant, l'application de ces textes s'est faite à des degrés différents. Dans certains pays tels que le Bénin, le Mali, le Ghana, le Sénégal, la Loi a été appliquée, et le territoire a été réaménagé de façon à ce qu'il soit adapté aux nouvelles donnes. Dans des pays comme le Togo, la Tanzanie, la Guinée, la décentralisation demeure toujours au niveau des textes et aucune élection locale n'a été enregistrée au cours de ces vingt dernières années. Dans les nouvelles collectivités décentralisées, les élus doivent faire face à de nouvelles responsabilités. Ils ont à charge l'aménagement de leur microsome territorial y compris le développement des infrastructures sociales, la prestation des services d'État civil (actes de naissances, actes de mariages, actes de décès, légalisation de documents…), et dans certains cas le contrôle des infrastructures de santé et d'éducation.

En général, les organes délibérants des collectivités locales ont en charge la gestion des affaires de leurs territoires.

Au niveau social et identitaire, les dynamiques locales se sont réaffirmées au cours des années 1990, profitant de ces nouveaux élans de libéralisation. Les minorités culturelles ont trouvé le cadre idéal d'expressions et de manifestations de leurs frustrations. On observait ici et là, des manifestations des peuples marginalisés souhaitant une plus grande participation au pouvoir et à la redistribution des revenus.

Aujourd'hui plus que jamais, compte tenu de ces motivations profondes, les manifestations transcendent le cadre de l'analyse institutionnelle et celui des luttes de classes (Offe, 1985, dans Turcotte, 2004). D'ailleurs, les nouveaux mouvements sociaux naissent au sein des classes moyennes. Les nouveaux acteurs sociaux sont issus d'une classe avertie et non d'une classe consciente. Ils possèdent les outils nécessaires pour se structurer et s'organiser. Ils ont un niveau d'éducation élevé, une sécurité du revenu et agissent souvent hors du cadre du marché du travail. Les nouveaux mouvements sociaux en Afrique subsaharienne transcendent les luttes de classe et s'organisent autour d'alliances sociales. Les objets de revendication ne portent pas sur des questions économiques autour de la redistribution issue de la production ou sur les méthodes utilisées pour l'obtenir. Les demandes sont de plus en plus universelles et non spécifiques. Les causes des mobilisations se situent autour du statut de l'économie, de l'accessibilité au pouvoir politique, de l'intégration au sein des formes intermédiaires d'organisation sociale et la reconnaissance de valeurs culturelles traditionnelles détruites par la modernité. Elles insistent sur les valeurs modernes telles que les libertés individuelles et les principes humanitaires universels. L'idée d'une décentralisation des pouvoirs est revendiquée et l'intégration des nouvelles alternatives produites par les technologies de l'information et de la communication, appréciée (Offe, 1985; résumé par Laws, 2003).

L'emphase est désormais mise sur les potentiels de changement social. Les effets négatifs des nouvelles politiques économiques et sociales ne touchent pas seulement une couche spécifique de la population, mais toute la société. Ces politiques institutionnelles ont échoué dans leur essai d'apporter des correctifs internes et ne peuvent être corrigées

que de l'extérieur. Les nouveaux mouvements sociaux ne connaissent des succès qu'en se formalisant à travers des espaces publics spécifiques. En cas d'absences, ils sont créés. Les plus utilisés sont les cercles religieux, les célébrations et fêtes villageoises, l'art ou le sport. Les facteurs de succès dépendent essentiellement de la capacité de ces mouvements à créer des alliances ou à se fusionner avec des organisations culturelles. Ceci génère des relations directes avec les différentes classes sociales et limite ainsi la répression (Offe, 1985 ; résumé par Laws, 2003). Au total, on retiendra trois possibilités d'interprétation des facteurs de succès de ces nouveaux mouvements:

1. les succès substantiels surviennent quand les décisions publiques sont en conformité avec les attentes des revendicateurs;
2. les succès procéduraux sont ceux qui changent les modes de décisions en créant plus de représentation, de participation et de consultation et;
3. les succès politiques sont ceux qui sont reconnus, supportés et repris par les acteurs institutionnels tels que les médias, les partis politiques et les associations (Offe, 1985; résumé par Laws, 2003).

On se souvient des considérations endogènes du conflit rwandais, où Tutsi et Hutu se sont livrés une guerre sans merci pour le contrôle des ressources nationales et du pouvoir. En Côte d'Ivoire apparaît la notion d'*ivoirité* introduite par l'ancien Président ivoirien Henri Konan Bédié, et sur laquelle bon nombre des politiciens ivoiriens ont surfé. On assistait à une montée et à une propagation de ces relents identitaires par les élites locales. Au Congo-Brazzaville par exemple, l'écrivain Sony Labou U Tamsi apporte son soutien aux manifestations autochtones des laari, au Nigéria, le prix Nobel Wolé Soyinka se mobilise aux côtés du peuple Oodua, ou encore Ken Saro Wiwa paiera de sa vie, son soutien aux revendications des Ogoni. Tous ces exemples sont illustratifs de l'échec des politiques d'unicité culturelle développées au cours des périodes coloniales et postindépendances.

La décentralisation apparaît dès lors comme une solution à la montée des conflits ethniques nés de ces frustrations dues à l'exclusion. Les communautés doivent désormais assurer une prise en charge autonome, les questions de souveraineté étant

laissées à l'administration centrale. Mais certaines pesanteurs socioculturelles deviennent rapidement des goulots d'étranglement pour ces nouvelles collectivités. Il s'agit surtout de la capacité des populations surtout rurales, d'opérer le changement nécessaire pour sortir de la dynamique d'assistanat, et également de résoudre les problèmes d'analphabétisme. Des restructurations nécessaires doivent donc être opérées, afin de permettre à ces collectivités de pouvoir se développer. Cette refondation est la :

> voie la plus avantageuse dans la mesure où elle peut permettre de faire émerger de nouveaux centres de décision et de gestion consensuelle plus proche des acteurs, d'harmoniser les gouvernances au niveau local, de concilier les intérêts divergents et de transformer les multiples citoyennetés qui se côtoient en citoyenneté « étatisable » . (Sawadogo, 2001 :197)

Mais pour cela, il faut d'abord clarifier la notion de collectivité rurale en restructuration, au sens où elle est comprise en Afrique subsaharienne. Ceci permettra de mieux appréhender les enjeux du couple décentralisation-développement économique local dans ces nouveaux territoires.

1.3 LA NOTION DE COLLECTIVITÉ RURALE EN RESTRUCTURATION

Une collectivité locale représente une structure administrative distincte qui veille aux intérêts d'une population circonscrite dans un espace délimité. Les tâches qui lui sont dévolues varient selon le mode de gestion territorial retenu. Ceci met en exergue des lieux de pouvoirs entre des groupes d'individus que sont les populations des régions ou des départements et une entité centrale souveraine qu'est l'État. Il existe donc une relation hiérarchique entre la population (dans ses différents segments) et « l'autorité souveraine. » La typologie est variante suivant les découpages retenus et selon les milieux.

1.3.1 Le découpage de l'espace territorial

La définition d'une collectivité locale obéit à des considérations juridico-politiques. Ce sont les législations nationales qui fixent les normes de ces entités territoriales. Au Togo par exemple, l'article 141 de la Constitution, reconnaît la région, la préfecture et la commune. L'article 24 de la Loi de 1998 portant sur la décentralisation définit la région comme étant « une personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière. Elle est composée de plusieurs préfectures. » L'article 28 définit la préfecture comme *«* une collectivité locale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est composée de plusieurs communes. » L'article 32 précise que « la commune est une collectivité décentralisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est urbaine ou rurale. La commune urbaine est composée d'arrondissements ou de quartiers. La commune rurale est constituée d'un ou de plusieurs villages. » Ce découpage administratif est presque identique dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Cependant, il est important de préciser que les dénominations changent suivant les pays. Dans certains cas, on peut parler de département qui serait l'équivalent d'une région en termes de pouvoir et de fonctions légales octroyées. On peut également évoquer le cas de district à l'instar du Ghana, pour désigner une entité territoriale semblable à une commune. Seul le Nigéria aura opté pour une fédération d'États, basée sur le modèle américain.

La législation précise donc qu'au niveau juridique, la collectivité locale est dotée d'une personnalité morale, qui lui permet d'exercer une autonomie administrative. Elle est

détentrice de compétences propres à lui confier par le pouvoir législatif. Cette nuance est importante, car elle permet de préciser que la collectivité locale ne détient pas de souveraineté et qu'en ce sens, elle ne peut sur sa propre initiative, se doter de nouveaux organes. Enfin, la législation lui reconnaît le libre exercice de ses pouvoirs de décision, à travers un conseil de représentants élus. Ce libre exercice leur permet de fixer des règlements et textes administratifs, en conformité avec les dispositions nationales. Au total, on retiendra qu'une collectivité locale est caractérisée par une dénomination propre, une population, une superficie délimitée dans un territoire national, un Conseil et une assemblée élus, des ressources propres, une personnalité morale et des compétences propres reconnues par la Constitution et la Loi, une autonomie administrative et financière.

Au-delà des considérations juridico-politiques, une collectivité locale est caractérisée également par un souci de viabilité économique de l'espace délimité. Le principal planificateur que constitue l'État veille à lui conférer des infrastructures qui lui permettent de répondre aux besoins les plus urgents des citoyens. Ce souci de viabilité économique trouve sa source dans la plupart des législations, mais obéit à la volonté de maintenir une cohésion sociale. Cependant, dans la réalité de la plupart des États de l'Afrique de l'Ouest, force est de constater que cette préoccupation n'est pas forcément respectée, mais que la plupart des structures actuelles demeurent un héritage de la période coloniale. Les travaux du PDM (2004) précisent que les découpages territoriaux sont issus non seulement de la période coloniale, mais aussi des niveaux de développement différenciés des États depuis les indépendances. Or, comme on l'avait montré, le découpage réalisé durant la période coloniale était basé sur la nécessité de tirer un maximum de l'exploitation du secteur primaire. Il était basé l'application de deux théories : celle de la base exportatrice (Proulx, 2002) et celle des pôles de croissance de Perroux. Cependant, l'administration de toutes les colonies ne s'est pas basée sur ce genre de découpage.

En effet, le système colonial anglais dénommé l'*indirect rule* (Ki-Zerbo, 1978), a accordé une certaine priorité à des considérations historico-sociologiques dans sa

politique d'aménagement du territoire. Il s'est basé sur les structures ou portions de structures existantes dans l'espace géographique conquis pour répondre à ses besoins économiques. Tout en appliquant les théories évoquées précédemment, il a conclu des alliances avec les notabilités locales après les avoir assujettis, pour qu'elles fassent acheminer les ressources voulues vers les milieux côtiers. Le découpage précolonial fût conservé dans la majorité des cas, mais le système d'exploitation économique et les prérogatives administratives ont subi des mutations. C'est le cas des fédérations nigérianes où les entités Ibo, Yorouba ou Haoussa ont pu conserver pour la plupart leurs limites territoriales. Toutefois, il faut préciser qu'en général, la plus petite unité reconnue dans les politiques d'aménagement du territoire demeure le village. Les études sur les origines de cette micro-entité révèlent deux approches. Une première approche nous démontre que les villages ont été créés bien avant la période coloniale, par les vagues de migrants en quête de bien-être économique ou de légitimité administrative. On y retrouve le plus souvent une unicité linguistique, des pratiques sociales similaires, et une soumission à l'autorité du Chef élu ou désigné selon les cas. La seconde approche situe la création des villages aux périodes coloniales et postcoloniales, par les administrateurs coloniaux ou nationaux dans le souci d'avoir un bassin viable de main-d'œuvre leur permettant l'exploitation d'une ressource proche. Dans ces derniers, les caractéristiques sociales sont disparates et des problèmes de cohésion interne y sont souvent relevés.

Le découpage de l'espace territorial en Afrique subsaharienne est donc basé sur des considérations juridiques, politiques, économiques, historiques et sociologiques. Cependant, elles ne suffisent pas pour nous permettre d'appréhender la notion de collectivité rurale en restructuration. Il urge donc de visiter la notion de ruralité en Afrique subsaharienne et de préciser ce que nous entendons par restructuration.

1.3.2 La question de la ruralité dans l'espace africain

Dans les politiques d'aménagement du territoire en Afrique subsaharienne, la notion d'espace rural est récurrente sans qu'une définition claire lui soit donnée. Des travaux récents effectués par les experts du PDM relèvent un certain nombre de caractéristiques et d'enjeux qui permettent de distinguer l'espace rural de l'espace urbain ou semi-urbain.

La question de la ruralité est liée à l'activité économique. L'espace rural se distingue de l'espace urbain par une prédominance des activités économiques liées au secteur primaire. Ils relèvent dans les zones sèches, des exploitations agricoles basées sur un système vivrier à dominante céréalière localement pratiqué en assolement avec le coton ou l'arachide. Ces activités sont soumises à une forte sensibilité aux aléas climatiques liés à la distribution annuelle et géographique des pluies. L'élevage y est pratiqué de manière sédentaire par les résidents et de manière nomade par les transhumants. Dans les zones humides, on assiste à des systèmes de production vivrière et de cultures d'exportation, ainsi que des systèmes agro forestiers. Une pêche artisanale est pratiquée autour des cours d'eau par les autochtones et parfois par certains migrants temporaires. Dans les zones maritimes et fluviales, la principale activité demeure la pêche. Cependant, il y existe également une petite production vivrière de tubercules, de riz ou d'oignons. On note également la production de sel, la collecte et la commercialisation du bois de mangrove, de petits élevages, et quelques micro-activités d'aquacultures. Des systèmes d'exploitation locale du pétrole ont aussi été remarqués dans les zones pétrolifères. Cependant, est-ce que ces activités suffisent-elles à définir la notion de ruralité en Afrique subsaharienne? Que penser des maraîchers qu'on retrouve dans l'espace périurbain ou urbain de la plupart des capitales africaines?

La réponse à ces interrogations permet de noter que la ruralité n'est pas qu'une affaire économique. Elle obéit également à des caractéristiques sociologiques distinctives. Elle est le plus souvent caractérisée par une croissance démographique élevée, des cycles d'émigration fréquente vers les villes, un système d'habitats groupés en villages ou gros hameaux, un foncier traditionnel évoluant vers la propriété familiale privée et la disparition des espaces et réserves communautaires. Dans les zones côtières, on assiste à une privatisation de ce système foncier à des fins de constructions résidentielles servant de lieu de villégiature pour les urbains.

Le caractère désuet des infrastructures présentes est également une des caractéristiques de la ruralité africaine. Dans la plupart des collectivités, le réseau routier composé de pistes et de sentiers est très déficient, sauf dans les zones d'exploitation

économique de l'État. On assiste souvent à des enclavements généralisés en saison des pluies surtout dans certaines zones humides. L'accès à l'eau potable, aux soins de santé ou aux centres de formation scolaire demeure problématique dans la plupart des régions. L'électricité et le téléphone y demeurent un luxe. Les services administratifs y sont souvent absents ou se résument à l'enregistrement des actes d'état civil. La politique d'aménagement du territoire détermine donc la distinction entre le rural et l'urbain à travers l'installation d'infrastructures de base. De ces faits, on peut conclure que la question du rural est une combinaison d'activités économiques, de pratiques sociologiques et d'aménagement du territoire.

1.3.3 La question de la pauvreté territoriale

L'appréhension de la question de collectivité rurale en restructuration ne saurait faire fi des questions liées à la pauvreté, eu égard aux conditions de genèse de ce paradigme en Afrique subsaharienne. Dans ce paragraphe, il n'est pas ici question de revenir sur la notion de territoire. Il est déjà entendu que le territoire ici est une notion spatiale, à un espace géographique circonscrit dans un cadre administratif et juridique reconnu par un État souverain. Le défi spatial ne fait pas ici recours aux territoires virtuels, ni aux territoires nomades, difficilement cernables. Tout au long des prochaines lignes, la région ou le territoire désignera un cadre tangible, géographique, possédant toutes les attributions nécessaires à une administration autonome. Ces territoires doivent comporter également un bassin de populations suffisant pour pouvoir revendiquer une certaine appartenance. La question de territoire ou de région étant résolue, il est temps de revenir sur la principale interrogation de ce paragraphe : qu'est-ce que la pauvreté? Comment peut-on la mesurer? Ces questions sont déterminantes pour la compréhension future des dynamiques au sein des collectivités locales en Afrique subsaharienne.

Définir la pauvreté revient à s'engager dans un débat périlleux. Plusieurs analystes traitant de la question de la pauvreté se gardent bien de proposer une définition claire et succincte. Si les manifestations ou les causes sont traitées, et des propositions faites, aucune réponse réelle n'est donnée à la question. Certes, des essais de définition ont été faits, mais le caractère multidimensionnel du concept ne facilite pas son appréhension. La

pauvreté possède des aspects économiques, culturels, humains et n'arrive toujours pas à les fédérer au sein d'une même définition (Mestrum, 2002). Adam Smith (1776) proposait déjà une définition qui soulignait que celui qui était incapable de participer à la vie sociale était un pauvre. Or aujourd'hui, il existe bon nombre d'exclus sociaux, et il serait difficile, voire hasardeux de les intégrer au sein d'une même composante. Malthus (1798) faisait l'analyse dans une perspective démographique et de répartition de la richesse (compris au sens du revenu disponible). Dans cette analyse, le pauvre est un poids social dont il fallait se débarrasser, car drainant avec lui toutes les formes de vices. Ces considérations incluraient dans la pauvreté, des aspects économiques et normatifs qui compliquent encore un essai de définition. Marx imputait la pauvreté au système capitaliste et se résumait à une classification de la population. Il proposait des réformes du système qui éradiquerait le fléau, mais n'expliquait pas les différentes manifestations du concept. La définition reste alors encore à trouver (Mestrum, 2002). Des analyses historiques et empiriques ont montré que les premières recherches sur la pauvreté sont apparues au XIX^{ème} siècle avec la modernité industrielle, ont été délaissées au profit d'une autre expression – le paupérisme-, et sont réapparus après la seconde guerre avec l'analyse du tiers-monde. Ensuite, le débat a évolué et il est clair que la pauvreté n'est pas un phénomène individuel, mais une manifestation de masse. Il fait référence à un état de misère dans lequel est plongée une frange importante d'une population donnée (Galbraith, 1980). La pauvreté serait donc les conditions dans lesquelles se trouvent des groupes d'individus privés, de ressources, de moyens, de choix et du pouvoir nécessaires pour accéder à son autonomie économique et favoriser leur inclusion sociale, ceci de manière assez durable. Mais cette définition aussi peut être sujet à débats, car il faut fixer les limites de la dimension temporelle, circonscrire le groupe d'individus, définir les indicateurs d'inclusion ou d'exclusion sociale, etc. Une autre définition proposée par le Conseil européen (1984) définit les pauvres comme étant « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent» (Cling et *all.*, 2002 :340). Dans ces conditions bon nombre de cadres d'analyse de la pauvreté devraient

être revus ou rejetés. Il appert donc qu'on ne pourra aboutir à une définition globale de la pauvreté qui fasse l'unanimité au sein des différentes disciplines scientifiques.

Le débat sur les causes possibles de la pauvreté ne fait pas non plus l'unanimité, car il existe des raisons politiques, idéologiques et scientifiques qui entraînent une pléthore d'explications. Cependant, une explication demeure certaine : « de tous les maux de l'homme, la pauvreté est le plus puissant et le plus massif. Elle est la mère d'innombrables souffrances, depuis la faim et la maladie jusqu'à la guerre civile et la guerre tout court » (Galbraith, 1980:32). Les manifestations diverses du phénomène sont perceptibles tout comme une maladie ou un malaise. Une lecture historique confirme cette affirmation, et elle sera certainement approfondie dans d'autres cadres. Elle ne pourrait servir à situer les régions pauvres des régions riches. Il faudrait alors se pencher sur les approches de mesure pour fixer un repère permettant de poursuivre l'analyse. Il est exclu les autres formes de pauvreté pour axer le débat sur la pauvreté économique qui importe ici. Une région pauvre ou un territoire pauvre serait alors une région ou un territoire économiquement pauvre.

La pauvreté économique est souvent assimilée à la pauvreté monétaire, qui ne représente qu'une infime partie de la sphère économique. Sa mesure se fait avec des limites qui distinguent des niveaux minima de conditions de vie. Ces niveaux minima conduisent à parler de seuil de pauvreté. Le seuil pauvreté est la limite économique tolérable et viable pour un individu ou un groupe d'individus donné. Il amène à une distinction entre pauvreté absolue et pauvreté relative. La pauvreté absolue est l'état dans lequel se trouve une population ou un groupe de populations vivant en deçà du seuil de pauvreté. Selon le niveau économique, on parle alors de pauvreté ou d'extrême pauvreté. L'extrême pauvreté fait référence à une privation absolue de ressources qui serait proche de l'indigence. Il sert de référentiel pour des analyses comparatives entre États et régions du monde. Les territoires pauvres sont définis par la Banque mondiale et le PNUD comme étant les territoires abritant une forte population vivant avec moins de 2 dollars étasuniens par jour ; les territoires extrêmement pauvres sont ceux abritant une forte population vivant avec moins d'un dollar étasunien par jour.

La pauvreté relative est définie par rapport aux conditions de vie minimum définies au sein d'une même population. Elle fait référence aux conditions de vie généralement acceptables au sein d'un même territoire. Elle implique des manifestations d'exclusion sociale et de non-participation à la vie publique. Elle indique des privations relatives au sein de la société. L'OCDE s'en sert pour analyser la répartition de la richesse au sein des pays nantis ou avancés. Ainsi, les régions pauvres seraient les régions qui mobiliseraient en leur sein une forte proportion statistique de leur population, qui ne répond pas à la moyenne générale consentie. Cette définition fait surtout référence aux inégalités sociales, tandis que la pauvreté absolue fait référence à la précarité de la vie (Cling et *all.*, 2002) et (Mestrum, 2002).

Il existe essentiellement trois approches pour évaluer ces deux mesures de la pauvreté. Il s'agit de l'approche en termes de revenu, de l'approche en termes de consommation ou de dépenses, et l'approche en termes de budget. Les deux premières servent à mesurer la pauvreté absolue et la dernière faciliterait la mesure de la pauvreté relative. Cependant, ces différentes approches sont basées sur des données statistiques et ont montré leurs limites. Mais elles ont le mérite de faire une certaine distinction entre régions ou territoires riches et régions ou territoires pauvres. Ceci permet de mieux appréhender la notion de collectivité en restructuration et d'établir le rapport entre l'analyse de ces territoires et les questions d'autonomie qui seront développées plus tard dans ce document.

1.3.4 La collectivité rurale en restructuration

La notion de collectivité rurale en restructuration prend son essence dans le processus historique de structuration et déstructuration de l'espace africain. L'occupation précoloniale des premiers migrants guidés par des motivations économiques ou sociales a consacré la première phase de structuration de l'espace subsaharien. Les rivalités hégémoniques entre ces entités formées et les guerres d'expansion des empires et royaumes à partir du sixième siècle ont entrainé une phase de déstructuration des premières entités et de nouvelles structurations. L'esclavage a également contribué à la déstructuration de ces entités en les dépouillant d'une frange importante de leurs

populations. Enfin, l'aventure coloniale a consacré une nouvelle phase de structuration qui s'est poursuivie jusqu'au lendemain des indépendances africaines.

La notion de restructuration est la résultante de plusieurs facteurs à savoir :

- les conditions sociales d'accentuation de la pauvreté nécessitant de nouvelles politiques de développement;
- les pressions internationales, les mouvements sociaux et les revendications identitaires ayant l'émergence des politiques de décentralisation;
- le processus de développement local associé à ces politiques.

La notion de restructuration est définie dans le dictionnaire Larousse (2004) comme étant « l'action de réorganiser selon de nouveaux principes, avec de nouvelles structures un ensemble que l'on juge inadapté ». C'est exactement l'objectif poursuivi par les nouvelles politiques de décentralisation et de développement local en Afrique subsaharienne. La revue historique du processus de développement du continent démontre que c'est la première fois que l'on évoque les approches du bas vers le haut dans les collectivités africaines depuis les indépendances. Toutes les tentatives précédentes d'aménagement du territoire étaient inscrites dans une approche du haut vers le bas, et ont montré leurs lacunes dans la poursuite d'un mieux-être des populations d'un continent en pleine mutation. Il faut donc restructurer les processus de planification et de gestion pour une meilleure prise en compte des questions de pauvreté évoquées précédemment.

Au total une collectivité rurale en restructuration peut être définie comme étant un espace géographique peu pourvu en infrastructures, doté d'une récente autonomie administrative sur le plan juridico-politique, et dont les habitants obéissent à des pratiques économiques orientées vers le secteur primaire, avec des comportements sociaux marqués par le regroupement des habitats, un système foncier traditionnel (non défini par les textes nationaux), et des pratiques ancestrales continues. Il s'agit d'un découpage administratif d'une entité territoriale souveraine, approprié par ses habitants. C'est une unité géographique de développement, d'aménagement et de gestion administrative, de proportions et dimensions variables, où la responsabilité des acteurs locaux est engagée et devrait produire, en partenariat et en articulation avec les différentes parties prenantes des

réponses aux besoins et aspirations légitimes de leurs concitoyens. Ces nouvelles collectivités, eu égard aux dispositions juridiques et administratives qui les régissent, sont dotées d'une personnalité propre qui leur confère une certaine autonomie. Cette autonomie sous-entend une liberté de prise de décision et de choix des responsables locaux au niveau de la gouvernance et une capacité de générer des revenus destinés à satisfaire les besoins collectifs au niveau de l'économie. Cet aspect sous-entend également un environnement viable, un territoire idéal à la génération des flux de revenus nécessaires à son développement, où la population ne devient pas tributaire des aléas climatiques et des dynamiques extérieures. Enfin, la question d'autonomie soulevée par la définition de la collectivité rurale en restructuration, présuppose également l'existence d'une identité locale forte vis-à-vis de l'espace territorial. Cependant, est-ce que les nouveaux territoires en restructuration remplissent ces caractéristiques? Sont-ils synonymes d'autonomie? Telles sont quelques-unes des interrogations qui ont suscité cette recherche, dont la problématique sera développée dans les lignes ci-après.

1.4 LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES EN RESTRUCTURATION DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Comme mentionné précédemment, les effets néfastes des politiques publiques en Afrique subsaharienne ont eu des répercussions dramatiques sur les milieux ruraux qui se sont graduellement appauvris. Au lendemain des indépendances africaines, plusieurs États ont misé sur les cultures de rente afin de disposer rapidement de devises suffisantes pour faire face aux nombreux défis sociaux auxquels ils devaient répondre (Dumont, 1962). Malheureusement, le choix des cultures pérennes, la mauvaise utilisation des sols et les cataclysmes naturels ont entrainé une paupérisation graduelle de ces pays dès le début des années 1980, malgré une prospérité relative au cours des années 1970. La dévalorisation du cours des matières premières et les programmes d'ajustements structurels ont accéléré cette paupérisation et accentué les crises sociales et alimentaires. Ces programmes qui visaient surtout l'intégration des économies africaines à l'économie de marché à travers la facilitation des investissements étrangers, ont surtout démantelé les structures socio-économiques potentiellement viables dans ces pays. Les milieux ruraux qui avaient traditionnellement une structure économique basée sur la satisfaction des besoins primaires, doivent désormais faire face à une paupérisation graduelle de leur milieu.

Il faut cependant mentionner que ce processus de déstructuration des entités territoriales au niveau local, avait plutôt débuté depuis le XVI^{ème} siècle avec les politiques esclavagistes, mais s'est surtout accéléré durant la seconde moitié du 19ème siècle avec la pénétration européenne sur le continent. Les entreprises coloniales de l'Angleterre, de la France, de la Belgique, du Portugal, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Espagne ont balkanisé l'espace africain, et installé une administration fortement centralisée. Ce type d'administration a également défait les identités locales afin de pouvoir mieux asseoir son autorité. Comme montré, cette politique de déstructuration s'est également poursuivie durant la première période postindépendance des États africains. La concentration des infrastructures dans les villes a conféré à ces dernières une certaine attractivité au détriment des campagnes. Le fait urbain a contribué à dévitaliser bon nombre de ces

collectivités rurales jadis prospères. La survie résidait désormais dans une plus grande mobilité pour les populations rurales. « Pour les jeunes générations, l'attrait de la ville apparaît plus fort que pour les plus âgés. Ils la perçoivent comme un lieu de divertissement, et aussi comme une source de potentialités de travail rémunéré qui méritent d'être prospectées » (Coquery-Vidrovitch et *all*, 1996 :285). La ruralité est devenue synonyme de pauvreté et de misère. On y assiste à une dévitalisation graduelle. L'échec de ces politiques de développement, le nouveau contexte mondial des années 1990 et la montée des revendications locales ont suscité de nouveaux élans de restructuration de ces territoires.

Dans ces conditions, la nécessité d'adopter des formes alternatives de développement était pressante. Les nouvelles mesures doivent prendre en compte la solidarité (Vachon, 2002) et miser sur un changement comportemental (Joyal, 1996). Le nouveau développement devra se réaliser à travers une approche hétérogène particularisante. Il doit tenir compte des spécificités régionales et locales. On devra désormais miser sur les initiatives locales qui devraient permettre aux peuples démunis eux-mêmes de se prendre en charge. C'est l'avènement du développement endogène ou du développement local. On entend par développement local

> une volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent, en entamant un processus et des actions en vue de construire, par leurs efforts conjoints avec le reste de la population, un projet d'avenir à ce territoire, en intégrant les différentes composantes économique, sociale et culturelle, en articulation constante avec les autres niveaux de décision. (Centres Concept de Dakar et Djoliba de Bamako, 2001; Houée, 2001 :107)

Il est donc un processus politique impliquant des acteurs particuliers animés par un désir de changement de leur milieu de vie tout en restant solidaires avec le reste de la population. Le développement économique local serait donc intrinsèquement lié à des décisions politiques et ne pourrait se contenter de réponses économiques comme par le passé. Il n'en demeure pas moins un mouvement de changement incluant plusieurs étapes qui fait passer un territoire avec des réalités économiques, sociales et institutionnelles

propres d'un état à un autre (Teisserenc, 1994). Il engage des effets structurants à court, moyen et long termes. On parle également de limitation de la pauvreté à travers les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ou les documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Il s'agit de contrer les effets pervers du marché, de donner une réponse à certaines urgences locales, de freiner des crises récurrentes (Tremblay et Fortan, 1994). Les défis deviennent donc plus grands et plus immenses pour les nouvelles collectivités au sud du Sahara. Ils ont trait à l'amélioration de la productivité dans des milieux à forte vocation rurale. Ils concernent la capacité de stimuler l'innovation dans un contexte où la recherche n'est pas financée. Ils misent sur une captation des flux financiers générés par l'économie informelle ou solidaire. Ils doivent relever les nouvelles dynamiques relationnelles nord-sud, urbains-ruraux sans tomber dans de nouvelles formes d'institutionnalisations de la dépendance. Le développement économique local est synonyme d'autonomie et de responsabilisation.

Par ailleurs, les cadres juridiques et politiques ont été modifiés dans bon nombre de pays en Afrique subsaharienne pour répondre aux nouvelles donnes. On assiste à de véritables réformes en vue d'atteindre un objectif final : la décentralisation. La décentralisation est un processus qui vise à transférer des compétences de l'État à des collectivités territoriales qui sont dotées du pouvoir juridique et de l'autonomie financière. Ces collectivités territoriales ont des organes (exécutif et délibérant) issus d'élections. Elles deviennent de ce fait l'un des objectifs majeurs des gouvernements centraux face aux pressions sociopolitiques et économiques de leurs populations et aux attentes de restructuration et de meilleure gouvernance de leurs partenaires extérieurs. La démocratie locale et le développement local sont donc les principaux enjeux de ces nouvelles politiques (Poulin, 2004). La décentralisation est devenue un concept à la mode dans les pratiques administratives de la majorité des pays africains au sud du Sahara. Ce préjugé favorable envers le processus de décentralisation résulte des lacunes diverses décelées dans les systèmes précédents et aussi d'une réelle volonté des sociétés civiles africaines à plus de participations aux affaires publiques. Plusieurs législations reconnaissent des attributs réels et de nouveaux rôles aux collectivités locales. La législation béninoise par

exemple, opte pour une décentralisation totale et une réorganisation du territoire. Les nouveaux textes reconnaissent la démocratie locale au niveau communal, c'est-à-dire le choix des élus locaux par leurs futurs administrés à travers des élections locales. Ces élus sont responsables de la gestion des affaires locales, et doivent de ce fait mobiliser les ressources nécessaires pour s'autogérer. Ils bénéficient d'un soutien effectif de l'État à travers un système de péréquation et de solidarité communale, qui devrait compléter les systèmes de taxations locales.

Or force est de constater que bon nombre de ces ressources économiques ont du mal à être mobilisées. Les problèmes macroéconomiques des États centraux ne leur permettent pas de remplir réellement leurs obligations. L'absence d'une réelle planification du développement au niveau local ne permet pas de contrôler et de taxer les revenus locaux. Une forte proportion de ces nouvelles communes et municipalités décentralisées est confrontée à ce problème. Comme le précisait le maire de Porto-Novo dans le N° 29 de la lettre du PDM de novembre - décembre 2003, les communes moins nanties éprouvent beaucoup de difficultés à mobiliser leurs ressources dans les conditions actuelles de la décentralisation[2]. Par ailleurs les maires de plus d'un millier[3] de municipalités africaines réunis à Nairobi lors du sommet Africites 2006, reconnaissent dans leur déclaration finale « qu'il existe un décalage de dysfonctionnement entre les lourdes responsabilités imparties aux autorités locales pour la réalisation des OMD et les ressources humaines, financières, institutionnelles, techniques dérisoires, et bien d'autres à leurs dispositions[4]. » Ces aveux explicites dénotent les difficultés réelles éprouvées par les municipalités africaines pour stimuler un véritable développement économique local. Ils reconnaissent un manque de mobilisations de ressources pouvant leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Quelles sont donc les sources profondes de cette incapacité à mobiliser les ressources, surtout internes? Peu de collectivités, de praticiens du développement, et de chercheurs au sud du Sahara se sont attardées sur cet effort de compréhension.

---

[2] Lettre du PDM- Interview de M. Dossou, maire de Porto Novo (Bénin)
[3] Statistiques finales : Africités 2006
[4] Extrait de la déclaration finale du sommet Africites : Nairobi 2006

Cependant, un constat majeur est que bon nombre de ces collectivités nouvellement décentralisées, confrontées aux difficultés financières de fonctionnement et d'investissement, et face à un désengagement de l'État, misent sur l'apport financier externe des acteurs non étatiques (ONG, diasporas, et partenaires extérieurs) pour combler les charges de plus en plus lourdes qui leur ont été octroyées. « Par le même temps, les bailleurs de fonds qui appuient cette décentralisation préfèrent passer par les ONG pour réaliser les fonctions dont la décentralisation investit les collectivités » (Mback, 2002:22). Au niveau des bailleurs de fonds, ce type de coopération est justifié par les problèmes de gouvernance récurrents dans bon nombre d'entités territoriales en Afrique subsaharienne, alors que les besoins vitaux et sociaux des populations s'accroissent. Les défis nouveaux ont trait à la dépendance économique des communautés vis-à-vis de l'extérieur, de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, et enfin aux questions d'identité locale et de partage de lieux communs (Favreau et all, 2007). Une exploration des initiatives des communautés ici et là, révèlent des initiatives de collectivités entreprenantes, d'ONG impliquées, dynamiques et solidaires. Mais suffisent-elles à combler les énormes besoins des populations, surtout dans les zones rurales où l'État et les compagnies internationales ont surtout pratiqué une économie de traite? Les nouvelles mesures prises peuvent-elles répondre aux réelles attentes sociales et économiques du développement local et de la décentralisation? Peut-on évoquer un développement économique local synonyme d'autonomie au sens de sa définition dans les collectivités rurales décentralisées d'Afrique subsaharienne, ou plutôt mentionner de nouvelles formes de dépendance? Le décryptage des écrits et productions actuels ne permet pas d'y apporter une réponse claire et concise. Il subsiste une certaine lacune en matière de planification ou d'évaluation *ex ante* à combler à ce niveau.

C'est pourquoi, ce questionnement sera au centre de cette recherche, qui permettra de montrer à travers un modèle explicatif, les nouvelles formes de dépendance du processus de développement local d'une collectivité rurale africaine vis-à-vis des facteurs externes non étatiques, contrairement à la visée autonomiste qui soutient le paradigme.

En effet, une exploration des différentes études et publications sur la problématique du développement économique local en Afrique subsaharienne, révèle une certaine insuffisance par rapport aux études réalisées sur les collectivités des pays de l'hémisphère nord. Les travaux de Favreau, Salam et all., sur les initiatives des collectivités en contexte de précarité face à la mondialisation galopante, ont révélé une série de cas intéressants pour les chercheurs et praticiens du développement. D'autres auteurs tels que Topor, Coquery-Vidrovitch, Assogba, Éla, Brunel et autres ont également exploré certains aspects de ce questionnement, sans pour autant l'appréhender dans sa globalité. Les précurseurs tels que Samir Amin, Gunder Frank, Cardoso et *all* ont aussi soutenu différentes thèses sur la théorie de la dépendance au niveau étatique, sans pour autant s'interroger sur la problématique des collectivités locales. Yatta et l'équipe du LEDNA, développent des expériences diverses avec les nouvelles collectivités décentralisées de l'Afrique de l'Ouest, mais elles sont surtout orientées vers l'accompagnement de ces collectivités dans leur processus de planification. Les partenaires en développement telles que la FENU et la Banque Mondiale, les groupes de recherches de l'OCDE incluant le Club du Sahel s'y penchent également. La FENU a débuté en juillet 2006 des initiatives afin de combler en partie ce vide, mais elle ne prétendait pas combler tout le déficit littéraire. L'OCDE, le PDM et le Club du Sahel ont pu en partenariat développer le programme Ecoloc, qui est consacré à l'étude du développement économique local. Cependant, ce programme n'a pas encore démontré toute son efficacité. Il subsiste donc un espace au sein de la littérature scientifique par rapport aux questions de nouvelles dépendances du développement économique local à combler. Les recherches de Jean, Proulx, Fontan et autres se sont surtout attardées sur les problématiques des collectivités décentralisées au nord. Cette carence par rapport à la problématique de la dépendance des collectivités locales dans les pays en développement peut être expliquée par la relative nouveauté du processus de décentralisation et de restructuration territoriale dans bon nombre de ces pays, surtout francophones du continent africain. La majeure partie de ces processus a, en effet, débuté au milieu des années 1990, soit un peu moins d'une vingtaine d'années. Il faudrait donc trouver les pistes qui contribueront à l'éveil de l'intérêt

scientifique pour les nouvelles dépendances du développement économique local en Afrique subsaharienne.

Sur un autre plan, les nouvelles dynamiques rurales propulsées par le contexte de la mondialisation sont mal cernées, d'où la nécessité de mener des recherches poussées sur le développement économique local en Afrique subsaharienne. Comme le montre Helmsing (2001) à travers une analyse de la globalisation, des effets pervers des programmes d'ajustement structurels et des nouvelles politiques de gestion de la pauvreté en opposition à la misère en Afrique subsaharienne, le développement économique local doit constituer la préoccupation première des planificateurs au sud du Sahara. Il suscite plusieurs interrogations notamment sur la capacité des entrepreneurs locaux à devenir plus compétitifs, et sur les questions de croissance opposées aux questions de gestion de l'insécurité alimentaire. Les relations partenariales entre les sociétés civiles, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'État demeurent également au centre de ces préoccupations. Cependant, ces interrogations sont demeurées sans réponses. Elles procèdent d'un éveil de la curiosité scientifique sur la thématique, mais ne procèdent pas à son analyse poussée. C'est la combinaison d'un ensemble de facteurs en perpétuelle mutation qui permettent d'améliorer graduellement l'état socio-économique et institutionnel d'un territoire. Pourtant, cette combinaison de facteurs est parfois trop centrée sur les apports externes, surtout des ONG, de la diaspora et des partenaires en développement. On peut dès lors présupposer de l'existence de nouvelles formes dépendances, de dépendances locales vis-à-vis de facteurs externes, vu l'état socioéconomique des collectivités bénéficiaires de la décentralisation. En effet,

> le développement local, comme idéal, suppose, presque par définition, une certaine autonomie d'action des gouvernements locaux… Comment parler de développement local ou endogène, du moins au plan des pouvoirs politiques, sans que les administrations locales ne disposent de ressources financières propres dont elles sont maîtresses? (Proulx, 1998 :216)

L'autonomie locale est donc intrinsèquement liée aux questions financières, à la capacité des milieux locaux de générer leurs propres revenus. Or le constat actuel au

niveau des mécanismes partenariaux laisse présager, comme évoqué précédemment, de réelles dépendances plutôt qu'une certaine autonomie. Plusieurs plans de développement économique et social communaux des pays en développement misent sur les ressources externes pour atteindre leurs objectifs.

Que ce soit à Comé ou Grand-Popo au Bénin, Saint-Louis au Sénégal, Ouahouguiya au Burkina Faso, le constat est amer et entre en contradiction avec cette affirmation de Polèse. On dénote un certain engouement pour les flux financiers et matériels externes, ce qui est contradictoire avec l'essence même du développement local, ainsi que du développement économique local. Dans ces conditions, peut-on réellement évoquer le développement local en Afrique subsaharienne? La réflexion sur cet aspect du sujet fournira de nouveaux apports à la communauté scientifique grâce à l'identification des facteurs et formes de dépendances. Une explicitation de ces connaissances permettra aux chercheurs en développement régional de se familiariser avec cette problématique et éventuellement de se doter d'un nouvel outil d'appréhension et d'analyse des nouvelles dynamiques au sein des collectivités rurales récemment décentralisées. Cet outil d'analyse facilitera la formulation des programmes ou politiques innovantes pour répondre aux besoins de ces populations.

Enfin, comme le démontre Ela (1987), les politiques de développement rural ont été prônées au cours des décennies 1970 et 1980, avec un certain mépris pour le savoir technologique traditionnel du paysan africain. Ces politiques ont entraîné une certaine dépendance et une subordination des milieux ruraux envers les centres urbains. Cette subordination s'est accentuée par l'incapacité des élites africaines à générer des modèles endogènes de résorption des crises de la ruralité parfois méprisée, souvent délaissée. La ville avec toute son attractivité (Ela, 1983), concentre en son sein les principaux investissements de l'État, et maintient une certaine hégémonie sur le milieu rural (qui concentrait en son sein près de 70% de la population). Le développement en Afrique subsaharienne passerait donc par une relecture scientifique des différents mécanismes enclenchés par les ruraux pour répondre au désengagement de l'État, aux projets des ONG ainsi qu'à leur insertion dans l'économie de marché (Ela, 1998). Leur refus de se

soumettre à l'imposition par exemple, devrait être le fruit d'une nouvelle lecture historique et sociologique. L'analyse des approches de développement local et des mécanismes de participation paysanne dans les sociétés précoloniales (Mondjanagni, 1984) et coloniales (Gosselin, 2001) constitue sans nul doute un vivrier pour la mise en place de stratégies somme toutes nouvelles (car particularisantes) dans ces pays en développement. Aujourd'hui, avec les préoccupations pour le développement durable, le milieu rural africain constitue sans nul doute un champ d'analyse important pour le chercheur en développement régional, car faisant partie des « *terra incognita* » des analyses en économie (Chéneau-Loquay et Matarasso, 1998), malgré quelques travaux évoqués précédemment. Il en découle donc la nécessité et l'importance de contribuer à une nouvelle lecture de la ruralité africaine, de cette ruralité oubliée, mais toute aussi vivante et dynamique, à travers le prisme de la dépendance. Cette lecture ne peut se faire qu'à travers une approche particulière compte tenu des éléments de définition du paradigme, avec le concours d'un certain nombre de concepts mis en exergue pour montrer son caractère de dépendance vis-à-vis des acteurs externes. Ces concepts clés sont inscrits dans une approche d'analyse interdisciplinaire, nécessitant des interactions entre différentes disciplines scientifiques. En effet, l'analyse et la modélisation des nouvelles dépendances au sein des collectivités locales en restructuration ne peuvent se faire qu'à travers une approche interdisciplinaire qui ferait appel à des connaissances en sociologie, en géographie spatiale, en économie, en gestion (spécifiquement en administration publique) et en sciences environnementales. Les concepts-clés mentionnés sont la gouvernance locale, l'économie locale, l'identité locale et l'environnement local. Ils forment un quatuor qui sera explicité dans le chapitre ci-après. Mais cela nécessite au préalable une revue de la littérature sur le développement économique local et ses aspects fondamentaux.

CHAPITRE II
LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

Le présent chapitre est destiné à fixer le cadre opératoire et les repères théoriques de la recherche. Il est ici question de préciser, au niveau du cadre opératoire, la stratégie de recherche ainsi que les méthodes et outils de collecte et d'analyse. Les premiers résultats de l'application de cette stratégie auront permis d'appréhender la quintessence des concepts-clés qui sont au cœur de cette recherche.

La stratégie de recherche retenue est la stratégie de l'étude de cas inscrite dans une approche inductive. L'objectif évoqué est d'arriver «…à décrire un phénomène, à en développer une visée compréhensive et conceptualisée à partir des perceptions, actions, interactions et processus des différents acteurs en présence (interprétativisme)». (Prévost et Roy, 2012 :7). La recherche à travers l'étude de cas inductif a donc pour visée d'approfondir la connaissance de la manifestation d'un fait, d'appréhender les principaux éléments reliés à la manifestation de ce fait, de préciser les principaux acteurs en présence ainsi que les interactions qu'ils développent. Dans le contexte de la présente étude inscrite dans cette logique, elle a essentiellement permis de :

- Procéder à une revue documentaire et d'obtenir les avis d'experts africains et canadiens sur la problématique du développement local dans les milieux ruraux en Afrique subsaharienne avec ses logiques de financement. Ceci a permis de cerner la problématique du développement local dans ce contexte et d'en faire émerger les questions de dépendance ou d'autonomie;
- Faire l'analyse des informations recueillies, d'en faire émerger les grandes tendances et de les catégoriser en sous-concepts. Cette catégorisation a permis de cerner les premières corrélations entre ces sous-concepts;
- De recueillir des observations empiriques dans la commune de Grand-Popo en République du Bénin (Afrique de l'Ouest francophone), de faire leur comparaison avec les groupes ou catégories définies. Ceci a permis de mettre en exergue un certain nombre d'énoncés par rapport aux visées du développement local;

- Poursuivre une analyse approfondie de ces éléments et en tirer les conclusions nécessaires ayant permis de faire émerger les explications nécessaires à l'explication de la dépendance du développement économique local dans cette commune et;
- De procéder aux conclusions finales avec une compréhension approfondie du développement local dans le milieu rural de Grand-Popo, une proposition finale d'énoncés finaux par rapport à la dépendance du développement local et une définition des éléments de transférabilité de ces conclusions.

Les prochaines lignes permettront de développer les outils et éléments ayant permis de développer ces différentes phases ainsi que les explications subséquentes.

2.1 LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET LES REPÈRES THÉORIQUES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

2.1.1 L'approche inductive et la stratégie de l'étude de cas

L'objectif de la présente recherche, comme mentionné précédemment, est d'analyser le processus de décentralisation-développement local dans une zone rurale d'Afrique subsaharienne afin d'en dégager son caractère de dépendance ou non. Il s'agit d'identifier et de valider ou infirmer les éléments explicatifs des formes de dépendance de cette collectivité rurale en restructuration d'Afrique subsaharienne. Le phénomène à observer et à analyser, par sa nouveauté, mérite une approche spécifique qui permette de procéder à la meilleure traduction possible de sa réalité et d'atteindre les objectifs visés. Sa complexité nécessite une analyse en profondeur, une analyse induisant une exploration de ses différents aspects et manifestations.

La stratégie de l'étude de cas dans ce contexte était la plus appropriée et s'insérait dans une logique inductive (Quivy, Van Campenhoudt, 1995; Grawitz, 2001). Il s'était agi de partir de données secondaires et d'observations empiriques, de les analyser et d'en tirer les conclusions nécessaires afin de générer les éléments représentatifs des nouvelles dépendances du développement économique local à partir du cas d'une commune rurale. Il était aussi important de saisir les différents facteurs explicatifs de ce phénomène afin de

permettre aux praticiens de développer des outils adéquats pour y faire face et à la communauté scientifique de s'en servir pour une meilleure appropriation des dynamiques régionales de développement. L'approche inductive était de ce fait préférable à l'approche déductive qui nécessitait des éléments théoriques importants qui sont limités dans le contexte subsaharien africain du fait de la nouveauté des questions de développement local. Une fois l'approche inductive retenue, il fallait également cerner le type d'étude de cas qui était le plus approprié pour cerner les logiques énoncées. La question principale à ce niveau revenait à faire un choix entre l'étude d'un cas unique et l'étude multi-cas. Ceci nécessite donc une meilleure compréhension des conditions d'utilisation d'une étude multi-cas versus une étude de cas unique.

L'étude multi-cas vise à sonder un phénomène récurrent ou à générer une théorie à partir de causes récursives multi-sites tandis que l'étude du cas unique vise le plus souvent à tester une théorie, à présenter un phénomène rare ou extrême, ou à révéler un phénomène encore non accessible à la communauté scientifique (Hlady -Rispal, 2003). L'étude multi-cas tend à faire émerger un phénomène répétitif dans des contextes variés tandis que l'étude d'un cas unique vise à interroger le cas retenu plus en profondeur. L'étude multi-cas nécessite la mobilisation de plus de moyens financiers et techniques tandis que l'étude du cas unique. Enfin, l'étude multi-cas fait appel à une plus longue durée de collecte que l'étude du cas unique.

Dans le cadre de la présente recherche, la revue documentaire exploratoire des écrits sur le développement local en Afrique subsaharienne a montré une carence importante dans la production documentaire et souligné la nécessité de procéder à un approfondissement des connaissances afin de ne point négliger certains facteurs explicatifs importants. Une bonne connaissance monographique de l'objet d'étude permettra de générer des informations utiles et capitalisables par la communauté scientifique et les praticiens pour plus d'efficacité dans les interventions de développement local. Par conséquent, l'étude d'un cas unique s'avère préférable à l'étude multi-cas. De plus, l'indisponibilité de ressources techniques et financières importantes limite également la possibilité de procéder à des analyses approfondies sur plusieurs sites.

La stratégie de recherche retenue est donc un cas unique inscrite dans une logique inductive.

La démarche méthodologique subséquente s'est faite en cinq phases à travers un processus itératif (figure 2) qui a allié des étapes de collectes de données empiriques et secondaires. Ces collectes de données ont été suivies d'analyses approfondies ayant permis de cerner la problématique, de recueillir les informations nécessaires, d'avoir une meilleure compréhension du développement local en contexte d'Afrique subsaharienne et de procéder aux principales validations.

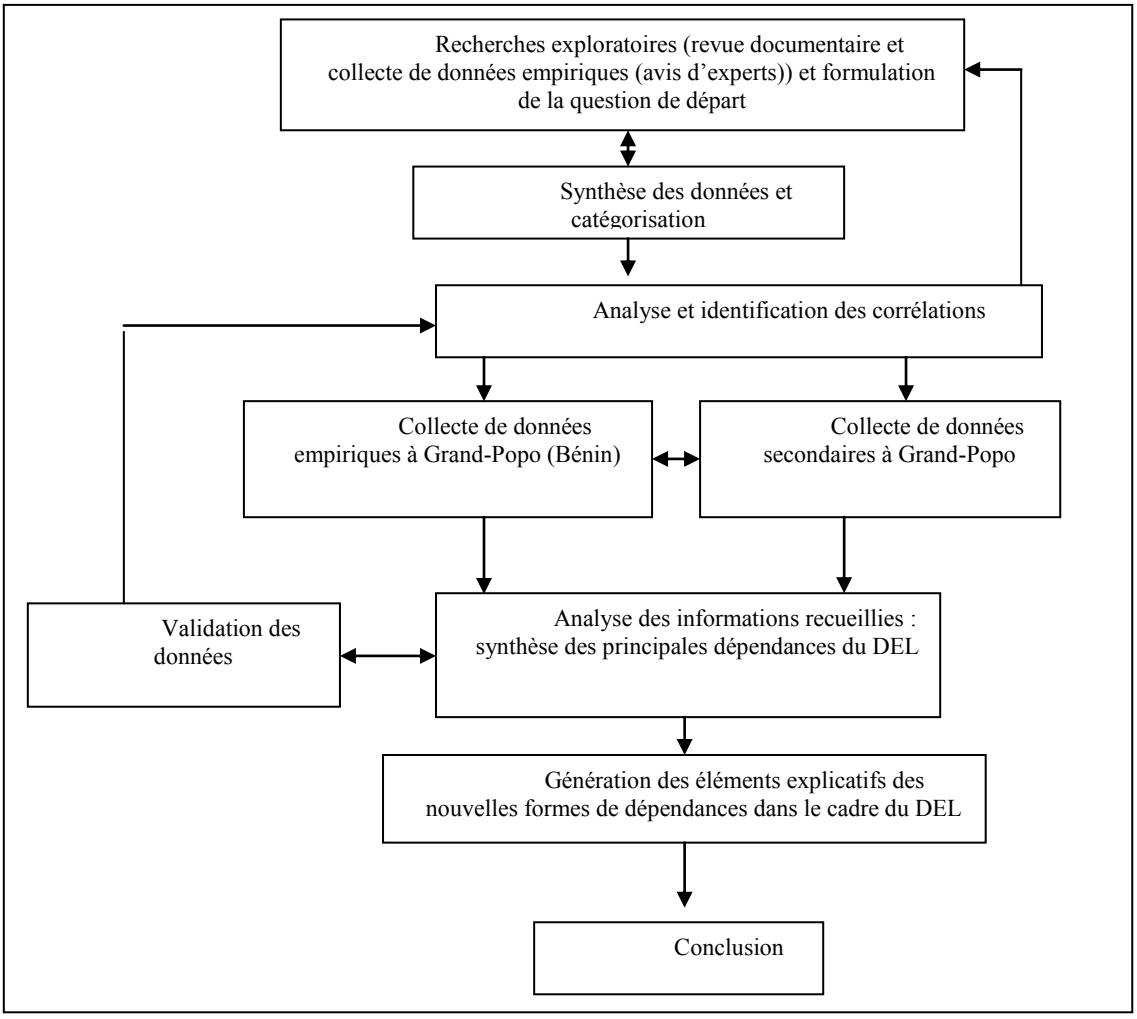

Figure 2 : Schéma de la démarche méthodologique utilisée
Source : *Données de la revue de littérature*

Le recueil des informations s'est fait par intervalles réguliers sur trois années entre 2005 et 2008 à partir des outils suivants : les entretiens individuels (semi-directifs), les observations, les groupes de discussion, l'enquête par questionnaire et la revue documentaire. Les différentes étapes de la collecte de données sont :

- Avril 2005 à août 2005 : entretiens avec des experts africains et canadiens sur la problématique du développement local et collecte de données secondaires;
- Juillet 2006 à avril 2007 : collecte de données secondaires sur la problématique du développement local en Afrique subsaharienne;
- Avril 2007 à juillet 2007 : collecte de données primaires dans la commune de Grand-Popo au Bénin;
- Avril 2008 à mai 2008 : confrontation des résultats à l'avis des praticiens (commune de Grand-Popo) et des experts.

La mise en commun des informations recueillies par ces cinq outils a été réalisée à travers une triangulation pour éviter les écarts et biais éventuels. Ceci a permis de préciser les principaux repères théoriques qui soutiennent le concept de développement local et son caractère de dépendance.

2.1.2 La clarification du développement local et la question de la dépendance

Les phrases exploratoires de la présente recherche ont consisté entre 2005 et 2007 à une revue de la littérature existante sur le développement local ainsi qu'à une visite exploratoire en Afrique subsaharienne (Bénin, Togo, Ghana) entre avril 2005 et juin 2005. Ces recherches exploratoires qui constituent la première phase de cette recherche inductive, avaient débuté par des entretiens préliminaires avec des experts locaux et l'observation des comportements des élus locaux et des partenaires en développement dans les collectivités nouvellement décentralisées d'Afrique subsaharienne. Entre avril et juin 2005, les collectivités rurales de Comé, Grand-Popo au Bénin, les communes déconcentrées d'Aného et de Tsévié au Togo, les districts de Kéta et de Kétu dans la Volta *Region* au Ghana ont été visitées.

Les experts du Partenariat pour le Développement Municipal (Bénin), les délégués municipaux de Tsévié et Aného (Togo), les experts techniques des communes de Comé, Grand-Popo (Bénin) ont été visités. Les principales observations et recensions des politiques et pratiques de développement local ont montré qu'elles étaient basées sur les apports et flux financiers externes, apports qui ne servaient ni de moteurs, ni de leviers aux processus de développement local. Il était plutôt remarqué une sorte d'attentisme des acteurs locaux vis-à-vis des partenaires externes, qui devaient pourvoir à leurs besoins et résoudre les difficultés du milieu. En complément à ces premières observations, la recension des écrits et l'analyse du corpus scientifique sur la question du développement économique local, souligne l'importance de la visée autonomiste de ce paradigme.

> Ce n'est qu'en accédant à une certaine autonomie qu'une collectivité sera en mesure d'établir ses conditions d'existence et le niveau de qualité de vie qu'elle souhaite atteindre, et d'expérimenter, par une économie plus informelle, une conception différente de la production et de la consommation. Ainsi cessera la soumission à une logique de croissance et de développement venant uniquement de l'extérieur. (Vachon, 1993 :96-97)

Le développement local dans un contexte de décentralisation devrait « aboutir à la prise en charge par les citoyens de leurs propres affaires » (FENU, 2006). Il est donc synonyme d'autonomisation des collectivités. Cette affirmation de Vachon, soutenue par Teisserenc (1994) et Jean (1997), montre tout le fossé présumé entre les politiques et pratiques préliminaires observées et l'objectif même du développement économique local.

Or la conception remarquée du développement local en Afrique subsaharienne souligne la nécessité de recourir à des apports externes. La réussite du développement au niveau local doit passer par une plus grande participation financière des acteurs extérieurs et bon nombre de collectivités locales surtout rurales militeraient pour cette option, selon l'analyse de Mback (2004). Les raisons explicatives de cette approche sont liées au contexte d'émergence du développement local en Afrique subsaharienne (Poulin, 2004), à l'état de pauvreté ambiant de ces collectivités et aux contraintes structurelles engendrées par les options de développement retenues. L'appauvrissement graduel des pays de

l'Afrique subsaharienne sous l'effet des politiques publiques inadéquates (Dumont, 1962) et les effets des programmes d'ajustement structurel (Favreau et Fall, 2007) pourraient servir à expliquer cette situation, d'autant plus qu'ils ont entrainé l'exode rural de bons nombres de jeunes (Coquery-Vidrovitch et all., 1996) et la dévitalisation de leurs milieux d'origine (Éla, 1987). Dès lors, au vu des observations et revues documentaires, on pouvait présupposer de nouvelles formes de dépendances du développement au niveau local en Afrique subsaharienne mais ces suppositions ne répondaient à aucune validité scientifique.

Un débat récurrent a toujours subsisté quant au contexte d'émergence du concept de développement qui aurait balisé les pistes à celui de développement local ou du développement économique local. Il aura été l'élément central d'une foule de cogitations intellectuelles, scientifiques et politiques. Certains lui confèrent des origines sociologiques, d'autres voudraient qu'elles soient économiques. Mais on retiendra surtout que le débat a été présent dans les cercles de réflexions économique et politique suite à la fin de la grande guerre. Dans la perspective de cette recension d'écrits, un retour historique s'avère donc nécessaire.

2.1.2.1 La définition du développement économique local

Le développement économique local ou développement local est

> une volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent, en entamant un processus et des actions en vue de construire, par leurs efforts conjoints avec le reste de la population, un projet d'avenir à ce territoire, en intégrant les différentes composantes économique, sociale et culturelle, en articulation constante avec les autres niveaux de décision. (Centres Concept de Dakar et Djoliba de Bamako, 2001; Houée, 2001 :107)

Il serait un processus politique impliquant des acteurs particuliers animés par un désir de changement de leur milieu de vie tout en restant solidaire avec le reste de la population. À ce titre, il est donc intrinsèquement lié à des décisions politiques et ne pourrait se contenter de réponses économiques comme par le passé. La DATAR l'incorpore dans un cadre de planification stratégique au niveau communal (Houée, 2001).

Cependant, il ne saurait juste est réduit à une dimension communale. Des dimensions territoriales différentes, et souvent plus larges sont à prendre en compte dans un essai de définition. On évoque un local concerté, dépassant la dimension du local de contestation. Il ne peut plus être un processus *top-down* (par le haut) ou *bottom-up* (par le bas) : il devient une démarche partenariale entre populations locales, État et différents acteurs internes et externes. Cette démarche qui peut sembler consensuelle, voir idyllique ne se fait pas sans heurts et difficultés (Favreau, 2002). Les changements surviennent souvent dans des contextes périlleux en bousculant les habitudes et certaines hiérarchies locales.

Le développement local est donc « une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent » (Houée, 2001 :108). Les éléments principaux à mettre en priorité sont la synergie des acteurs, leur concertation consensuelle si possible, dans un cadre global étatique. Le développement local n'est donc pas un développement exclusif qui pousserait la collectivité à un repli interne. Il n'est pas un projet de construction d'un modèle alternatif, mais une réappropriation de la mondialisation pour la ramener au niveau local. On parle également de nouvelles façons de concevoir la production, de partager les richesses, de stimuler la participation citoyenne, de miser sur la démocratie pour créer un cadre attractif, stimulateur et vivant pour tous. C'est un cadre pertinent pour la réalisation de buts macroéconomiques (Greffe, 2002). Mais force est de constater que tous les milieux ne peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs collectifs, et sont incapables de générer de la richesse. Il faut alors inscrire le développement local dans le cadre d'un apprentissage collectif qui permettrait de combler les lacunes, tares et insuffisances de certains milieux. La présence de ressources externes est le plus souvent fondamentale et nécessaire. Le développement local est donc un mouvement de changement incluant plusieurs étapes qui fait passer un territoire avec des réalités économiques, sociales et institutionnelles propres d'un état à un autre (Teisserenc, 1994). Il engage des effets

structurants à court, moyen et long termes. On parle également de lutte contre l'exclusion, de limitation de la pauvreté. Il s'agit de contrer les effets pervers du marché, de donner une réponse à certaines urgences locales, de freiner des crises récurrentes (Tremblay, Fortan, 1994).

Ces conceptions se valent autant les unes que les autres, et répondent à des caractéristiques particulières de chaque région, de chaque commune ou localité. C'est la combinaison d'un ensemble de facteurs prenant en compte les réalités propres qui permettent d'améliorer graduellement l'état socio-économique et institutionnel d'un territoire. C'est pourquoi il faudrait peut-être utiliser des expressions plus précises, plus claires en parlant de développement adapté (Jean, 2002), c'est-à-dire qui réponde aux exigences du milieu, que de persister dans un flou sémantique pluridimensionnel. Il est donc temps, compte tenu de la foultitude de ces définitions de préciser certaines approches pratiques pour une meilleure appropriation du concept.

a- Le cadre général du développement local de Prévost

Le cadre de Prévost est le résultat de plusieurs études qui ont eu lieu sur six municipalités régionales de comté du Québec. Son objectif est de fournir une solution immédiate à des problèmes locaux, mais également de favoriser « l'accroissement du patrimoine collectif d'une communauté et l'inscription de cette dernière sur une trajectoire de développement » (Prévost, 2001 : 17). Pour Prévost, le développement local s'inscrit dans un cadre général et est vu comme étant un processus. Le cadre général part du patrimoine collectif de la communauté qu'il transforme à partir d'initiatives et de projets de développement pour créer et répartir de nouvelles richesses. Il inclut un système de gestion efficient et efficace.

Le développement local est perçu comme un processus continuel et doit bénéficier d'un environnement économique, politique, institutionnel et socioculturel. Ce modèle a été élaboré en 1993 et a subi plusieurs améliorations, dont la dernière date de 2003. Il est centré autour de divers projets structurants, c'est-à-dire capables de mettre en commun les éléments variés et hétéroclites d'une communauté. Il met en évidence deux éléments fondamentaux quoique qu'il y ait cinq dans sa conception.

Le patrimoine est le premier de ces éléments et désigne l'ensemble des actifs tangibles et intangibles indispensables à tout développement. Son importance vient du fait qu'il souligne l'existence de potentialités aussi infimes soient-elles dans n'importe quel milieu. Il est la base de tout développement endogène. L'objectif est de contribuer à son amélioration.

La gestion du développement est le deuxième élément fondamental, car elle fait référence aux dynamiques internes et externes qui sont mobilisées autour de la communauté pour la réalisation de ce projet commun. Les richesses créées par le projet doivent être maintenues et distribuées le plus équitablement possible au sein de la communauté pour permettre une récurrence des effets du projet réalisé, et par là enclenché d'autres.

b- Le modèle de l'OCDE

Le modèle de l'OCDE (2001) est issu de la synthèse d'une série de projets réalisés dans trois pays européens : l'Espagne, l'Irlande et le Portugal. Ces expériences pratiques ont permis de dégager d'abord une série de recommandations pour les décideurs politiques. Le modèle met en évidence l'interrelation entre les structures, les fonctions et les stratégies. Le premier élément de ce modèle est la mise sur pied de structures de développement pour en faire des organisations leaders dans l'encadrement, parfois la confection et la mise en place de projets de développement.

Le second a trait aux stratégies à mettre en place à travers différentes planifications destinées à fixer les priorités de la région, ou de la collectivité.

Le troisième élément concerne les fonctions qui doivent permettre de mettre en œuvre les stratégies arrêtées. Elles sont complémentaires et se succèdent dans le processus de développement local.

On distingue au premier plan des fonctions définies la mobilisation des acteurs pour les projets futurs, ensuite, au second plan la sélection de projets et la mobilisation des ressources financières indispensables à leurs réalisations.

Au troisième plan, il y a le suivi et l'évaluation des résultats obtenus, et pour terminer le feedback ou la rétroaction du processus sur la communauté. Le modèle est

donc un modèle essentiellement axé sur les stratégies de gestion de projets. Il y a été identifié sept conditions qui ont contribué à la réussite des projets.

Ces conditions sont :

- le développement d'une stratégie claire et précise de développement local contenue dans un cadre défini,
- le partenariat entre les acteurs locaux (population, représentants publics, secteur privé) à travers une spécification des responsabilités et des tâches,
- un système de gestion très professionnel utilisant les ressources humaines adéquates et bien formées,
- une visibilité et une autonomie de la structure créée,
- un leadership indéniable des acteurs surtout locaux,
- une mobilisation des entrepreneurs et,
- le financement des initiatives retenues.

Ce modèle a le mérite de mettre en interaction des ressources déjà disponibles, mais il serait difficilement utilisable dans des milieux où ces ressources sont absentes ou difficiles à mobiliser. Il ne fait pas cas de formation, et d'information indispensables à une cohésion et une concertation efficaces. Par ailleurs, la mobilisation des acteurs n'obéit pas à une logique endogène, ce qui constitue un handicap pour l'appropriation locale et la visée autonomiste du développement local.

c. Le programme de développement local du FENU

Le Programme de Développement Local (PDL) désigne une stratégie de programmation locale expérimentée par le FENU dans 25 PMA en Afrique et en Asie avec des retombées sur l'amélioration des capacités locales et la fourniture des services aux citoyens. La capitalisation de ces interventions a été compilée en mars 2006 afin d'en ressortir les meilleures pratiques et les critères de succès.

L'objectif du programme était d'accompagner les communautés surtout rurales vers l'amélioration des systèmes et procédures de gestion au niveau local. La planification et la budgétisation locales sont au cœur de l'amélioration des capacités locales tandis que les notions d'efficacité, efficience et responsabilité devraient contribuer à l'amélioration des

prestations de services. Ces interventions sont accompagnées d'une enveloppe financière subséquente qui a rendu les processus d'apprentissage par la pratique ainsi que la mobilisation des acteurs possibles. On retiendra essentiellement de ce processus :

- la concentration des interventions au niveau institutionnel local avec pour objectif affiché d'améliorer la gouvernance locale à travers le développement institutionnel incluant le renforcement des relations entre l'administration locale et les organismes communautaires;
- l'introduction de pratiques et procédures innovantes en matière de planification, budgétisation, passation des marchés, gestion et suivi des infrastructures et services locaux en vue d'une meilleure reddition des comptes, d'une optimisation de l'utilisation des ressources ainsi que l'amélioration de leur allocation;
- le conditionnement du financement du développement local à des indicateurs de performance devant servir d'incitatifs au renforcement des capacités locales.

Les interventions se faisaient au niveau local par l'habilitation et le financement des structures locales ainsi qu'au niveau central par la capitalisation des enseignements tirés et des plaidoyers pour l'amélioration du cadre légal favorable à la décentralisation.

Il s'agit essentiellement dans ce cadre de réaliser des interventions en faveur de l'amélioration de la gouvernance locale qui constitue pour le FENU la base de toute politique de développement locale.

Par ailleurs une capitalisation des expériences réalisées au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Niger et au Sénégal par le FENU (2006) montre clairement que les fonds d'appui au développement local doivent s'inscrire dans une logique partenariale et servir de catalyseurs à la planification locale. Les cadres légaux de mise en œuvre du développement local dans les pays cités insistent sur la visée autonomiste du processus pour plus de subsidiarité dans la fourniture des services locaux.

d. Les formes de soutien économique au développement local

Le soutien économique au développement local se manifeste de plusieurs manières. Ils peuvent se manifester par des financements endogènes à travers la fiscalité locale ou des contributions des citoyens, ou par des transferts externes provenant du gouvernement, des partenaires bilatéraux ou multilatéraux, des ONG et de certaines institutions financières. Tous ces partenaires ont souvent quelques intérêts dans la région ou la collectivité appuyée.

i. La fiscalité locale

La fiscalité locale est l'ensemble des impôts directs et indirects perçus par une collectivité auprès de ces citoyens. Elle peut prendre la forme de taxes foncières, ou de taxes de vente pour les entreprises, dépendamment de la législation en vigueur. Au Québec, elle a largement servi à financer les municipalités et les commissions scolaires depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, elle prend la forme de taxes locales, de patentes et autres outils assimilés.

Ces perceptions peuvent et devraient mener à l'autonomie financière de la collectivité et lui permettre de financer sa stratégie de développement. La fiscalité locale devient de plus en plus importante dans le financement des immobilisations du secteur public au sein des économies modernes. En France, elle représente la principale source de l'investissement public (Carlier, 2003) et a permis une certaine autonomisation des collectivités, d'où le retour à la dichotomie recentralisation fiscale/autonomie fiscale.

ii. Le financement privé du développement local (l'emprunt)

Le financement privé du développement local se fait par le biais d'entreprises et d'acteurs du secteur privé qui ont quelque intérêt à voir la mise en œuvre de certains projets publics qui pourraient leur conférer des gains futurs. Il se manifeste par des prêts aux collectivités, des acquisitions d'obligations. Le financement privé est également présent au niveau des crédits-baux à court, moyen ou long termes. On retient également dans ce type de financement du développement local, certaines ressources atypiques.

En effet le secteur privé, composé de firmes multinationales ou de conglomérats nationaux, finance parfois des projets visant à apporter un correctif à certaines de leurs

activités – pollution, délocalisation d'une usine – qui nuiraient à leur image de marque (Tremblay, Fontan, 1994). Le débat dans bon nombre de pays africains est d'actualité et plusieurs gouvernements centraux rechignent à accorder ces facilités aux collectivités locales (ADP, 2004). Cependant, il existe également d'autres formes de ressources financières qui sont mobilisées suivant les milieux.

iii. Les transferts de l'État

Les transferts de l'État envers les collectivités se manifestent à travers le fédéralisme fiscal. L'objectif est de réduire les écarts entre régions nanties et régions démunies au sein d'un même pays. Un cas typique à une échelle élevée, est le cas de la péréquation au Canada. La péréquation est un « programme de transferts fédéraux permettant à toutes les provinces, peu importe leur capacité de générer des recettes, d'offrir à leur population des services relativement comparables moyennant un niveau d'imposition relativement comparable » (Holden, 2011). Ces transferts répondent au besoin social de justice et d'équité, ainsi qu'à une meilleure répartition des revenus. Ceci permet également à l'État de planifier le développement de ses collectivités à travers une meilleure occupation du territoire et une concentration dans les pôles productifs.

iv. Le tiers-secteur

La dernière source de soutien économique au développement local se détermine à travers le tiers-secteur. Le tiers-secteur représente ici l'ensemble des organismes et associations à but non lucratif. Son soutien au développement local se fait à travers les ONGD et les mouvements associatifs de la diaspora (Favreau et Fréchette, 2002). Plusieurs initiatives de développement local comme VES ou Fereintoumou (Mali) ont pu se réaliser grâce à des partenariats nord-sud efficaces et productifs. La coopération décentralisée a permis la réalisation de plusieurs projets et programmes sans un réel support étatique. De même, depuis 2001, les transferts de la diaspora envers les collectivités locales dépassent largement toutes les ressources allouées à l'aide au développement. Ceci a entrainé « une prise de conscience grandissante du potentiel que représentent les rapatriements de fonds en termes de contribution au développement

économique des pays exportateurs de migrants aux niveaux local, régional et national » (Baruah, 2006 :3).

2.1.2.2 La dépendance du développement local

Le développement local, comme montré précédemment, est une approche territorialisée du développement dans un cadre légal plus restrictif que celui d'un État souverain. Il est habituellement associé au processus de décentralisation avec des visées autonomistes et une prise en charge collective de problèmes de la collectivité. Les textes légaux dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne précisent que le financement des collectivités devrait se faire de manière autonome à partir des recettes locales et, éventuellement des transferts de l'État ainsi que des appuis des partenaires externes (organisations multilatérales et bilatérales, ONG internationales). Cependant, les observations des comportements des acteurs locaux dans bon nombre de ces collectivités font ressurgir la notion de dépendance. Comment faudra-t-il l'appréhender? Tel est l'objectif de ce paragraphe.

La notion de dépendance est apparue dans la littérature du développement au détour des années 1970, quand les travaux de Gunder Frank, Faletto, Amin ont mis en exergue les phénomènes d'accumulation des pays développés aux dépens des pays en développement. Ils ont principalement montré les liens interne et externe liés aux échanges inégaux dans le commerce international et la mauvaise division du travail pour expliciter le concept de dépendance. En fait, il s'agissait de rapports de dominance entretenus par les multinationales et pays développés dans leurs relations avec les pays en développement au niveau externe et au niveau interne, d'un jeu d'alliances au pouvoir, qui profite, comme le souligne Rist, de ce système. La dépendance serait donc l'assujettissement des pays en développement aux pays développés à travers des mécanismes divers liés à l'économie et aux pouvoirs politiques. Les pays en développement sont obligés de fournir des ressources naturelles aux pays développés tandis que ces derniers par des mécanismes divers les maintiennent dans un système de dominant-dominé. Ces liens viciés seraient le fruit de la colonisation passée.

Tremblay (1999) a ramené cette approche inter-état au niveau des relations entre les régions centres et les régions périphériques. À travers, une lecture des travaux de Friedmann, Aydalot (1985) et Proulx (1996), elle soutient que les régions périphériques étaient dans une dépendance technique, institutionnelle et culturelle envers les régions centres. Cette dépendance ne favorisait pas le développement régional des territoires périphériques dans les pays du nord à cause de la concentration des pôles de décision dans les grands centres au détriment de régions dites excentriques. La question de la dépendance est donc ramenée à un niveau territorial interne à un même état. Il s'agit maintenant de relations inégales entre centres et périphéries au sein d'une même entité territoriale.

Outre Tremblay, Amouzou (2011) reprend la notion de la dépendance en la liant à la question de l'aide en Afrique noire. Il insiste le caractère multidimensionnel de la dépendance des États et collectivités africaines à l'aide internationale surtout une forme d'aide qui entraine essentiellement une déstructuration de ces territoires. Il distingue au niveau structurel la dépendance économique, la dépendance commerciale et la dépendance financière en démontrant les différents mécanismes à travers lesquels ces trois formes de dépendance s'exercent. Pour Amouzou (2011), la dépendance actuelle des pays et territoires africains ne serait qu'une actualisation du vieux pacte colonial qui maintiendrait les pays africains dans un système de domination continue. Enfin, il souligne le rôle de relais local au système de domination que jouent les ONG nationales entre les partenaires des pays du nord et les populations bénéficiaires du sud. Ces interventions obéiraient aux directives de ces partenaires sans une prise en compte des préoccupations des populations bénéficiaires, surtout en milieu rural. Ceci entraîne graduellement la déstructuration de ces milieux du fait des bouleversements économiques, les maintenant ainsi dans une dépendance vis-à-vis du partenaire extérieur. Il conclut en ces termes :

> L'aide, telle qu'elle est conçue avec intérêts et avec l'obligation d'accepter l'assistance des expatriés exagérément rémunérés, ne peut que contraindre à la dépendance. Car dans ces conditions de fonctionnement du système, les pays n'ont jamais disposé de fonds pour résoudre les problèmes du sous-développement. (Amouzou, 2011 :252)

Il est clair dans ces conditions que la question de la dépendance est ici intimement liée en Afrique subsaharienne aux échanges internationaux, à l'aide internationale et peut mettre en exergue des relations viciées entre États, collectivités ou encore d'autres acteurs non étatiques comme les ONG ou le secteur privé. La dépendance serait donc l'impossibilité pour une entité de s'autodéterminer malgré un contexte légal favorable, à cause du dysfonctionnement des règles d'échanges. Il est donc avant tout économique et politique et établit un rapport de subordination forcé ou volontaire. La dépendance du développement local serait donc liée aux dysfonctionnements des rapports exogènes et endogènes des collectivités locales, mais aussi à la question de l'aide au développement.

Cependant, en l'absence de littérature spécifique sur la question de la dépendance dans les collectivités locales en Afrique subsaharienne, il serait intéressant de procéder à une analyse approfondie du cas retenu pour voir comment cette notion s'y manifeste.

2.1.3 La sélection du cas de la Commune de Grand-Popo

Dans le cadre de cette analyse, il fallait procéder à la sélection d'une collectivité rurale qui réponde à un minimum de critères, qui lui conférerait l'épithète de collectivité rurale en restructuration, sinon elle ne rentrerait pas dans le cadre de cette étude. Ces critères avaient été définis comme critères majeurs, et suivent la logique de la définition de la collectivité rurale en restructuration en Afrique subsaharienne, retenue plus haut dans cette étude.

Les critères majeurs retenus étaient :

- La situation géographique de la collectivité en Afrique subsaharienne;
- La définition de la collectivité rurale définie au sens de la législation du pays dans lequel elle se trouve;
- L'économie locale axée sur le secteur primaire (agriculture, pêche, sylviculture, maraîchage, petite exploitation de ressources naturelles…);
- L'accessibilité des données et informations sur la collectivité :
- ouverture des autorités locales;
- capacité d'interagir efficacement avec les populations locales peu scolarisées;

- La présence effective d'un système de gouvernance décentralisé;
- L'existence de plan de développement local;
- La présence de partenaires de développement;

À partir de ces critères majeurs, il avait été procédé à une analyse des différentes informations préliminaires recueillies sur les collectivités locales en Afrique subsaharienne. La revue de la littérature existante, surtout les travaux réalisés par le Programme de Développement Municipal, le Fonds d'Équipement des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Centre de recherche sur le Développement International, la Chaire de recherche en développement des collectivités de l'Université du Québec en Outaouais, l'Agence Canadienne de Développement International et la Banque Mondiale a permis dans un premier temps de sélectionner cinq (5) pays parmi les quarante et huit (48) pays de l'Afrique subsaharienne. Ce tri a été réalisé à partir des critères majeurs de sélection. Il s'agissait du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, du Sénégal et du Togo. La non-effectivité de la Loi sur la décentralisation au Togo avait entraîné le rejet des collectivités rurales de ce dernier pays dans le cadre de cette thèse.

Ensuite, il avait été procédé à un second tri pour pouvoir déterminer la collectivité qui ferait l'objet de l'étude. Ce tri avait été fait à partir de critères jugés mineurs, mais tous aussi importants pour une collecte de données de qualité. Ces critères mineurs de sélection étaient :

- L'existence de potentialités de développement économique;
- La présence d'une zone de pauvreté moyenne à sévère (3 à 5 indicateurs en dessous de la moyenne régionale ou nationale);
- La présence d'infrastructures de développement.

Cette analyse avait permis de retenir le Bénin et le Ghana comme pays pouvant abriter les collectivités susceptibles de répondre à ces critères. Une revue des monographies sur les collectivités du Bénin et du Ghana avait abouti à une première sélection des collectivités de Comé et Grand-Popo au Bénin, puis Keta et Ketu au Ghana.

L'analyse de ces collectivités présélectionnées avait été réalisée à l'aide des critères établis et permis de retenir la commune de Grand-Popo aux fins de la présente analyse.

Ci-après les tableaux synthétiques ayant permis de faire le choix du cas étudié :

Tableau 3 : Synthèse de l'analyse des collectivités présélectionnées

Critères de sélection	**Pays**			
	Bénin		**Ghana**	
Collectivités pré-identifiées	Comé	Grand-Popo	Keta	Ketu
Situation géographique de la collectivité en Afrique subsaharienne	Oui	Oui	Oui	Oui
Collectivité rurale définie au sens de la législation du pays	Oui	Oui	Oui	Oui
Système de production local axé sur le secteur primaire (agriculture, pêche, sylviculture, maraîchage, petite exploitation de ressources naturelles…)	Oui	Oui	Oui	Oui
Accessibilité des données et informations sur la collectivité (ouverture des autorités locales)	Oui	Oui	Oui	Oui
Accessibilité des données et informations sur la collectivité (capacité d'interagir efficacement avec les populations locales peu scolarisées)	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne

*Analyse à partir des critères majeurs de sélection du cas à étudier

Source : *Données colligées à partir de la revue de littérature*

Tableau 4 : Seconde synthèse de l'analyse des collectivités présélectionnées

Critères de sélection	**Pays**			
	Bénin		**Ghana**	
Collectivités pré identifiées	Comé	Grand-Popo	Keta	Ketu
Présence effective de système de gouvernance décentralisé	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence de plan de développement local	Oui	Oui	Oui	Oui
Présence d'ONG de développement	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence de potentialités de développement économique	Oui	Oui	Oui	Oui
Zone de pauvreté moyenne à sévère (3 à 5 indicateurs en dessous de la moyenne régionale ou nationale)	Moyen	Fort	Moyenne	Moyenne
Présence d'infrastructures de développement.	Moyen	Faible	Élevée	Élevée

*Analyse à partir des critères mineurs de sélection du cas à étudier

Source : *Données colligées à partir de la revue de littérature*

La commune de Grand-Popo (Bénin) répondait à tous les critères préalables déterminés. Le contexte juridique et politique y est bien établi, les activités économiques y sont essentiellement rurales. Elle est donc une bonne représentation locale de la nouvelle ruralité africaine et offre les différentes possibilités d'une étude en profondeur. Ses gouvernants avaient été choisis à travers un processus électoral ouvert dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de décentralisation au Bénin. Sa présentation sera faite plus en profondeur dans le chapitre III.

2.1.4 L'échantillonnage et les outils de collecte

La collecte des données empiriques s'est faite dans la commune de Grand-Popo au Bénin. Grand-Popo est une commune rurale côtière du sud-ouest béninois. Avec ses 45 146 habitants répartis sur une superficie de 289 km^2 (INSAE, 2006), la commune est subdivisée en 7 arrondissements regroupant 44 villages et quartiers. Les outils de collecte de ces données primaires retenus sont l'observation directe, l'entretien semi-directif, les groupes de discussion et l'enquête par questionnaire.

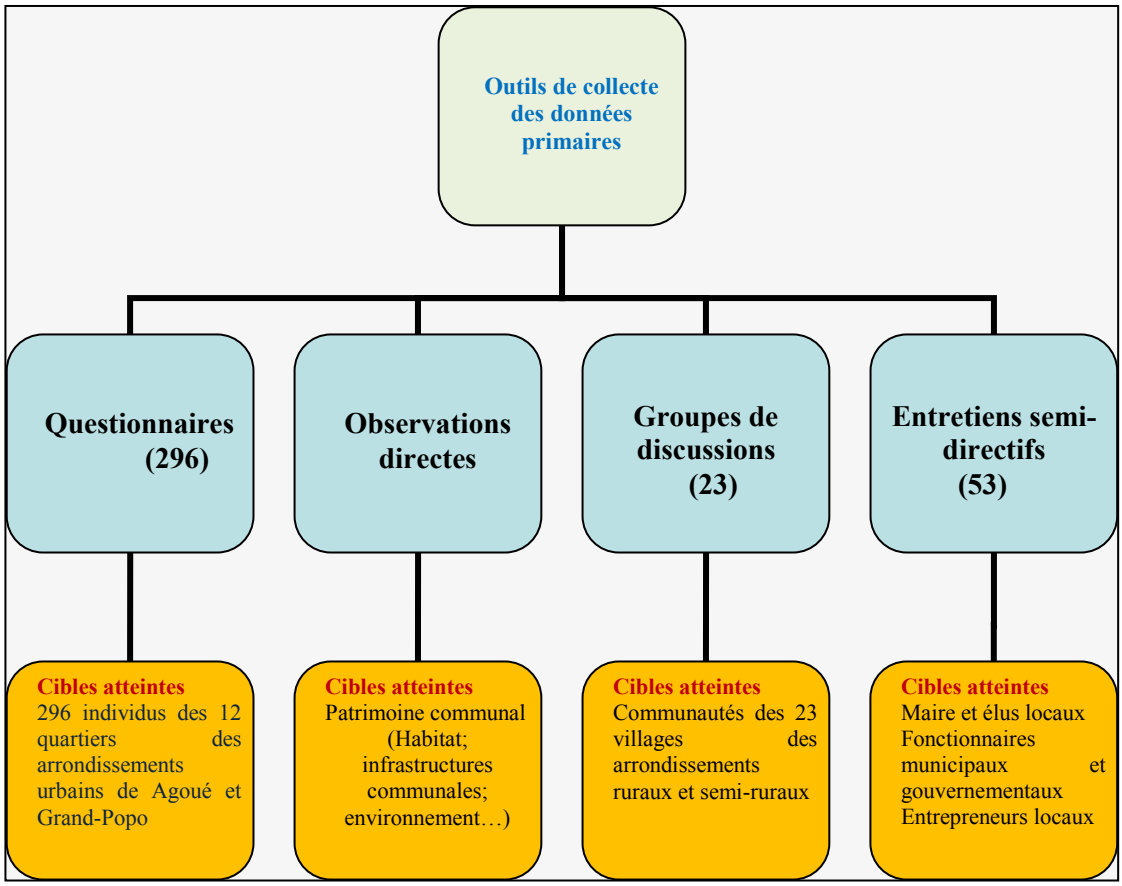

Figure 3: Outils de collecte des données empiriques
Source : *Données de la revue de littérature*

Cette phase de collecte de données a été réalisée dans la commune de Grand-Popo durant la période du 11 juin 2007 au 13 juillet 2007, suite à la demande formulée en ce sens aux autorités municipales (annexe 1) et l'accord obtenu de leur part (annexe 2). Afin de rester conforme aux dispositions administratives en vigueur dans la commune de Grand-Popo, un courrier d'explicitation et de demande de collecte de données a été envoyé au maire de la commune de Grand-Popo le 24 mai 2007. Le courrier joint en annexe 1 précisait le projet de recherche et la nature des informations à recueillir. Suite à l'accord de la municipalité, il a fallu également informé la brigade territoriale de gendarmerie de Grand-Popo qui est une organisation déconcentrée de l'État. Cette démarche s'inscrivait dans la logique administrative locale afin d'éviter tout amalgame avec des groupes d'individus mal intentionnés qui mèneraient des activités illicites dans la localité.

Suite à cette phase administrative, une équipe de 6 enquêteurs de niveau universitaire en sciences sociales, justifiant d'une expérience en collecte de données en milieu rural, a été recrutée. La principale mission assignée à cette équipe était l'administration des 320 questionnaires dans les arrondissements urbains, l'observation des sites d'enquêtes à partir de la grille d'observation conçue à cet effet et la réalisation des groupes de discussions dans les arrondissements ruraux grâce à la grille d'entretien conçue à ce propos. Une formation de 3 jours, comprenant des tests expérimentaux a été donnée aux enquêteurs afin de les familiariser avec le projet de recherche, et de lever toutes les inquiétudes nécessaires à ce sujet. Les enquêteurs ont été répartis en équipes de 2 personnes, et répartis dans les différentes localités de la commune. Un suivi de leurs activités et de la qualité du processus de collecte était réalisé à chaque deux jours en vue d'assurer la meilleure fiabilité possible des données.

Durant cette même période, il était procédé aux entretiens des élus locaux, des leaders d'opinion (responsables religieux; responsables d'ONG et associations), des opérateurs économiques et des fonctionnaires municipaux et des administrations nationales déconcentrées.

L'observation directe portait sur l'habitat local, les infrastructures locales et communales, le potentiel environnemental local et les habitudes observables des populations. Elle a permis de faire l'état du patrimoine communal et d'apprécier en partie le niveau de vie de la population à partir du type, de la structure, de la qualité et de la nature de l'habitat. Les formulaires prévus à cet effet ont été complétés, tout comme la prise de certaines images avec l'accord des acteurs concernés. Ces données qui ont été recueillies dans toutes les localités de la commune, concernent aussi bien l'économie locale, l'environnement local, l'identité locale, que la gouvernance locale.

L'**entretien** était destiné à recueillir les perceptions des élus locaux, des fonctionnaires municipaux et gouvernementaux des structures déconcentrées de l'État, des entrepreneurs locaux et les leaders d'opinions (Chefs coutumiers, responsables religieux, responsables d'associations) sur les composantes du développement économique local dans la collectivité. Cette démarche a permis de rencontrer et de recueillir les propos de :

- 9 élus locaux à savoir le maire par intérim ainsi que huit élus municipaux dont 6 des 7 chefs d'arrondissements dans leurs localités, soit 82% des élus locaux;
- 5 employés municipaux à savoir 3 chefs de services, un archiviste et une secrétaire soit 31 % des employés;
- 4 des six responsables des services déconcentrées de l'État à savoir le Chef de brigade de gendarmerie, les deux percepteurs fiscaux et l'infirmière chef du dispensaire d'Ayiguinou (Agoué), soit 67 % des personnes visées;
- 28 opérateurs économiques dont 5 maraîchers, 3 commerçants (tenants d'épiceries), 6 pêcheurs, 2 guides touristiques, 2 conducteurs de taxi-motos, un piroguier, un maçon, 3 transformatrices de poissons et productrices de nattes en joncs, 2 productrices de sel, 3 hôteliers;
- 2 enseignants;
- 3 fonctionnaires d'organisations internationales (Villa Karo; PNUD; PDM);
- 2 responsables d'ONG locales.

Au total 53 entretiens semi-directifs auront été menés dans la commune de Grand-Popo dans le cadre de ce projet, de la mi-juin 2007 à la mi-juillet 2007. Au-delà des

informations précédentes recueillies par entretiens et observations, le soutien des enquêteurs a permis de mener 23 groupes de discussion sur les 32 prévus soit 72 % de l'effectif escompté. Ces groupes discussion ont permis de recueillir les perceptions des bénéficiaires finaux sur les questions de développement économique de la collectivité. Ce mode de collecte de données a permis de saisir le sens et la compréhension de la problématique du développement dans leurs milieux et dans la commune. Ces informations ont été complétées par les données quantitatives recueillies dans les 12 quartiers des deux arrondissements urbains de la commune.

Il était prévu d'administrer 320 questionnaires dans les arrondissements urbains de la commune. La collecte de données a permis de recueillir les informations de 296 personnes sur 320 soit 93 % du total prévu. Les répondants étaient à 52 % âgés de moins de 35 ans afin de corriger les biais qu'auraient pu introduire les réponses des entretiens semi-directifs et des groupes de discussions réalisés avec des personnes d'âge mûr ou des personnes retraitées. Malheureusement, malgré une population à 51 % féminine, ces répondants n'étaient qu'à 39 % des femmes. Les interactions entre les collecteurs de données et les individus de sexe féminin n'étaient pas aisées même dans ces milieux semi-urbains à cause des coutumes locales qui favorisent une certaine discrimination sexuelle. Mais l'échantillonnage a été réalisé dans le souci de mener une enquête objective, c'est-à-dire de respecter les critères suivants :

- répartition démographique et spatiale de la population;
- représentativité du genre par rapport aux données démographiques (51 % de femmes)-(INSAE, 2006);
- représentativité des jeunes par rapport aux données démographiques (43 % de jeunes) – (source INSAE, 2006);
- représentativité des différents secteurs d'activité économique (agriculture, pêche, industrie traditionnelle, secteur tertiaire);
- prise en compte du taux d'alphabétisation urbain/ rural.

Les questionnaires administrés après vérification, ont été codifiés, puis les données traitées avec le support des logiciels Excel et SPSS. Les résultats de ces collectes seront présentés dans le troisième chapitre.

2.2 LES CONCEPTS, DIMENSIONS ET OUTILS DE MESURE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La revue documentaire et les experts rencontrés ont permis de dégager un certain nombre de notions clés à prendre en compte dans les questions de développement local. Ces notions ont permis d'approfondir les repères théoriques devant faciliter l'analyse du développement local par rapport à sa finalité c'est-à-dire l'autonomie ou la création de nouvelles dépendances.

La collecte des données secondaires, c'est-à-dire les monographies, les extraits historiques, les recherches universitaires et professionnelles, et les documents administratifs et statistiques ayant trait au développement économique local dans la commune de Grand-Popo, s'est essentiellement déroulée en différentes phases comme mentionné précédemment incluant la période de collecte des données empiriques. Ces informations ont été mobilisées auprès des principaux intervenants sur la problématique du développement local et de la ruralité en Afrique subsaharienne, ainsi que des institutions gouvernementales béninoises et internationales. Il s'agissait de consulter :

- Les archives de la bibliothèque universitaire de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin);
- les services communaux de Grand-Popo;
- les services nationaux déconcentrés de l'État béninois à Grand-Popo;
- Les bibliothèques Nationales du Bénin et du Togo;
- Les bibliothèques des universités du Togo;
- L'Institut INSAE (Cotonou - Bénin);
- Les organismes du Système des Nations Unies : FENU et PNUD;

- L'Association culturelle Nonvitcha (Grand-Popo - Bénin);
- Le Partenariat pour le Développement Municipal (Cotonou - Bénin);
- Le Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI);
- Les bibliothèques des Universités du Québec, de Sherbrooke, de Montréal et d'Ottawa;
- Les ressources disponibles sur les portails électroniques.

Les principaux ouvrages recueillis sont :

- Les monographies communales;
- Les budgets communaux de 2003 à 2007, mais aussi de 1999 et 2001;
- Le schéma directeur d'aménagement du plan de développement communal;
- Le programme local d'aménagement et de gestion de l'environnement;
- Les articles de journaux sur la commune et le développement local au Bénin;
- Les données sur les différentes entreprises et entrepreneurs du milieu;
- Les données cartographiques (schémas et photos);
- Les reportages vidéo sur la commune;
- Les statistiques sur les indicateurs de base de la commune;
- Les données économiques sur la production et la consommation locale;
- Les actes du 4ème congrès de l'Association Nonvitcha;
- Les documents historiques et écrits sur la commune.

Ces éléments ont permis de faire l'analyse du processus de développement local en identifiant d'abord un certain nombre de notions et de concepts qui le définissent.

2.2.1 Les concepts-clés

Le développement économique local ou développement local, eu égard à tout ce qui précède, ne peut s'inscrire dans une perspective strictement endogène ni exogène. Il est une interaction entre ces deux logiques et devrait aboutir à un modèle viable pour les collectivités comme le stipulent ces textes fondateurs. Comme le précise André Joyal, « si le développement local s'identifie toujours par la mise en commun des diverses ressources

d'une microrégion donnée à laquelle s'identifie la population, l'expérience va montrer que l'entreprise privée deviendra le principal agent de création d'emplois » (Joyal, 2000; Lafontaine, 2001:109). Il nécessite donc la mobilisation de tous les acteurs et ne saurait en occulter aucun. Le développement local doit donc être un tout endogène et exogène qui tienne compte des contraintes et opportunités locales. Il doit être un *« développement adapté* » (Jean, 2002).

Cependant, certaines conditions lui sont indispensables comme révélés par les auteurs et modèles présentés antérieurement. Il s'agit avant tout d'avoir :

- un espace territorialisé qui constitue un patrimoine commun à viabiliser et à valoriser;
- un cadre politique adéquat : la décentralisation constitue dans bon nombre de cas le cadre politique pertinent pour la réalisation d'une bonne initiative de développement local;
- des acteurs locaux dynamiques et entrepreneurs : leur interaction suscitera une forte mobilisation autour de projets structurants et un recouvrement optimal des recettes fiscales gages de réalisation d'une certaine autonomie;
- des mécanismes de concertation et de consultation souples pour asseoir une stratégie commune et des ressources économiques disponibles. L'apport de la concertation et de la consultation, absentes des anciennes stratégies de développement est important dans son succès;
- Une bonne stratégie de mobilisation financière indispensable à sa réussite.

Nouveau paradigme ou actualisation de théories passées, le développement local demeure toujours dans ce flou conceptuel et sémantique qui le caractérise. Qualifié d'auberge espagnole (Polèse et Coffey, 1982), il demeure quand même une alternative viable pour les régions périphériques et les zones en difficulté. Pour résumer, Jean (1997), lui reconnaît cinq grandes caractéristiques :

- l'absence de modèle unique de développement : il souligne l'impossibilité de transférer les expériences de développement local à cause de la diversité des

conditions écologiques et humaines, des situations géographiques, sociales et culturelles des communautés;

- La dimension territorialisée de tout processus de développement local :
- La supposition d'une force endogène préexistante;
- La volonté de concertation et de partenariat des différents acteurs;
- La participation et la responsabilisation des citoyens quant à l'aménagement de leur territoire.

Ces éléments indispensables à l'autonomie du développement économique local relevés à travers les différentes approches de définition, ont pour soubassement quatre dimensions majeures : la mobilisation des acteurs locaux, la viabilité du milieu physique, la diversification des activités économiques et la légitimité des élus.

Or on ne peut parler de mobilisation d'acteurs sans faire référence aux déterminants de l'action collective que sont l'existence d'un lien parfois affectif avec le territoire. On ne peut évoquer la question de force endogène sans interroger les concepts qui lui sont liés. Il s'agit de questions identitaires qui façonnent ou détruisent le territoire comme cela sera démontré plus loin.

Par ailleurs, les questions de légitimité et de participation sont liées et font référence avant tout au concept de gouvernance qui les détermine. De la même façon, la viabilité du milieu physique est avant tout une question environnementale, une question de rapport d'usage des ressources naturelles. Enfin, la mobilisation financière à travers les apports fiscaux nécessite l'existence préalable d'un tissu économique dynamique et prospère. Les dimensions identifiées par les auteurs seraient donc reliées aux concepts d'identité locale, d'environnement local, d'économie locale et de gouvernance locale.

Par conséquent, le développement économique local est un processus de transformation du territoire à partir de quatre concepts clés : la gouvernance, l'identité, l'économie et l'environnement.

La gouvernance nécessitera une réelle légitimité des élus pour favoriser la participation des citoyens au processus; l'identité implique une mobilisation citoyenne pour une valorisation du patrimoine commun; l'économie implique pour les collectivités

visées, une diversification des activités souvent axées sur le secteur primaire pour une réelle autonomie financière; et l'environnement nécessite une viabilité pour s'inscrire dans une dynamique de durabilité. Tous ces concepts sont en interaction entre eux, et nécessitent le recours à d'autres composantes que sont l'ancrage, la régulation, la protection et la responsabilisation.

2.2.2 La clarification des concepts-clés du développement local

Comme mentionnés précédemment, ces concepts sont le fruit de la revue de littérature et des avis d'experts universitaires et de praticiens. Il est important de les expliciter et de montrer leur lien avec l'analyse du développement local par rapport à sa visée autonomiste ou non.

2.2.2.1 La gouvernance locale

La notion de gouvernance locale a fait l'objet de plusieurs débats en sciences sociales, tant elle interpelle des savoirs économiques, juridiques, politiques et sociologiques. Il s'agit d'un concept polysémique, qui peut avoir tendance à devenir une notion passe-partout, si ces contours ne sont pas explicitement définis. La gouvernance proviendrait du latin *gubernare*, lui-même dérivé du grec *kubernân.* La définition du dictionnaire Robert (2009), fait état de la « *manière de gouverner* », de l'« *exercice du pouvoir pour gérer affaires nationales* ». La notion, même si elle date du 15ème siècle, a longtemps été abandonnée par la littérature francophone, dans laquelle elle réapparait autour de 1987. Elle s'est largement inspirée des éléments propulsés par le concept similaire anglophone de *governance*. Dans la communauté scientifique francophone, le concept de gouvernabilité a d'abord été mis en exergue, puis celui de la gouvernance lui a succédé. Contrairement aux notions de gouvernement qui est synonyme d'action de gérer la chose publique, ou de gouvernabilité qui se rapproche de la possibilité de gouverner, Carrier et Jean (2000), se basant sur les travaux de Stocker introduisent cinq postulats indispensables à la compréhension de la notion de gouvernance :

- la complexité de la prise en compte des différents types d'acteurs et d'institutions étatiques et non étatiques;
- les difficultés de spécification des rôles et responsabilités de ces acteurs et institutions;
- l'interdépendance entre les pouvoirs institutionnels et les détenteurs des leviers de l'action collective;
- l'intégration des différents groupes et réseaux d'acteurs autonomes;
- la possibilité d'action en dehors de l'administration centrale.

Certains éléments-clés à savoir la décentralisation des pouvoirs institutionnels, la responsabilisation et la participation, reviennent le plus souvent dans les différentes approches de définition de la gouvernance. D'ailleurs, les deux auteurs précités précisent que

> la notion de gouvernance postule une diminution de la centralité de l'État ainsi que sa capacité à orienter l'ensemble de sa société. Pour ce faire, l'État aurait besoin de nouvelles formes de régulations… En centrant moins son analyse sur les institutions, comme le fait la notion de gouvernement, la notion de gouvernance se préoccupe plus des formes de mobilisation, de partenariat et de mise en réseaux. (Carrier et Jean, 2000; dans Carrier et Coté, 2000 :51)

Une analyse du concept de la gouvernance dans le cadre du développement économique local, ne saurait donc se faire en dehors de ces éléments. Cependant, au vu des développements récents de la notion de gouvernance locale au sein de la communauté scientifique et des institutions partenaires du développement, il est important de procéder à une exploration des éléments qu'elles mettent en exergue, afin d'appréhender la manière dont ils pourraient enrichir la définition précédente.

En sciences économiques, comme le souligne Williamson (1985) dans la théorie des contrats, la gouvernance est synonyme de structure contractuelle entre différents acteurs appelés à être coordonnés dans le cadre de leurs interactions économiques. Avec la théorie de la régulation, elle apparaît comme étant une entité politique, régulant le processus de développement local. Il s'agit dans ce dernier cas de faciliter la coordination

d'agents non économiques et d'agents économiques au sein d'un même espace géographique. Au niveau juridique, elle est le processus par lequel les élus locaux arrivent à gérer les complexités d'une collectivité locale, dotée de personnalité morale. En sciences politiques, elle est le processus de participation à la vie publique, et de direction des affaires de la communauté ou de l'État. Vachon (1993), souligne la nécessité d'une auto-administration des collectivités locales pour une meilleure valorisation des ressources locales, ignorées jusqu'alors par la gestion centralisée de l'État. Pour Theys (2002),

> La gouvernance n'est qu'un ensemble de dispositifs, de procédures, d'instruments qui ne peuvent fonctionner que s'ils sont appropriés, mobilisés par des acteurs ayant un accès équitable à la décision, partageant un minimum d'intérêt commun, et disposant de marges de manœuvre suffisantes. (Theys, 2002 :6)

La gouvernance locale fait donc recours également à une liberté de choix, une liberté de décision dans l'action collective. Les notions de participation libre, de responsabilité, de régulation et d'intérêt commun occupent ici aussi la place centrale de cette définition.

Cependant, quelques soient les approches et les auteurs, force est de remarquer que le concept est revenu à la mode sous l'impulsion des institutions financières internationales, des investisseurs privés et des organisations multilatérales, soucieuses de garantir la traçabilité, mais surtout le recouvrement de leurs investissements dans les nouveaux marchés des pays en développement. Il est donc important de s'appesantir aussi sur leurs approches de définition.

Selon le PNUD (2010), la gouvernance serait le processus par lequel les décisions de politiques publiques sont élaborées et mises en œuvre. C'est le résultat des interactions, relations et réseaux entre les différents secteurs (gouvernement, secteur public, secteur privé et société privée), qui stimulent les décisions, négociations et relations de pouvoirs entre les différents acteurs-clés. Ces relations entre gouvernements et les autres secteurs de la société déterminent pourquoi les choses sont faites et pourquoi tels ou tels services sont délivrés. Au niveau local, la prise en compte de concept vise la qualité, l'efficacité et

l'efficience de l'administration locale et la prestation des services publics (la qualité des services publics locaux, leur transparence, leur approche inclusive, et leur imputabilité – la manière dont l'autorité locale et le pouvoir sont exercés). Tous ces éléments visent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement au niveau local, puis national et supranational par la suite.

Quant à la Banque Mondiale (1999), le concept de gouvernance locale renvoie à la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales pour le développement. Elle définit un ensemble de principes tels que la transparence, l'accès à l'information, la responsabilisation qui seraient des caractéristiques de la gouvernance (Dessart et *all.*, 2001). Cette approche de définition de la Banque Mondiale, vise essentiellement la promotion et la protection des investissements privés et la libéralisation des marchés, dans son cadre stratégique de réduction de la pauvreté.

Cette approche est presque similaire de celle de l'OCDE (2001 a) qui la perçoit comme étant l'exercice du pouvoir politique et son contrôle dans le cadre de la gestion des ressources publiques pour un développement économique et social. Elle lui distingue trois dimensions, à savoir « la nature du régime politique, les mécanismes d'exercice de l'autorité dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays, l'aptitude des pouvoirs publics à définir et mettre en œuvre des politiques et à s'acquitter des fonctions qui leur incombent ». Une analyse approfondie de cette définition, de ses dimensions et des méthodes subséquentes montre une volonté énoncée de respect des droits civils et politiques dans la gestion des affaires publiques, une volonté de lutter contre la corruption et de rendre l'environnement des affaires viable.

Pour l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI),

> la gouvernance englobe les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des organisations tentent d'atteindre des objectifs communs, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité, et d'exercer des pouvoirs (ACDI, 2010).

Cet exercice du pouvoir doit s'exercer de manière efficace, intègre, équitable, transparente et responsable à tous les niveaux et échelons de l'administration publique. Cette volonté manifeste de l'ACDI vise à accroître une plus grande efficacité de l'aide

canadienne pour le respect de ses engagements internationaux. La Commission Brandt (1980) sur la « Gouvernance globale » propose la définition suivante pour témoigner de ce qu'est la gouvernance. Elle serait :

> la somme des voies et moyens à travers lesquels les individus et les institutions, publiques ou privées, gèrent leurs affaires communes. Il s'agit d'un processus continu grâce auquel les divers intérêts en conflit peuvent être arbitrés et une action coopérative menée à bien. Ceci inclut les institutions formelles et les régimes chargés de mettre en application les décisions, ainsi que les arrangements que les gens ou les institutions ont accepté ou perçoivent comme étant dans leur intérêt. (Commission Brandt, 1980 :2-3)

Cette définition insiste sur le processus et la coopération entre les acteurs pour la sauvegarde de leurs intérêts, mais elle ne requiert pas l'assentiment de tous. La question de participation n'y serait pas fortement souligné, ni celle de responsabilisation, même si elles sont admises de manière implicite. Toutes ces définitions se complètent les unes aux autres, même si certaines demeurent assez vagues sur certains aspects nécessaires à une bonne gestion des affaires au niveau local. Cependant, dans le cadre de l'analyse de la dépendance du développement économique local, les questions de participation, et de légitimité sont importantes, au vu de la visée d'autonomie de ce processus.

Dans ce contexte, la gouvernance locale désigne la conception de modes de gouvernements impliquant un système de régulation au niveau local (Paquet, 1999) autour d'un ensemble de réseaux d'acteurs interconnectés (Benko et Lipietz, 2000). Elle vise la prise en compte « des interactions, des dynamiques transnationales, des logiques nationales et des initiatives locales » (Baron, 2003:239). Comme le soutient Cavalier (1998), elle est « la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour de niveau de décision politique. » Propulsée à travers le principe de subsidiarité, c'est-à-dire le principe selon lequel la proximité administrative est susceptible d'une meilleure prise en compte des préoccupations du citoyen et d'une meilleure prestation de services, le concept de gouvernance induit les notions de responsabilisation et de participation. L'insistance des auteurs et praticiens sur ces deux notions n'est pas fortuite, car elles justifient, quelle que soit la finalité ayant généré sa définition, le recours à ce

concept depuis la fin de la guerre froide et le début des processus de décentralisation dans les pays en développement. Carrier et Jean (2000) lui trouvent deux modèles possibles : un modèle utilitariste ou fonctionnel qui part du résident de la collectivité qui s'identifie essentiellement à « un client ayant des droits individuels, un payeur de taxes », et la collectivité (ici identifiée à une municipalité) comme étant une « organisation pragmatique devant livrer des services au meilleur coût possible »; et un modèle citoyen ou solidaire qui fait des citoyens, des individus ayant des responsabilités collectives, et la collectivité (municipalité), « une instance de représentation politique de la société civile ».

Dans le cas des logiques développées dans les collectivités rurales en restructuration d'Afrique subsaharienne, la logique fonctionnelle est promue à cause de la nécessité de fournir de meilleures prestations possibles aux citoyens et taire les revendications locales conjointement à la logique solidaire à cause de la nécessité d'asseoir un processus harmonieux de développement basé sur une responsabilité collective. Les services transférés aux collectivités locales varient selon les pays, et les motifs ayant soutenu les processus de décentralisation et de mise en place de la gouvernance locale. Ils peuvent varier de la coresponsabilité de l'aménagement du territoire à la fourniture de services d'utilité publique, susceptible de stimuler le développement local. Mais comme démontré précédemment, les intellectuels locaux ainsi que les pouvoirs centraux ont trouvé dans ces nouvelles formes de conception de l'action publique, les moyens de procéder à une meilleure captation des ressources ou mieux de faciliter un repositionnement stratégique sur l'échiquier politique. Il y a également le rôle flou des acteurs non étatiques qui influencent énormément les processus démocratiques et de gouvernance dans ces pays.

Vaillancourt (2013) dans le cadre de la capitalisation des discussions d'experts sur le Forum d'Action pour la Gouvernance Locale en Afrique Francophone (FAGLAF) identifie sept enjeux majeurs qui la déterminent. Il s'agit de la question de la prestation de services de qualité aux communautés (éducation, ramassage et gestion des ordures, santé), du financement des collectivités locales, de la participation citoyenne et de la gestion communale, de l'intercommunalité, de la gestion foncière et du rôle que les communes doivent y jouer, de la gestion des ressources naturelles et, de l'utilisation des technologies

de l'information et de la passation des marchés pour améliorer la décentralisation. Cette analyse sur la décentralisation en Afrique de l'Ouest francophone par des praticiens et experts confirme également notions et enjeux privilégiés dans les écrits scientifiques précédents.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'analyse de la dépendance du développement économique local, l'accent sera mis sur les dynamiques internes versus externes en lien avec les questions de responsabilisation, participation et légitimité. La question de légalité avait déjà été résolue dans les prémices de cette analyse, c'est-à-dire les processus légaux de structuration de l'espace et d'organisation de la représentativité des responsables exécutifs par rapport à la population. Les cadres juridiques instituant collectivités et leurs modes d'administration avaient déjà réglé cette question, car ce sont eux qui délimitent les contours des pouvoirs des exécutifs locaux. Il reste les aspects liés aux différents processus qui seront analysés à travers la question de légitimité.

Cette question de la légitimité des élus sera analysée à travers les perceptions de la population, c'est-à-dire l'analyse des sources internes versus externes du pouvoir local (la reconnaissance de l'administration par la population locale) et les réseaux locaux engagés ou non dans le développement du milieu. Une administration locale non reconnue ou en quête de légitimité au niveau local, ou imposée par le pouvoir central à travers un processus légal vicié par exemple est révélateur d'une dépendance institutionnelle de la collectivité vis-à-vis des acteurs externes. La mauvaise représentativité de la population entraine une certaine phase d'inactivité, et éloignerait tout processus de développement local de ses objectifs initiaux, à savoir l'amélioration des conditions, du niveau et de la qualité de vie des populations. La légitimité ancrée des gouvernants est source de participation de la population au processus de développement local. La participation citoyenne au développement local est synonyme de maîtrise, d'appropriation des questions d'intérêt publique et se manifeste par la participation aux séances publiques communales, aux concertations sectorielles et, parfois à la prise d'initiatives innovantes pour la municipalité.

La question de participation sera analysée à travers le degré d'implication des citoyens dans la vie publique locale. La question de responsabilisation, quant à elle renvoie à une interaction entre les réseaux locaux et l'administration publique locale. Ces éléments qui constituent le soubassement de l'analyse de la dépendance de la gouvernance locale vis-à-vis des facteurs externes, sont regroupés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Dimensions de la gouvernance locale dans le développement local

Concept	Composantes (dimensions)
Gouvernance locale	Légitimité (choix libre des élus)
	Participation (implication citoyenne)
	Responsabilisation (interaction entre les élus et les réseaux locaux pour le développement communal)

Source : *Données colligées de la revue de littérature*

2.2.2.2 L'économie locale

L'économie locale constitue sans nul doute, l'une des problématiques fondamentales des questions de développement et sous-développement. Dans le cadre du développement économique local, elle englobe autant les systèmes de production locale, l'entreprenariat que les aspects de génération de revenus nécessaires à la bonne marche des collectivités locales décentralisées vers un meilleur avenir. C'est une foultitude de pensées économiques qui s'affrontent au sein des nouvelles collectivités décentralisées d'Afrique subsaharienne. On peut relever un bon nombre d'auteurs de la pensée économique qui concourent aujourd'hui au façonnement et à la structuration de l'économie locale dans ces collectivités. Pour les partenaires en développement, il s'agit de créer les conditions pour l'atteinte des résultats qu'ils se sont fixés. Les appuis des partenaires comme le FMI et la Banque Mondiale, visent à asseoir un libéralisme économique réel, loin de toute entrave, et faciliter l'expansion du secteur privé.

Cette approche de l'économie locale est basée sur les pensées d'Adam Smith, ramenés à une échelle plus réduite. Au siècle des lumières, Adam Smith (1776) évoque le concept de la « main invisible » qui sert de régulateur aux échanges entre les individus et les nations. Il part du principe que chaque individu ou nation ne cherche que son propre intérêt, et que par conséquent, il possède les aptitudes nécessaires pour s'adapter à la loi de l'offre et de la demande sur le marché, sans que l'État n'ait à intervenir. De part ce comportement, il concourt mieux au bien-être collectif que s'il y était contraint, à travers la sommation des intérêts individuels. Cette pensée est promue également par Montesquieu, Hume, Locke, Turgot, Condillac et autres. Les économistes physiocrates Quesnay et Gournay la complètent en dénonçant l'interventionnisme de l'État et promouvant la libre circulation des biens et l'autodétermination des individus. Ces positions, bien qu'ayant fait l'objet de critiques et apports divers, influencent grandement les politiques économiques proposées et développées par les États africains et leurs partenaires de Brettons Wood aujourd'hui.

La question de régulation développée au niveau des collectivités en restructuration en Afrique subsaharienne vise la mise en place et le respect d'un cadre institutionnel ouvert, favorable à l'entreprenariat privé. Friedman y reconnaissait le fondement essentiel des droits humains et en faisait le droit le plus basique. La liberté contractuelle et la liberté de fixation des prix constituent les derniers fondements de cette approche de structuration de ces économies. Dans ce contexte, le rôle de l'État et des élus locaux est de développer un cadre sécurisant et attractif à l'investissement étranger, afin de garantir la prospérité collective par le jeu du libre-marché.

Cependant, cette approche ultralibérale promue par les institutions de Brettons Wood est nuancée par l'approche keynésienne utilisée par le PNUD, le FENU et l'UN Habitat qui interviennent également comme partenaires majeurs dans la structuration des collectivités locales en Afrique subsaharienne. Ils préconisent dans leur approche un interventionnisme de l'État pour faciliter la structuration des économies locales et y réduire par conséquent la pauvreté. Les systèmes de péréquation devraient permettre à l'État d'octroyer des subventions aux collectivités tout en contrôlant leurs actions afin de

les « moderniser », de les rendre plus compétitives aux marchés et réduire ainsi la pauvreté. Cette approche se veut en corrélation avec les motivations qui ont poussé les Nations-Unies à soutenir les politiques de décentralisation et de développement local dans ces pays. Vu que l'objectif mondial poursuivi actuellement par ces organismes onusiens est la réalisation des OMD, une approche de localisation de ces objectifs a été développée par Jeffrey Sachs (2006) à la demande du Secrétaire Général de l'ONU. Il s'agit pour les différents partenaires engagés de mobiliser leurs ressources sur une collectivité rurale pauvre, afin d'y stimuler le bien-être collectif, et par là montrer que les OMD sont atteignables d'ici 2015. Cette approche s'inscrit aussi dans la mise en œuvre des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Elle est également supposée conférer une certaine capacitation aux populations locales afin de leur permettre d'être maîtres de leur processus de développement. L'État joue dans ce processus de structuration de l'économie locale, un rôle de catalyseur et d'accompagnateur.

Cependant, cette approche keynésienne ne constitue pas l'apanage des politiques d'économie au niveau des collectivités locales. La structuration économique des collectivités mise sur les questions d'avantages comparatifs pour stimuler leur développement. Cette approche se fonde sur les travaux de Ricardo (1817) relatifs à la théorie des avantages comparatifs. Cette théorie démontre qu'il existe toujours un gain pour toute économie qui s'ouvre au libre-échange, en misant sur la production des biens dont elle dispose des coûts de production les plus faibles et de la productivité la plus faible, en comparaison aux autres acteurs ou collectivités nationales ou supranationales. C'est cette pensée qui a stimulé la structuration des économies régionales, surtout en Occident, autour de clusters de production. On peut citer le cas du bassin de l'aluminium au Saguenay (Québec) ou la Silicon Valley aux États-Unis. Pourtant, cette approche ne permettrait pas de cerner la problématique de l'économie locale dans les collectivités en restructuration de l'Afrique subsaharienne, vu que les structures locales de production orientées vers la production primaire, ne jouissent pas d'un environnement extérieur qui leur est favorable. La théorie des avantages comparatifs et du libre-échangisme ne dénie pas la possibilité ou l'existence d'un système d'échange inégal qui défavoriserait certains

pays ou régions au détriment d'autres. Par ailleurs, il n'occulte pas les aspects politiques liés au néocolonialisme et l'impérialisme, qui ont également une grande incidence négative sur le bon fonctionnement de cette approche.

C'est cette donne qui induit la tentation d'un structuralisme autarcique, inspiré des travaux d'Arghiri et autres, pour bon nombre de planificateurs ou élus locaux, ou plutôt un socialisme marxiste au vu des problèmes économiques qui sont les leurs. Ils doivent faire face à l'absence d'entreprises formelles, surtout dans les collectivités rurales, au manque d'initiatives entrepreneuriales institutionnalisées, à l'incivisme citoyen, mais devront répondre aux obligations de maintien de la fourniture des services administratifs de base, à la prestation de certains services sociaux de base, au financement de l'aménagement de la collectivité et au développement du potentiel économique. La problématique de l'économie locale demeure donc le financement des obligations légales et des investissements développantes. Au vu de l'analyse contextuelle de l'Afrique subsaharienne, cette problématique ne s'apparente –t- elle pas à la théorie de la dépendance des Gunder Frank et Samir Amin? Seule une analyse profonde nous permettra d'y répondre. Cependant, au vu des différentes approches développées pour soutenir ou structurer l'économie locale dans les collectivités en restructuration, la définition suivante semble résumer l'essence de ce concept, loin des orientations idéologiques.

L'économie locale est l'ensemble des activités génératrices de revenus au sein d'une collectivité donnée, orienté vers la production de la richesse collective avec des instruments et mesures de rétention et de redistribution bien déterminés. Elle suit la logique de la forme de gouvernance locale choisie qui la modèle et la façonne. La principale fonction des élus vis-à-vis de l'économie locale dans les processus de décentralisation est rendre compte de la vigueur et de l'engagement du milieu dans son économie, de connaître les principales forces (structures productives et marchés) de cette économie, ainsi que de l'engagement des acteurs locaux à la renforcer et à en faire la promotion. Les sources de financement des dépenses locales de la collectivité (proportion de financement autonome vs financement d'acteurs externes), les habitudes de consommation de la population locale, le dynamisme des échanges locaux, l'ampleur des

investissements locaux, la virtualité des centres commerciaux et de production détermineront le caractère de dépendance ou non de ces économies locales. Ces éléments cruciaux à la présente analyse sont regroupés dans le tableau ci-après :

Tableau 5: Dimensions de l'économie locale dans le développement local

Concept	**Composantes (dimensions)**
Économie locale	Diversification (intégration de nouveaux secteurs productifs)
	Autonomie (financement des dépenses communales)
	Protection (consommateurs – système local de gouvernance)
	Régulation (activités économiques – environnement)

Source : *Données colligées à partir de la revue de littérature*

2.2.2.3 L'identité locale

Depuis un certain nombre d'années, on assiste à une recrudescence des revendications identitaires dans bon nombre de pays en développement. Ces questions identitaires ont nécessité plusieurs mobilisations avec des réussites plus ou moins relatives. Un certain nombre de revendications dans les pays en développement autour de la question identitaire constitue les déterminants locaux de la mise en place des politiques de décentralisation et de développement local. Elles vont être présentées dans les lignes ci-après et des liens seront faits avec le développement économique local. Mais il faudrait d'abord préciser ce qu'est une identité, une identité locale à cette étape de la recherche,

ainsi que son importance pour l'étude des collectivités rurales en restructuration des pays en développement.

L'identité est « le processus de construction de sens à partir d'un attribut culturel, ou d'un ensemble cohérent d'attributs culturels, qui reçoit priorité sur toutes les autres sources» (Castells, 1999 :17). Ces sens quelques soient leurs provenances, ne deviennent de véritables identités que lorsque « les acteurs sociaux les intériorisent et construisent leurs propres sens autour de cette intériorisation » (Castells, 1999 :18). L'identité est donc un tout cohérent qui permet à l'acteur social de se reconnaître et de se définir dans la collectivité.

Cependant, « toute identité comporte nécessairement des éléments extérieurs, mais ceux-ci ne peuvent pas constituer le noyau dur, le foyer de l'identité. » (Ki-Zerbo, 2007). Il faudra nécessairement tenir compte de ces facteurs exogènes et de leurs influences sur les collectivités locales. Ces facteurs aident à la structuration ou non des collectivités vers des actions constructives.

L'identité constitue le socle de toute politique réelle de développement, et par ce fait n'est pas un concept abstrait, un tout statique, un processus exogène, mais plutôt un processus temporel dynamique et spatial, s'enrichissant d'éléments externes, mais nécessaires à son évolution à travers un choix non contraint, mais libre. Durant la période précoloniale, bon nombre de peuples et ethnies, au gré de leurs migrations et de leurs contacts avec d'autres populations, se sont librement enrichis d'éléments culturels de ces peuples et les ont intériorisés pour leurs progrès.

Il existe trois formes d'identités : l'identité-*légitimante*, l'identité-résistance et l'identité-projet. L'identité-*légitimante* est l'uniformisation des acteurs sociaux au sein d'une identité nationale dominatrice et institutionnalisée. Dans le cas des pays d'Afrique subsaharienne, les identités locales, qui se nourrissaient et évoluaient au gré de leurs contacts extérieurs, sont tombés dans un processus répressif, inféodant et folklorique durant la période coloniale et durant les décennies postcoloniales.

En effet, l'intégration nationale au sein d'une identité commune institutionnalisée, constituait l'un des fondements de base de l'État régalien des pays nouvellement

indépendants (pays en développement). Il évoquait également la préséance de structures sociales « arriérées » sur la modernité comme caractéristique du sous-développement. Ces deux facteurs d'analyse du mal développement méritent d'être approfondis pour mieux cerner l'impact de la question identitaire dans l'analyse actuelle. Une lecture historique des pays en développement montre qu'ils sont des construits d'une colonisation récente, qui a contribué à la désarticulation des structures sociales préexistantes. Avant cette colonisation, on pouvait également mentionner les incursions mercantilistes des pays occidentaux dans les sociétés désignées aujourd'hui par pays en développement, les traites esclavagistes en Afrique Noire, les massacres d'Indiens en Amérique, la domination militaire en Asie. Ces différents facteurs ont contribué à la désarticulation et à l'appauvrissement des sociétés vaincues (Benot, 1975). Les identités antérieures à ces pénétrations étaient jugées arriérées (Lacoste, 1959) et devraient être fondues dans une identité nationale basée sur le modèle occidental. Le projet local était inexistant dans les processus de planification, si ce n'est pour alimenter en ressources les centres productifs. Après les «indépendances», les élites locales se sont évertuées à perpétuer ce système, avec la complicité de certains intérêts étrangers. Les manifestations identitaires (identité – résistance) mal comprises par les nouvelles autorités ont été réprimées, et le modèle de développement préconisé était le modèle occidental dépourvu des libertés individuelles que l'on pouvait y remarquer. La pensée dominante était une pensée autocentrée que l'on devait imiter et reproduire (Benot, 1975). Par conséquent, toute autre forme de structure sociale était souvent considérée comme attardée ou arriérée (Lacoste, 1959) par les analystes sociaux.

L'identité-résistance est la résistance des acteurs sociaux aux principes d'une logique dominante institutionnalisée qui les soumet à des conditions de vie défavorable. C'est une réponse des entités culturelles brimées à la logique dominante. Ces irréductibilités ont été instrumentalisées par bon nombre de politiciens, cadres et intellectuels d'Afrique subsaharienne. En fait, l'identité-résistance se manifeste de trois manières. La première est l'indifférence de quelques africains par rapport à la logique néocoloniale dominante, et qui acceptent de s'y inscrire à travers un processus folklorique

et clochardisant de leurs passifs culturels. Il s'agit d'une aliénation implicite progressive de ces cultures et identités, qui à terme, mènera à leur disparition. La seconde attitude est le rejet de tout fait culturel qui les lierait à leurs origines, du fait des tendances au tribalisme à distinguer du fait ethnique et des constructions identitaires. Enfin, le dernier est l'attitude de ceux qui récupèrent les mobilisations et avoirs locaux à des fins partisans et personnels. Ils ont conquis les sphères et espaces politiques, grâce à la mobilisation de « l'Afrique des villages », et récupéré les revendications des marginalisés de la prospérité mondiale pour des ambitions personnelles. Ces derniers ont créé pour la plupart des partis politiques ou associations orientés vers la satisfaction de leurs ambitions personnelles, mais utilisant le terroir local comme atout stratégique. Certains d'entre eux se retrouvent aujourd'hui à la tête des nouvelles collectivités rurales en restructuration, sans réelle compétence pour insuffler la détermination d'une vision mobilisatrice pouvant conduire à la prospérité collective.

Pour terminer, l'identité-projet est la reconstruction d'une identité nouvelle qui redéfinit les positions sociales dans de nouvelles formes du vivre-ensemble (Castells, 1999). La question identitaire s'insère dans l'analyse de la dépendance du développement économique local quand les identités-résistances entrent en opposition avec l'identité légitimante et génèrent l'identité-projet.

C'est cette identité qui nous intéresse ici, dans la mesure où il faut l'analyser pour déceler si elle relève d'un ancrage territorial, ou de tenants et aboutissants externes qui ne sauraient procéder d'un projet de développement territorial local. Lacoste(1959) évoquait la faiblesse de l'intégration nationale comme caractéristique du sous-développement. Depuis la fin de la bipolarisation du monde (est-ouest) au début des années 1990, cette vision unique est de plus en plus remise en question par bon nombre d'analystes sociaux. La question fondamentale qui se pose alors est :

> comment contribuer efficacement à la production des connaissances dont nous avons besoin pour comprendre la crise qui sévit en Afrique lorsque, sous les contraintes alimentaires, on se couvre du masque de la scientificité pour gloser sur les réalités du continent en s'appuyant sur les postulats de la pensée unique qui n'est pas autre chose que la « défaite de la pensée»? (Ela, 1998 :35)

Cette interrogation sur le cas africain, met en évidence la nécessité de tenir compte des facteurs spécifiques à chaque milieu dans les analyses en sciences sociales en s'efforçant de sortir des champs préconçus de la pensée scientifique unique. C'est ce pour quoi il serait proposé ici de parler de structures sociales différentes mal intégrées, en évidant le qualificatif arriérées. « Arriérées » fait mention à une hiérarchisation des différentes sociétés, ce qui évidemment ne pourrait être toléré compte tenu des nouvelles réalités mondiales. L'échec du système capitaliste et la crise de la modernité dans les années 1980-1990, ont créé un contexte nouveau où les manifestations identitaires issues de la mémoire collective réprimée se sont manifestées. Au niveau des mouvements zapatistes, la question identitaire des différents groupes indiens a resurgi. L'exigence de reconnaissance et de dignité est l'une des principales victoires de ce mouvement, cinq siècles après la conquête espagnole. Les langues indiennes sont désormais enseignées dans les écoles et des émissions radiophoniques y sont faites (Castells, 1999). Ces aspects identitaires, introduits dans le projet territorial, le façonnent et l'orientent de manière à lui conférer un ancrage territorial, synonyme d'autonomie et de développement. Ils n'en utilisent pas moins les vecteurs de communication propulsés par la mondialisation que sont les medias de masse.

L'identité locale fait donc référence à l'identité territoriale, à l'identité-projet. Elle est forgée sur le « partage d'un lieu » où s'entrecroisent plusieurs sources dotées de sens et de reconnaissance sociale, dans le cadre d'une structure donnée (Castells, 1999). Ceci inclut un attachement parfois affectif à la collectivité et se base sur le capital social. Ce dernier peut être perçu comme étant l'ensemble de réseaux, d'interactions et de relations basées sur des normes sociales spécifiques au sein d'une collectivité (Joyal, 2002). Deux composantes fondamentales permettent de réaliser une analyse pertinente de l'identité, comprise comme identité-projet. Il s'agit de la présence active et intégratrice des réseaux mobilisateurs autour d'un projet fédérateur, et l'existence d'un sentiment d'appartenance fort. En termes d'analyse de la dépendance, une identité locale faible, c'est- à-dire un désengagement des réseaux locaux du processus de développement du milieu, la non-croyance aux capacités internes de développement à travers l'action collective, les us,

croyances et habitudes collectives influencés par des facteurs externes (rôle des ONG dans l'organisation sociale par exemple, les medias de masse valorisant le fait extérieur au détriment du local), est révélatrice d'une dépendance identitaire forte envers les facteurs externes.

La question identitaire concerne également les statuts sociaux des couches défavorisées. Le statut de la femme est tout aussi primordial dans les pays développés que les pays en développement. L'étude des comportements sociaux et leur place dans l'identité-projet sont très cruciales pour les nouvelles collectivités des pays en développement souvent patriarcaux, car ceci constitue également un facteur de mal développement. Les femmes représentant une frange de la population active, sont souvent exclues de la sphère productive, et spoliées de leurs droits élémentaires. Les mouvements féministes dans les pays en développement dépassent aujourd'hui le seul cadre des revendications d'équité. « On y développe la contestation symbolique des pouvoirs et parfois même on soutient des leaders d'opposition aux pouvoirs dictatoriaux en place, comme c'est le cas des cercles d'emprunt au Togo» (Favreau et *all*., 2002 :139). Le GF2D[5], par exemple, «lutte contre les violences faites aux femmes et travaille à leur qualification et à leur reconnaissance comme actrices du développement» (Favreau et *all*, 2002 :141). En effet, bien que peu exposées aux sphères publiques dans les processus de développement, les femmes ont toujours joué un rôle prépondérant dans les collectivités d'Afrique subsaharienne. Elles ont toujours été garantes de la transmission des valeurs héréditaires, source de progrès, et animatrices des réseaux mobilisateurs qui se basent sur la première institution du développement, la famille. L'identité locale doit donc être une identité-projet, motrice, vecteur de développement et de progrès. Les principales dimensions retenues dans le cadre de cette analyse sont relevées dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Dimensions de l'identité locale dans le développement local

Concept	**Composantes (dimensions)**
Identité locale	Mobilisation (forces endogènes mobilisées autour des

[5] Groupe de femmes togolaises mobilisées depuis 1992 pour revendiquer un exercice réel de leurs droits et leur participation effective aux choix sociaux et au développement de leur pays

	plans et programmes de développement local ou communaux)
	Ancrage territorial (sentiment d'appartenance)
	Valorisation

Source : Données colligées à partir de la revue de littérature

La notion de l'identité locale comprise, il faudrait dès lors se pencher sur la question de la viabilité même du territoire à travers l'environnement local, pour savoir si les découpages territoriaux possèdent en leur sein, les vecteurs de leur dépendance ou autonomie vis-à-vis de l'extérieur.

2.2.2.4 L'environnement local

L'environnement local constitue le dernier concept qui entre dans l'analyse du développement économique local. Les questions climatiques et de richesses naturelles occupent aujourd'hui une dimension forte dans les approches de développement local et de structuration des collectivités, au vu des influences de ces dernières sur les processus de développement. Elles demeurent au centre des potentialités de viabilité du milieu physique des collectivités et d'usage responsable et adéquat des ressources naturelles. La définition de l'environnement local vise à territorialiser à une entité spatiale plus réduite, les principales questions qui se trouvent au cœur de cette problématique au niveau mondial et national. Les crises écologiques les plus récurrentes (le réchauffement climatique et ses causes; la dégradation de la couche d'ozone; la déforestation; la prolifération des déchets toxiques ou non; la régression accélérée de la biodiversité; la pollution des nappes phréatiques; la pollution atmosphérique; les sécheresses; les catastrophes nucléaires) méritent que l'on s'y attarde un tant soit peu. Les essais de définition de l'environnement renvoient globalement à l'ensemble des éléments naturels indispensables au maintien de la vie sur terre. Il s'agit de l'articulation harmonieuse entre le sol, l'air, l'eau et le feu (chaleur) pour le développement viable des êtres vivants.

L'analyse de la question environnementale dans le cadre du développement économique local ne peut dès lors, qu'être faîte à travers une approche de durabilité. Pour ce fait, trois approches essentielles sont mises en exergue : une approche *écocentrée*, une approche *anthropocentrée* et une approche *socio-centrée* (Brodhag, 2004). L'approche *ecocentrée* accorde une priorité à l'environnement qui est garant de la continuité de la vie et du bien-être collectif; l'approche *anthropocentrée* analyse l'environnement comme étant un bien économique et sa protection passerait par une efficacité des choix économiques; l'approche socio-centrée quant à elle insiste sur les rapports sociaux et patrimoniaux pour dégager les meilleures stratégies de protection de l'environnement.

a-L'approche écocentrée

L'approche *écocentrée* met en exergue une conjugaison de l'environnement et de l'économie. Cette approche est fondée sur deux perspectives majeures. Une première qui mentionne un équilibre entre le développement et l'environnement, et une seconde qui est une reconnaissance réelle de la dimension environnementale des décisions politiques (Gendron, 2006). La première perspective veille à un équilibre optimal entre l'économique et l'environnemental sans faire mention de normes éthiques. La seconde perspective insiste sur l'*écologisation* de la production. Les modes de consommation doivent accorder une plus grande place à l'environnement en veillant à sa protection et à la limitation de sa dégradation. C'est cette seconde approche qui est popularisée par bon nombre d'institutions publiques, d'entreprises privées, et de centres de recherches universitaires. Ces institutions axent la problématique du développement local durable et de l'environnement autour du sommet de Rio avec l'Agenda 21, du protocole de Kyoto et/ou du sommet de Johannesburg. Or, l'Agenda 21 du développement durable établi lors du sommet de Rio (1992) consacre 14 chapitres sur 40 aux ressources naturelles, au détriment de 8 consacrés au social et à l'économique. Les 14 premiers chapitres insistent sur les mesures à prendre pour maintenir un environnement sain et viable pour les générations futures. Pour une meilleure gestion publique, la préservation de l'écosystème doit surtout se faire au niveau local (Sachs, 1980).

Le protocole de Kyoto viendra accentuer cette prépondérance de l'aspect environnemental sur les autres aspects du développement économique local durable. Par ce protocole, les pays émergents ou en transition et les pays développés s'étaient engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990 (OCDE, 2001b). Les impacts des activités humaines sur l'environnement sont considérables. Les réserves halieutiques s'amenuisent sous l'effet dévastateur de la pêche industrielle et commerciale. La culture massive et mécanisée, l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides et l'occupation anarchique du territoire ont accéléré la dégradation de la couverture végétale tropicale. Ces éléments ont également accéléré la salinisation et l'érosion du milieu naturel (Ferreira et all, 2005; OCDE, 2001b).

L'épuration de l'eau et de l'air, ainsi que le stockage de carbone nécessaire au maintien de la vie sont mis à rude épreuve par des pratiques économiques dévastatrices. Les défis environnementaux sont aujourd'hui en nette croissance par rapport au siècle dernier. Les productions pétrolière et minière sont d'importantes sources de pollution et de destruction de la biodiversité à travers les marées noires ou le lessivage. On note une acidification graduelle des eaux de surface. Face à tout cela, il est devenu important d'appliquer les stratégies de développement durable. Ce serait un développement qui consisterait à harmoniser le développement et l'environnement. Il s'agit d'un développement qui est intrinsèquement lié à l'écodéveloppement (Godard, 1998). L'écodéveloppement est une stratégie de développement qui allie croissance et environnement. Il a été utilisé pour la première fois par Maurice Strong en 1972. Les entreprises privées s'engagent désormais à tenir compte de la préservation de l'environnement dans leurs pratiques quotidiennes. Mais elles sont soumises à de fortes pressions internationales du à la quête d'une plus grande compétitivité sur le marché. Elles s'imposent certains principes de responsabilité environnementale afin de contribuer au développement durable (Gendron, 2006). Le développement durable ne serait donc qu'une institutionnalisation de l'écologie. Désormais l'élimination de la pauvreté et l'accroissement de la richesse collective passent par une baisse de l'exploitation des ressources naturelles. Les principaux défis du développement durable demeurent au niveau de la prise en compte et de l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques et privées. Il faudrait réserver une place importante à l'évaluation environnementale; une évaluation qui tienne compte des incidences des différents acteurs sur l'environnement (Sadler et Jacobs, 1990).

L'évaluation des impacts environnementaux constitue un des facteurs de succès du développement. L'indicateur d'empreinte écologique par exemple, est un moyen de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et d'améliorer la qualité de vie (Godard, 1998).Ces impacts, s'ils sont intégrés dans le système managérial des entreprises limiteraient les nuisances perçues par les citoyens dans les activités économiques et sociales de leurs localités. Cette intégration demeure une préoccupation majeure pour les décideurs industriels et économiques. Ils s'interrogent de plus en plus sur les questions

relatives à la dégradation de la nature, et à sa place dans leur processus de production. La compétitivité internationale limite les sphères d'intervention de l'État, qui ne peut les contraindre au respect de normes environnementales spécifiques. Il faudrait alors une réforme du système de contrôle mondial (y compris national et local) qui assurerait une meilleure protection de la biodiversité et de l'environnement (Gendron, 2006). La problématique environnementale est devenue un enjeu mondial et n'est plus l'apanage des mouvements écologistes. Elle est permanente chez tous les acteurs sociaux, même les plus insoupçonnés. Le développement économique local durable implique d'élargir cette problématique à une dimension temporelle supérieure. La durabilité implique donc des effets et des résultats à long terme, qui viserait la globalité de la population mondiale.

Cependant, l'approche *ecocentrée*, même si elle a été au cœur des stratégies de développement vulgarisées ces dernières années, n'est pas abordée de la même manière par tous les chercheurs du développement économique local et durable. Si dans les paragraphes précédents, la question du développement local durable a été abordée dans le sens d'une primauté de la préservation et de la conservation de la nature sur les autres sphères d'activité, il existe d'autres recherches qui ont préconisé des approches plus centrées sur l'humain et surtout sur l'économique. Il est le socle de toute activité durable et devrait être le moteur de la protection de l'environnement.

b- L'approche anthropocentrée

L'approche identifiée comme étant une approche anthropocentrée, place la sphère économique au-dessus des deux autres sphères. L'environnement est une conception humaine et est assujetti à l'allocation des ressources économiques. La dégradation de l'environnement est le fruit d'une inégale répartition des ressources économiques disponibles. Cette approche défendue par Dasgupta et Heal, Clark ou Beckerman mise sur la maximisation économique pour satisfaire les besoins sociaux et environnementaux. L'environnement se situe au cœur du social qui, lui-même obéit à la régulation économique (Brodhag et Sébastien, 2004). La gestion des ressources humaines s'est également faite par une modélisation économique tenant compte de la durabilité du développement. Cette modélisation tenait compte du caractère de durabilité des ressources

non renouvelables évoqué par la Commission Bruntland, ainsi que de la prise en compte de la continuité intergénérationnelle. Les travaux primaires attribués à Hotelling (1931), et achevés par Hartwick (1977), reposent sur le principe de l'analyse microéconomique qui réfère à une augmentation du prix d'un bien épuisable pour maintenir un niveau de consommation stable de génération en génération. L'environnement est donc identifié dans cette approche à un bien, et sa protection à la valeur marchande accordée à sa pollution ou à son exploitation. Un calcul économique précis permettrait de réhabiliter les questions relatives à la protection de l'environnement en leur accordant une place de choix au sein de la discipline. Les principes de substituabilité et d'incertitude entre biens environnementaux et biens privés permettent de définir un cadre analytique qui tienne compte de l'intuition écologique dans les relations intergénérationnelles (Guesnerie, 2003).

Plusieurs autres modèles de mesure de la croissance ont été expérimentés avec des succès mitigés et il demeure clair que la conception anthropocentrique du développement économique local et durable demeure très limitative. Les postulats de base soutenant cette approche sont erronés, car ils se basent sur des principes de non-décroissance des biens. Or une analyse conjoncturelle a amené dans un premier temps à démontrer que le modèle conduisait à une stagnation de la consommation. Il faisait fi des facteurs démographiques et comportementaux humains qui pourraient, somme toute, avoir une influence non négligeable sur le futur. Une seconde analyse conduit à une décroissance réelle du bien «environnement», et sa tendance à l'épuisement ou à la détérioration. A priori, cette approche demeure encore incertaine et limitative ; elle ne saurait donc conduire à une réelle modélisation développement économique durable. Une autre limite à cette approche viendrait de l'exemple typique de la théorie de la négociation inhérente à l'activité économique. Cette théorie qui distingue des acteurs forts, des acteurs faibles et des acteurs absents dans les relations économiques, ne saurait être appliquée au développement durable, car elle montre ses limites et ses faiblesses dans la gestion de ressources naturelles. Des conflits moraux teintés de subjectivité entrent alors en jeu (Brodhag et Sébastien, 2004). Une certaine éthique sociale devient alors non-négligeable.

La prise en compte d'une plus grande solidarité alliant social, environnement et économique s'avère de ce fait indispensable, surtout pour les collectivités en restructuration d'Afrique subsaharienne.

c-L'approche socio-centrée

Les deux approches précédentes ne font pas l'unanimité quant à la place à accorder à l'environnement dans l'analyse du développement économique local. L'approche socio-centrée quant à elle préconise une protection de l'environnement axée sur les rapports sociaux au sein de la collectivité. Le développement local durable ne peut être envisagé que dans un cadre intégrateur des acteurs humains contemporains (di Castri et *all.*, 2001) ; (Brodhag et Sebastien, 2004). La protection de l'environnement obéit aux rapports que les humains entretiennent entre eux et entretiennent avec la nature. Ces rapports peuvent être analysés selon deux perspectives différentes selon la recherche effectuée en ce sens (Tableau 7): le rapport social et le rapport patrimonial.

Tableau 7: Récapitulatif du travail de recherche

Concept	Objectif	Contexte	Hypothèse
Rapport social	Caractériser la relation entre humains (conflit / coopération)	Les relations humaines s'énoncent à travers un rapport social	**(1)** Les relations humaines s'expliquent aussi par un rapport patrimonial
	Aide à la négociation	La négociation prône l'entente entre humains contemporains	**(2)** L'obtention d'un consensus entre humains contemporains peut amener à la dégradation d'un bien commun environnemental
Rapport patrimonial	Caractériser la relation homme - territoire (domination / cohabitation)	Les pratiques environnementales s'énoncent à travers un rapport patrimonial	**(3)** Les pratiques environnementales s'expliquent aussi par un rapport social
	Aide à la conservation	La conservation prône la prise en compte des *acteurs absents*	**(4)** Certaines pratiques conservationnistes peuvent générer des conflits entre humains contemporains
Perspective	Un développement durable n'est envisageable que s'il intègre les *acteurs absents* et les humains contemporains (*acteurs forts* et *acteurs faibles*)		

Tableau 1. Récapitulatif du travail de recherche

Source : *À la recherche de la dimension sociale du développement durable*, 2004. Brodhag et Sébastien.

Le rapport social est basé sur la théorie de l'acteur social. Cette théorie stipule que les acteurs sociaux sont caractérisés par des rapports de coopération conflictuels du à leurs différences de statuts. Ils procèdent alors par négociation pour rechercher des consensus. Mais ce consensus peut amener à une mauvaise gestion du patrimoine naturel. Le rapport patrimonial est le lien qu'entretient l'homme avec la nature. C'est à ce niveau que la

stratégie de protection de l'environnement prend tout son sens. La prise en compte de la nature et de la tradition à travers les legs aux générations futures, permet de définir un «acteur en 4 dimensions» qui cohabite avec la nature ou la domine (Brodhag et Sebastien, 2004). L'acteur dominant est celui qui exploite la nature et concourt à sa destruction, et l'acteur cohabitant est celui qui tient compte des générations futures en vivant en symbiose avec le patrimoine naturel.

Il est donc clair que l'approche autocentrée demeure la base de toute démarche viable de protection de l'environnement. Elle peut également être rapprochée «des conditions gagnantes » du développement économique local. Ces conditions devraient être la diversification, la connectivité et l'autonomisation. La diversification fait référence à l'adaptation de l'homme aux conditions non-prévisibles et complexes de la vie. L'environnement entre dans ces composantes, et les activités humaines doivent en tenir compte. Les activités économiques doivent être diversifiées pour répondre aux besoins de conservation de la biodiversité et de la nature. Le tourisme prédateur devrait être revu et subir de nouvelles analyses. L'homme en tant qu'acteur dominant est le maître d'œuvre de ce système.

Le second facteur, la connectivité fait référence aux interactions sociales (familles, institutions scolaires et publiques, milieux de travail…) au sein de la collectivité d'une part, et leurs liens avec d'autres collectivités. Ces relations doivent obéir à une logique de cohésion (pour les relations internes) et d'ouverture (pour les relations externes). La protection de l'environnement dans une approche de durabilité ne peut que s'inscrire dans une connectivité harmonieuse, gage d'une bonne stratégie de développement local durable.

Le dernier fondement, l'autonomisation, constitue le caractère le plus important de la prise en compte de la question environnementale dans le développement d'une collectivité locale en restructuration. L'autonomisation vise à rendre le développement le plus durable possible en favorisant la possibilité des acteurs de maîtriser leurs croissances par une revalorisation positive des identités et des origines, l'initiative et l'innovation constantes, la «formation permanente» et l'accès aux systèmes de financement et non de

l'assistanat (di Castri et *all*., 2001). Cette approche de développement inscrit la protection de l'environnement dans une logique de solidarité qui veillerait au bien-être de tous, en éliminant les rapports de dominance afin de générer un futur meilleur. Cette une approche qui redéfinirait la coopération au sein des collectivités, entre les États et contribuerait à un minimum de bien-être pour tous. Il faudrait un management environnemental intégrateur, qui obéirait à une logique d'intégration des différentes sphères du développement. Le principal défi consisterait à déterminer cette approche et d'en faire une priorité dans toutes les sphères de l'activité humaine (Gagnon, 1994).

La question environnementale demeure une priorité fondamentale pour l'analyse de la question de dépendance ou non des collectivités rurales en restructuration d'Afrique subsaharienne. Comme démontré précédemment, une région ou un territoire en situation de pauvreté est frappé par des privations économiques importantes. Dans les territoires touchés par la pauvreté absolue, on note une grande frange de la population qui vit dans une extrême précarité. Dans les milieux ruraux en Afrique subsaharienne, cette question est encore plus cruciale au vu de la réalité de ces milieux. Plusieurs milliers de personnes dans ces milieux n'ont toujours pas accès à une eau potable salubre et des installations sanitaires. L'économie de ces régions est prioritairement axée sur la production agricole et l'extraction minière, et mobilise plus des 2/3 de la population active. Il est donc clair qu'il existe un lien de causalité entre la pauvreté des milieux ruraux et l'environnement dans les pays en développement. Les populations rurales sont soumises à un certain nombre de facteurs contradictoires qui nuisent à leur développement harmonieux. Parmi les plus fréquents, on note une croissance démographique galopante, une modernisation agricole accrue dans les zones à fort potentiel, une distribution inéquitable des terres cultivables accentuée par un mauvais découpage administratif, une insécurité liée à l'occupation de certaines terres, un manque de débouchés viables pour les produits agricoles, et aussi des aléas extérieurs tels que la sécheresse ou les effets des politiques macro-économiques. Ces facteurs négatifs augmentés par l'accessibilité limitée au crédit et à la technologie appropriée pour une meilleure gestion des sols, et aussi la baisse des propriétés collectives, entraînent différents types de comportements chez les ruraux (OCDE, 2001a).

On observe généralement quatre cas de figure, dont trois ayant des conséquences environnementales immédiates.

Primo, on peut noter soit une stagnation de la population dans les régions sèches et appauvries. Ceci a pour conséquence une constante destruction de la couverture végétale avec une désertification progressive et une dégradation graduelle de la terre. Dans d'autres cas, on observe une pression intense sur la couverture végétale avec de réelles menaces sur la diversité biologique. Ceci entraîne une pénurie de bois de chauffe, une baisse de la productivité des sols avec pour corollaire une insécurité alimentaire galopante. On assiste donc à une dégradation du niveau de vie, donc à l'appauvrissement de la population.

Secundo, les techniques agricoles, surtout les versants montagneux et les systèmes de pâturages archaïques entraînent également la destruction de la végétation, l'érosion des sols, la pollution des terres situées en aval, la destruction de la biodiversité avec de sérieuses menaces pour les espèces vulnérables, et parfois des inondations des terres situées dans la vallée. La conséquence est similaire avec un appauvrissement graduel, qui constitue un facteur de dépendance pour les collectivités situées en amont au vu des comportements de celles situées en aval.

Tertio, la troisième réaction des ruraux face à ces facteurs externes est une accentuation de la pression sur les zones arborées. On assiste à des exploitations forestières à grande échelle qui ont pour conséquence la destruction de la couverture végétale avec comme corollaire le réchauffement climatique. Il s'en suit alors une perte d'emplois dans les secteurs liés à l'exploitation forestière, donc un accroissement de la pauvreté rurale et une absence de développement économique local réel.

Quarto, les populations rurales choisissent de migrer vers les milieux urbains, avec pour conséquence, une dévitalisation du milieu rural. Ces choix sont faits surtout dans les milieux excentrés. Il s'agit ici d'une mauvaise politique d'aménagement local, qui dévitalise les régions périphériques. Le déboisement, la monoculture, l'agriculture intensive et mécanique sont autant de choix qui détruisent le milieu naturel et appauvrissent dans un premier temps les ruraux eux-mêmes. La forte natalité accroît également l'accessibilité aux ressources d'eau, et limite la part individuelle dans

l'exploitation collective. On note chez les ruraux des pays avancés par exemple l'utilisation de techniques agricoles très polluante qui contribuent à dégradation des sols et à la destruction de la biodiversité. L'utilisation des pesticides et des engrais chimiques affecte les nappes phréatiques, parfois de manière irréversible.

Dans le quatrième cas, les migrations rurales accentuent les pressions sur le milieu urbain avec comme conséquence, une pollution exponentielle, et une augmentation du nombre de démunis. La pauvreté urbaine devient également facteur de destruction environnementale. Il faudrait dès lors prendre des mesures draconiennes qui permettraient une préservation du patrimoine commun. De nouvelles approches doivent être envisagées pour freiner le fléau dans un premier temps, et renverser la tendance si possible. Désormais les axes d'intervention des politiques doivent tenir compte de ces différents facteurs. « L'emprise des problèmes soulevés par «la banqueroute de l'environnement» apparaît comme un révélateur dans la mesure où, au-delà des discours sur les sécheresses et la désertification, on découvre les «manières de faire» des paysans africains qui, au fil des ans, ont été contraints, pour leur survie, de tirer toujours plus de ressources de leurs forêts, de leurs sols et de leurs rivières» (Éla, 1998 :149). Les savoirs traditionnels sont donc à valoriser et à prendre en compte dans les mesures coercitives envisagées pour une meilleure gestion de l'écosystème. On commence par faire une promotion des méthodes de culture saines et biologiques qui utilisent peu de pesticides et de produits corrosifs. Il faudrait développer des approches de protection de la nature qui tiennent compte des préoccupations sociales. Des reconversions agricoles peuvent allier protection de l'environnement et bien-être social, dans le cadre d'une création de la richesse et non de la lutte contre la pauvreté (Ferreira et all., 2005).

De ce fait, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté pourront faire bon ménage. Il s'agit de trouver un cadre intégrateur qui rassemblerait toutes ces préoccupations Gagnon(1995). Cependant, la stratégie n'est pas totalement clarifiée et mérite d'être approfondie. Les rapports ruraux-urbains aussi méritent d'être revisités. Il faudrait alors une approche partenariale qui se ferait dans le cadre d'un «*développement territorial solidaire*» (Jean, 2005).

Par conséquent, parmi les approches présentées précédemment, seule l'approche socio-centrée semble être la plus viable pour répondre aux besoins d'une stratégie de protection de l'environnement viable et solidaire, et répondre aux questions soulevées par la problématique du développement économique local. Cette approche nécessite une implication de tous donc une plus grande participation, une meilleure répartition de la richesse, seul gage de contrôle des personnes vulnérables. Il est clair que l'étude d'une stratégie de ce genre est d'un grand intérêt pour la compréhension et la quête de solutions pour les territoires et régions démunies. C'est une approche qui intègre solidarité, participation, échanges de savoirs et équité. La connectivité, l'autonomisation et l'innovation sont ses piliers (di Castri et *all.*, 2001). Elle se rapproche d'ailleurs des mécanismes de gouvernance promus par la décentralisation. Il est ici question de l'usage fait de l'environnement physique et de la capacité de la maintenir dans une certaine durabilité. Cependant, cette approche pose un certain nombre de défis difficiles à relever. Les défis les plus importants sont l'expression d'une réelle volonté politique et l'élaboration de politiques adéquates, la définition d'une réelle approche interdisciplinaire (Gagnon, 1995). Mais est-ce que ces propositions pourront être réalisables pour les collectivités rurales en restructuration d'Afrique subsaharienne? Rien n'est moins sûr, compte tenu des enjeux qui sont les leurs.

C'est ce qui induit l'analyse de la dépendance de cette problématique environnementale dans le cadre du développement économique local. Ce concept fait référence aux données biophysiques et géomorphologiques de la collectivité. Il s'agit d'analyser le cadre physique délimité par l'État en termes de viabilité ou non, de mode d'occupation, d'usage et d'exploitation. Si les résidents se servent de l'espace rural comme lieu de villégiature, et n'y résident pas effectivement et l'utilisent de manière résiduelle, ou si les cataclysmes et barrages naturels limitent les capacités des ruraux à jouir des ressources de leur milieu, et qu'ils devront plutôt compter sur des ressources externes, et s'ils doivent adapter leur production à la nature, on pourrait évoquer une dépendance biophysique ou environnementale, expliquée par une mauvaise délimitation

administrative par l'État. Les principales dimensions de la question environnementale dans le processus de développement local sont donc résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 8 : Dimensions de l'environnement local

Concept	Composantes (dimensions)
Environnement local	Viabilité (milieu physique viable)
	Durabilité (impact humain sur la préservation du milieu physique)

Source : *Données de la revue de littérature*

Une fois ces différents concepts et leurs dimensions expliqués, il faut déterminer la manière de les mesurer à partir des données collectées.

2.2.3 La question des indicateurs de mesure

La traduction des concepts théoriques en valeurs observables nécessite un certain nombre d'outils qui puissent permettre de traduire de manière objective l'état du développement local dans la commune de Grand-Popo. Ces outils devraient permettre de mesurer l'efficacité de la politique de développement local dans la commune ainsi que les effets sociologiques sur la population. C'est pourquoi une série d'indicateurs a été retenue pour rendre compte de la réalité non observable au niveau théorique. Pour chaque type de concept et de ses composantes, des indicateurs ont été proposés pour mieux traduire la réalité locale.

Ainsi, pour la gouvernance locale, le tableau ci-après résume les principales données à observer :

Tableau 9: Indicateurs de mesure de la gouvernance locale

Concept	**Composantes**	**Indicateurs**
Gouvernance locale	Légitimité des élus locaux	1. Taux de participation aux élections locales
		2. Appréciation du processus électoral
		3. Degré de satisfaction par rapport aux résultats
	Participation	4. Connaissance du fonctionnement de l'administration publique
		5. Participation à l'élaboration des documents stratégiques
		6. Capacité d'interaction au cours des séances communales
		7. Taux de participation aux séances communales
		8. Niveau d'appréciation des services communaux
		9. Appréciation de l'exode rural
	Responsabilisation	10. Existence de réseaux ou associations locales
		11. Réalisations des réseaux dans la commune
		12. Formes d'appuis externes à ces réseaux ou associations
		13. Niveau d'influences externes sur les réseaux
	Valorisation	14. Niveau d'amélioration du patrimoine communal
		15. Connaissance du patrimoine communal
		16. Degré d'utilisation du patrimoine communal

*****Ces indicateurs avaient été prévus pour mesurer de manière quantitative les résultats de l'enquête par questionnaire mais les données recueillies n'ont pas permis cette utilisation

Source : *Données colligées à partir de la revue de littérature*

Dans le cas de l'économie locale, les indicateurs ci-après ont été retenus :

Tableau 10: Indicateurs de mesure de l'économie locale

Concept	**Composantes**	**Indicateurs**
	Autonomie	1. Taux d'investissement municipal dans les dépenses communales
		2. Évolution du taux d'investissement par rapport au budget communal
		3. Patrimoine communal (mairie, foyer communautaire, garage communal, centre touristique, port et débarcadère, postes de santé, abattoir, écoles, gare routière, marché)
	Protection	4. Sources de financement des dépenses communales
		5. Pourcentage des recettes fiscales dans le budget communal
		6. Pourcentage des ressources étatiques dans les dépenses communales
		7. Pourcentage des contributions de la coopération décentralisée dans les recettes communales
	Régulation	8. Nombre de marchés actifs
		9. Taux de fréquentation par la population locale
		10. Provenance des fournisseurs du marché
		11. Provenance des clients du marché
		12. Dépense moyenne par ménage
		13. Taux d'endettement moyen par ménage
	Diversification	14. Type d'entreprises présentes
		15. Lieu de résidence des principaux clients
		16. Appartenance à un regroupement régional professionnel
		17. Existence de potentialités locales inexploitées
		18. Capacité d'autofinancement des entrepreneurs
		19. Existence de capacités de financement local
		20. Taux d'utilisation des capacités de financement

*Ces indicateurs avaient été prévus pour mesurer de manière quantitative les résultats de l'enquête par questionnaire mais les données recueillies n'ont pas permis cette utilisation

Source : *Données colligées à partir de la revue de littérature*

Au niveau de l'identité locale, les indicateurs suivants ont été retenus après analyse des orientations théoriques.

Tableau 11: Indicateurs de mesure de l'identité locale

Concept	**Composantes**	**Indicateurs**
Identité locale	Mobilisation	1. Existence de réseaux locaux
		2. Types de réseaux locaux
		3. Nombre de réseaux locaux
		4. Principales activités des réseaux
		5. Sources de financement de ces investissements
		6. Pourcentage de la population appartenant à ces réseaux
		7. Taux de participation aux activités du réseau
		8. Degré de satisfaction par rapport aux activités du réseau
	Ancrage	9. Perception des milieux extérieurs
		10. Degré de pratique des us et coutumes
		11. Source de financement des pratiques traditionnelles
		12. Perception des contraintes traditionnelles
		13. Respect de l'autorité du Chef traditionnel
		14. Religion dominante pratiquée
		15. Pratique des rituels locaux
		16. Connaissance de l'histoire de la collectivité
		17. Nature de l'appréciation de l'avenir de la collectivité
		18. Types d'investissement dans la commune
		19. Nature de l'appréciation du patrimoine communal

*Ces indicateurs avaient été prévus pour mesurer de manière quantitative les résultats de l'enquête par questionnaire mais les données recueillies n'ont pas permis cette utilisation

Source : *Données colligées à partir de la revue de littérature*

Enfin, pour l'environnement local, la série d'indicateurs suivants a été retenue :

Tableau 12: Indicateurs de mesure de l'environnement local

Concept	**Composantes**	**Indicateurs**
Environnement local	Viabilité	1. Typologie du milieu physique
		2. Pourcentage du territoire viable
		3. Superficie occupée par les activités anthropiques
		4. Typologie de catastrophes
		5. Existence de plan d'aménagement communal
		6. Existence des infrastructures routières, sanitaires, éducatifs et hydrauliques
		7. Qualité et orientations stratégiques de ces infrastructures
	Durabilité	8. Type de ressources naturelles disponibles
		9. Fréquence de catastrophes naturelles
		10. Degré d'orientation des activités économiques par rapport aux saisons et phénomènes naturels
		11. Localisation géographique
		12. Degré d'exploitation
		13. Nature de la propriété

*Ces indicateurs avaient été prévus pour mesurer de manière quantitative les résultats de l'enquête par questionnaire mais les données recueillies n'ont pas permis cette utilisation

Source : *Données colligées à partir de la revue de littérature*

Ces outils permettront de pouvoir analyser rapidement les données recueillies afin d'en tirer les conclusions nécessaires. Ils seront revisités autant de fois que possibles jusqu'à saturation des informations.

2.2.4 Méthodes d'analyse et de validation des informations

L'analyse des données recueillies a nécessité un travail fastidieux, empruntant plusieurs méthodes complémentaires afin de faire ressortir les informations clés de la foule des informations recueillies à travers les différentes sources. La stratégie retenue pour cette phase d'analyse s'est faite suivant les étapes ci-après :

La codification des données recueillies : les informations recueillies à partir des cinq outils de collecte ont été analysées avec l'appui des indicateurs présentés dans le paragraphe précédent et ont permis de dégager l'image générale de la commune de Grand-Popo. Les premiers jets de verbatim et des données colligées ont pu ainsi être produits.

La mise en contexte de ces informations : les informations dégagées précédemment ont été reprises par rapport au contexte local de Grand-Popo et national du Bénin, afin d'en saisir toute la quintessence. L'analyse dialogique des différentes informations a consisté à faire à l'aide des grilles et des fiches de synthèses, la vérification de la cohérence des propos recueillis. Les informations ainsi produites par différentes sources, y compris les sources secondaires ont été confrontées entre elles pour dégager les fausses perceptions ou interprétations des propos. Il s'est agi d'un processus itératif qui a consisté à faire des allers-retours entre les données recueillies et les résultats théoriques afin d'arriver à saturation. La synthèse a permis de tirer les conclusions sur la situation de la dépendance du développement économique local dans la Commune de Grand-Popo.

Aussi, afin d'éviter tout biais ou erreur d'interprétation des données collectées, quatre méthodes de validation ont été utilisées. La première a consisté à une vérification aléatoire des données collectées par les enquêteurs sur les différents sites durant le mois de juillet puis de septembre 2007. La seconde a consisté à la confrontation des données recueillies par ces cinq méthodes, et s'est déroulé tout au long de l'analyse discursive. Cette série de confrontations a permis de retenir les informations pertinentes sur la question de la dépendance du développement économique local dans la Commune de

Grand-Popo. La troisième méthode a consisté à une restitution des principales observations et analyses sur la Commune de Grand-Popo aux élus et professionnels locaux lors d'une séance tenue le 2 mai 2008 à Grand-Popo. La dernière méthode de validation des résultats est l'objet du présent document qui sera soutenu en présence de chercheurs œuvrant dans le domaine du développement local et régional.

CHAPITRE III
LES NOUVELLES FORMES DE DÉPENDANCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DANS LA COMMUNE DE GRAND-POPO

Le cas retenu dans le cadre de cette étude est la Commune de Grand-Popo, située dans le département du Mono, au sud-ouest de la République du Bénin. Elle est limitée au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par les Communes d'Athiémé, de Comé et de Houéyogbé, à l'Est par les Communes de Ouidah et de Kpomassè et à l'Ouest par la République du Togo. Sa superficie est de 289 km^2 avec une densité moyenne de 140 hbts /km^2 (carte sur la densité par arrondissement). Elle est subdivisée en sept (07) arrondissements comprenant 44 villages, et est traversée par la route inter-état n° 1 Cotonou-Lomé. Grand-Popo est situé à 85 km de Cotonou, la mégalopole du Bénin et à 65 km de Lomé, la capitale togolaise. Il s'agit d'une commune rurale frontalière, car elle abrite en son sein le poste frontière Togo-Bénin de HillaCondji. Au niveau climatique, Grand-Popo jouit d'un climat subéquatorial de type guinéen avec une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars, une grande saison de pluies de mi-mars à mi-juillet, une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre et une petite saison de pluies de mi-septembre à mi-novembre. Sur le plan géomorphologique, la commune de Grand-Popo comprend un cordon littoral sablonneux et plat, dont l'altitude ne dépasse pas 5 m au-dessus du niveau de la mer; des zones marécageuses ou zones de bas-fonds et les zones inondables qui couvrent la plus grande partie des terres, vont de l'Est d'Adjaha au Nord-Est jusqu'au chenal de Aho, estuaire du lac Ahémé; et enfin, un plateau continental terminal qui recouvre des formations fines, sableuses ou sablo-argileuses souvent ferrugineuses, s'étend de l'ouest vers le nord.

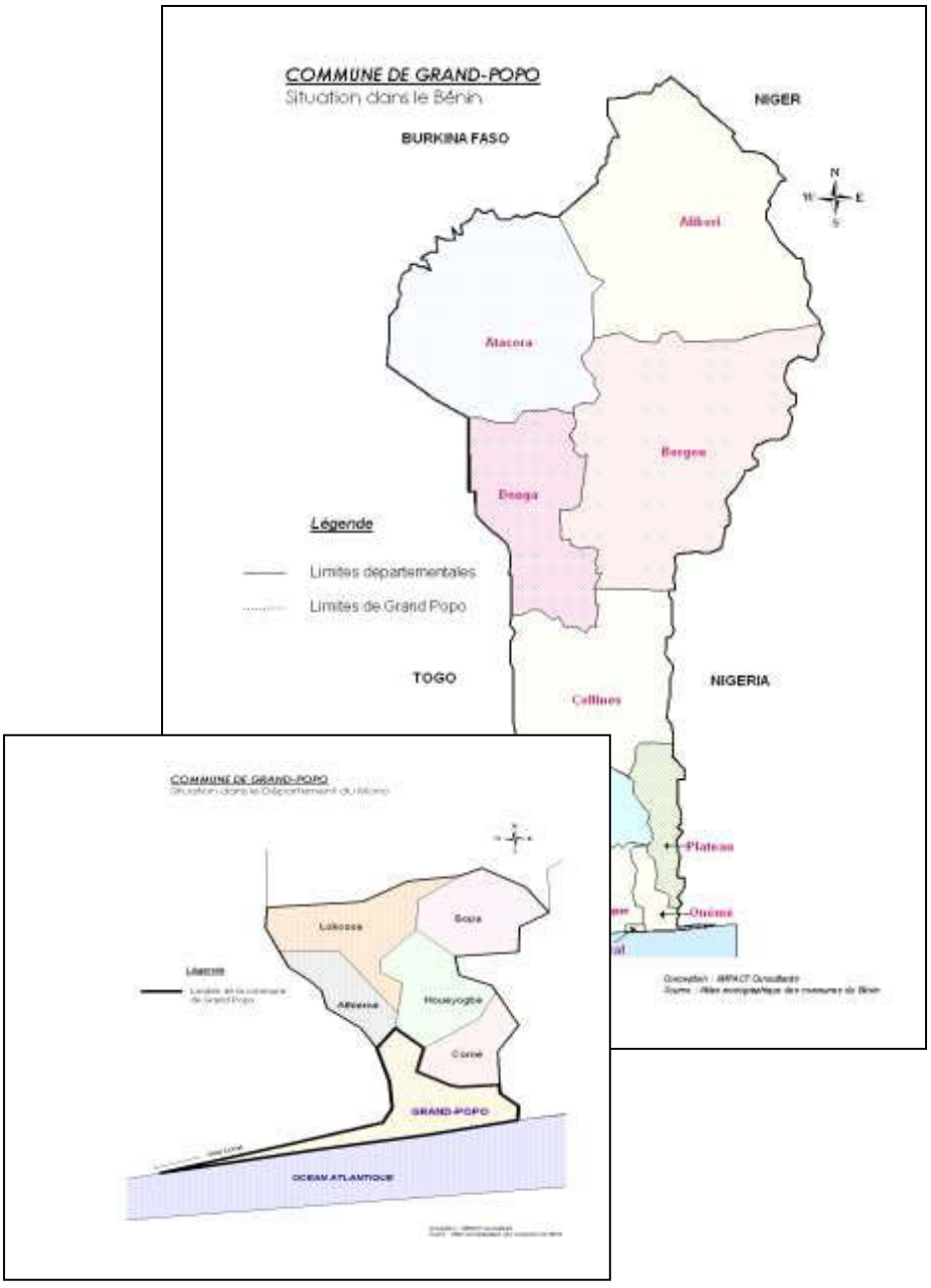

Figure 4 : Situation géographique de la Commune de Grand-Popo dans la République du Bénin

Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

Au niveau hydrographique, la commune de Grand-Popo est desservie du nord au sud par le fleuve Mono dans lequel vient se jeter son effluent, la Sazué qui traverse la commune d'est en ouest. Par ailleurs, la partie sud de la commune est largement occupée par la lagune de Grand-Popo qui se desserve dans la mer au niveau d'une embouchure naturelle connue sous le nom de la Bouche du Roy. En ce qui concerne le peuplement, Grand-Popo comprend selon les données du 3ème recensement de 2002 de l'INSAE, trois principaux groupes ethniques ou peuples, les Xwla (51%), les Xwéda et les Gen ou Mina (19%). A ceux-là, s'ajoutent les Fons (21,6%), les Peuhls, les Yoruba, les Bariba, les Dendl et autres peuples apparentés. La religion dominante est de type traditionnelle (62,9%), suivie des religions catholique (24,6%), protestante (2,1%), musulmane (2%). On y dénombre également d'autres microgroupes religieux, tels que les églises réveillées, les adventistes, les pentecôtistes etc. La commune comprend 53% de femmes contre 47% d'hommes. Plus de 50% de la population a entre 0 et 9 ans. Les activités développées au sein de la commune lui confèrent son statut de ruralité. 78% de la population évolue dans le secteur primaire. Il faut rappeler que la ruralité est définie au Bénin par le type d'activités économiques, le type d'habitat et aussi par un ensemble de pratiques socioculturelles de type ancestral. Toujours selon le recensement de 2002, 43% des ménages (dont 11% en situation de pauvreté structurelle) y vivaient sous le seuil de pauvreté. La pauvreté est féminine dans les cinq arrondissements ruraux (70% de femmes contre 30% d'hommes) et masculine dans les deux arrondissements urbains (75% d'hommes contre 25% de femmes).

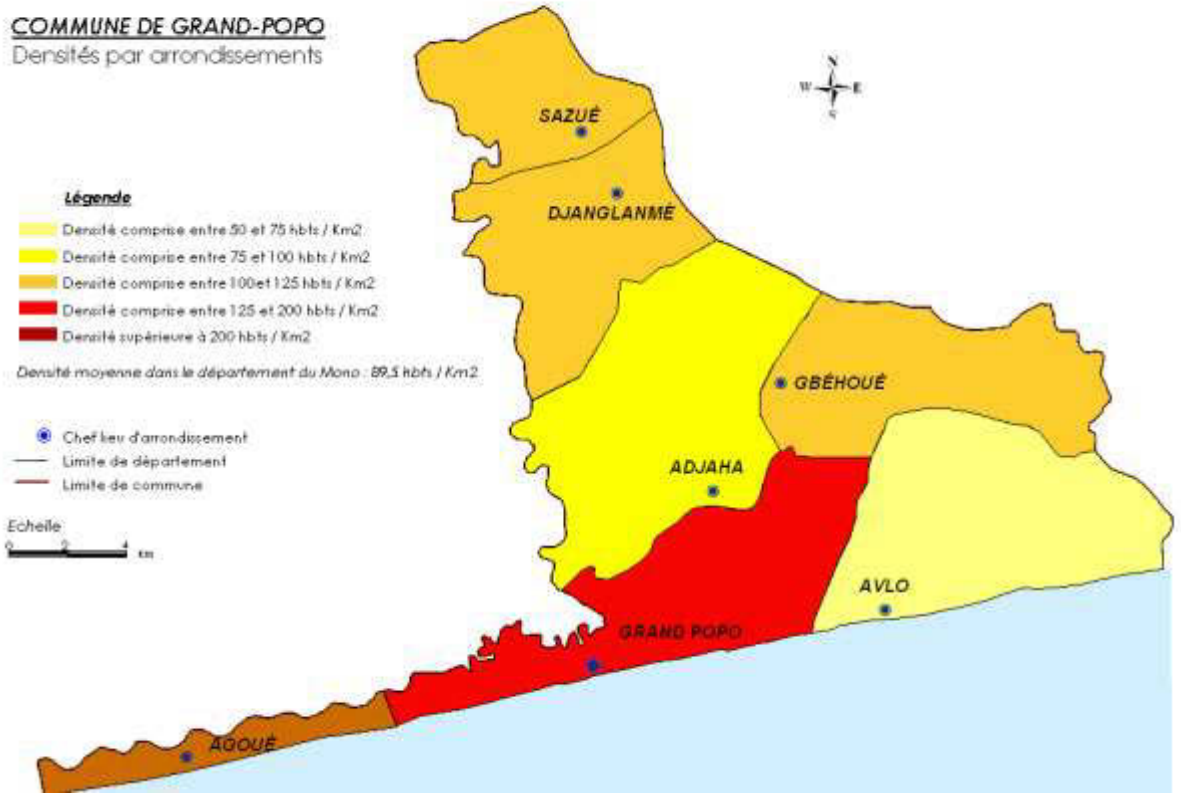

Figure 5 : Carte de répartition de la densité de la population de Grand-Popo par arrondissement
Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

3.1 APERÇU HISTORIQUE DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE GRAND-POPO

Tout comme l'histoire du développement de l'Afrique, l'histoire de la commune de Grand-Popo peut être subdivisée en quatre grandes périodes : la période précoloniale, la période coloniale et les périodes postindépendances (1960 – 1990; à partir de 1990). Chacune de ces périodes a été marquée par une structuration politico-administrative, économique et identitaire. L'appréhension de ces différentes phases historiques est importante pour mieux comprendre les dynamiques actuelles de dépendance de ces collectivités, et favoriser une meilleure approche du développement économique local en Afrique subsaharienne. Il s'agit d'un tout en mutation perpétuelle, qui mérite d'être présenté dans ses grandes lignes.

3.1.1 La période précoloniale

La Commune de Grand-Popo est née des vestiges du Royaume Xwla formé autour du 15ème siècle. Ce royaume a été fondé par le Prince Hounyè de Tado qui, « en mal de trône, préféra s'en aller chercher fortune ailleurs avec sa famille et sa clientèle politique » (Karl-Augustt, 1984;de Medeiros, 1984 :251). Cette migration les conduit de Tado vers le littoral marin du Golfe de Guinée par le biais du fleuve Mono[6]. Ils fondèrent successivement Agomé-Séva, Adamé puis ensuite Agbannakin (rive ouest du Mono)[7], qui devint leur capitale administrative. Comme le précise Pazzi(1984), la structuration du royaume s'était faite autour de cette capitale administrative avec comme limites au nord le village d'Adamé, au sud l'océan Atlantique, à l'ouest l'Amugan (Volta) au Ghana, et à l'est la région de Gbadagri (Nigéria actuel). Cependant, le royaume perdit une partie de son territoire par suite du soulèvement de ses vassaux d'Allada, et se limita à l'est au Lac Ahémé[8] (Bénin). Comme la plupart des entités territoriales de l'époque, il était organisé en une fédération, compte tenu des distances entre les différentes localités, mais aussi à cause des limites technologiques. Hèvè, considérée comme le centre militaire du royaume,

---

[6] Fleuve frontalier entre le Togo et le Bénin
[7] Localités situées aujourd'hui au Togo
[8] Gayibor Nicoué, relatant les archives des prêtres jésuites de Sandoval et de Najara

était située sur la rive est du Mono. Le principal centre commercial était Gbècon, qui leur permettait d'échanger avec les marchands portugais. Les principales langues qui y étaient parlées étaient le Xwla et le Xwéda.

Cette structuration spatiale délimitait naturellement les pouvoirs de l'administration centrale, installée à Agbannakin autour du Meto Ahoussan, leur roi. Il était garant de l'intégrité physique du royaume, et détenait le pouvoir juridique sur ses administrés. Le roi gouvernait avec l'appui de ses ministres, mais surtout du Conseil du trône formé essentiellement des représentants de chaque village. Ces derniers jouissaient d'un grand prestige au sein de la population, car ils étaient choisis par rapport à leur ancienneté et leur sagesse. Garants du bon fonctionnement des villages, ils étaient choisis par les chefs de familles à travers un processus consensuel consultatif. Leur choix recevait ensuite la bénédiction du *Tonon*, principal chef religieux du milieu, ce qui conférait une certaine sacralité à leur pouvoir.

Le roi était secondé par le chef militaire et le chef religieux. Le chef militaire administrait le village de Hèvè, et était chargé de la défense du royaume contre les agressions extérieures. Les principaux faits d'armes de ce royaume rapportés par les différents historiens sont les défaites infligées aux troupes du Roi expansionniste d'Abomey, Agadja, en témoignent les monuments de Kpossou et Gahou (du nom des généraux vaincus, érigés au confluent de la Sazué) et aux Gen venus du Ghana. Cette protection militaire, permit au royaume de s'agrandir et de fusionner avec des localités du royaume Xwéda voisin, fondé à la même époque et vaincu par les troupes d'Abomey. Au niveau interne, la sécurité était assurée par une société secrète, les Zangbéto (hommes de la nuit) qui prévenaient et/ou châtiaient les crimes et infractions. Le chef religieux s'assurait de la cohésion spirituelle au sein du royaume, et avec les ancêtres. Retranché dans son couvent avec ses adeptes, il prédisait l'avenir du royaume et était consulté par le roi sur les grandes questions liées au fonctionnement du royaume. Chaque entité territoriale du royaume bénéficiait d'une autonomie administrative et n'était pas obligée de verser un tribut au roi ou à quelque chef que ce soit. Des contributions volontaires

étaient demandées pour les missions militaires, ou en appui à telle ou telle entité ayant eu une production relativement faible au cours de l'année.

Sur le plan économique, les principales activités recensées étaient la pêche, très productive, l'agriculture et la production salière. Une industrie locale de production de sel marin y était très florissante. Dans la région ouest-africaine, il existe une route du sel qui partait du royaume Xwla et remontait par le Mono jusqu'aux confins du Sahel. Bien qu'il n'existait pas de système d'imposition interne, des tributs étaient versés au souverain d'Agbanakin par les peuples dominés. À en croire Gayibor (1980),

> à partir d'Agnanakin leur capitale, les Xwla, pratiquant une politique impérialiste, dominèrent toute cette région en y créant tout un royaume côtier ainsi que le confirma en 1659 le père José de Najara en visite à Allada : - Le roi des Popo avait été autrefois un vrai empereur, car il percevait le tribut de plusieurs royaumes de cette côte qui se sont actuellement levés contre lui; et parmi ceux-ci il y avait le royaume d'Arda. (Gayibor, 1980 :38)

Le centre administratif de Gbècon servait de lieu d'échanges entre les occidentaux et les populations locales. En l'absence de wharf, seuls les canotiers Xwla arrivaient à vaincre la rade pour transporter les marchandises sur les bateaux à destination de l'Europe. Le roi prélevait une taxe locale sur les marchandises transportées. Les archives portugaises mentionnent des échanges de matières premières agricoles (huile de palme, amandes, produits de la mer séchés) avec les populations du royaume. « À l'embouchure du Mono, leur marché de Xwlagan (grande place) fut donc transcrit sur les cartes Grand-Popo… » (Pazzi, 1984;de Medeiros, 1984 :13-14). À partir de 1685, les Fanti et Gen, venus d'El-Mina au Ghana, s'installèrent dans la partie ouest du royaume avec l'autorisation du roi d'Agbannakin et y développèrent le commerce des esclaves. Agbodrafo, Aného et Agouè devinrent rapidement des centres négriers d'importance sur la côte du Golfe de Guinée. La principale langue commerciale devint le Mina, propulsée par l'essor commercial de la chefferie d'Aného. Cette localité fît nommée Petit-Popo par les Portugais et le centre commercial de Gbècon, Grand-Popo. Le royaume Xwla, malgré une relative prospérité, ne connût jamais de systèmes d'impositions internes. Avec l'abolition de l'esclavage, le royaume connût une diversification économique, orientée

essentiellement vers l'économie de services. Les puissances occidentales, sous l'impulsion du développement industriel, développèrent dans un premier temps de nouvelles relations commerciales avec les royaumes africains. Les industries naissantes avaient besoin de matières premières pour leur production. Les premières maisons de commerce s'installèrent sur le littoral de Grand-Popo autour de 1850, avec l'accord du roi Meto Ahoussan. On y recensa de nombreuses maisons de commerce françaises, allemandes, portugaises et anglaises telles que « CICA, Cyprien Fabre et C^{ie} de Marseille, Mante Frères et Borelli de Régis Ainé, Afrique-Congo, Outre-Mer, Lecomte, Coton colonial, John Holt, John Walkden, Swanzy J.B. Ollivant, Volber et Brohn de Hambourg, Godelt, Prangott, Zollner et Cie… » (Association Nonvitcha, 1987 :9). Des commerçants brésiliens (métis et descendants des négriers), scolarisés à l'occidentale, s'y installèrent aussi et commencèrent par former une nouvelle bourgeoisie locale. Les principaux noms étaient d'Almeida, Olympio, Byll-Cataria, de Souza, Sastre, Gomez. Maitrisant surtout le mina, langue commerciale, ils s'approvisionnaient désormais en matières premières dans l'hinterland et les revendaient aux commerçants européens. Les premières mutations sociales s'enregistrèrent, au vu des nombreux métissages entre les communautés autochtones et les nouveaux résidents. On assiste à la naissance d'une nouvelle bourgeoisie, plutôt prospère et riche. Cette prospérité et le souci des puissances occidentales de minimiser leurs coûts de production en se passant de ces intermédiaires, suscita l'aventure coloniale et le début de la restructuration du territoire des Xwla.

3.1.2 L'installation française et la période coloniale

Les premières guerres coloniales débutèrent à l'ouest des territoires Xwla, entre les Ashanti et les Anglais. Face à la puissance de feu de ces derniers, et à leurs visées expansionnistes, le royaume Xwla, par le biais de certains de ses princes et les commerçants installés sur la côte, demanda la protection de la France en 1881. Cette dernière fut plutôt réticente à engager ce genre de partenariat, surtout que ces intérêts économiques étaient alors concentrés en Afrique équatoriale. Les craintes des princes Xwla s'accentuèrent par la signature d'un accord de protectorat en juillet 1884 entre leurs vassaux de Togoville et d'Aného avec les Allemands. Ces derniers installèrent rapidement

leurs comptoirs et débutèrent une politique d'occupation de tout le littoral est du Golfe de Guinée. Ce fût cette expansion, qui motiva finalement les Français à conclure l'entente souhaitée par les Xwla, quatre ans plus tôt. Tidjani (1943) rapporte que « c'est en 1881 que les Popos demandèrent le protectorat de la France. Ce ne fut que quatre ans plus tard qu'ils obtinrent satisfaction. En avril 1885, le Commandant Supérieur des établissements français du Golfe de Guinée donna l'ordre au Lieutenant de vaisseau, Pornain de venir établir le protectorat français sur les Popos. » Le traité de protectorat fut signé le 12 avril 1885 entre le Lieutenant de vaisseau Pornain, au nom de la République française, et le Prince Xwla Djodo, au nom du royaume Xwla. Ce traité, fut contesté dans un premier temps par le Commissaire impérial allemand Falkental, qui visait de s'établir sur ce littoral offrant un accès facile à la mer. Face à l'intransigeance des princes Xwla, Djodo, Houessou Gnamlin, Fatondji et Djanta, ainsi que des chefs de Gbécon Djadja et Cacajou, il se résolut à conclure un accord avec les français au nom des engagements de la Conférence de Berlin. Le traité de protectorat fut définitivement ratifié le 11 décembre 1885.

La conséquence de cette entente entre puissances occidentales est la scission du royaume en deux parties, avec comme limite principale le fleuve Mono. Agbannakin, la capitale du royaume se retrouva avec les localités situées à l'ouest sous domination allemande dans le nouveau territoire dénommé Togo, tandis que les localités situées sur la rive est du fleuve passèrent sous domination française dans le nouvel état colonial du Dahomey (actuel Bénin). La partie Est du royaume Xwla fût définitivement nommée Grand-Popo, nom conservé jusqu'à ce jour. Les Français y déployèrent rapidement leur administration, et s'en servirent comme base arrière de conquête de l'hinterland béninois. En 1894, Grand-Popo devient un cercle, placé sous la responsabilité d'un Commandant de cercle qui rendait compte au Gouverneur du Dahomey. Un fort militaire y fût installé, ainsi que les premières écoles et églises du Bénin. L'administration est désormais centralisée, le roi ainsi que les chefs de village perdirent de leur prestige au détriment de leurs « alliés ».

Durant, cette période, l'économie locale prît une autre forme structurelle. La puissance coloniale française y installa le premier port de la République du Bénin, une ligne de chemin de fer qui la relia à l'intérieur du pays et y développa les activités commerciales. La revue Dahomey-Villes-Curiosités-Sites (1930) indique que « l'importance du mouvement commercial de Grand-Popo est due à sa position géographique privilégiée qui en fait la porte de sortie de toutes les productions de la riche région économique du Mono entendue au sens large du mot, c'est-à-dire comprenant la Subdivision de Parahoué et le Sud-Est du Cercle de Savalou. » Les archives coloniales précisent qu'en 1929, il y a eu à Grand-Popo l'exportation de 4896 tonnes d'amandes palmes, 1760 tonnes d'huiles de palmes, 160 tonnes de poissons secs, 47 tonnes de copras (noix de coco séchées), et 19 tonnes de crevettes fumées. De nouveaux corps de métiers firent leurs apparitions. Les populations locales, servirent pour la plupart comme commis commerciaux, commis administratifs, canotiers convoyeurs de marchandises ou ouvriers. L'économie tertiaire prît rapidement l'essor sur l'économie traditionnelle primaire. Comme dans toutes les entités territoriales occupées par les Français, le Commandant de cercle imposa un système d'impôts forcés à la population. Toutes les activités économiques étaient désormais sujettes à un prélèvement obligatoire pour les nouvelles autorités locales, sauf les exportations destinées à l'Europe. Ce système fiscal connaissait des augmentations régulières en vue de financer les dépenses coloniales. Comme le précise d'Almeida-Topor (1995), les douanes de Grand-Popo et d'Agoué produisirent en 1887, 8 000 Francs, en 1888, 50 000 francs et en 1889, 52 771, 83 francs. « Bien que, pour 1888, les dépenses de la colonie se fussent limitées à 30 000 francs, libérant un excédent de 11 000 francs sur les recettes, le résident Ballot estimait que le produit des taxes était insuffisant par rapport au mouvement général des affaires» (d'Almeida-Topor, 1995 :37). Cette imposition excessive souleva le mécontentement des populations et des commerçants locaux, qui n'avaient jusque lors connu ce genre de système de taxations. Il s'agissait d'une économie de traite largement orientée vers la puissance colonisatrice française. À partir de 1922, Grand Popo a été victime des assauts de la mer qui a progressivement privé la ville de sa partie la plus dynamique. Le centre perdit

progressivement de son poids administratif et plusieurs de ses infrastructures furent englouties par la mer. Avec la construction du port en eau profonde de Cotonou entre 1959 et 1965, le centre commercial de Grand Popo fut fermé. Une partie de ses acteurs émigra à Cotonou et l'autre retourna à la pêche lagunaire et maritime. Cependant, le système de taxation pour le compte du Commandant de cercle fût maintenu, et suscita des mécontentements et mouvements locaux.

En effet, la perte du pouvoir administratif par le roi Meto Ahoussan, l'introduction des religions catholique et protestante, la scolarisation de plusieurs natifs du milieu et leur déploiement dans l'administration coloniale, ainsi que les taxes coloniales imposées suscitèrent de nombreuses mutations sociales. Sur le plan administratif et religieux, les Zangbéto, bien que toujours présents, perdirent de leur pouvoir et furent réduits dans bon nombre de cas à un rôle symbolique. Les prêtres des religions traditionnelles maintinrent leurs fidèles et adeptes, mais n'étaient plus associés à l'administration de l'espace. Les natifs du milieu, de plus en plus scolarisés, comptent parmi les premiers cadres et intellectuels du futur Bénin, décidèrent de se regrouper en association. Les questions d'identité, développement et solidarité prirent très tôt une place centrale auprès de cette élite émergente. C'est ainsi qu'en 1921, ils fondèrent l'association Nonvitcha, qui avait pour buts :

- d'entretenir et de resserrer les liens naturels de fraternité et de solidarité qui unissent originellement les Xwla et Xwéda de toute obédience et de toute confession;
- de faire revivre les valeurs spirituelles, artistiques, folkloriques et historiques propres aux deux communautés sœurs;
- de définir et de réaliser un programme de développement économique, social et culturel pouvant assurer un progrès réel de la population dans tous les secteurs. (Actes du 4ème congrès, 1987 :56)

L'association, malgré les nombreuses difficultés et contraintes administratives, réussit à tenir le premier grand regroupement nationaliste d'Afrique subsaharienne en 1923. Elle obtint la reconnaissance officielle du gouverneur du Dahomey, le 6 septembre 1933, sous la Loi du 1er juillet 1901. Cette restructuration identitaire, en réaction aux nouvelles donnes sociales, permit aux peuples Xwla et Xwéda de développer de nouvelles

dynamiques face à l'autorité coloniale. Bien qu'apolitique, l'association influença grandement le développement économique local de ce qu'était le cercle de Grand-Popo. En 1947, suite au séisme qui a balayé la côte du Golfe de Guinée, l'association Nonvitcha mobilisa des fonds auprès du FIDES, fonds d'investissement pour le développement économique et social d'outre-mer (fonds créé par la France pour appuyer le développement de ses colonies), pour la construction de nouveaux bâtiments à Éwé Condji et la relocalisation des sinistrés d'Agbético, Apoutagbo et Gbeffa. Cette intervention fut la première d'une longue politique d'assistanat dans la collectivité. Grand-Popo se dévitalisa graduellement, perdant par le fait de cette catastrophe, sa place de centre économique majeur du Bénin, au profit de Cotonou où un wharf fût construit. Ses ruines, ses maisons et ses magasins délabrés témoignent encore aujourd'hui de sa grandeur passée. Les expatriés se regroupèrent rapidement au sein d'organisations de la diaspora locale dans plusieurs villes africaines (Cotonou; Abidjan; Lagos; Brazzaville; Libreville), et appuyaient financièrement de temps à autres leurs familles restées sur place.

3.1.3 Les années postindépendances (1960 – 1992) et la paupérisation graduelle

En 1960, le Dahomey accéda à l'indépendance. La revue historique des apports de cette période au processus de développement économique, incluant son caractère de dépendance, peut être scindée en deux parties : une première qui débuta de 1960 à 1972, caractérisée par un système politique multipartiste et une politique économique libérale, puis une seconde qui débuta de 1972 au début des années 1990, caractérisée par un système politique et une économie communistes.

a-La période de 1960 à 1972

Suite à l'indépendance politique de 1960, la République du Dahomey (devenue Bénin en 1975) se dota d'une administration centralisée, calquée sur le modèle de gestion territorial français. Le découpage administratif fût calqué sur le découpage colonial, changeant de dénomination et conférant de nouveaux organes de tutelles aux collectivités locales. Le nouveau découpage administratif fût consacré par décret présidentiel,

promulgué dans le Journal Officiel de la République du Dahomey du 1er novembre 1960. Le cercle de Grand-Popo devint la sous-préfecture de Grand-Popo. La collectivité conserva sa superficie de 455 km^2, tout comme les activités économiques de l'époque coloniale.

Au niveau de la gouvernance, le système administratif retenu fût la déconcentration. Un sous-préfet était nommé au niveau de l'administration centrale, et était le représentant de l'État dans la sous-préfecture. Il détenait l'effectivité de l'exercice du pouvoir exécutif et devait rendre compte préfet départemental, qui lui-même était tributaire du ministère en charge de l'administration territoriale. La planification de toutes les interventions, y compris le budget, se faisait au niveau de l'administration centrale basée à Porto Novo, la capitale. Cependant, à part la restructuration fonctionnelle de l'administration, aucun impact réel ne fût exercé sur le développement économique local de la collectivité à cause de l'instabilité sous-préfets, due à la multiplicité des renversements de régimes au niveau de l'administration centrale. Le Bénin, ex- Dahomey, connut successivement douze régimes présidentiels, par conséquent douze administrations en douze ans.

Au niveau économique, la collectivité tomba rapidement dans un système de paupérisation graduelle. Les administrés rentrèrent en conflit avec le sous-préfet, car ils ne comprenaient pas qu'avec les indépendances et le départ du colonisateur, l'on puisse leur demander encore des impôts et taxes locales. L'économie locale s'est réorientée vers la pêche, l'agriculture et dans une moindre mesure l'élevage. Elle est demeurée fortement informelle, à cause des difficultés d'organisation de la jeune république et de l'instabilité politique relevée.

Sur le plan identitaire, le seul fait remarquable est le renforcement de l'Association Nonvitcha qui mobilisa plus que jamais les efforts des natifs de Grand-Popo, tant ceux de la diaspora que ceux demeurés sur place dans des initiatives de développement local et de reconstruction de la ville. Le 3ème congrès de l'association fût organisé le 16 novembre 1969.

Au niveau environnemental, la construction du Port de Lomé, accéléra le processus d'érosion côtière et par ricochet une baisse de la productivité au niveau de la pêche

maritime (la mer étant devenue de plus en plus dangereuse à cause de la puissance du courant marin).

b- La période de 1972 à 1990

À partir de 1972, la République du Dahomey connut l'avènement du pouvoir marxiste-léniniste du Général Matthieu Kérékou. Les partis politiques, ainsi que l'Assemblée nationale furent dissouts. Tous les Dahoméens, devenus Béninois à partir de 1975, furent contraints d'intégrer le parti-État, le parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB). La réforme administrative restructura l'espace territorial. L'ordonnance N°74-7 du 13 Février 1974 modifié par la loi N°81-009 du 10 Octobre 1981 portant création organisation, attribution des organes locaux du pouvoir d'État et leurs organes exécutifs, modifia substantiellement la configuration des collectivités locales et le processus de développement de Grand-Popo. Avec le décret du mardi 30 mai 1978 rapporté au Journal Officiel, la sous-préfecture de Grand-Popo devint le district rural de Grand-Popo, le département quant à lui devint une province. Le district rural avait comme administrateur principal, un Chef de District, assisté par un Comité Révolutionnaire d'administration du District et rendait compte au Comité d'État d'administration de la Province.

Grand-Popo perdit presque 50% de sa superficie, passant de 455 km^2 à 240 km^2. Les plaines argileuses du nord de la sous-préfecture, consacrées à l'agriculture, furent intégrées dans un autre district. Ce découpage visait à limiter les pouvoirs et influences des administrateurs et à exercer un meilleur contrôle de l'État sur les ressources.

En ce qui concerne la gouvernance locale, un système d'élection locale était institué au sein du PRPB, et permettait de désigner le « camarade chef de district ». Tout comme dans le système précédant, le Chef de district exerçait le pouvoir exécutif au niveau local et représentait l'administration locale. Il bénéficiait pour ce faire de l'appui des services déconcentrés de l'État. Le régime marxisant créa au niveau des différents districts ruraux, des centres d'action régionale pour le développement rural (CARDER), dont la mission principale était de veiller au développement intégré des districts ruraux à travers l'encadrement de la population active et la promotion des groupements révolutionnaires à

vocation coopérative[9]. Ils étaient responsables du développement économique, de la promotion de l'alphabétisation et de la promotion féminine.

Au niveau économique, avec la création du CARDER de Grand-Popo, la relance de la production locale à travers le mouvement coopératif étatisé débuta réellement en 1979. La structure de production fut organisée autour de la pêche et de l'agriculture, l'élevage conservant son statut d'activité informelle des ménages. Le sous-district de Grand-Popo fut découpé en trois sous-secteurs économiques : le sous-secteur Adjaha, le sous-secteur de Grand-Popo et celui de Djanglanmé. Au niveau de la pêche, trois projets majeurs furent identifiés :

- Le premier projet dénommé Projet Pêche maritime artisanale (PPMA), était destiné à l'appui financier des coopératives de pêcheurs afin de faciliter l'acquisition de matériels pour une amélioration de la productivité de leurs activités. 8 groupements révolutionnaires à vocation coopérative furent créés dans les villages du littoral, et reçurent sous forme d'emprunt, un financement de près de 36 200 000 FCFA. Ce financement était assuré par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les coopérateurs bénéficièrent également d'un appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et du Fonds Nations Unies pour l'Alimentation (FAO). Le taux de remboursement des crédits se situa autour de 32%, ce qui entraina l'échec du projet. Les principales causes évoquées furent le départ de certains coopérateurs à l'étranger, la multiplication des accidents en mer, le mauvais encadrement des coopérateurs au niveau de la gestion, la difficulté pour les membres des coopératives de fonctionner au sein d'une organisation solidaire alors qu'ils étaient habitués à des initiatives individuelles, la défectuosité du matériel et les nombreux cas de non-respect de la Loi. Des conflits récurrents

[9] Ces groupements étaient organisés sous forme coopérative

furent enregistrés entre les coopérateurs et les administrateurs du CARDER, ainsi que de nombreux cas de répression.

- Le second projet dénommé Projet Coopérative de Femmes de Pêcheurs (PCFP), était un programme structurant ayant pour objectif

> l'amélioration de la capacité et des techniques de transformation, conservation-stockage et vente du poisson pour une augmentation de la disponibilité des aliments d'origine halieutique ainsi que l'accroissement de la contribution de la pêche maritime artisanale à l'économie nationale ». Il s'agissait de l'accroissement du revenu des femmes de pêcheur, de la diminution de leur dépendance économique sans bouleverser l'équilibre socio-économique du milieu. Trois coopératives de femmes furent créées. Elles reçurent 11 000 000 FCFA des Femmes volontaires des Nations Unies, et 3 000 000 FCFA des Pays-Bas pour la construction et la gestion de centres de fumages de poissons dans trois localités du district : Grand-Popo ville, Ayiguinou et Agoué. Pour ces coopératives, le FENU finança également un centre de fabrication de glace d'un coût total de 21 millions de FCFA (Association Nonvitcha, 1987 :40)

Seuls les fonds des Pays-Bas devaient être remboursés. Les coopératrices effectuèrent un remboursement autour de 50%. Cependant, tout comme le projet précédent, cette initiative connût également un échec à terme, les coopératrices se partageant à terme le patrimoine mobilisé ainsi que les fonds de roulement.

- Le dernier projet du PRPB pour le district de Grand-Popo, était le Projet Modèle Bénin, qui était une initiative pilote de la FAO. Il s'agissait d'un programme de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'ouest (projet régional de la FAO). L'objectif était de développer et d'aménager les pêches artisanales afin d'en tirer le maximum d'avantages économiques et sociaux, grâce à « une approche centrée sur les Communautés voulant améliorer leur productivité et accroître leur bien-être, parvenir à l'autonomie des pêcheurs comme de ceux qui sont chargés de traiter et distribuer le poisson, ainsi que ceux qui exercent des activités connexes dans ce secteur» (Association Nonvitcha, 1987 :40). Le financement était assuré par la FAO, la Norvège et le Danemark. Le programme était subdivisé en différentes sections chargées respectivement

> des études sociologiques, de la formation aux nouvelles techniques de pêche, de l'action féminine (promotion des activités de jardinage et de tricotage chez les femmes), et de la vulgarisation. Ce projet structurant dut faire face aux résistances internes des populations locales par rapport aux mutations sociologiques envisagées et ne put réellement prendre un essor significatif.

Malgré ces appuis, le déclin de la pêche s'accéléra avec la construction du barrage fluvial de Nangbéto sur le Mono, la poursuite de l'érosion côtière et la pollution des eaux marines par le rejet des eaux de lavage du phosphate par l'usine de Kpémé au Togo. Le district rural connût une seconde vague de départ massif de sa population active de 18 à 55 ans vers les centres urbains du Bénin, du Nigéria, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Congo, du Cameroun, et de la Mauritanie où les conditions de pêche étaient meilleures et offraient des possibilités d'enrichissement. L'objectif était d'apporter un soutien aux familles restées sur place, et pour les plus jeunes d'avoir accès à un meilleur système éducatif.

Au niveau du second axe de production que constituait l'agriculture, sur 20 groupements révolutionnaires à vocation coopérative créés par l'État en 1978, seuls trois furent réellement opérationnels au bout de cinq ans. Opérant sur les terres argileuses de Djanglanmê, elles ont pu développer les cultures maraichères (tomates, piments, gombos, légumes) et les cultures de subsistance (mais, manioc, riz, soja, patate, haricot, canne à sucre). Les cultures de rentes (coton, arachides, tabacs) n'y ont pas connu de succès. L'élevage quant à lui, était pratiqué de manière informelle par les familles et servait d'activités d'accompagnement. Le secteur n'a pu être encadré à cause de la mobilité des bergers Peuhls conduisant les bovins, et de la divagation des caprins, ovins et volailles élevés par les familles dans les villages. La dernière activité économique de cette époque est la production salière de manière informelle dans les villages Gbéhoué, Avlo, Adjaha, Gbamé, Tchanmé, Allongo, Kouéta et Hokouè. La vente se réalisait sur les marchés environnants d'Adjaha, Comé et Cotonou au Bénin, puis Djoda et Aklakou au Togo.

Aucune perception fiscale n'était réellement effectuée par le district, et le financement des activités locales était entièrement pris en charge par l'État.

Au niveau identitaire, l'Association Nonvitcha continuait par mobiliser ces membres. Cependant, sa stratégie de promotion culturelle fût limitée, du fait de l'interdiction et de la répression des religions ancestrales par l'État communiste. Les questions identitaires étaient fortement réprimées par l'État et l'influence linguistique du français prit le pas sur la promotion des langues locales. Comme le disait Éla (1998), « l'africain analphabète n'est pas nécessairement celui qui ignore le français ou l'anglais, mais d'abord celui qui est incapable de s'exprimer oralement et par écrit dans sa propre langue ». La diaspora grandissante du district de Grand-Popo fût confrontée à ce problème et eut de plus en plus de mal à interagir avec les masses rurales de la collectivité. Toutefois, elle obtint du Gouvernement la création d'un collège d'enseignement moderne général dans un immeuble qu'elle a acheté à cet effet dans le quartier Gbècon à Grand-Popo. Une aide substantielle d'un million de francs CFA, en 1982 permit la construction d'un laboratoire scientifique au CEMG et l'ouverture des classes du second cycle à la rentrée scolaire 1983-1984. Durant la même période, l'association créa un Comité de Reconstruction et d'Urbanisme de la ville de Grand-Popo'' qui s'appellera plus tard Association pour la Reconstruction de Grand-Popo (A.R.G.P.) pour une mise en œuvre progressive du transfert et la reconstruction de la ville de Grand-Popo dans les nouveaux quartiers de l'Ouest, ainsi que la promotion et la contribution aux initiatives d'urbanisation, de lotissement et d'embellissement de la nouvelle ville. L'association connût une crise de croissance du fait de la scission entre les dirigeants diplômés universitaires et fonctionnaires de haut niveau de l'association, et la masse paysanne qui regroupait la plupart des natifs du milieu.

La situation du district se dégrada rapidement avec l'échec des nombreux projets clés en main du gouvernement et des partenaires en développement. Avec la répression des initiatives locales et la centralisation trop forte du processus de développement, une majeure partie de la population quitta le milieu pour d'autres horizons prospères. La majeure partie de ceux qui sont restés, confrontés aux difficultés socioéconomiques et à

l'incapacité de diversification, s'installèrent dans une logique d'assistanat. L'État était le centre de l'innovation, de la production, de la gestion des entreprises et des initiatives. Les principales sources de financement de cette dépendance économique étaient l'État à travers ces structures diverses (caisse de crédit, mutuelles de santé…), les partenaires en développement surtout les agences onusiennes, et la diaspora. Les infrastructures portuaires du Togo et du Ghana, ainsi que le barrage hydroélectrique sur le Mono entrainait une dévitalisation du milieu physique, qui canalisait les principales activités économiques. Le système de répression des manifestations identitaires locales et la promotion de l'alphabétisation et de l'enseignement en français, l'influence des cultures et religions occidentales au détriment des pratiques ancestrales interdites consacrèrent un démembrement de bon nombre de réseaux structurels au niveau local et une intériorisation de certains aspects des cultures occidentales véhiculés par les media d'État, surtout par les jeunes. La désarticulation des structures traditionnelles fût définitivement consacrée. Le processus de dépendance dans la collectivité s'est donc graduellement construit à partir de la fin des années 1970, avec l'avènement du régime communiste qui inhiba toute initiative, et déresponsabilisa les acteurs locaux. La planification du développement par les partenaires en développement et le CARDER sans une consultation réelle de la population eût pour effet d'habituer cette dernière au gain facile. C'est dans ce contexte que survinrent les mouvements revendicatifs de la fin des années 1980, et l'ouverture démocratique du pays.

3.1.4 La nécessaire décentralisation et la communalisation de Grand-Popo

Soumis aux programmes d'ajustement structurel, l'État béninois se retrouva dans l'incapacité de répondre aux besoins socioéconomiques et politiques grandissants de sa population. Sous la pression des institutions de Betton Wood, et de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, elle se résolut à une ouverture démocratique dont l'aboutissement fut l'adoption d'un ensemble de réformes structurelles. La loi N°90-008 du 13 Août 1990, réorganisa la gestion administrative du pays. Grand-Popo redevint une sous-préfecture, avec une superficie de 256 Km^2, conservant pratiquement le même espace que celui du district rural. Cette administration transitoire avait été adoptée, et

devait rapidement céder le pas aux collectivités décentralisées (communes), reconnues la nouvelle Constitution du 11 décembre 1990. Ce processus devait se faire dans un bref délai, conformément aux recommandations de la conférence nationale des « Forces vives de la Nation ». En effet, au cours de ces assises, il a été décidé de procéder à une refonte totale de l'administration territoriale. Un forum national devait être organisé pour ce faire, vu que la nouvelle Constitution a consacré le principe d'une libre administration des collectivités locales. Ainsi donc, le Gouvernement créa en 1991, un comité préparatoire aux états généraux de l'administration territoriale, qui lança un appel à contributions. Ces états généraux se tinrent en 1993, et adoptèrent le principe de la décentralisation administrative. Un comité de suivi et de mise en œuvre fût formé, sous l'autorité du ministère de l'intérieur, et fut chargé de préparer les textes devant régir ce processus. De 1995 à 1997, des structures d'appui et d'accompagnement à la décentralisation furent créées. La première Loi fut votée en 1998. Elle sera suivie de quatre autres, dont la dernière fut promulguée en 2000. Les sept décrets d'application furent pris en 2001, et les premières élections locales se déroulèrent en décembre 2002. Les élus furent installés en février-mars 2003 afin de conduire aux destinées de leurs communes. Afin de mesurer l'impact de ce processus sur les dynamiques internes de ces collectivités rendues dépendantes au fil des années, un recours a été fait à quatre composantes structurelles que sont l'environnement local, la gouvernance locale, l'identité locale et l'économie locale.

3.2 UNE VIABILITÉ TERRITORIALE LIMITÉE : L'ENVIRONNEMENT LOCAL

L'analyse de l'environnement local comme démontré précédemment, a nécessité la collecte de données suivant quatre sources : l'observation directe, les entretiens semi-directifs et les groupes de discussions, puis la collecte des documents secondaires, photos et schémas relatifs à l'environnement local. Ces quatre sources ont permis de procéder à une multi-angulation, et de dégager les informations nécessaires à l'appréhension des dynamiques environnementales.

Cette analyse, axée sur les composantes « viabilité du milieu physique » et « usage des ressources naturelles », s'est faite avec le support de douze indicateurs pour déterminer la dépendance ou non de l'environnement local. Les concepts de base

stipulaient qu'une viabilité faible du milieu physique, additionnée à un usage non durable des ressources naturelles fragilisaient le milieu ambiant et contraignaient les populations essentiellement agricoles à se tourner vers d'autres lieux propices ou parfois à chercher des solutions d'assistanat permanent. Ils entraient donc dans un cycle de dépendance. Le contraire, c'est-à-dire une viabilité moyenne ou forte du milieu physique et un usage durable des ressources naturelles sont gages d'autonomie de l'environnement local pour des populations essentiellement agricoles. Ce sont ces considérations dichotomiques, qui ont guidé l'analyse des informations recueillies à travers les trois sources évoquées.

L'analyse de la viabilité du milieu physique a débuté par une connaissance de la typologie du milieu physique. Il ressort des différentes sources d'information que la commune de Grand-Popo peut être divisée en trois grandes parties suivant le type de sols et de végétations qu'on y observe (figure 9 : carte d'analyse du site) . Il y a :

- les sols sablonneux, dépourvus de matières organiques et couverts ici et là de cocotiers qu'on observe sur les littoraux des arrondissements d'Agoué, d'Avlo et de Grand-Popo;
- les sols argileux hydromorphes et fertiles, couverts de palmiers à huile, rôniers, baobabs, fromagers et irokos qu'on observe dans les arrondissements d'Adjaha, Gbéhoué, Djanglamey et Sazué;
- et les sols marécageux couverts d'herbacées, joncacées et graminées qu'on observe un peu partout dans la commune.

Figure 6: Carte morphologique de Grand-Popo

Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

Par ailleurs, les données recueillies lors de la formulation du plan de développement communal précisent cette segmentation (tableau 13 ci-après).

Tableau 13: Répartition des sols par nature à Grand-Popo

Zone	**Superficie (km^2)**	**Pourcentage (%)**
Terres fermes (zones de plateaux et agglomérations urbaines)	45	15,6
Plans d'eaux et principaux cours d'eau	15	5,2
Marécages	41	14,2
Zones inondables (plaines)	178	61,6
Plage (cordon littoral)	10	3,4
Total	289	100

Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

Par ailleurs, les observations et données bibliographiques ont également permis de noter que les arrondissements de Grand-Popo et Agoué, arrondissements semi-urbains, traversés par la route nationale inter-états 1, concentrent en leur sein près de la moitié de la population (46%), malgré le fait qu'ils représentent 22% du territoire.

Tableau 14: Répartition spatiale de la population dans la commune de Grand-Popo

Arrondissement	Population	Pourcentage	Superficie	Pourcentage
Adjaha	6 454	16	65	22
Agoué	9 277	24	12	4
Avlo	3 630	9	56	19
Djanglanmey	4 840	12	40	14
Gbéhoué	4 437	11	42	15
Grand-Popo	8 874	22	50	18
Sazué	3 277	8	24	8
Total	40 335	100	289	100

Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

Cette occupation spatiale est également révélée par les activités qui y sont exercées (Figure 10).

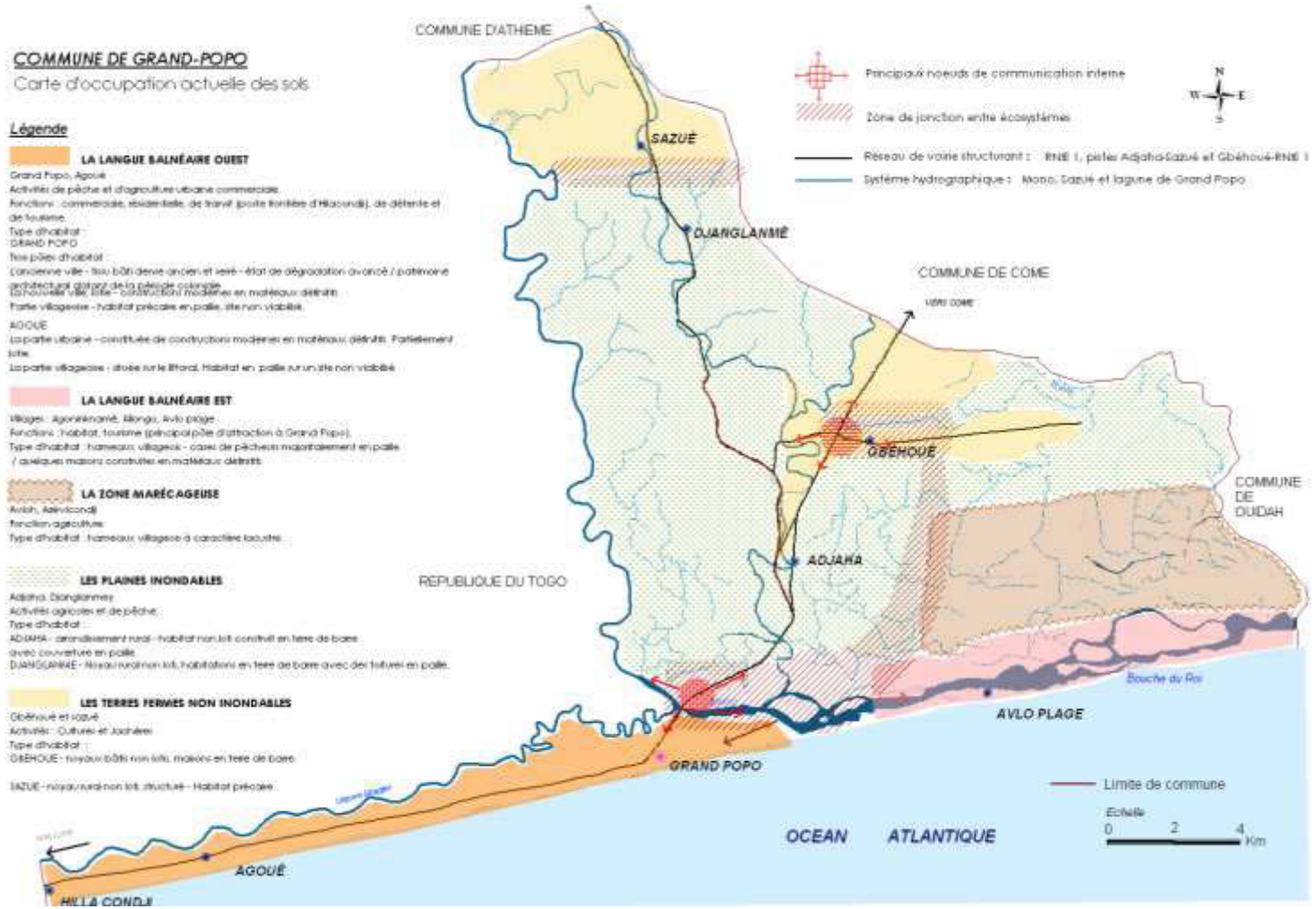

Figure 7: Carte d'occupation des sols à Grand-Popo en 2003

Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

Au niveau climatique, la commune de Grand-Popo a un climat de type soudano-guinéen, c'est-à-dire qu'elle connaît deux saisons pluvieuses (de la mi-mars à la mi-juillet et de la mi-septembre à la mi-novembre) et deux saisons sèches (de la mi-novembre à la mi-mars et de la mi-juillet à la mi-septembre). Au cours des saisons pluvieuses, on assiste aux crues des trois principales cours d'eau qui traversent la commune à savoir le Mono, le Sazué et la lagune de Grand-Popo. Ces crues, bien que naturelles, croissent d'année en année depuis 1973, date de la création du barrage de Nangbéto en amont de la commune sur le fleuve Mono. Durant cette période de crues, les plaines, les zones marécageuses et les terres basses du littoral se retrouvent submergées. Si on considère les périodes de crues et décrues, au total plus de 75 % du territoire de Grand-Popo (sans les plans d'eaux) se retrouve submergé pendant près de la moitié de l'année.

Par ailleurs, le littoral de Grand-Popo subit une érosion côtière remarquée depuis plus d'un siècle maintenant. Cette érosion côtière aurait emporté plus de 400 mètres (sable) du sable du littoral en un siècle, soit une superficie d'environ 40 km^2. Les premières observations ont été réalisées par le géologue français Hubert, qui avait fait le constat en 1908, que la mer avait reculé de 20 m entre 1892 et 1900, puis avancé de 7 m entre 1900 et 1905. Depuis cette époque, la mer ne cesse de progresser, même si on constate une certaine stagnation ces dernières années. Outre ce phénomène d'érosion progressive, la côte de Grand-Popo a également subi les effets dévastateurs de deux séismes sous-marins en 1922 et 1944. Il est fait état de la présence d'une zone sismique au large des côtes ouest-africaines qui entrainerait périodiquement un flux de vagues anormales sur les côtes. Au vu de ces éléments, les analyses de la viabilité du milieu physique et de l'usage des ressources naturelles ont pu être faites en termes de dépendance et d'autonomie à partir des causes naturelles et humaines de ces phénomènes naturels.

3.2.1 La viabilité du milieu physique

Les principales causes de la dévitalisation physique de la commune de Grand-Popo sont liées à des facteurs naturels, mais surtout humains. Une analyse des causes de l'érosion côtière a montré deux sortes de phénomènes naturels qui influent sur le littoral

de la commune. Le premier est lié à la fonte des glaciers du quaternaire, qui a entrainé une augmentation du niveau de la mer. Ce phénomène est observable au niveau de l'embouchure du fleuve Mono qui est devenue très instable et a subi une migration vers l'Est de la commune. Le second phénomène est lié à la présence des courants marins du Cap-Saint Paul qui draine régulièrement la côte ouest-africaine et pousse les vagues vers l'est. Ce courant marin apporte les sédiments des rivages situés à l'ouest de Grand-Popo et poursuit sa route vers l'est avec ceux de Grand-Popo. Ce phénomène naturel entrainait par le passé des mouvements peu perceptibles d'avancées et de recul de la mer, et ne devrait pas menacer la viabilité des côtes *popos*. Or, un triple phénomène humain a déséquilibré ce mouvement naturel et provoqué l'avancée de la mer. D'abord, la construction des barrages hydroélectriques sur les fleuves Volta (Ghana) et Mono (Togo-Bénin) a entrainé un dérèglement du cycle marin. Par le passé, le fleuve Volta déversait jusqu'à 1 500 000 m^3 de sédiments par an dans la mer. Mais la construction du barrage d'Akossombo sur ce fleuve en 1973 a entrainé le blocage des alluvions en amont du barrage. Par conséquent, les courants marins, n'ayant plus de masse sédimentaire à drainer, ont commencé par éroder la côte. Le phénomène est également perceptible dans le district de Kéta au Ghana et dans la ville d'Aného au Togo. Par ailleurs, la construction d'un brise-lames de 945 m, renforcé par des structures de gneiss au niveau Port en eau profonde de Lomé (Togo) entre 1974 et 1977, a également bloqué à l'ouest de la commune les sédiments subsidiaires drainés par la mer. Pour terminer, le rejet des déchets chimiques dans la mer par l'usine de phosphates de Kpémé (Togo) a décimé ou fait fuir les bandes de poissons et rendu certaines parties des côtes infréquentables.

En ce qui concerne l'ampleur des inondations de ces dernières années, elle est essentiellement due au rejet des eaux du barrage de Nangbéto dans la partie sud du fleuve Mono. Les basses terres et les plaines se retrouvent par conséquent submergées. Par le passé, le phénomène de crue naturelle du fleuve, permettait de drainer des limons nourriciers pour les bancs de poissons et crustacés qui s'y reproduisaient. La période de décrue entrainait une abondance de poissons et une période faste pour les pêcheurs, tandis que l'agriculture saisonnière se développait sur les terres fertilisées par ces limons.

Aujourd'hui, avec la présence du barrage, les limons et nutriments sont retenus en aval. Seules les eaux épurées et pauvres sont déversées en aval du fleuve. Au vu de ces éléments, on peut conclure que les investissements économiques du Ghana, du Togo et du Bénin ont entrainé une poussée des catastrophes naturelles au niveau de Grand-Popo. Par conséquent, le milieu physique de Grand-Popo fait face à une dévitalisation graduelle et serait entré dans un cycle de dépendance par rapport aux phénomènes naturels externes à la commune, mais surtout par rapport aux facteurs économiques des pays et collectivités voisins. Cependant, on remarque une énorme prise de conscience des acteurs du milieu par rapport à ces phénomènes, comme en témoignent les actes du 4ème congrès de l'Association Nonvitcha en février 1987, ou la formulation du programme local d'aménagement et de gestion de l'environnement par la municipalité de Grand-Popo en juillet 2004. Dans ces deux cas, les solutions proposées sont confrontées à des impératifs financiers que les acteurs n'arrivent pas à remplir. Les résidents sont obligés de s'adapter à ces aléas naturels et ont peu de possibilités de mobiliser des ressources pour aménager leur milieu. C'est pourquoi on peut conclure à une sorte de dépendance du milieu physique par rapport aux facteurs naturels et économiques exogènes, mais une dépendance limitée.

3.2.2 L'usage des ressources naturelles : la question de la durabilité

Par ailleurs, il est à remarquer une forte pression de la population sur les ressources naturelles disponibles, vu la non valorisation de toutes les ressources. Les activités économiques des habitants de la commune sont essentiellement liées au secteur primaire.

Dans les arrondissements côtiers d'Avlo, d'Agoué et de Grand-Popo, il est à remarquer une forte activité d'extraction de sable marin. Ce sable est le plus souvent exporté vers les différents départements du Bénin pour le secteur des bâtiments et travaux publics. Cette industrie locale fournit à la municipalité plus de 30 % de ces recettes, mais elle accentue l'érosion côtière et la dévitalisation du milieu. Le phénomène est déploré par les élus locaux, mais face aux contraintes budgétaires, ils demeurent dans une certaine inaction. L'un des premiers responsables de la commune y apporte son témoignage :

> l'érosion se développe à Grand-Popo, et cette érosion est favorisée par le prélèvement du sable marin. Nous nous réunissons sur le sujet, le Conseil en discute pratiquement à chaque session. Quand faut-il fermer la carrière d'exploitation de sable et par quoi faut-il la remplacer? Telle est la question en débat, mais on n'y a pas encore trouvé de solutions, car la carrière fournit au moins 30% de notre budget. (Extrait d'entrevue; juin 2007)

Cette situation concourt à une accentuation des pressions sur le littoral marin, car l'exploitation de cette ressource locale n'est pas inscrite dans une logique de durabilité. Elle concourt plutôt à l'appauvrissement du milieu.

Par ailleurs, la surexploitation des ressources halieutiques et la salinisation graduelle des eaux de la lagune ont entrainé la baisse des bancs de poissons et de la productivité des pisciculteurs. Cette situation est due à l'absence d'une règlementation efficace des activités de pêche. Dans bon nombre de systèmes administratifs traditionnels, où dans les États africains postcoloniaux, il existe des systèmes de règlementations de l'exploitation halieutique, ce qui permet de préserver les ressources locales. Malheureusement, à Grand-Popo les effets conjugués de l'abondance passée et de la pauvreté ambiante ne permettent pas aux autorités locales de prendre des mesures coercitives efficaces en vue de protéger ces ressources.

Enfin, les inondations répétitives ont également entrainé un appauvrissement des sols et une réduction des terres cultivables. Il s'en suit une pression énorme sur les terres fermes qui représentent seulement 19% de la superficie de la commune, et qui concentrent les surfaces agricoles et les maisons d'habitations. Ces pressions et usages abusifs des ressources naturelles amèneraient à conclure à une utilisation non durable de ces ressources par les habitants, mais les industries locales de production de sel marin limitent ces conclusions. En effet, la production du sel par les femmes à partir de l'eau de mer, utilise des méthodes durables et régénératrices. Elles permettent quand même de déceler des signaux de la possibilité d'un développement économique durable dans la commune. Par conséquent, l'analyse de cette composante démontre un usage des ressources naturelles dans une logique de non durabilité, mais la prise de conscience des acteurs

locaux et les pratiques de certains de ces acteurs, permettent d'espérer une inversion des tendances.

L'environnement local de la commune de Grand-Popo est donc sujet à une forte dépendance compte tenu de la viabilité limitée du milieu physique, mais surtout de l'usage non durable des ressources naturelles. Bien que le plan de développement communal comporte un volet environnemental et un plan d'aménagement du milieu, la réalité a montré que cette dynamique ne va pas au-delà de la prise de conscience et, ne s'inscrit pas dans une dynamique d'actions. La viabilité de l'environnement local est donc dépendant de facteurs exogènes naturels que sont la montée du niveau de la mer, l'orientation des courants marins, les secousses sismiques et, humains que sont les investissements économiques (barrage sur la Volta; barrage de Nangbéto; Port autonome de Lomé; Société des Phosphates du Togo) ainsi que les acteurs qui les promeuvent (Gouvernements du Ghana, du Togo et du Bénin).

Vu l'impact négatif de ces facteurs et acteurs, on est donc face à un environnement local dépendant, surtout qu'au niveau local, les mesures ne sont pas prises pour atténuer ou contrer les impacts.

3.3 LA GOUVERNANCE LOCALE EN CONFLIT

L'analyse de la question de la gouvernance locale dans la Commune de Grand-Popo s'est faite grâce à quatre sous-composantes, une sous-composante propre à la gouvernance et trois sous-composantes inter-conceptuelles, la légitimité, la participation et la valorisation. Comme montré précédemment, la Commune de Grand-Popo a connu durant la période précoloniale une administration décentralisée, puis une administration centralisée durant les périodes coloniales et postcoloniales. Avec les réformes constitutionnelles et institutionnelles entreprises au début des années 1990 souhaitées par les partenaires en développement du Bénin, la Commune jouit aujourd'hui du statut de collectivité décentralisée dotée de personnalité juridique, d'institutions propres et d'autonomie administrative. La question de la dépendance ou non, a été perçue à travers le prisme de l'*endogénéité* et de l'autonomisation des processus décisionnels de la collectivité. La première composante de cette analyse est la question de la légitimité.

3.3.1 La légitimité

La question de la légitimité est assujettie à deux appréciations : l'appréciation du cadre juridique qui régit la désignation des représentants locaux des populations et leur confère certains droits, et la reconnaissance de ces élus par leurs administrés. Au Bénin, la Loi sur la décentralisation reconnaît aux communes, le droit:

- d'être administré par un conseil communal élu : au niveau de la Commune de Grand-Popo, les élections de décembre 2002 ont permis d'élire onze (11) conseillers municipaux dans les sept arrondissements qu'elle regroupe, et de les installer en mars 2003. Selon les données de l'INSAE (2006), ces élections ont connu la participation de 20 717 votants âgés de 18 ans et plus, soit près de 46% de la population. Cependant, il faut remarquer que malgré le poids démographique des femmes dans la commune (53%), et l'extrême jeunesse des administrés (43%), aucune de ces couches n'est représentée au niveau du Conseil Communal. Mais ce constat n'est pas de nature à enfreindre les textes juridiques, puisque cette dernière ne prévoit aucun quota de représentativité des différentes couches sociales.
- de se doter d'un organe exécutif désigné par les élus : dans le cas précis de la Commune de Grand-Popo, le Maire Eugène Kpadé a reçu l'assentiment de ses *co-élus* et est secondé par deux adjoints à savoir M. Félix Gbadovi, premier adjoint et M. Anani Hounkponou, deuxième adjoint. La législation impose au Maire de savoir lire et écrire le français, ce qui a été respecté au niveau de la Commune de Grand-Popo, vu que le Maire est un journaliste retraité de niveau universitaire et auteur de plusieurs ouvrages poétiques. Conformément à la Loi, la Mairie de Grand-Popo est dotée d'un secrétariat général et de services techniques.
- de tenir annuellement 4 sessions ordinaires dont la dernière est consacrée au vote du budget : À Grand-Popo le conseil municipal tient 4 sessions ordinaires dont « la première est au mois de mars; la seconde au mois de

> juin; la troisième au mois de septembre et la dernière au mois de novembre .Celle de novembre est une session budgétaire, car c'est au cours de cette dernière que le budget est adopté » (Extrait d'entrevue, 2007).

Il ressort de tout ceci que la Commune de Grand-Popo s'est réellement dotée de cadres élus à travers un processus légal, démocratique. Les conseillers municipaux ont été élus, conformément à la Loi, de même que le maire désigné par ses pairs. Le processus électoral a été en tout point conforme à la législation béninoise. Cependant, si la question juridique, la question de la régularité a été réglée, il subsiste l'appréhension de la question de la reconnaissance par les administrés qui permet aux gouvernants de réellement stimuler le développement économique local, de créer les bases de la confiance et de la cohésion sociale qui permettraient d'asseoir une dynamique évolutive dans la collectivité. La légitimité, afin qu'elle soit partie intégrante du processus de développement, est question de représentativité, mais surtout de reconnaissance des électeurs par leurs élus.

Cependant, dans le cas de la commune de Grand-Popo, la question de la reconnaissance par les administrés demeure problématique. Il est vrai que les électeurs ont porté leurs choix sur les représentants mentionnés, mais le rejet de leur système de gouvernance est tout aussi vrai. Les facteurs qui ont conduit à cette non reconnaissance sont pluriels. Il y a d'abord la question de la résidence des élus dans la commune et leur interaction n avec la population, mais surtout de l'examen du processus qui a conduit à leur élection. Il apparaît que sur les onze élus, seul le premier adjoint au maire réside réellement dans la commune. Il s'agit d'un retraité qui est revenu s'installer au village pour pratiquer l'élevage et qui a acquis la confiance de la population à travers les appuis apportés aux jeunes. Les dix autres élus, résident dans l'agglomération urbaine de Cotonou, et ne viennent dans la commune que s'il y a une rencontre ou une activité importante qui les y mobilise. Au fait, cette situation illustre bien les ratés du processus de démocratisation au Bénin, et surtout dans la collectivité de Grand-Popo, car au lieu de favoriser l'émergence des représentants locaux, elle a plutôt consacré le retour des personnalités de la diaspora locale aux affaires collectives. Ce retour est surtout pour eux

synonyme de captation des ressources communales, à travers les appuis éventuels des ONG et organismes de coopération internationale. C'est une opportunité pour faciliter l'accès aux ressources et aux leviers du pouvoir pour bon nombre de politiciens et diplômés déboutés lors des échéances nationales. Comme l'identifie Métodjo (2008), la stratégie électoraliste au Bénin lors des élections communales de 2003, a consacré le retour des *akowé*[10] aux affaires locales. Ces *akowé* ont puisé leur légitimité d'un certain nombre de paramètres qui ont guidé le choix des électeurs béninois en milieu rural à savoir :

- *L'idéologie du fils du terroir* : la stratégie d'utilité apparaît comme un déterminant du vote solidaire pour le fils du terroir. L'électeur choisit dans sa communauté, sachant que son élu pourra lui être utile par la suite. La décentralisation apparaît comme le partage des ressources nationales aux fils de chaque terroir érigé en commune. Le fils du terroir apparait comme gage de confiance. Le choix du fils du terroir obéit à une double stratégie : premièrement, bien que l'on soit convaincu que tous les politiciens soient des marchands d'illusion, on se dit que le fils du terroir va investir dans la commune à travers sa famille, et si d'aventure on éprouve existentielles certaines difficultés, il pourrait être d'un éventuel secours; deuxièmement, le fils du terroir est synonyme de gage de confiance, car il a des liens familiaux avec des membres de la communauté et il est obligé d'y revenir de temps à autre, d'où son interpellation en cas de manquement à ses promesses.
- Le comportement moral de l'individu dans la communauté et son adéquation aux mœurs et coutumes locaux : le respect des liens communautaires, la prise en compte de la chaîne communautaire, la sociabilité et le développement de bonnes mœurs sont des conditions éthiques d'éligibilité.

> ... il ne faut pas tourner le dos au village. Il faut être un homme accueillant et gentil avec ceux qui sont dans la localité. Si vous leur tournez le dos, tout le village parlera mal de vous et l'on dira que vous n'avez pas les

[10] Les akowé sont les autochtones ayant reçu une éducation occidentale, pourvus de moyens financiers, et qui ne s'identifient plus réellement aux populations locales, sinon en terme d'exercice de pouvoir.

> bonnes manières africaines, une bonne éducation. Bien que vivant à Cotonou, je n'ai jamais rompu les amarres avec le village. Et chaque fois que j'y viens, je ne me considère pas au-dessus des habitants. Tout au contraire, je suis resté très attaché à eux et je vais m'enquérir de leurs nouvelles. Votre image sociale vous poursuit toujours. Plusieurs personnes m'ont dit que je dois accepter de venir jouer le rôle de maire, que mon comportement y convient. (Kpadé, 2007; Métodjo, 2008 :75-76).

Cette prédisposition a effectivement joué un rôle important dans l'élection d'Eugène Kpadé au sein de sa collectivité. Elle lui a permis de renforcer ses liens avec les responsables locaux de diverses associations et d'obtenir ainsi l'adhésion de ses concitoyens. Par ailleurs, remarque-t-il, dans le cadre de la commune de Grand-Popo, le choix électoral a également été influencé par trois autres facteurs à savoir :

– Les pratiques clientélistes : ces pratiques clientélistes se manifestent par le souci permanent des cadres de l'administration à mobiliser les projets nationaux vers leur collectivité, dans un souci de modernisation de cette dernière, la multiplicité des rentes d'extraversion, c'est-à-dire le développement d'ONG et associations communautaires qui font une précampagne pour le futur candidat, et enfin l'achat des consciences à travers la distribution de billets d'argent de façon périodique et tout au long du processus électoral. Au niveau de Grand-Popo, la prédominance de la structuration familiale comme moteur de développement demeure très forte. Il s'y greffe une pratique d'assistanat, en constant renouvellement, adaptant la tradition et les pratiques ancestrales aux besoins actuels. L'un des premiers responsables de l'Assemblée nationale béninoise, lorsqu'il était ministre, s'est arrangé pour développer un projet d'adduction d'eau potable au profit de l'arrondissement d'Avlo, sa localité d'origine. Un ancien cadre du ministère des transports, a utilisé ses influences pour la construction d'un rond-point à l'entrée du centre urbain de Grand-Popo lors du développement de la route internationale qui traverse la commune, alors que cela n'était pas mentionné dans le projet initial. Aurélien Houéssou, cité par Métodjo (2008) précise que :

> les populations attendent que vous transformiez votre village ou tout le terroir en paradis sur terre. Que vous mobilisiez par tous les moyens, les ressources pour bâtir les infrastructures partout. Surtout si vous avez été une fois au gouvernement. Elles font constamment votre procès en disant que vous n'avez rien fait pour la localité, en oubliant très vite les efforts consentis. Ainsi, c'est la réalisation permanente de projets de développement qui vous assure électoralement le succès. (Métodjo, 2008 :79)

Ces propos sont confirmés par un ancien élu de l'arrondissement d'Avlo qui disait que :

> le développement d'Avlo dépend de ses habitants. Nous discutons avec eux sur ce dont on a besoin, pour faire des doléances, parce qu'on ne donne qu'à celui qui demande. Nos cadres, qui sont originaires d'Avlo sont responsables de cette situation du moment où ils sont conscients du fait que le développement du village dépend d'eux. Ce sont eux qui doivent faire le premier pas, ce qu'ils ne font pas. (Extrait d'entrevue, 2007)

Cet attentisme est l'illustration réelle de la dépendance dans laquelle se sont inscrits les habitants de ces collectivités décentralisées, et sur lequel vont venir se greffer les candidats potentiels aux affaires communales. Pour ce fait, outre l'orientation des investissements publics à leur profit, ils utilisent aussi les services des acteurs de la société civile ou des ONG, identifiés comme courtiers du développement. Ces derniers présentent les projets de leur organisation comme étant le fruit d'un investissement personnel qui n'a été rendu possible que grâce à leurs relations personnelles avec les partenaires occidentaux. Au niveau de Grand-Popo, la Fraternité agissante des femmes de la commune de Grand-Popo, ONG opérant dans le secteur de la microfinance avec l'appui du Conseil Général de la Vendée en France, et présidée par l'épouse de l'ancien ministre, a su renforcer son assise et mobiliser la population autour de la candidature de son choix, grâce à la visite du président du Conseil général de la Vendée, Philippe de Villiers. Enfin, la dernière stratégie utilisée par les candidats, a été l'achat des consciences à travers la distribution d'argent tout au long de la campagne. Les villageois, habitués depuis le début de l'ère démocratique à cette pratique peu recommandable des candidats, s'attendent à ce que tout candidat potentiel leur apporte une liasse de billets à partager. Pour ce fait il n'est

pas rare de noter que lors des campagnes électorales, les sièges et tam-tams trônent continuellement à la place centrale du village. Ainsi donc à l'annonce de la venue d'un candidat, il suffit de mettre ces affiches et tricots, de lui promettre monts et merveilles, puis d'enlever ces affiches en attendant le prochain candidat. Évidemment, chaque candidat, s'il veut être élu, est tenu de verser un certain montant à ses « futurs » électeurs. Il s'agit pour les ruraux d'une manière pour eux de participer à la redistribution de la richesse nationale, conscients qu'ils sont que le candidat élu revient rarement tenir ses promesses.

– Les alliances sociales : dans le cas de figure, le recours aux alliances sociales se manifeste à travers la médiation des élites traditionnelles, c'est-à-dire les chefs coutumiers et religieux, les notables locaux et les responsables administratifs locaux qui ont une certaine influence sur la population. Dans le cas de la commune de Grand-Popo, l'association Nonvitcha, bien qu'apolitique a joué un rôle majeur dans le choix de la population. Ils ont d'abord organisé une élection primaire sous les hospices d'un ancien ministre du Bénin, et vice-président de l'Assemblée Nationale, pour désigner les candidats à présenter dans les arrondissements qui leur sont favorables. La consigne de vote a été ensuite passée aux chefs traditionnels et religieux, qui se sont chargés d'orienter le vote des électeurs. La liste élaborée et soutenue par Nonvitcha, a ainsi fait le plein de vote au niveau des 6 sièges convoités dans leurs arrondissements. Par ailleurs, ils ont également influencé le vote des conseillers pour la désignation du maire, en intimant l'ordre de vote aux élus. Un concurrent malheureux rapporte:

> l'association n'a pas laissé la main libre aux conseillers élus pour choisir en leur sein le maire. Quand ils m'ont suggéré le choix d'Eugène Kpadé qui réside à Cotonou, je m'en suis catégoriquement opposé. Mais j'ai compris son affinité, à Cotonou, avec le président René Dossa, qui est de la presse comme lui et est son parrain de mariage de surcroît. J'ai dit non. Mais j'ai subi une forte pression. Le président m'a appelé depuis la France pour m'intimer l'ordre d'obéir. D'autres menaces de l'ordre de l'invisible m'ont terrorisé. J'ai eu peur et j'ai cédé. C'est comme cela que je suis plutôt premier adjoint au lieu de maire (Gbadovi, 2007;Métodjo, 2008 :136)

Il est à préciser, comme il sera montré plus tard, que cette association qui se voulait un regroupement de tous les fils et filles de la commune, est devenue un regroupement élitiste qui se retrouve à chaque dimanche de la fête chrétienne de Pentecôte pour partager des agapes fraternelles. La majorité de ces membres actifs résident en dehors de la commune.

– La préséance des croyances traditionnelles, c'est-à-dire la légitimation du candidat par des confréries religieuses constitue également une dernière caractéristique de la quête de légitimation des candidats. La désignation du maire de la ville aurait également été sujette à ces pratiques pour éliminer la concurrence de Gbadovi, et valider un plébiscite (10 voix sur onze pour le maire Kpadé).

Cependant, si ces facteurs évoqués ont permis de donner une légitimité électoraliste aux *akowé*, ils ne leur ont pas permis de réellement asseoir une confiance entre eux et leurs électeurs. Si l'on revient aux paramètres de cette analyse, on peut sans coup férir, affirmer que ces élus, dans l'exercice réel de leur fonction, manquent de légitimité.

Selon les résultats de l'enquête par questionnaire réalisée en juin-juillet 2007 dans la commune et validée auprès des élus, près de 65% de la population ignore l'existence d'un plan de développement communal, et ne se reconnait pas dans ces élus. Ils disent avoir été floués par les responsables de Nonvitcha qui leur ont fait voter des *akowé*, qui ne se préoccupent pas de leurs problèmes et font fi des questions de développement de leur collectivité. Mais ces revendications et cette absence de reconnaissance d'un maire qu'ils ont eux-mêmes élu, peut aussi être interprétée par le fait du manque de communication de la part des élus, et aussi de la difficulté à asseoir une réelle cohésion au sein du conseil municipal.

80% des élus interrogés reprochent au maire une gestion autocratique des affaires communales, avec un cercle restreint d'employés sans réellement les associer ou les impliquer. Certaines décisions majeures seraient prises par le maire de manière unilatérale, sans consultation préalable, ni justification réelle. Il lui serait reproché par exemple, d'avoir refusé d'autoriser un projet de construction d'une usine salière dans l'arrondissement de Gbéhoué, voulant le détourner au niveau de l'arrondissement

d'Adjaha dont il est originaire et qui se prête peu au projet. On peut donc conclure par rapport à ces différents éléments que la légitimité des élus est sujette à certaines pratiques personnelles, mais surtout aux facteurs exogènes tels que les réseaux associatifs de la diaspora locale, ainsi que les investissements publics et privés de ces réseaux à travers les ONG de développement.

3.3.2 La question de la responsabilisation

La question de la responsabilisation est analysée ici à travers l'interaction entre les réseaux locaux et l'administration publique locale. Il s'agit du croisement des intérêts des réseaux mobilisateurs identifiables au sein de l'identité locale, avec le développement local qui doit être promu par les élus locaux à travers la gouvernance locale. La responsabilisation devait être synonyme d'interaction régulière forte entre les réseaux locaux et l'administration communale, interaction orientée vers le développement de la collectivité. L'analyse des déterminants de la légitimité des élus a montré la forte influence de l'association Nonvitcha sur le choix des électeurs, mais aussi le rôle capital joué par l'ONG la *Fraternité agissante des femmes de la commune de Grand-Popo.* Ces organisations ont insufflé leur rythme au processus de choix électoral, en mobilisant les électeurs autour de la liste du maire Kpadé. Cependant, bien que ces deux organisations aient pour vocation le développement du milieu, elles n'ont jamais réellement été associées à la gestion des affaires communales, ni à la planification du plan de développement communal. Il est reproché au maire une autorité excessive et une difficulté d'interaction avec lui.

Par ailleurs, il faut reconnaître que ces réseaux associatifs ne sont pas inscrits dans une logique endogène. Leurs responsables ne résident pas dans la commune et s'y servent comme lieu de villégiature. La plupart des responsables actuels de l'association Nonvitcha résident à l'extérieur de la commune et y travaillent, mais ont construit des résidences secondaires dans leur commune natale et s'en servent comme lieux touristiques ou de villégiature. Malheureusement, la municipalité ne tire pas un réel profit de ces investissements, puisque les taxes municipales sur l'habitat ne sont pas perçues et que les premiers concernés sont les élus eux-mêmes. En outre, les initiatives locales des

entrepreneurs de la localité pour rentabiliser l'industrie touristique et en générer des dividendes à la commune, ne sont pas appuyées par les élus. Un guide touristique et membre de l'association « GGTour » évoquait ce désintérêt de la municipalité en relatant une de leurs initiatives.

> … avant que l'on ne s'installe ici, nous avons demandé à la mairie leur appui, car ce que nous allons faire ici demande que l'on soit uni pour travailler. Nous allons réunir tous les guides et leur expliquer la nécessité d'harmoniser nos prix et pratiques pour en tirer un meilleur profit. L'objectif est que tout touriste qui doit faire une visite, doit acheter un ticket à la mairie qui y percevra sa taxe et nous versera notre dû. Par exemple si on va dans des musées à Abomey, c'est la mairie qui vend des tickets. Pour faire une visite, tu achètes le ticket à 1 000 FCFA, et la mairie verse son dû au guide. On a suggéré au CA qu'on puisse travailler ainsi avec eux, mais pour le moment, rien n'est fait au niveau de la mairie. (Extrait d'entrevue, 2007).

Ce témoignage illustre la volonté des citoyens de stimuler le développement de leur municipalité, mais leurs initiatives ne sont pas en adéquation avec les priorités de l'administration communale. L'interaction entre les élus locaux et les réseaux mobilisateurs demeure donc faible et ne présuppose pas une volonté manifeste de propulser un développement local endogène.

3.3.3 La participation relative

L'un des principaux objectifs de la promotion de la décentralisation au Bénin **est** l'instauration d'une plus grande participation des populations à la gestion de leurs propres affaires. Cette participation devrait se manifester par une plus grande implication des citoyens dans la vie publique locale. Or ce concept est tributaire non seulement de la gouvernance, mais aussi de l'identité et de l'économie, car l'action des réseaux mobilisateurs demeure forte en milieu rural, tout comme les questions monétaires devant améliorer la participation. Les principaux indicateurs qui illustrent l'efficacité de la participation, concernent la connaissance du fonctionnement de l'administration locale, la participation au processus de planification, l'utilisation régulière des services communaux, ainsi que la capacité d'interaction avec les élus.

Les données recueillies ont montré que la participation des citoyens à la vie publique communale est très faible. 85% des personnes interrogées ignorent que la Commune de Grand-Popo possède des plans stratégiques, 70% ignorent la possibilité de participer aux séances communales. Toutefois, il faut remarquer que le Conseil communal se réunit en 4 sessions statutaires aux mois de mars, juin, septembre et novembre. En dehors de ces sessions, il y a les sessions extraordinaires qui peuvent être convoquées par le Maire. Les citoyens sont autorisés à assister aux sessions statutaires, mais ils n'ont pas le droit d'y intervenir ou de prendre la parole comme le stipulent les textes légaux béninois régissant le fonctionnement des collectivités locales. Un élu municipal (2007) soulignait que, « le citoyen ne pose pas de question. Mais il peut poser des questions à la pause au Conseiller. Mais intervenir directement au cours de la session, non; selon les textes, ce n'est pas autorisé. »

Les débats communaux se déroulent uniquement en français, qui est la langue officielle, la langue de travail du Bénin, alors que la population communale âgée de 15 ans et plus est à 50,8%[11] analphabète. La principale raison évoquée pour la non utilisation des langues locales lors des séances communales, est parfois la présence d'invités français ou d'étrangers ne comprenant pas les langues locales au cours des assises du conseil communal.

Pourtant, il est inscrit dans la législation que les structures locales devaient servir de cadre de promotion des langues nationales écrites et orales. L'adoption du français comme langue unique de travail sans possibilité de traduction, exclut près de la moitié de la population de la possibilité d'interagir avec les élus locaux. 78 % des personnes interrogées avouent ne pas recourir aux services de la municipalité pour effectuer leurs démarches administratives. 95% des couples en milieu rural affirment avoir contracté le mariage traditionnel, c'est-à-dire le mariage contracté par l'intermédiaire de la remise de la dot aux parents de la mariée sans avoir recours aux services municipaux. Un chef d'arrondissement de la commune de Grand-Popo, rapporte :

---

[11] Données INSAE - 2007

> J'ai constaté dès notre prise de service que des volets de déclaration de service sont restés là. Ces volets qui datent de 1983, 1985 demeurent encore dans les archives de l'arrondissement. Il n'y a pas eu de sensibilisation au niveau de la population qui doit comprendre que le volet, l'acte de naissance de l'individu est une pièce indispensable qu'on doit aller chercher**.** (Extrait d'entrevue, 2007)

Malgré cette volonté affichée du Chef d'arrondissement, il faudrait remarquer que rien n'a été réellement fait pour améliorer la situation. De plus, le comportement des élus, surtout du maire, n'encourage pas les ruraux de la commune à s'y rendre. Par exemple, il a été observé que le maire refuse systématiquement de recevoir les personnes chaussées de sandalettes. L'objectif est de hausser le niveau de vie dans la commune, mais la réalité est que bon nombre des résidents de la localité ont leur habitat proches d'un cours d'eau ou enclavés dans des zones lagunaires, et par conséquent, optent le plus souvent pour des sandalettes comme chaussures. Enfin, 88% des répondants apprécient l'exode massif des jeunes à cause des retombées économiques qu'ils peuvent en tirer et du manque de valorisation des opportunités de leur milieu.

3.3.4 La valorisation

L'une des clés du développement économique local passe par l'investissement communal, c'est-à-dire la valorisation du patrimoine communal. Cette valorisation est perçue à travers le type d'habitat de la commune, l'évolution du budget d'investissement communal ainsi que du patrimoine communal, ainsi que l'analyse du ratio investissement communal sur budget communal. De manière générale, les observations ont révélé que les habitats de la commune sont en majorité en matière précaire, non lotis et situés en zone inondable. Les matériaux les plus utilisés sont le sable de mer, le gravier, le ciment, les tuiles, les fers, la paille et les nattes en roseau. Le système d'éclairage se fait le plus souvent avec les lampes champêtres alimentées de pétrole, malgré que l'on remarque dans les deux arrondissements urbains la présence de systèmes privés d'abonnement. Quelques voies bénéficient d'un éclairage public de la SBEE dans ces zones. Par ailleurs, l'approvisionnement en eau se fait par le biais du réseau de la SONEB dans les milieux urbains et périurbains tandis que dans les zones non couvertes, elle se fait par le biais des

puits, des forages et des eaux lagunaires. Au niveau de la salubrité, il n'existe pas de réseau réel d'assainissement, mais plusieurs villages ont bénéficié de latrines publiques construites par les partenaires au développement pour les usages communautaires.

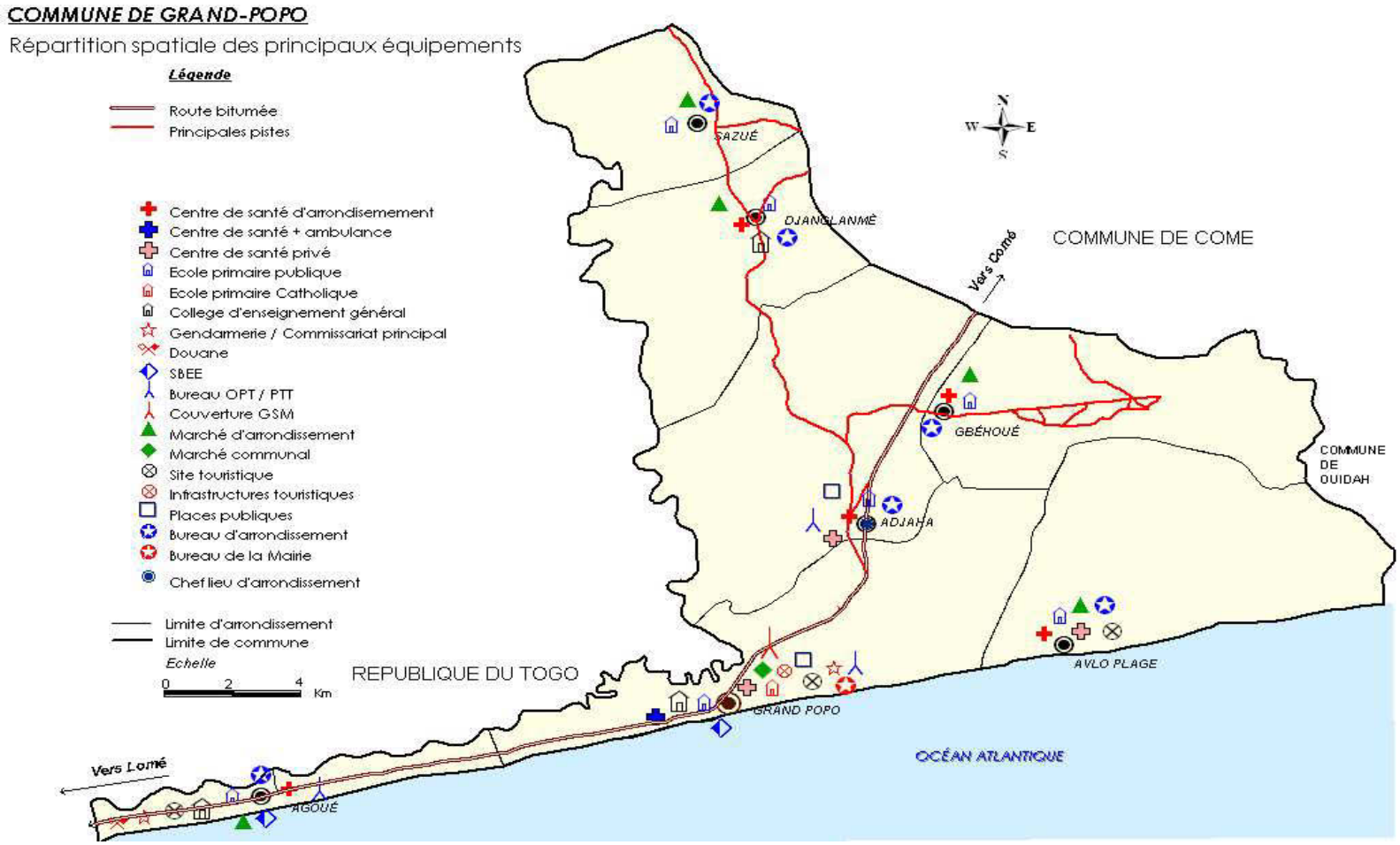

Figure 8: Carte de répartition spatiale des équipements communaux

Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

Tableau 15: Analyse des investissements communaux sur la période 2003-2007

Domaines	Attributions	Réalisation de la Commune	Réalisation des partenaires
Planification et gestion du développement local, aménagement et urbanisme	Élaboration des documents de planification	Plans élaborés en 2004	Financement Coopération française
	Délivrance de permis de construire et d'habiter	Pour les hôtels de standing élevé	-
	Contrôle de conformité des réalisations	-	-
	Promotion immobilière	Aménagement et vente de parcelles de terrain– anciennes réserves constituées pour loger les populations atteintes par l'érosion	-
	Avis sur les réalisations nationales assises sur le territoire	-	-
Infrastructures, équipements et transports	réalisation et entretien des gares routières, embarcadères et parkings à caractère local ;	Aménagement du parking gros porteur de Hilla-Condji	-
	Aménagements et gestion des infrastructures (réalisation et entretien des rues, pistes, signalisation routière, éclairage public, et ouvrages d'art ; police de la circulation des biens et des personnes,)	-	-
	Réalisation des infrastructures hydrauliques	-	
	Installation des lignes de télécommunication locales, cabines publiques, centres d'écoute publique radiophonique et/ou audiovisuelle	-	-

Source : *Données colligées à partir des enquêtes réalisées dans la Commune de Grand-Popo*

Tableau 16: Analyse des investissements communaux sur la période 2003-2007

Domaines	Attributions	Réalisation de la Commune	Réalisation des partenaires
Environnement, hygiène et salubrité	Fourniture et distribution de l'eau potable	-	Financement et réalisation d'adduction d'eau à Adjaha Coopération décentralisée Montgeron (France)
	Collecte et traitement des déchets autres qu'industriels - réseaux d'assainissement	-	-
	Protection contre les inondations ; délimitation des zones non habitables	-	-
	Création et gestion des cimetières et services funéraires,	Gestion du cimetière municipal	-
	Création et entretien des espaces verts	-	-
	Protection des forêts et de la biodiversité, des nappes phréatiques,	Élaboration d'un plan d'aménagement	Projet Route de l'eau - Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée(France)– Financement Coopération française
	Avis sur l'aménagement de sites miniers se trouvant sur le territoire communal ;	-	-
	Lutte contre les épidémies, épizooties et endémies et la police de l'assainissement individuel	-	Campagnes de vaccination (OMS-UNICEF) – Dépistage sanitaire (Bénin enfants sains-Cegep de St-Jérôme -Québec)
Enseignement primaire et maternel	Construction, équipement et entretien des établissements publics d'enseignement primaire et maternel,	-	Appui aux écoles primaires – Fondation Paul Gerin Lajoie (Québec) – Subvention de l'ONG GREF aux maisons des enfants
	Promotion de l'éducation de la jeunesse.	-	

Source : *Données colligées à partir des enquêtes réalisées dans la Commune de Grand-Popo*

Tableau 17: Analyse des investissements communaux sur la période 2003-2007

Domaines	Attributions	Réalisation de la Commune	Réalisation des partenaires
Alphabétisation et éducation des adultes	Promotion des langues nationales écrites et orales.	-	
Santé, action sociale et culturelle	Construction, équipement et entretien des centres de santé	-	
	Construction d'équipement de promotion sociale, culturelle et sportive	-	Villa Karo – Coopération finlandaise Réhabilitation du logement du Commandant de cercle (vestige colonial) – Ville de Montgeron (France)
	Construction, équipement et entretien des centres de promotion sociale	-	
	Construction, équipement et entretien des centres culturels	-	
	Construction, équipement et entretien des centres sportifs	Réhabilitation d'un terrain de sport	
Services marchands et investissements économiques	Construction, équipement et entretien des marchés	Construction de 2 marchés et réhabilitation d'un marché	
	Construction, équipement et entretien des abattoirs	-	
	Promotion du tourisme et des investissements locaux		Micro-financement d'activités économiques de femmes – ADEMAF – Jeune Chambre Économique de Vendée (France)

Source : *Données colligées à partir des enquêtes réalisées dans la Commune de Grand-Popo*

De l'analyse du patrimoine communal et de l'évolution du budget d'investissement communal, il ressort que les principaux équipements et infrastructures de la commune sont le fruit des transferts des investissements opérés par l'État à une époque antérieure. Les principales réalisations faites durant la période 2004-2007 ou en cours sont majoritairement le fruit d'ONG de développement ou ayant eu lieu depuis le début de la communalisation sont le fruit d'ONG de développement ou de la coopération décentralisée.

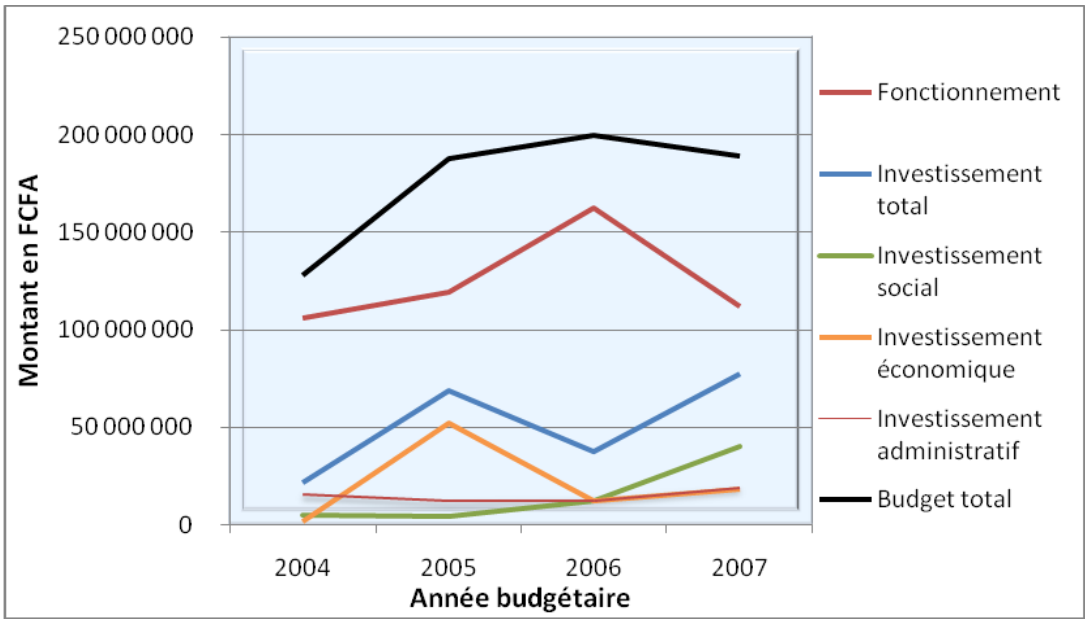

Figure 9 : Évolution du budget de la commune de Grand-Popo de 2004 à 2007
Source *: Données des budgets de 2004 à 2007 de la Commune de Grand-Popo*

L'analyse des dépenses budgétaires (figure 9) de la commune montre que la majeure partie des ressources de la commune est surtout consacrée aux dépenses de fonctionnement. La part de l'investissement, qui est en moyenne 28% du budget total, est répartie entre des investissements administratifs et des investissements socioéconomiques. Les investissements socioéconomiques internes occupent environ 22% du budget tandis que la proportion du financement des investissements socioéconomiques par des ressources externes est en moyenne de 78% (tableau 18), soit plus du triple des ressources internes mobilisées.

Tableau 18: Évolution des investissements socioéconomiques budgétisés

	2004	2005	2006	2007	Moyenne
Part du financement sur ressources externes	3%	9%	100%	8%	78%
Part du financement sur ressources propres	97%	91%	0%	92%	22%

Source *: Données des budgets de 2004 à 2007 de la Commune de Grand-Popo*

Pourtant comme le précise un élu de la Commune, la population a beaucoup d'attentes vis-à-vis des nouveaux élus, surtout en ce qui a trait aux investissements socioéconomiques, de préférence observable. Or dans le cas de la commune de Grand-Popo, la principale réalisation des élus a été l'élaboration du plan de développement communal à l'horizon 2025, du programme local d'aménagement et de gestion de l'environnement sur la période 2005-2027, ainsi que le renforcement des structures administratives par les tentatives de maîtrise des mécanismes administratifs et budgétaires.

Dans une interview rapportée par le Journal La Territoriale, dans sa publication d'octobre 2007, M. Kpadé, se basant sur le cas de sa commune, mentionnait que :

> le vrai problème que les maires ont aujourd'hui pour progresser, c'est le problème de résultats et compte tenu du caractère de nos populations, tout le monde se bat pour montrer quelque chose de physique. Moi, on m'a demandé si c'est le papier qu'on va manger. Je sais que je fais aujourd'hui un travail de base sur le tourisme, mais les gens rétorquent que ce n'est pas ça qu'ils vont manger et ça, je ne peux le comptabiliser. (Kpadé, 2007; La territoriale, 2007 :36)

Cet aveu explicite du premier élu confirme l'absence d'initiatives réelles de valorisation du patrimoine communal de la part de la municipalité, mais comme en témoignent les figures et tableaux précédents, la commune a quand même connu plusieurs interventions à caractère socioéconomique, réalisées par des membres de la diaspora locale et ceux des organisations non gouvernementales locales, mais surtout internationales.

Cependant, comme l'ont affirmé plusieurs intervenants municipaux dont certains élus, les interventions des ONG et des partenaires en développement ne sont pas

réellement intégrés dans le budget municipal, puisque d'après eux, ils ne sont pas forcément au courant de ce que font les ONG dans la commune ou, ils n'interviennent pas directement dans les procédures financières de ces partenaires. À en croire un élu local,

> la ville de Montgeron[12] a fait un travail remarquable sur le terrain. Je peux dire que la dernière activité faite par Montgeron est l'adduction d'eau de Djanglamey à Adjaha. Ils ont investi 60 millions de FCFA dans ce projet. Ils sont arrivés et ont fait le travail eux-mêmes sur le terrain. Nous, on n'a pas cherché à comprendre, l'essentiel est qu'on trouve les travaux faits. Et les travaux ont été faits; la population sur cette ligne a actuellement de l'eau potable. (Extrait d'entrevue, 2007)

Si cet apport avait été incorporé dans le budget de la commune, cela rapprocherait la part des investissements socioéconomiques étrangers de 2007 par exemple, à près de 100% également. La non prise en compte de ces investissements constitue au prime abord un manquement des élus, mais également des partenaires, qui pour diverses raisons, préfèrent opérer eux-mêmes les ententes d'investissements dans la Commune.

La synthèse du rapport de la visite d'une délégation de la ville de Grand-Popo à Montgeron (France) durant la période du 21 au 31 mars 2009 et disponible sur le site de la ville de Montgeron, est assez explicite à ce sujet :

> La contribution des ONG au développement général de Grand Popo doit être coordonnée. La Maison des coopérations et du Développement Local (la Maison de Montgeron) à Grand Popo est considérée comme le siège de cette coordination. La mairie de Grand Popo propose de détacher un cadre pour animer cette structure. Très étroitement associée à la gestion du développement général du territoire, et en complémentarité de l'action de la Mairie, cette coordination doit travailler en parfaite harmonie avec les autorités communales, mais il est important que cette structure soit indépendante de la commune. Elle pourrait avoir, en particulier, la cogestion des microcrédits actuellement distribués par Montgeron (Conseil Général de l'Essonne via l'AMI). La constitution d'un fonds de soutien aux activités liées aux initiatives de

[12] Municipalité française, principal partenaire extérieur de la ville de Grand-Popo dans la coopération décentralisée

> développement, peut être ainsi envisagée, qui serait alimenté par des dotations de départ, ainsi que par des initiatives locales, ou par des dons.

Ces éléments confirment également la volonté des partenaires extérieurs de la collectivité d'avoir la maîtrise totale de leurs interventions dans la commune, sans réellement se soumettre à un contrôle de la part des autorités municipales de Grand-Popo. Les interventions se font donc de manière aléatoire, sans aucune maitrise locale sur leur typologie réelle et les méthodes utilisées. Il s'agit d'un cercle vicieux qui ne permet pas une réelle habilitation ou un transfert de compétences à la population locale, et qui les maintient, si rien n'est fait dans une nouvelle forme de dépendance.

De plus, les transferts de la diaspora ne sont pas du tout comptabilisés et pris en compte dans les initiatives de valorisation du patrimoine communal. Tout comme pour les investissements socioéconomiques des partenaires en développement, ces transferts et investissements en provenance de la diaspora sont difficilement canalisables, car ils passent par plusieurs canaux, surtout les réseaux communautaires ou familiaux. On peut donc, sans coup férir, conclure que la valorisation du patrimoine communal, se fait surtout par le biais des acteurs extérieurs, que constituent surtout les ONG de développement et la diaspora locale.

Parmi les principaux partenaires de la société civile présents qui ont une entente avec la municipalité, la ville de Montgeron occupe une place privilégiée depuis 2003 avec un projet d'accès en eau potable. Cette coopération vise également les domaines de l'éducation, et de l'appui au renforcement des capacités de l'administration. La coopération finnoise est présente par le biais de la Fondation Villa Karo, qui œuvre dans la promotion d'activités culturelles. Une convention a également été signée avec la ville d'Astrakhan (Russie) en septembre 2003 pour des échanges économiques, la recherche et la promotion de l'industrie de la pêche, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que des échanges socioculturels.

Comme le souligne un élu local, la municipalité a cherché à compenser le manque de transfert de ressources financières de l'État par des dons des partenaires en développement. Ils sont conscients qu'il y a une multitude d'ONG qui opèrent dans la

collectivité, mais ils préfèrent les laisser faire vu que leurs projets semblent soulager la pauvreté dans la collectivité. Ainsi, plusieurs ONG locales et surtout internationales comme la Fondation Paul Guérin Lajoie (Québec-Canada), Univers-Sel (France), l'ADEMAF (France), le Groupe des retraités éducateurs sans frontières –GREF (France), Nature Tropicale (Bénin-États-Unis), réalisent des investissements sociaux et environnementaux dans la collectivité. Elles ont été récemment rejointes dans le domaine sanitaire par le Collège St-Jérôme (Québec-Canada), l'Association de solidarité Normandie-Bénin (France) - projet majeur de construction d'un centre médicosocial moderne pour prise en charge des maladies invalidantes nécessitant une évacuation extérieure d'environ 500 000 dollars CAN hors équipement - et hydraulique par Aquassistance (France).

3.4 UNE IDENTITÉ LOCALE EN DÉLIQUESCENCE

La prise en compte de cette composante dans cette analyse vise surtout à mettre en exergue l'impact de la question identitaire sur les processus de développement. Cet impact sera perçu à travers deux dimensions : la mobilisation et l'ancrage territorial. Une appréciation positive de ces deux dimensions sera synonyme de présence d'acteurs mobilisés et déterminés à transformer la situation de leur territoire. Elle constitue la source et la clé des avancées notables et durables que l'on peut observer sur un territoire.

3.4.1 La mobilisation à Grand-Popo

La commune de Grand-Popo englobe en son sein une multitude de réseaux associatifs aussi mobilisés les uns que les autres. On peut les classer en différentes catégories :

- Les ONG et associations locales de développement,
- Les ONG internationales,
- Les organisations professionnelles et les syndicats,
- Les mouvements religieux.

Cependant, les ONG internationales ne seront pas prises en compte dans le cadre de l'analyse de l'identité locale, puisqu'il s'agit de mesurer la présence et l'effet des réseaux et dynamiques endogènes sur le processus de développement local.

a-Les ONG et associations locales de développement

La Commune de Grand-Popo a été la première localité béninoise et ouest-africaine à enregistrer une organisation de type associatif, régie par la loi française du 1er juillet 1901, conférant la liberté d'association. Bien qu'ayant été créée en 1921, l'association n'obtiendra sa reconnaissance officielle qu'une dizaine d'années plus tard, c'est-à-dire le 6 septembre 1933, par l'arrêté local N° 1291/APA du Gouverneur français du Dahomey[13]. Il s'agit de l'association Nonvitcha qui :

a pour buts :

- de reconstruire et moderniser Grand-Popo;

[13] Journal officiel du Dahomey, p. 380

- de participer à la définition et à la réalisation d'un programme de développement économique, social et culturel pouvant assurer un progrès réel des populations du district de Grand-Popo dans tous les secteurs;
- d'entretenir et de resserrer les liens naturels de fraternité et de solidarité qui unissent les diverses communautés de toute obédience et de toute confession de Grand-Popo;
- de faire revivre et de développer les valeurs culturelles, artistiques et historiques propres à ces communautés (Association Nonvitcha, 1987 :117).

Cette association spécifie en son article 1, qu'elle est créée entre tous les ressortissants de Grand-Popo, quel que soit leur lieu de résidence. En effet, les membres de l'association regroupés en sections, sont largement présents dans les municipalités lacustres, fluviales et côtières du Bénin, du Nigéria, du Togo, du Cameroun, du Gabon, de la Côte-d'Ivoire, du Sénégal, de la Mauritanie et de la France. Pour atteindre ses objectifs en matière de développement, le Comité Fédéral a réalisé plusieurs activités dont les principales étaient :

- Intervention de NONVITCHA en 1947, auprès du FIDES en faveur des sinistrés d'Agbétiko, Apoutagbo et Gbeffa, qui a permis la construction de bâtiments d'habitation à Ewé-Condji, pour les populations de ces villages menacés d'être engloutis sous les flots marins.
- Sollicitudes et aides matérielles à nos frères de GUEZIN, victimes des grandes inondations pour leur réinstallation sur le plateau d'AGBANTO ; d'où la création du marché ''MAGA''.
- Contribution de NONVITCHA pour le maintien et la construction du quartier Popo de Xwlacondji à Cotonou, après le terrible incendie dévastateur de 1958. NONVITCHA a pris les choses en main, et a eu l'initiative de la création de la première École primaire de Xwlacodji.
- Cession à nos frères Xwéda d'un certain nombre de parts pour accès au métier de canotage au Wharf de Cotonou, et la réorganisation du système rotatif de canotage, avec des avantages sociaux.
- Demande de création d'un CEMG à Grand-Popo. Le Collège a été installé dans le quartier GBECON, dans un immeuble acheté à cet effet par NONVITCHA.
- Aide substantielle d'un million de francs CFA, en 1982 pour la construction d'un laboratoire scientifique au CEMG de Grand-Popo, permettant l'ouverture des classes du second cycle dès la rentrée scolaire 1983-1984.

- Suppression des chansons satiriques et règlement de nombreux conflits entre villages
- Création du ‘’Comité de Reconstruction et d’Urbanisme de la ville de Grand-Popo’’ qui s’appellera plus tard Association pour la Reconstruction de Grand-Popo (A.R.G.P.) en vue de la :
    a) Mise en œuvre progressive du transfert et la reconstruction de la ville de Grand-Popo dans les nouveaux quartiers de l’Ouest.
    b) Promotion et contribution aux initiatives d’urbanisation, de lotissements et d’embellissements de la Nouvelle Ville (Association Nonvitcha, 1987 :5).

Ces interventions démontrent d’un dynamisme certain des membres de l’association, mais aujourd’hui, force est de remarquer que la quasi-totalité de ces membres influents résident à l’extérieur de la commune et semblent être en inadéquation avec les préoccupations majeures de la population, surtout la population jeune et active. Leur principale activité demeure aujourd’hui l’organisation de la fête annuelle *Nonvitchagbé*, fixée au jour de la Pentecôte; cette fête est l’occasion d’organisations de manifestations culturelles, de cultes religieux, de conférences et de séminaires, mais ces journées ne connaissent plus une forte participation des résidents de Grand-Popo, même si on constate une augmentation des flux de participants au cours des années. D’après un chef de village de Grand-Popo,

> *Nonvitcha* est une association pour nous tous. Les sections extérieures qui sont au Gabon surtout, ont envoyé un délégué pour rencontrer le bureau fédéral et les autorités locales afin de leur demander de draguer le fleuve et construire un port de pêche. Malgré plusieurs relances, rien n’a été fait. C’est toujours le statu quo alors que le village se vide. La seule chose que Nonvitcha réalise aujourd’hui est l’organisation de la fête annuelle au cours de laquelle, nos responsables et frères de la diaspora font abattre quelques bœufs et essaient de nous tromper avec. Mais ce n’est pas ce que nous attendons d’eux. (Extrait d’entrevue, 2007)

Ces remarques sont également ressorties lors des différents groupes de discussion tenus dans les 32 villages de la collectivité. Les jeunes ruraux, qui représentant 55% des jeunes de la commune, ne se reconnaissent pas non plus dans les orientations actuelles des activités de *Nonvitcha*, car ils sont plus préoccupés par les questions économiques que la

préservation de l'identité culturelle. Finalement, *Nonvitcha* est globalement perçue, surtout dans les milieux ruraux comme étant une organisation regroupant les principales élites de la diaspora locale, avec son propre programme d'actions pour le développement des communautés Xwla-Xwéda. D'après certains membres de cette association, la dynamique actuelle est la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de leur propre programme d'actions, et une meilleure mobilisation des jeunes dans leurs activités.

Outre *Nonvitcha*, il existe plusieurs autres ONG et associations de développement comme les associations de femmes *Nonvikpokpo, Femmes Ensuite* et *Amazones* qui opèrent dans la microfinance et l'appui organisationnel aux activités féminines génératrices de revenus.

On remarque également à Grand-Popo, la présence d'autres acteurs tels que :

- l'Association de Développement de Grand-Popo (ADGP),
- l'Association pour le Développement des Communautés de Gbéhoué (ADECOG),
- l'Association pour le Développement de la Commune d'Adjaha (ADECA),
- l'Association pour le Développement de la Commune de Sazué (ADAS),
- l'Association pour le Développement Économique, Social et Culturel de Avlo (ADESCA) et,
- l'Union pour le Développement de l'Arrondissement de Djanglanmey (UDEAD)

qui œuvrent essentiellement dans les secteurs sociaux (éducation, alphabétisation, santé), économiques et environnementaux. Elles ont pour principal rôle de porter à l'attention des autorités communales les principales préoccupations de leurs milieux et de participer à la planification et à la mise en œuvre des différentes interventions.

Par ailleurs, il existe 5 Comités de Gestion des Centres de Santé d'Arrondissements à Adjaha, Djanglanmey, Agoué, Avlo, Gbéhoué et, un Comité de Gestion du Centre de Santé Communal à Grand-Popo. Cependant, la principale caractéristique de toutes ces organisations est qu'elles ont une forte dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur, car elles sont le relais idéal de plusieurs partenaires en développement sur le terrain, et ont

pour la plupart une carence en matière de gestion, et parfois d'alphabétisation. Bien que faisant de multiples actions en vue de soulager la pauvreté de la population, elles ne bénéficient pas d'un environnement favorable qui leur permettrait d'avoir de meilleurs effets sur les populations cibles. Elles connaissent pour la plupart une forte mobilisation interne, mais cette mobilisation est surtout orientée vers la satisfaction des besoins de leurs membres et non pour le développement de la collectivité.

b- Les organisations professionnelles et les syndicats

Selon les données du rapport d'activités départemental 2002 – 2003 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural[14] (CARDER), la commune de Grand-Popo regrouperait plus de 150 organisations paysannes. Ces organisations paysannes sont réparties dans les grands groupes suivants :

- 58 Groupements Villageois à Vocation Coopérative (GVC)
- 64 Groupements de Femmes (GF)
- 9 Organisations Paysannes Pilotes (OPP)
- Caisses Rurales d'Épargne et de Prêt (CREP)
- 12 Comités Villageois de Développement (CVD)
- Une Union Communale des Producteurs (UCP)
- Une Union Communale des Groupements Féminins (UCGF).

Par ailleurs, 41 groupements [15] dont 26 féminins, sont membres de l'Union Nationale des Artisans et Pêcheurs Marins Artisanaux du Bénin (UNAPEMAB), qui est la faîtière nationale qui défend les intérêts des professionnels du secteur halieutique. Parmi toutes ces organisations, l'UCP est l'une des plus actives. En 2007, elle a bénéficié d'un financement de 22 845 USD au développement des capacités locales pour la fabrication et l'utilisation des engrais organiques (compostage), ainsi que la production et la commercialisation d'insecticides naturels. Ce projet entre dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux à Grand-Popo, face à la contamination de la nappe phréatique par les

[14] Structure déconcentrée de l'État
[15] Données UNAPEMAB - 2003

engrais minéraux et les pesticides (financement PNUD via UCP sans implication de la mairie).

Toutes ces organisations développent des partenariats avec des ONG nationales et internationales dans les domaines du maraîchage, de l'élevage, de la pisciculture, de la transformation des produits agricoles, de la gestion du moulin ou de l'extraction du sel marin. Tout comme pour les associations de développement, elles connaissent pour la plupart des problèmes de gestion et ont une grande dépendance vis-à-vis des appuis financiers extérieurs.

c- Les mouvements religieux

Selon les données du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat, quatre principaux mouvements religieux ont été répertoriés dans la commune de Grand-Popo. Ces religions sont :

- La religion traditionnelle dominante (appelée abusivement vaudou), qui occupe 62,9% de la population surtout rurale et est représentée par plusieurs couvents sur le territoire communal. Une langue initiatique appelée *Hungbé* est parlée dans ces couvents, qui jouent un rôle important dans l'éducation extrascolaire moderne. Leurs chefs sont des *DagboHunon, Dagbo ou tout simplement Hunon*. Une fête internationale du vaudou est célébrée le 10 janvier de chaque année dans la Commune. Parmi les principaux actifs à l'honneur de cette religion, il y a la sécurisation des villages et avec la société secrète des *Zangbéto* (gardiens de la nuit), le maintien de la cohésion sociale à travers les différentes cérémonies traditionnelles (cultes, et parfois funérailles avec l'appui financier de la diaspora). Ils accordent une place importante aux *Tansinon* (tantes sacrificatrices et intercesseurs auprès des ancêtres) qui sont désignées par le chef de famille et les prêtres vaudou, après consultation des mânes. Ce sont souvent des femmes qui sont désignées après la ménopause. Les religions vaudou essaient également de sauvegarder les apports culturels et savoirs traditionnels.

- La religion catholique qui occupe 24,6% de la population est très présente dans les deux arrondissements urbains (Agoué et Grand-Popo), où outre les églises, elle a énormément investi dans l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et collégiale. L'internat des jeunes filles d'Agoué, construit durant la période coloniale, détient encore une réputation internationale dans la sous-région. Les religieux catholiques mènent également quelques activités sporadiques dans le domaine de la santé.
- Les religions protestante et musulmane mobilisent respectivement 2,2% et 2% de la population, surtout dans les arrondissements d'Agoué et de Grand-Popo. À part la mobilisation pour les activités culturelles, ces deux religions ont réalisé quelques petits investissements dans le domaine de l'éducation, surtout au niveau de l'enseignement préscolaire et primaire.

Enfin, le dernier groupe de religions mobilise 8,3% de la population. Elle regroupe une multitude de nouvelles églises néo apostoliques, répartis aussi bien dans les milieux ruraux qu'urbains. Elles interviennent parfois au niveau de la population par des actions d'entraide et de secours en cas de sinistres.

Contrairement aux autres groupes de mouvements sociaux, ces mouvements religieux bénéficient d'une bonne appréciation de leurs membres. Les mouvements religieux traditionnels ont une grande assise dans les arrondissements ruraux où ils sont très écoutés, tandis que dans les milieux urbains, ils sont confrontés aux difficultés d'interaction avec les opérateurs économiques, surtout les tenanciers de restaurants et bars nocturnes. Comme le précise un hôtelier d'Agoué, ils ont un problème de coexistence avec les *Zangbéto,* car ces derniers arrêtent leurs clients, surtout les jeunes femmes et hommes, et leur imposent des punitions; ceci a un impact négatif sur leur chiffre d'affaires. Les autres religions sont plus implantées dans les milieux urbains et œuvrent dans l'éducation moderne et parfois dans le domaine de la santé. La caractéristique principale de tous ces mouvements religieux demeure leur capacité de mobilisation de ressources financières surtout internes et parfois externes. Malheureusement, les interventions de ces mouvements religieux ne sont pas réellement prises en compte dans la dynamique de

planification du développement de la commune même si les *Zangbéto* appuient culturellement certains opérateurs économiques touristiques.

3.4.2 L'ancrage territorial : le sentiment d'appartenance à la collectivité

L'analyse des informations recueillies sur la dimension de l'ancrage territorial de la composante identitaire du développement économique local a montré trois grandes tendances : d'abord une certaine nostalgie par rapport au passé glorieux de la collectivité, les influences culturelles extérieures et une bonne appréciation de l'avenir de la collectivité.

a-La nostalgie par rapport à un passé glorieux

Les différents groupes de discussions et entretiens, ainsi que les réponses aux questionnaires ont mis en exergue une certaine nostalgie des populations de Grand-Popo par rapport à la prospérité passée. Ce sentiment est très poussé chez les personnes âgées de 50 ans et plus (près de 10% des personnes interrogées), qui ont connu dans leur jeune âge une période faste où leur commune était une référence au Bénin et dans la sous-région ouest-africaine. 98% des personnes âgées interrogées regrettent cette époque et aimeraient bien la revivre un jour. Pour les plus jeunes, il s'agit surtout de découvertes de soi à travers les récits des plus anciens, les vestiges du passé (monuments, maisons luxueuses en ruine, etc.) et les documents écrits. Les périodes fastes de l'industrie halieutique restent gravées dans les mémoires et perdurent, au vu du souhait d'une majeure partie de la population de voir un port de pêche implanté dans la commune et de voir le fleuve et la zone lagunaire draguée. Pour eux, ces projets permettront également de freiner l'exode rural et de favoriser un retour au bercail des natifs économiquement exilés.

b-Les influences culturelles extérieures

Toutes les personnes interrogées savent s'exprimer dans au moins deux des langues locales, en plus du français. Les principales langues parlées sont le Xwla et le Mina, suivi du Xwéda, du Fon et du Kotafon. Elles maîtrisent pour la plupart l'histoire de la collectivité, les pratiques traditionnelles et participent massivement aux festivités culturelles traditionnelles (73%). 83% soit 247 personnes interrogées ont exprimé une

appréciation positive du Roi des Xwla et lui vouent un respect contrairement aux nombreuses critiques formulées vis-à-vis des élus locaux.

Cependant, il a été remarqué une forte attractivité de l'extérieur sur la population locale, pour diverses raisons, mais surtout pour des raisons économiques. 75% des personnes interrogées soutiennent que les meilleures opportunités se trouvent à l'extérieur de leur commune, surtout dans les pays occidentaux. Cette attraction peut être expliquée par les investissements dans le secteur immobilier par les membres de la diaspora.

D'abord, il a été constaté qu'au niveau de l'habitat, on est en train d'assister à une mutation des types de constructions dépendamment des milieux. Dans les milieux ruraux de la commune, on note la présence bâtis en ciment couverts de tuile, et dans certains cas pourvus de systèmes électriques fonctionnant avec des groupes électrogènes. Certaines de ces maisons ont pu bénéficier des systèmes d'adduction d'eau développés par les ONG et associations de développement. Ces nouveaux bâtis, réalisés la plupart du temps par les immigrés qui préparent leur retour aux sources, côtoient certains habitats de type traditionnel faits en matériaux locaux et couverts de paille. Ce sont ces investissements, qui font partie des transferts de la diaspora, qui augmentent le besoin pour la population surtout jeune, de quitter le milieu à la quête de meilleures opportunités.

Par ailleurs, le développement des télécommunications, surtout dans les deux arrondissements urbains a eu pour effet, en l'absence de médias communautaires, de provoquer un changement dans les habitudes vestimentaires des jeunes et le développement de traditions culturelles hip hop et autres. On note également la présence grandissante d'une culture rasta, avec le look y afférant, car cette dernière serait très appréciée par les touristes occidentaux. Bien que prohibée au Bénin, et largement dépréciée par la population, on remarque çà et là, quelques consommateurs de marijuana, surtout dans les milieux rasta. Dans l'arrondissement d'Agoué (arrondissement frontalier), on note un développement de la prostitution tout comme des maladies sexuellement transmissibles.

Par ailleurs, le développement de l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation, avec son corollaire de prise en charge économique, a provoqué l'exode des jeunes pour la

poursuite des études supérieures à l'extérieur. Lors du groupe de discussion tenu à Avlo-Village (situé dans l'arrondissement le plus enclavé de la commune) le 3 juillet 2007, bon nombre d'intervenants ont déploré l'absence de ces jeunes diplômés et cadres, qui trouvent après leur insertion professionnelle dans les grandes capitales africaines ou dans les pays européens, surtout la France, que leur village d'origine est situé trop loin et ne font rien pour améliorer la situation de ceux qui y sont restés. C'est un appel à la solidarité qui, pour le moment ne connait pas la mobilisation escomptée.

Somme toute, ces différentes influences extérieures (médias et NTIC – touristes et voyageurs en transit – diaspora - ONG) ont entrainé de profondes mutations dans commune de Grand-Popo. Les mutations positives pouvaient être source d'un développement collectif, mais aucune action ou aucun encadrement réel n'est fait pour en faire un moteur de développement local.

c-L'appréciation de l'avenir de la collectivité

Cependant, malgré les influences extérieures et les mutations sociales subséquentes remarquées dans la commune de Grand-Popo, la population demeure convaincue (86% des répondants aux questionnaires) que leur collectivité peut retrouver une bonne partie de sa splendeur d'antan, surtout des investissements sont faits pour améliorer leurs conditions de vie socioéconomiques. Pour le moment, en l'absence de ces investissements, les plus jeunes (85% des répondants jeunes) sont obligés d'émigrer à 20 % vers une autre ville béninoise, à 70% pour une autre ville côtière africaine propice à la pêche, à 7% en Europe et à 3% vers d'autres destinations.

Cependant, malgré les influences extérieures, ils ont à plus de 85% maintenu leurs rites traditionnels, le parler des langues locales (même s'il y a de nouvelles tournures qui y ont été introduites), les habitudes coutumières (respect des aînés même par les urbains en raison de leurs savoirs) et vouent un respect admirable aux chefs locaux. Il n'est pas rare d'observer les habitants de Grand-Popo dans leurs tenues traditionnelles, surtout lors des évènements sociaux majeurs. On peut en conclure qu'il existe donc un fort sentiment d'appartenance, un fort ancrage territorial au sein de la collectivité. Mais cet ancrage identitaire n'est pas articulé vers des actions de développement et de prospérité partagée

par les élus locaux, comme le leur recommande les textes béninois sur la décentralisation. Cet ancrage identitaire est fortement menacé par les dynamiques extérieures qui influent sur la collectivité ainsi que sa position frontalière. Il existe de réelles difficultés d'interactions entre les élus locaux et les réseaux associatifs toutefois, l'une des principales causes pourrait être la question de l'économie locale qui demeure cruciale pour la commune.

3.5 L'ÉCONOMIE LOCALE

L'analyse de la question de l'autonomie locale s'est faite à travers l'autonomisation, la protection, la régulation et la diversification.

3.5.1 L'autonomisation : la question fondamentale du financement des dépenses communales

Selon la Loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin « la commune est une Collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière… » afin de lui permettre d'assumer pleinement ses prérogatives, notamment celle relative à l'autonomie financière sans laquelle elle ne peut réaliser l'objectif principal de la décentralisation qui est le développement local. La Loi n° 98-007 portant Régime financier des communes en République du Bénin, précise les mécanismes légaux par lesquels les élus locaux peuvent mobiliser et gérer les ressources financières locales. Ces ressources proviennent principalement des impôts et taxes subdivisés dans les grandes rubriques ci-après :

- les impôts directs suivants :

1. la taxe de développement local basée sur les principales ressources de la commune ;
2. les contributions foncières des propriétés bâties et non bâties ;
3. la patente et la licence ;
4. la taxe sur les armes à feu ;
5. les taxes directes assimilées.
6. Le produit des impôts indirects suivants :
7. la taxe de pacage ;
8. la taxe sur les barques et les pirogues motorisées ;
9. la taxe sur les spectacles, jeux et divertissements;
10. la taxe sur les ventes de boissons fermentées de préparation artisanale ;
11. la taxe sur la publicité ;

12. la taxe sur les affiches ;
13. la taxe sur les taxis de ville à quatre ou à deux roues ;
14. les taxes indirectes assimilées.

- les produits des ristournes comprenant la part revenant à 1a Commune dans les perceptions fiscales nationales :

15. la taxe touristique prélevée par l'État ;
16. la taxe sur les véhicules à moteur;
17. la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue au cordon douanier ;
18. la taxe sur l'exploitation des carrières et mines.

- le produit de toutes taxes locales prévues au code général des impôts. (MDGLAAT; 2001)

Outre ces ressources fiscales, les communes sont autorisées à générer et gérer des revenus provenant de coûts divers. Ces revenus proviennent :

– des recettes de fonctionnement provenant des prestations et services délivrés par la Commune :

1. Les produits des expéditions des actes administratifs et des actes de l'état civil, des légalisations de signature et certifications, des droits d'expédition de conventions coutumières, des délivrances de divers documents, des taxes sur les délivrances des permis d'habiter;
2. la part du produit des amendes prononcées par les tribunaux correctionnels de simple police, pour des contraventions ou délits commis sur le territoire de la Commune, revenant à cette dernière, cette part étant déterminée par arrêté des ministres, chargés de l'Administration territoriale et des finances ;
3. des droits sur les services marchands ;
4. la taxe de stationnement sur les gares routières ;
5. l'excédent des produits sur les charges des gares routières et des marchés ou la part revenant à la commune ;
6. les droits de stationnement et parking ;
7. les taxes ou redevances pour prestations d'électricité et d'eau ;
8. les taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement;
9. les taxes ou redevances assimilées.
10. des recettes de fonctionnement en matière de produits du patrimoine et des activités de la Commune comprennent :
11. les droits de mutation ;
12. les produits des inhumations et concessions ;
13. l'exploitation des carrières de la commune ;

14. la location des biens meubles et immeubles de la commune ;
15. les redevances d'installation d'appâtâmes et hangars par la commune;
16. le produit des titres et valeurs.
17. des recettes de fonctionnement de la commune, en matière d'hygiène de salubrité publique et de services titulaires comprennent :
18. les taxes d'enlèvement des ordures ménagères et les redevances pour frais d'enlèvement de débris et matériaux autres que les ordures ménagères;
19. les redevances de vidange et de curage ;
20. les taxes et produits des opérations de désinsectisation ;
21. les taxes d'inspection sanitaire des produits alimentaires ;
22. les recettes de prestations et de services d'hygiène et de salubrité publique en matière d'hydraulique et d'adduction d'eau;
23. les produits des terrains communaux affectés aux inhumations et des concessions dans les cimetières ou du creusement des fosses ;
24. les taxes, redevances ou recettes pour service rendu concernant les transports funèbres ainsi que les autres recettes de prestation et de services funéraires ;
25. les taxes, redevances ou recettes assimilées.

Au total 43 impôts, taxes et redevances sont mis à la disposition des élus locaux de la commune de Grand-Popo pour permettre leur autonomisation et faciliter le développement local de la collectivité, conformément aux politiques et plans nationaux en la matière. Sur ces 43 outils, seuls 5 sont perçus par le pouvoir central qui reverse à la collectivité la part qui lui revient sous forme de ristournes (péréquations). Par ailleurs, le législateur béninois a prévu un Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) qui a pour objectif principal de veiller au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional. Par ailleurs, il est reconnu aux communes décentralisées de procéder par intercommunalité et coopération décentralisée pour mobiliser des ressources externes.

Une analyse des principales ressources contenues dans le budget de la Commune de Grand-Popo, montrent qu'elles proviennent essentiellement de l'exploitation du patrimoine communal (droits de mutation, redevance d'installations d'appâtâmes, produits des inhumations et concessions, exploitation de carrières et mines). Comme le soulignait l'un des adjoints au maire lors d'une entrevue réalisée en juin 2007, 30% de leurs recettes

provient de l'exploitation de la carrière de sable marin, même si cette activité est source d'accélération de l'érosion côtière. Les ristournes et subventions attendues de l'État n'étaient que très partiellement ou pas versées et faisaient l'objet de négociations avec les pouvoirs centraux.

Tableau 19: Répartition des recettes communales par principale source

Année budgétaire	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
Pourcentage des subventions, dons et emprunts externes	5%	20%	15%	15%
Pourcentage des recettes locales	95%	80%	85%	85%

Source *: Données analysées à partir des budgets de 2004 à 2007 de la Commune de Grand-Popo*

Le tableau 19 ci-dessus, ainsi que le graphique (figure 10) ci-dessous montrent la clé de répartition des recettes communales selon leur source, et leur progression, et semblent démontrer une excellente santé financière de la commune. Or les investissements des ONG et autres partenaires en développement ne sont pas canalisés et pris en compte dans ce budget. Ceci ne permet pas d'avoir une réelle traçabilité des flux financiers de la commune et l'on ne saurait tirer une conclusion objective de l'évolution des dépenses communales sur cette base.

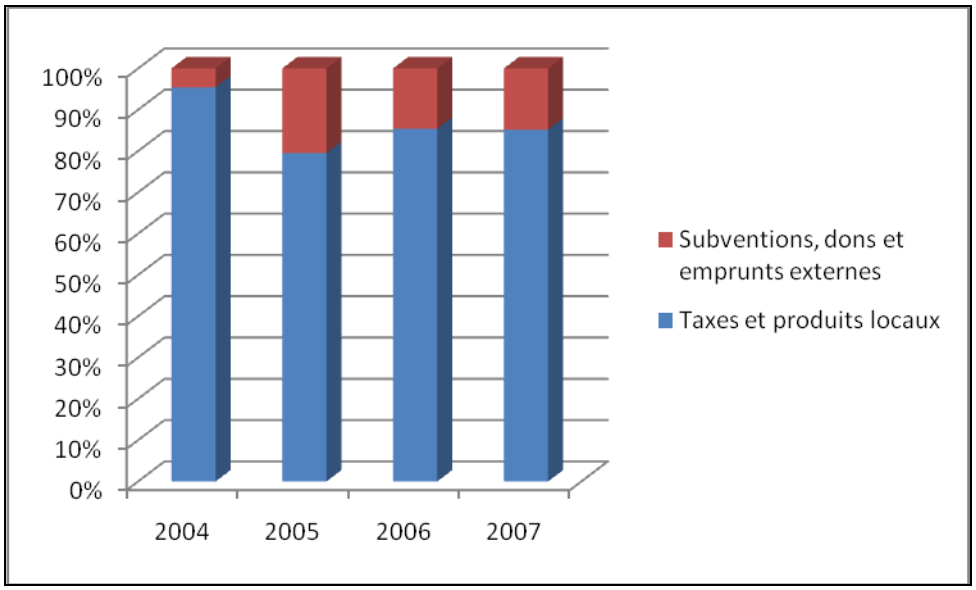

Figure 10 : Répartition des recettes communales par source de financement
Source : *Données des budgets communaux de 2003 à 2007*

Cependant, plusieurs élus rencontrés se plaignent de la faiblesse du budget communal, et du peu de ressources financières dont ils disposent. Ils se plaignent de l'incivisme de leurs concitoyens dû à un flux économique conséquent et une situation de pauvreté généralisée. Il est vrai que la perception fiscale suivant l'assiette de capitation, demeure source d'arbitraire et est inscrite négativement dans la mémoire collective compte tenu des exactions passées durant les régimes coloniaux et certains post-indépendances. Pourtant, à en croire les techniciens de la commune, Grand-Popo ne souffrirait pas d'un problème réel de pauvreté, mais plutôt de problèmes de gestion des flux financiers. Pour un employé technique de la Commune de Grand-Popo,

> …il faut préciser que Grand-Popo n'est pas une commune pauvre. Nous avons beaucoup de potentialités, mais il se pose effectivement un problème d'organisations et,…, il est nécessaire d'organiser le secteur productif…Mais il faut préciser que le secteur qui mérite d'être véritablement bien structuré, bien organisé et qui serait créateur de richesse pour la commune, c'est le tourisme.(Extrait d'entrevue, 2007)

Cet aveu explicite vient à confirmer les propos d'un hôtelier de l'arrondissement d'Agoué qui souligne que depuis leur installation, la mairie n'a envoyé aucun document de perception de taxes administratives pour les hôtels, ni pour les opérateurs économiques. Tous ces éléments, augmentés de l'appréciation des investissements communaux réalisés plus tôt, démontrent qu'il y a beaucoup de flux financiers qui échappent à la commune et que sur la base des chiffres inscrits, on ne peut conclure à une réelle autonomie ou non de la municipalité. Les différentes raisons évoquées pour ces manquements méritent d'être approfondies à travers les prochaines dynamiques de l'économie locale.

3.5.2 La protection de l'économie locale: la question de l'habitude de consommation des ménages

Contrairement aux dires des élus, la commune de Grand-Popo quoique rurale, n'est pas classée dans les communes les plus pauvres du Bénin, et abriterait une population ayant des revenues au-dessus de la moyenne nationale. Selon les données du 3ème RGPH de l'INSAE, le taux de pauvreté (population vivant avec moins de un dollar par jour) est de 51,6 % au plan national, et de 61,5% dans les milieux ruraux. Dans le cas de la commune de Grand-Popo, elle est de 21,2%. Le seuil de pauvreté monétaire national est de 116 545 FCFA tandis qu'à Grand-Popo, il est de 140 345 FCFA. La dépense annuelle totale par ménage y est estimée à 2 404 684 FCFA contre 967 929 FCFA pour le Bénin rural, et 1 200 776 FCFA pour l'ensemble du territoire. La taille du ménage y est de 4, 4 individus contre 5,4 pour les autres milieux ruraux et 5,1 pour l'ensemble du territoire, ce qui ramène la dépense annuelle par habitant à 547 597 FCFA. Enfin, l'appréciation du pouvoir de consommation dans la commune ne peut être appréciée sans une prise en compte du coefficient de Gini, c'est-à-dire l'appréciation de l'inégalité entre les dépenses des couches sociales les plus riches comparées aux couches sociales les plus pauvres. Les données du coefficient de Gini ont montré qu'au niveau national, ce coefficient était de 0,4715, qu'au niveau rural béninois, il était de 0,4162 et qu'au niveau de Grand-Popo, il était de 0,5787. Ceci démontre une inégalité poussée entre les habitants de Grand-Popo, contrairement aux autres milieux ruraux du Bénin et à la moyenne nationale. Par ailleurs,

la part du 5ème la plus pauvre de la population dans la consommation totale de la Commune est de 2,7% contre une moyenne nationale de 7,4% et rurale de 5,6%. Ces chiffres confirment la grande disparité qui existe entre les habitudes de consommation des plus riches de Grand-Popo, et les plus pauvres. L'investissement foncier des ménages dans la Commune a été évalué à 523 241 000 FCFA pour l'année 2007, alors que dans les cinq arrondissements ruraux, la plupart des bâtiments a été faite à partir de matériaux locaux, contre la floraison d'immeubles ultramodernes dans les milieux urbains.

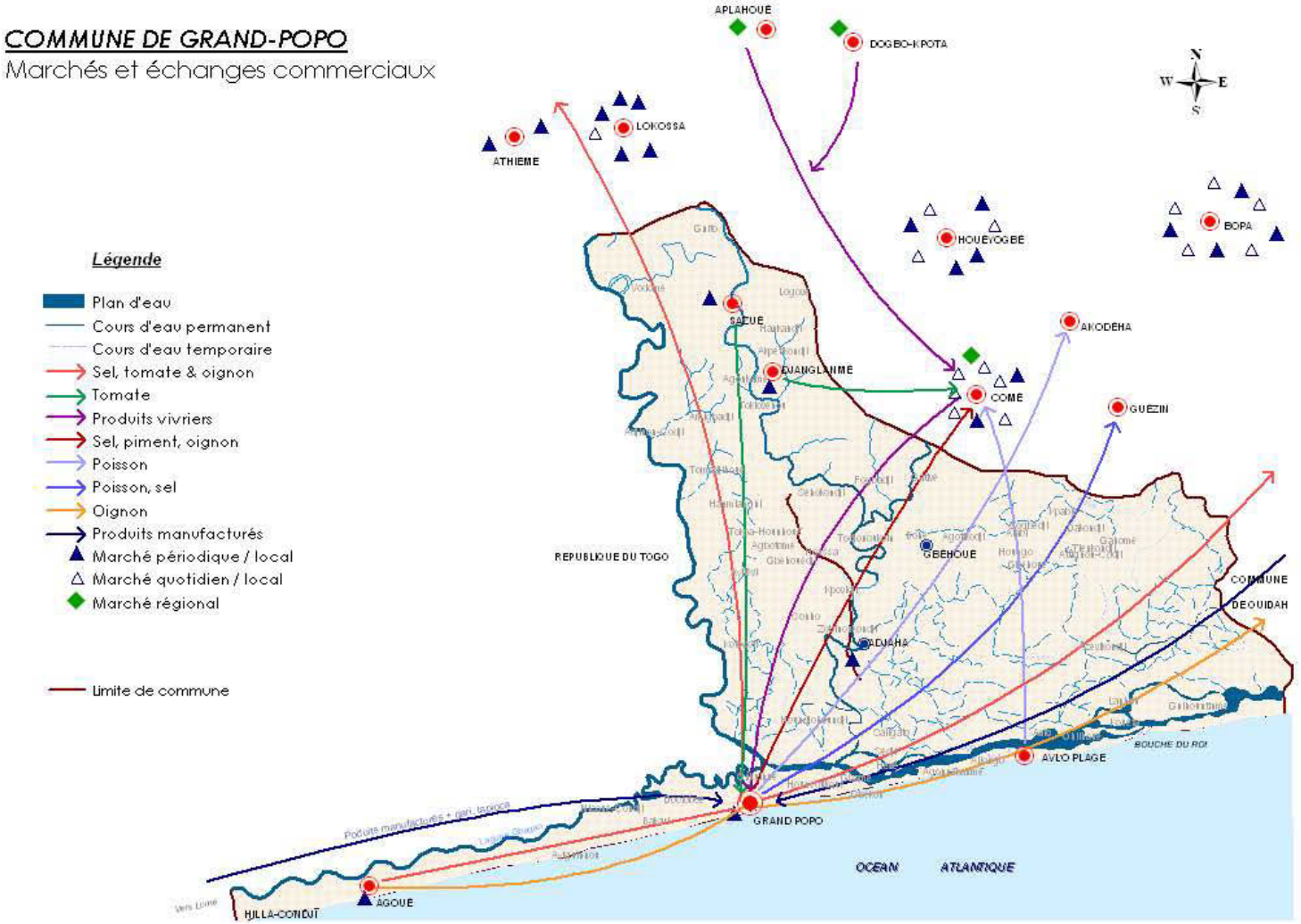

Figure 11 : Marchés et échanges commerciaux
Source-Commune de Grand-Popo

Ceci s'explique par le fait d'une forte concentration de la population nantie et des investissements majeurs de la diaspora dans les arrondissements urbains de Grand-Popo et d'Agoué, le flux constant des voyageurs (situation frontalière de la commune) et croissant des touristes dans ces centres urbains augmenteraient les habitudes de consommation dans ces milieux. L'analyse des différents flux d'informations et des tendances présentées par le schéma des marchés et échanges commerciaux (figure 14) montre que les habitants de Grand-Popo s'approvisionnent en produits manufacturés à l'extérieur de la commune, dans les centres de Cotonou et Ouidah (Bénin) ou Agouégan et Lomé (Togo), en produits vivriers (céréales, tubercules, viandes…) sur le marché voisin de la Commune de Comé. La proportion de 20% de la population de Grand-Popo, ayant des dépenses de consommation limitée, confirme cette concentration de capital. En effet, les activités maraîchers se déroulent dans les arrondissements urbains et sont essentiellement exportés vers la capitale, Cotonou. Une infime partie est distribuée dans les réseaux hôteliers, restaurants et marchés locaux. L'observation des arrondissements ruraux montre que les habitudes de consommation de luxe y demeurent limitées, et les produits manufacturés qui y sont consommés sont des produits de première nécessité. Somme toute, la consommation des habitants de Grand-Popo provient majoritairement de l'extérieur de la commune, les maintenant dans une certaine dépendance alimentaire en l'absence de réelles actions de viabilisation du milieu.

3.5.3 La régulation locale : la vitalité des centres commerciaux locaux

La question de la régulation sur un territoire est sujette, aux textes et choix politiques en matière de souveraineté. Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités ne peuvent que s'incliner sur l'option politique retenue par le pouvoir central. Au niveau du Bénin, la structure économique est de type libéral, par conséquent, la commune de Grand-Popo se retrouve dans une économie ouverte. La question de la régulation est donc de type néolibéral, où les forces en présence doivent s'équilibrer et s'auto-ajuster. En l'absence de données officielles et de difficultés des quantités de flux économiques en interaction dans la commune, l'analyse de la question de la régulation

s'est opérée à travers la vitalité des principaux lieux d'échanges, que sont les centres commerciaux. Cette option a été retenue, car dans ce système d'autorégulation, l'outil dont dispose la municipalité pour influer les forces du marché est sa fiscalité locale.

Dans le cas de la présente commune, il existe 5 marchés (centres commerciaux) sur 7 potentiels, mais deux d'entre eux sont saisonniers, du fait de leur inaccessibilité durant les périodes pluviales. Les observations effectuées sur les marchés actifs (tableau 12) de la commune durant la période 2007-2008, ont montré que les taux de fréquentation y sont faibles, comparés aux marchés voisins de Comé (Commune de Comé) et de Djoda (Agouégan – Togo). Outre ces marchés, il existe un embarcadère à Houndjohoundji (arrondissement de Grand-Popo) pour les activités de pêche où les randonnées touristiques. La principale observation qui a été faite sur ces marchés, est que la plupart des hangars construits en matériaux définitifs (poteaux en béton, toits en tuiles) ont été réalisés par des structures externes d'appui telles qu'AGeFIB ou ABE. Les utilisateurs, conscients de la provenance de ces investisseurs, payent difficilement les redevances municipales, car pour eux, et surtout en l'absence de communication de proximité sur le budget communal, il s'agit de dons externes qui n'ont rien à voir avec les élus. Outre ces bâtis, on remarque égale une foule de petits hangars et petites boutiques réalisés par les utilisateurs eux-mêmes, en l'absence de plans préalables d'aménagement de ces sites. Sur ces marchés, la plupart des produits commercialisés sont des produits vivriers (surtout les produits de pêches et le sel), les produits de l'artisanat local (nattes et paniers en jonc) et les produits manufacturés (Grand-Popo et Adjaha). Mais les stocks de marchandises vendues sont le plus souvent limités, à cause de la faiblesse de la clientèle qui est le plus souvent local, sauf pour les marchés de Grand-Popo et d'Adjaha qui accueillent une clientèle externe. Les principaux fournisseurs, à part ceux des produits vivriers et de l'artisanat local, proviennent tous de l'extérieur, surtout du Togo, du Nigéria et de Cotonou.

Par ailleurs, il existe tout au long de la route inter-états qui traverse la commune d'est en ouest et de l'axe principal communal qui y débouche, une multitude de boutiques et de structures d'hébergement et d'accueil (hôtels, restaurants, bars…) qui sont très

fréquentées et le plus souvent achalandées. La clientèle est le plus souvent externe, au vu des flux ininterrompus de véhicules qui empruntent cet axe international. Les gares routières sont également implantées tout au long de cet axe, tout comme les stations-services. Ici aussi, force est de constater que la commune éprouve d'énormes difficultés à percevoir les taxes qui lui sont dues.

Cependant, ils opèrent un bon recouvrement sur les actifs immobilisés loués (bâtiments loués aux hôtels ou autres), les droits de stationnement pour les gros porteurs, l'expédition des actes administratifs etc.…Mais ces perceptions demeurent largement en deçà des potentialités communales, et de sa capacité de régulation du marché local. Les échanges économiques sont déficitaires pour la commune de Grand-Popo car malgré la consommation élevée de produits importés, et le nombre croissant de services développés en son sein, la vente de la production locale y demeure faible. Les fruits des cultures maraichères, surtout l'oignon, la carotte et la tomate, réalisés sur son territoire, sont essentiellement exportés et non imposés.

Tableau 20: Matrice de l'analyse des marchés locaux (centres commerciaux) de la Commune de Grand-Popo

ARRONDISSEMENT	PÉRIODICITÉ	STATUT	DISTANCE DU MARCHÉ COMMUNAL	ACCESSIBILITÉ	PRODUITS COMMERCIALISÉS	PROVENANCE DES FOURNISSEURS	PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE	PERCEPTION FISCALE
ADJAHA	Tous les 5 jours	Actif	8 km	Piste rurale et RNEI1	Produits vivriers Produits manufacturés	Local Extérieur (Comé – Cotonou – Étranger)	Villages communaux Comé	Insignifiante
AGOUÈ	Tous les 8 jours	Inactif	16 km	RNEI1	-	-	-	-
AVLO	Tous les samedis	Actif	12 km	Pirogue non accessible durant les crues du Mono	Produits de pêches et crabes Nattes en joncs	Local	Villages communaux Comé	Non
DJANGLAMEY	Tous les 6 jours	Actif	18 km	Piste rurale	Produits vivriers	Local	Villages communaux Comé	Non
GBÉHOUÉ	-	Inactif	8 km	Piste rurale	-	-	-	-
GRAND-POPO CENTRE (MARCHÉ COMMUNAL - ENVAHI PAR L'EAU DURANT LA SAISON DES PLUIES)	Tous les samedis	Actif	0	RNEI1	Produits vivriers Produits manufacturés	Local Extérieur (Comé – Cotonou – Étranger)	Villages communaux Comé Extérieur du pays	Insignifiante
SAZUÉ	Tous les 5 jours	Actif	22 km	Piste rurale impraticable en saison pluvieuse	Produits vivriers	Local	Villages communaux Comé	Non

Source *: Données d'enquête et de revue de littérature, 2007*

La capacité de régulation de l'économie locale, surtout dans une économie ouverte comme celle de Grand-Popo, dépend essentiellement de la capacité des élus locaux à asseoir un plan économique viable et à l'appliquer. La commune de Grand-Popo, d'après les statistiques du Ministère de l'agriculture du Bénin, est le second producteur national d'oignons, mais la municipalité n'en tire pas un grand profit. Un des principaux producteurs maraîchers de la commune, fait remarquer qu' :

> il reste beaucoup à faire à la mairie. Il faut organiser les producteurs, leur chercher un financement à un taux bonifié. Ensuite, il faudra placer ces financements pour couvrir les coûts de fonctionnement. C'est pourquoi je suggère qu'ils puissent trouver un financement à 8%, le placer à un taux de 15%. Cela va promouvoir le développement dans la commune. (Extrait d'entrevue; juillet 2007)

La clé d'une bonne régulation économique est toujours ramenée à la question de l'investissement communal dans les domaines porteurs et de l'encadrement du secteur privé, des ONG, et partenaires en développement qui opèrent dans la municipalité. Il en résulte la nécessaire question de l'analyse de la diversification économique.

3.5.4 La nécessaire diversification de l'économie locale : la nouvelle production locale

L'économie de la commune de Grand-Popo était essentiellement axée durant la période précoloniale sur la pêche maritime et fluviale, la production salière, la culture maraîchère et la production de céréales (maïs) et de tubercules (manioc). Avec la pénétration européenne et la colonisation, le canotage (transport de marchandises en mer, sur la lagune ou le fleuve), les cultures de rentes (palmeraies et cocoteraies) et les services marchands (boutiques, centres scolaires, salons funéraires, dispensaires) se sont ajoutés à ces activités. Avec l'avènement des régimes centralisateurs postindépendances, et les catastrophes naturelles (érosion, ensablement du fleuve et de la lagune, maladie de Kangnikopé touchant les cocoteraies et palmeraies), la dépréciation des coûts des matières premières, l'État y a introduit le développement de la riziculture, la pisciculture, l'exploitation de bois d'œuvres, la culture du coton, la culture de la canne à sucre, du haricot et des ananas. Des efforts ont également été faits pour améliorer la situation de la

pêche et en augmenter la rentabilité. Ces appuis, en période de régimes communistes, étaient surtout effectués, à travers des structures coopératives à caractère révolutionnaire. Avec l'avènement des régimes démocratiques et le démantèlement ou la privatisation de plusieurs de ces structures coopératives, les efforts de diversification et de maintien d'un noyau économique ont été laissés à l'initiative de la population. Ainsi donc, durant la période 1990-2003, les structures déconcentrées de l'État n'assuraient qu'un service minimum dans la collectivité et s'étaient fortement désengagées du maintien de l'économie locale. Face à cette précarité, la population s'est prise en main, a fait preuve d'initiatives et de créativité dans des efforts de diversification de leurs activités. C'est ainsi que plusieurs PME et entreprises informelles ont vu le jour, et se sont installées comme opérateurs économiques. En l'absence d'un système réel d'accompagnement et de régulation, la plupart de ces structures se sont organisées en regroupements d'intérêts pour développer leurs activités et ont bénéficié de l'appui d'ONG nationales et internationales, tout comme des partenaires en développement. Les principaux secteurs en forte croissance dans la commune aujourd'hui sont exposés dans les lignes ci-après.

a-Le secteur primaire

– ***La production maraîchère***

La production maraîchère constitue l'un des secteurs les plus porteurs de la commune de Grand-Popo. Elle avait été développée par les coopératives à caractère révolutionnaire dans les années 1970-1980, puis a été reprise au cours des années 1990 par des opérateurs économiques, évoluant le plus souvent dans le secteur informel. Les principales cultures génératrices de fort revenu, sont l'oignon (dont Grand-Popo demeure le second producteur béninois), la carotte et la tomate.

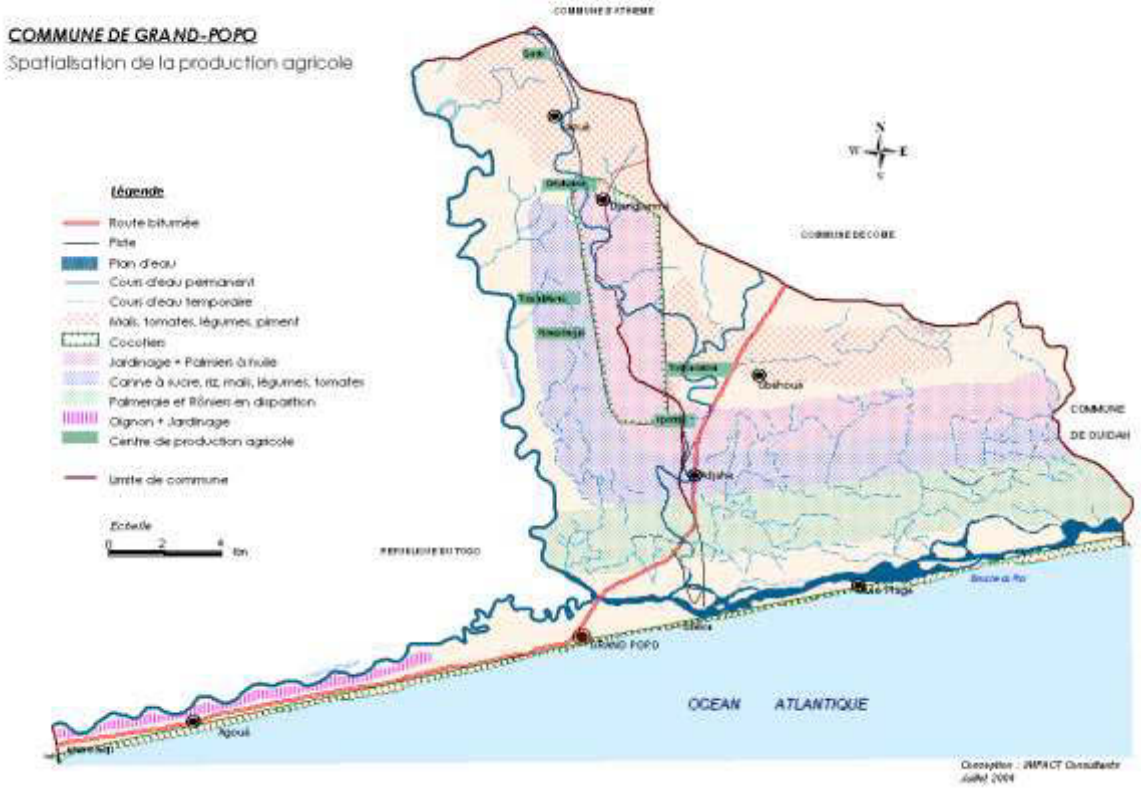

Figure 12: Spatialisation de la production agricole.
Source : *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*, 2004. Commune de Grand-Popo.

La dynamique spatiale (figure 12) montre que les zones de production sont concentrées le long de la RNE1 dans les arrondissements urbains de Grand-Popo et Agoué. Les principaux intrants pour ce type d'agriculture proviennent de l'extérieur et les produits sont exportés. Les principaux acteurs ne sont pas natifs de la commune de Grand-Popo, mais s'y sont installés et y ont acheté ou loué des terres. Le secteur est organisé au sein de l'Union Communale des Producteurs, qui s'efforce de les accompagner dans l'amélioration de leurs techniques productives, de leur rechercher des sources de financement pour le développement de la production ainsi que de meilleurs débouchés. Cependant, les principales activités de ce regroupement sont financées par des ONG internationales ou des partenaires en développement. Ils ont ainsi pu bénéficier d'un financement du PDM pour analyser le système de production d'oignons dans la commune de Mallanville (nord-Bénin), ou d'un financement du PNUD pour réaliser les analyses de mutations des techniques de production vers une production biologique, et former leurs membres là-dessus. Évidemment, les autorités municipales n'ont pas été très impliquées dans ces dynamiques.

– ***La production salière***

La production salière demeure l'une des plus anciennes activités professionnelles effectuée dans la collectivité. Cette activité est le plus souvent exercée par les femmes, qui utilisent une technique de production ancestrale. Elles n'ont jamais réellement bénéficié d'un appui structurel pour réorganiser ce secteur et le rendre plus productif. Mais depuis 2004, ce secteur bénéficie du soutien de l'ONG Univers-Sel, qui est en train d'analyser avec les productrices les moyens et méthodes d'améliorer leurs productions et leurs revenus, par l'introduction de nouvelles techniques. On y évoque la possibilité de migrer vers le secteur secondaire, mais la municipalité n'y est pas impliquée. À cause de la forte disponibilité de la matière première (eaux marines), ce secteur pourra générer des flux économiques majeurs et contribuer à l'accès à l'eau potable.

– ***Le renouveau de la pêcherie***

Le troisième domaine porteur qui bénéficie d'une certaine diversification actuellement est celui de la pêcherie. Traditionnellement, la principale activité de la population de Grand-Popo a tourné autour de la pêche continentale et maritime. Ce secteur avait connu beaucoup d'appuis financiers de la part des partenaires en développement (FENU, BOAD, PNUD), un encadrement de la part de l'État et produit une prospérité aux résidents. Elle occupe encore aujourd'hui près de 40% de la population, mais le rendement a énormément chuté. Il aurait baissé de plus de 70%, soit environ 1200 tonnes par an pour la pêche maritime et 117, 6 tonnes par an pour la pêche continentale. Les techniques habituellement utilisées dans la pêche continentale (pêche aux éperviers, pêche aux filets maillants, pêche aux hameçons, pêches aux crevettes, pièges à crabes, nasses de moules…) et maritime (pêche aux sennes de plage; sennes tournantes; pêches aux anchois; pêches aux filets maillants; pêches aux hameçons; pêches aux requins) sont aujourd'hui contreproductives. Le franchissement de la barre maritime du fait de l'érosion et de la force de la houle devient de plus en plus dangereux avec les moyens précaires et inadaptés. Les professionnels de ce secteur espèrent la construction d'un port de pêche qui nécessite beaucoup d'investissements et leur permettra d'avoir accès aux eaux poissonneuses du large, qui sont exploitées par les chalutiers espagnols, asiatiques et autres. Après plusieurs années de plaidoyer auprès des autorités centrales, des autorités municipales et de la diaspora locale, les professionnels de ce secteur essaient de développer des possibilités et des alternatives avec les ONG de développement. Des projets de viabilisation visant l'amélioration de la production et la conservation des produits sont en cours, mais le défi est de veiller à ne pas répéter les mêmes initiatives qu'autrefois.

L'ensablement du fleuve et de la zone lagunaire, la destruction de la mangrove, le non-respect de la règlementation en vigueur, la rétention des alluvions et la pollution des eaux par le barrage hydroélectrique de Nangbéto (Bénin-Togo) ont contribué à l'épuisement des ressources halieutiques continentales. Le problème qui se pose essentiellement à la pêche continentale est le non renouvellement des espèces dont

certaines risquent de disparaître. Certaines initiatives privées sont présentement en cours dans les arrondissements de Grand-Popo et Adjaha pour le développement de la pisciculture. Ces initiatives reçoivent l'appui de la diaspora locale et d'ONG de développement qui apportent un appui technique aux opérateurs et font de la sensibilisation sur pour la mise en place d'un code éthique de pêche responsable.

b-Le secteur tertiaire

– ***L'écotourisme***

La commune de Grand-Popo a été déclarée zone touristique par les autorités béninoises. Cette reconnaissance est due au fait que la zone bénéficie de ressources touristiques très intéressantes: plus de 40 km de côte au sable fin (1/3 des côtes béninoises), des zones d'hibernation des oiseaux migrateurs (plus de 120 espèces y ont été dénombrées par des ornithologues américains), des zones de reproduction des tortues marines, des espaces naturels féériques tels que la Bouche du Roy (embouchure naturelle migrante du fleuve Mono) et la lagune facilement navigable, des villages traditionnels de pêcheurs et de petites îles continentales inhabitées, un patrimoine culturel ancestral vivant, des espaces de repos (sept structures hôtelières et des possibilités d'hébergement dans des familles) et de loisirs (une vingtaine de bars et restaurants), d'évènements mobilisateurs annuels (fête du vaudou le 10 janvier; fête de Nonvitcha) et enfin des vestiges ancestraux et coloniaux (temples vaudous, bâtiments datant de la fin du 19ème siècle). Les opérateurs économiques de ce secteur, outre les structures hôtelières, évoluent pour la plupart dans l'informel et ne bénéficient pas d'un soutien réel de la commune. Les flux monétaires générés par leurs activités ne sont comptabilisés nulle part, mais il faut remarquer qu'ils accueillent régulièrement des touristes provenant majoritairement de l'étranger (Europe, Togo, Ghana, Niger) ainsi qu'un tourisme intérieur de fin de semaine (en provenance des autres centres urbains béninois). Bien que tous les acteurs reconnaissent la viabilité et la vitalité de ce secteur, un effort d'encadrement, de valorisation et de diversification de l'offre doit être fait. Les efforts porteurs de diversification actuels sont le fruit du secteur privé (hôtels et guides touristiques) mais aussi d'associations et groupes environnementaux qui bénéficient de financement extérieur. Ces derniers contribuent à

une forte promotion de l'écotourisme à l'instar de l'ONG Nature Tropicale qui a bénéficié d'un financement d'environ 50 000 USD de la part du PNUD en 2007 pour un projet de sauvegarde des tortues marines de l'Atlantique et de leurs habitats le long de leur littoral. Ils sont soutenus par des guides touristiques locaux qui sont inscrits dans des mouvements internationaux similaires.

– ***La valorisation du carrefour commercial***

La commune de Grand-Popo est traversée sur une portion de 35 km par la route inter-états Bénin-Togo. Cette route qui connaît un flux continu (24H/24), est bordée par une série de boutiques, bars, restaurants et hôtels comme mentionné précédemment. Il traverse le centre urbain de Grand-Popo, et se termine dans la partie béninoise par le terminal frontalier de Hilla-Condji. Tout autour de ce terminal, on dénombre une multitude vendeurs ambulants, mais surtout la présence de véhicules gros porteurs qui sont stationnés tout au long de la route à cause du manque de parkings bien aménagés[16]. Des efforts de valorisation et de diversification des activités de ce secteur hautement porteur sont faits par des opérateurs privés, mais profitent peu à la municipalité, qui entend entreprendre des actions pour ce faire.

Somme toute, la diversification économique dans la Commune de Grand-Popo est aujourd'hui l'affaire des opérateurs privés et des organisations de la société civile. Cependant, les actions de ces acteurs ne sont pas inscrites dans un effort canalisé vers le développement local. Les différentes analyses démontrent l'existence de potentialités locales inexploitées, et d'une bonne capacité locale d'autofinancement et d'emprunts, mais ces opportunités ne sont pas exploitées.

[16] Il y existe un parking géré par la municipalité mais qui n'arrive pas à contenir les flux de véhicules, et qui mériterait d'être agrandi vu l'ampleur de sa congestion

3.6 LA RURALITÉ OUBLIÉE ET L'ABSENCE D'UNE RÉELLE APPROPRIATION LOCALE

L'avènement du processus de décentralisation et de développement local est intervenu dans la commune de Grand-Popo dans la foulée des réformes de l'administration territoriale au Bénin. Le cadre juridique retenu, s'inscrit dans la logique d'une économie ouverte ou libérale, et transfère beaucoup de responsabilités aux élus locaux. L'analyse des effets de cette nouvelle dynamique sur la collectivité restructurée de Grand-Popo a révélé une faiblesse du développement économique local, malgré une floraison d'activités économiques qui s'y déroulent et l'existence de fortes potentialités. Le processus de développement local actuel de la commune, répond aux caractéristiques d'une collectivité en situation de dépendance, contrairement à la vision autonomiste des textes de la décentralisation.

Au niveau de la gouvernance, il a été remarqué une forte faiblesse, due principalement au processus ayant conduit à l'élection des 11 conseillers communaux et à la désignation du maire. Les informations recueillies ont montré que l'influence de la diaspora locale, avec le soutien de l'association Nonvitcha, a fortement influencé ce processus. La conséquence directe de cette influence a été la composition idéologique hétéroclite du conseil communal, le positionnement des administrateurs retraités de la fonction publique béninoise sur ce conseil (10/11 ne résident pas réellement dans la commune) et l'inadéquation de leurs priorités avec les besoins immédiats de la population, malgré l'élaboration de bons plans communaux de développement et d'aménagement. Comme le souligne le maire lui-même :

> le vrai problème que les maires ont aujourd'hui pour progresser, c'est le problème de résultats et compte tenu du caractère de nos populations, tout le monde se bat pour montrer quelque chose de physique. Moi, on m'a demandé si c'est le papier qu'on va manger. Je sais que je fais aujourd'hui un travail de base sur le tourisme, mais les gens rétorquent que ce n'est pas ça qu'ils vont manger et ça, je ne peux le comptabiliser. (La territoriale, 2007 :36)

Cette reconnaissance de l'inadéquation entre la stratégie de la municipalité et les besoins des élus confirme les difficultés d'interaction et de communication entre le

premier responsable municipal et la population. Il y a été remarqué aussi quelques clivages avec les responsables des associations de la diaspora qui avaient appuyé le processus électoral. Dans ce contexte, les élus se sont orientés vers la coopération décentralisée et le pouvoir central pour la mise en œuvre du plan de développement, tandis que la population mise plutôt sur les apports des ONG et associations de développement pour résoudre leurs problèmes organisationnels. On peut donc conclure que la gouvernance de la commune est fortement dépendante des acteurs externes tant dans le processus de choix des élus (diaspora) que dans les mécanismes de gouvernance (coopération décentralisée; ONG et associations de développement).

L'une des principales critiques formulées à l'égard des élus, surtout du maire, est l'oubli du caractère rural de la collectivité À ce niveau, la problématique identitaire demeure fondamentale dans la gestion collective du développement local. La collectivité de Grand-Popo regroupe cinq arrondissements ruraux, ayant une forte identité collective (rôle prépondérant de la religion traditionnelle et des associations culturelles), dont les administrateurs de retour n'ont pas tenu compte. Ces ruraux (55% de la collectivité), sont influencés dans plusieurs de leurs choix par les membres de leur diaspora et n'accordent plus une grande confiance aux administrations centrales et décentralisées. Cette situation est la conséquence de plusieurs promesses économiques non tenues par ces derniers, et des investissements (construction de bâtiments en dur) en provenance de la diaspora.

Par ailleurs, dans les deux arrondissements urbains, la composition hétérogène de la population (45% de la population), les flux réguliers de touristes et de voyageurs, la présence régulière d'acteurs de la société civile du nord, la concentration des institutions d'enseignement secondaire et collégial ainsi que la présence des mouvements religieux extérieurs (catholiques, protestants, musulmans, néo apostoliques…) a entrainé de fortes mutations identitaires qui se veulent plus proches de la culture occidentale, voir nord-américaine. Cependant, ces apports identitaires, bien que favorisant la participation et le développement d'initiatives, ne sont pas mobilisés dans la dynamique municipale de développement local. Grand-Popo bénéficie d'une dynamique identitaire positive, mais cette dynamique devrait être canalisée dans le cadre du développement économique local.

La principale conséquence de l'influence identitaire des acteurs externes sur la collectivité est l'exode massif des jeunes actifs vers des localités plus prometteuses malgré de fortes potentialités dans leur commune.

C'est ce qui fait dire à un producteur local que

> ceux qui partent en voyage sont de prime abord des paresseux, mais il faut se demander : qu'est-ce qui fait que les jeunes quittent le village? La réponse est que l'agriculture n'a pas de bilan officiel. De façon officielle, rien n'est fait pour valoriser les réalisations des agriculteurs, malgré la disponibilité de nombreuses terres fertiles. Leurs parents qui y ont cru, n'ont pas réalisé grand-chose …
> (extrait d'entrevue, juillet 2007).

Ceci démontre la nécessité d'établir une adéquation entre les politiques publiques et les enjeux identitaires locaux. Cette affirmation atténue également l'impact des influences identitaires externes, en soulignant le rôle majeur de l'économie locale dans le processus de développement économique local. La chute de la production halieutique, du canotage et de l'exploitation des palmeraies a entrainé une dévitalisation économique du milieu. Malgré les efforts réels et productifs de diversification du secteur privé et des organisations de la société civile surtout extérieures, l'apport de l'investissement municipal y demeure marginal. Les initiatives de relance de l'économie locale ne sont pas ancrées dans le processus communal, mais plutôt raccordés aux acteurs externes. En l'absence d'investissements, d'initiatives de valorisation et de systèmes opérationnels de régulations de la part de la municipalité, on assiste au développement d'une dépendance des acteurs économiques vis-à-vis des ONG et partenaires en développement, de la diaspora, et du secteur privé extérieur.

Cette situation économique est encore plus exacerbée au niveau de l'économie primaire par les impacts environnementaux des choix économiques des États voisins et de l'administration centrale. La mise en place du barrage hydroélectrique de *Nangbéto* par les gouvernements béninois et togolais a entrainé un ensablement du fleuve Mono et de la zone lagunaire. Les activités liées à la pêche continentale sont désormais tributaires des cycles de lâchées des eaux du barrage, cycles de plus en plus irréguliers. Par ailleurs, l'économie primaire en bordure de mer (pêche maritime et production salière), est

également tributaire des options économiques des pays situés en amont du courant marin. Les pollutions des eaux marines par les rejets de déchets polluants de phosphates de l'usine togolaise de Kpémé et l'accélération de l'érosion côtière provoquée par les jetées du port de Lomé et la rétention des sédiments en amont par le barrage hydroélectrique d'Akossombo sur la Volta (Ghana), ont entraîné le flux des bandes de poissons un peu plus au large et rendu la pêche maritime moins productive et périlleuse en l'absence de moyens et techniques adéquats.

Somme toute, il existe une dépendance au sein de la commune de Grand-Popo, mais cette dépendance met en exergue de nouveaux acteurs non étatiques et d'autres méthodes d'actions. Cette dépendance n'est plus tributaire des relations interétatiques ayant eu cours dans les années 1970-1980; elle est plutôt orientée autour des activités des acteurs non étatiques que sont la société civile (ONG, diaspora, associations diverses) et le secteur privé. La confiance témoignée en ces organisations, au tournant des années 1970, après l'échec de bon nombre de politiques publiques, semble s'être érodée avec le temps, et perdre de crédibilité avec les pratiques et les résultats observés ici et là. Dans la commune de Grand-Popo, ces tiers acteurs auront été plus des artisans de l'entretien d'un certain sous-développement, plutôt que des catalyseurs de développement. Bien que les visées semblaient nobles au prime abord, les résultats indiquent plutôt l'émergence de nouvelles formes de dépendance, dépendance qui entre dans un cycle d'institutionnalisation et de pérennisation.

CHAPITRE IV
LES ÉLÉMENTS EXPLICATIFS DE LA DÉPENDANCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

L'analyse du cas de la commune de Grand-Popo et la revue de littérature sur le développement économique local en Afrique subsaharienne ont révélé plusieurs enjeux auxquels doivent faire face les nouvelles collectivités décentralisées. Ces enjeux convergent vers la capacité de ces territoires à se structurer et à faire face aux défis qui sont les leurs dans des contextes de précarité et de pauvreté souvent difficiles. Le cas de la commune de Grand-Popo a montré qu'il existe un certain nombre d'acteurs exogènes qui ont des influences négatives sur l'évolution de cette commune béninoise à travers toutes sortes d'actions et de mécanismes divers. Ces actions qui se pérennisent dans le temps révèlent différentes formes d'assujettissements qui peuvent être regroupés sous le vocable de nouvelles dépendances. Quelles sont-elles et comment pourrait-on les catégoriser? Quels sont leurs influences et liens sur le développement économique local? Dans quelles conditions pourraient-elles faire l'objet de modélisation? Telles sont les questions finales auxquelles le présent chapitre devra répondre.

Pour ce faire, il faudrait procéder à un rappel des enjeux liés au développement économique local en Afrique subsaharienne et relever les facteurs révélés par le cas de la commune de Grand-Popo, qui font que l'on pourrait parler aujourd'hui de nouvelles dépendances. La première partie de ce chapitre sera donc consacrée à une synthèse des principales visées du développement économique local en Afrique subsaharienne, la seconde partie sera consacrée aux nouvelles formes de dépendances révélées par le cas de la commune de Grand-Popo et enfin, on procédera à une explicitation des conditions relatives à un transfert des conclusions de cette recherche et à sa modélisation.

4.1. LA QUESTION DE L'AUTONOMIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Afin de cerner les questions de dépendance, il faut d'abord comprendre le contexte du développement économique local ou développement local en Afrique subsaharienne. À titre de rappel, il faut souligner que la question du développement économique local a pris de l'essor en Afrique subsaharienne au début des années 1990 suite aux mutations sociopolitiques observées au niveau international. Suite à la chute du mur de Berlin, on a assisté à une réorientation des rapports internationaux en faveur de la promotion d'états démocratiques et de prise en compte des préoccupations des minorités. L'échec des politiques d'ajustement structurel et des plans quinquennaux basés dans la majorité des cas sur la théorie des pôles de croissance ont entrainé une dégradation des filets de protection sociale et par ricochet un accroissement des questions de pauvreté. Les nouvelles réformes entreprises au niveau de ces États ont consacré le triptyque démocratie locale, décentralisation et développement local.

La démocratie locale, comme souligné dans le premier chapitre, répondait aux aspirations pressantes des populations à une plus grande participation à la gestion publique ainsi qu'à une prise en compte de leurs réalités. Elle était aussi le prolongement des nouvelles positions idéologiques au niveau des relations internationales suite au démantèlement du bloc socio-communiste.

La décentralisation offrait le cadre juridique de réalisation de ces aspirations et est l'option d'administration publique qui semble la plus appropriée aux nouvelles aspirations. Le développement local, comme stipulé dans la plupart des textes relatifs à la décentralisation, à travers sa visée autonomiste devait permettre aux populations de prendre leur développement en main.

Ces nouveaux enjeux de développement ont donc privilégié la revue du cadre juridique et le choix de nouveaux modèles de planification du développement. Les législations dans les différents pays ont été modifiées pour introduire ces nouvelles donnes. L'étude du cas de la commune de Grand-Popo a confirmé ces mutations au niveau du cadre juridique béninois. La décentralisation a été confirmée comme

conditionnalité du développement local. Elle serait le contexte approprié pour impulser le développement.

La décentralisation comme cadre de réalisation du développement local

Comme souligné dans le chapitre 1, la décentralisation a été consacrée par la plupart des textes fondamentaux des pays d'Afrique subsaharienne afin de favoriser la prise en compte des revendications sociales nées de l'application des politiques d'ajustement structurel et des modèles de planification basés sur la théorie des pôles de croissance. Au Bénin, l'article 150 de la nouvelle Constitution du 11 décembre 1990 précise que les collectivités territoriales sont créées par la Loi. L'article 84 de la Loi N° 97-029 sur la décentralisation subséquente stipule que

> la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. (MDGLAAT, 2010 :25)

Au Bénin, le législateur confère aux nouvelles communes, c'est-à-dire les communes issues des nouveaux découpages territoriaux dans le cadre de la décentralisation, la responsabilité de l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans leur globalité. Cet objectif devrait être réalisé dans le cadre d'un plan de développement préalablement élaboré. Il n'est pas ici mentionné un plan uniquement consacré aux réalités communales, mais plutôt un plan obéissant aux orientations nationales. Le cadre communal est fixé par l'Assemblée Nationale incluant leurs principales prérogatives et moyens d'action. La décentralisation est donc le cadre légal requis pour la réalisation des aspirations locales mais dans un ensemble étatique structuré.

Par ailleurs, le ministère en charge de l'administration du territoire (2013) confirme également qu'

> …en décidant de se lancer dans le processus de décentralisation, le Bénin faisait l'option d'une part de renforcer la démocratie à la base et d'autre part, de créer les conditions efficientes d'un développement équilibré de toutes les localités du pays. Autrement dit, l'objectif fondamental et le défi majeur de la décentralisation, est le développement local. Le développement local est « défini comme une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du

> territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socio-économique des populations. » (MDGLAAT, 2010 :25-26)

Cette définition des institutions publiques béninoises institutionnalise la vocation finale de la décentralisation qui est le développement local. Le développement local dans ce contexte est synonyme d'amélioration de la situation socio-économique des populations locales. Ainsi donc, les changements envisagés par la décentralisation devront se faire dans le cadre du développement local.

Outre la législation béninoise, la synthèse des études de capitalisation des projets du FENU en Afrique de l'Ouest (2006) a également confirmé cette finalité de la décentralisation. La revue des cadres juridiques du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal a montré que la décentralisation n'est pas envisageable sans le développement local. Outre le cadre dynamique offert pour l'exercice de la démocratie locale, la finalité du développement local explicitée par les textes nationaux met en exergue quatre éléments-clés :

- La volonté de favoriser l'implication et la participation citoyennes à la gestion publique locale;
- La nécessité de rapprocher l'administration du citoyen;
- La finalité de la prise en charge des affaires locales par les citoyens eux-mêmes;
- La valorisation des potentialités économiques des nouvelles collectivités.

Ces éléments ne pourraient se réaliser qu'à travers un plan de développement local conçu sous la houlette des représentants élus de ces collectivités.

L'autonomie comme finalité du développement local

L'un des principaux enjeux du développement local est la question de l'autonomie. Elle est exprimée dans la législation béninoise par l'article 1 de la Loi N° 97-029 portant organisation des communes du Bénin qui précise que

> La commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la présente loi. (MDGLAAT, 2010 :14)

Dans le sens de cette législation, l'autonomie des communes est exprimée à deux niveaux :

- Au niveau de la gouvernance où les communes sont dotées de personnalité juridique propre et doivent s'administrer librement à travers des conseils élus par les citoyens. Cette libre administration doit permettre aux citoyens de pouvoir participer librement aux décisions touchant leur avenir commun en faisant les choix décisifs en toute légalité;
- Le second niveau visé par l'autonomie est le niveau financier compris ici au sens de l'économie. En effet, l'article 2 de la Loi N 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes précise que ces dernières sont dotées de budget propre pour accomplir leur mission de développement et mettre en œuvre leur autonomie financière. Il s'agit ici de mener un processus budgétaire qui est obligatoire aux communes et qui devrait survenir aux dernières séances c'est-à-dire les séances du dernier trimestre de l'année budgétaire. Les communes doivent planifier et orienter les activités économiques dans leur milieu, prélever des taxes et pouvoir satisfaire les besoins locaux surtout dans les domaines sociaux.

L'autonomie administrative et financière constitue donc le principe fondateur de la décentralisation et doit permettre aux citoyens de contribuer efficacement au développement local de leur collectivité. Elle n'est cependant pas extérieure aux choix souverains de l'administration centrale. L'autonomie n'est pas synonyme d'indépendance et l'on ne saurait faire d'amalgame à ce niveau. C'est cette administration qui détermine les orientations fondamentales des collectivités. L'autonomie locale est sujet à l'option de

décentralisation fiscale retenue, et du potentiel de l'économie locale. Polèse et Shearmur (2009) précisent que l'enjeu principal de ce choix au niveau du gouvernement central, maître d'ouvrage du processus de décentralisation devait répondre à la question de l'égalité des chances pour tous ou l'autonomie des collectivités. Le FENU (2006) en capitalisant sur les expériences des différents programmes de soutien au développement local ici et là, fait ressortir la possibilité pour les États d'utiliser les transferts fiscaux comme outils d'optimisation des performances administratives des collectivités locales. Il soutient que les transferts fiscaux peuvent être des outils de récompense des collectivités les plus performantes au niveau de la gouvernance ou, de sanction pour les communes les moins performantes pour les inciter à s'améliorer.

Cette approche nécessite au préalable la possibilité pour les collectivités de s'auto-administrer à travers la prise de décision et d'action, la présence de mécanismes institutionnels et politiques pour obliger les élus et l'administration locale à une reddition de comptes par rapport à leurs choix, décisions et actions. L'autonomie qu'elle soit fiscale c'est-à-dire inscrite dans une dynamique économique, nécessite donc au préalable une autonomie sur le plan de la gouvernance locale. On peut donc à partir de l'expérience de la commune de Grand-Popo, relever à ce stade que l'autonomie s'exprime d'abord au niveau de la gouvernance locale puis au niveau de l'économie locale à travers les choix fiscaux et le processus budgétaire.

La gouvernance locale dans un système de développement local autonome, a pour objet d'assurer la pleine participation des citoyens à leur devenir collectif à partir de la légitimité à elle conférée. Le cas de la commune de Grand-Popo nous montre que la légitimité provient de l'acceptation du système de gouvernance locale, du libre-choix des gouvernants locaux et du respect de ce choix par les tiers. Cette légitimité entraine dans les interactions avec le secteur économique l'assurance d'une protection du système local, et dans les interactions avec les questions identitaires, une réelle responsabilisation des citoyens dans leur processus de développement collectif. Une gouvernance locale légitimée, avec des citoyens responsabilisés a des répercussions positives sur l'identité locale qui s'en trouve renforcée et valorisée.

L'économie locale dans le même contexte a pour objet de participer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il s'agit de pouvoir trouver les ressources nécessaires pour faire face aux nombreux besoins de leurs concitoyens. La principale clé de l'autonomie au niveau de l'économie locale réside dans sa capacité de diversification, dans sa capacité de régulation avec l'environnement pour lui assurer une certaine durabilité, mais aussi de la protection dont elle bénéficie des élus locaux (gouvernance locale). Elle contribue également à assurer une bonne participation des citoyens à la vie publique au niveau local, en leur permettant de mobiliser les ressources marchandes nécessaires à l'amélioration de leur bien-être dans un souci de pérennisation. L'économie locale dépend des options fiscales retenues par l'administration centrale et les élus locaux, de la capacité des réseaux d'entreprises locales d'innover et de créer de la richesse au niveau local. Il s'agit pour cet ensemble d'acteurs de créer des infrastructures majeures et des zones d'activités, des centres de formation et structures de recherche si possible qui assurent une continuité du développement local par le biais du renouvellement des ressources humaines et l'adaptation des produits locaux aux marchés. Il peut également s'agir dans une moindre mesure d'une gestion participative et dynamique du cadre de vie et de travail au niveau local.

Mais il faut remarquer que bien que l'autonomie locale dépende de la vigueur des économies locales en présence et de l'option de gouvernance retenue, il existe d'autres dynamiques internes qui sont moteurs du développement local. Jean (1997 :239) précise que :

> le développement local suppose une force endogène préexistante. Cette force endogène existe lorsque la capacité d'une collectivité à maitriser son développement en réduisant sa dépendance à l'égard des investissements et des initiatives d'origine externe apparaît effective et non plus potentielle.

La recension de différents écrits sur la question confirme cette affirmation, et a montré que les collectivités qui ont réussi la décentralisation et le développement au niveau local, se sont fortement appuyées sur des forces endogènes structurées et bien ancrées dans leur milieu. Le cas de la commune de Grand-Popo et la revue de littérature sur ces forces mobilisatrices ont montré que ces forces endogènes ont trait à l'identité

locale. Castells (1999) précise que ces forces endogènes forment un ensemble cohérent d'attributs culturels ayant priorité sur tous les autres attributs et permettent aux acteurs locaux de construire leurs propres sens pour se mobiliser dans des dynamiques structurelles constructives. L'identité locale est donc un tout cohérent qui permet à l'acteur social de se reconnaître et de se définir dans sa collectivité. Sa valorisation est une composante essentielle du développement local et nécessite au une forte mobilisation des acteurs locaux. Cette mobilisation endogène, si elle est orientée vers des projets constructifs, constitue l'une des principales clés de l'autonomie du développement local. Elle permet, à travers le construit identitaire, un attachement réel à la collectivité, un véritable ancrage territorial. Cet ancrage territorial contribue à assurer la durabilité de l'environnement par l'adoption et le respect de normes de protection et de préservation de l'environnement physique. Elle n'est cependant pas déconnectée des réalités extérieures, mais les intègre plutôt pour faire face aux différents enjeux. Ki-Zerbo (2007) insiste sur l'importance de la dimension endogène et ancrée de l'identité dans le processus de développement local. Il en fait le soubassement de toute action autonomiste durable et exclut le fait que les facteurs extérieurs puissent constituer le principal noyau de cette identité constructive pour le développement.

La valorisation de l'identité locale, composante essentielle du développement local, nécessite au prime abord une forte mobilisation des acteurs locaux. Cette mobilisation endogène, si elle est orientée vers des projets constructifs, constitue l'une des principales clés de l'autonomie du développement local. Elle permet, à travers le construit identitaire, un attachement réel à la collectivité, un véritable ancrage territorial. Cet ancrage territorial contribue à assurer la durabilité de l'environnement par l'adoption et le respect de normes de protection et de préservation de l'environnement physique.

Cet environnement physique, qui a été analysé dans le souci de ressortir les éléments nécessaires à sa durabilité, a montré qu'elle devrait être dans le cadre des collectivités locales, au préalable viable. Cette viabilité débute par le fait même du découpage administratif opéré par l'État, et se perpétue par l'usage qu'en font les citoyens. La viabilité environnementale s'insère dans une optique de durabilité quand les

acteurs locaux à travers leur identité y sont fortement ancrés, et que leurs activités économiques (le plus souvent dans le secteur primaire) sont exécutées dans son respect à travers un système de régulation. Un environnement local viable participe à la valorisation de l'identité locale et à assurer une autonomie économique au niveau local. On ne peut parler d'identité locale sans faire recours à un territoire construit, à la principale source de sens. Dans le cadre des politiques de développement local, c'est l'État central, dans le cadre de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, qui fixe les limites des collectivités. C'est l'État qui détermine le cadre physique de réalisation de l'action municipale. Le territoire municipal est source de création de sens et objet d'ancrage pour l'identité locale. Le territoire dans ces conditions, dans une visée autonomiste, s'inscrit dans une logique durable. L'administration béninoise indique la nécessité de faire la promotion de la durabilité du territoire, durabilité inscrite dans une logique de préservation du patrimoine commun. Cette durabilité nécessite préalablement que le territoire retenu comme cadre de la collectivité soit viable, et réponde aux attributs collectifs des citoyens. C'est là la dimension principale de l'autonomie au niveau environnemental. La viabilité du territoire est orientée dans une optique de durabilité pour le bien-être collectif.

L'autonomie locale se manifeste donc par quatre aspects principaux : une économie locale autonome, une gouvernance locale participative, une identité locale valorisée dans le cadre d'un projet territorial et un environnement local durable. Le cas de la commune de Grand-Popo ainsi que les travaux de praticiens et d'universitaires ont permis de relever que le caractère autonomiste promu dans le cadre du développement local met en exergue quatre éléments-clés :

1. La durabilité de l'environnement local (patrimoine physique commun) à travers promotion du développement du territoire défini comme un espace ayant un statut et une taille,
2. La valorisation du patrimoine intangible commun (attributs sociaux mobilisateurs) pour l'amélioration de la dimension socio-économique des populations;

3. La participation citoyenne exprimée dans le cadre de la gouvernance locale par le biais de la volonté politique des acteurs (élus et groupes sociaux);
4. L'autonomie financière dans le cadre de l'économie locale qui met en relief la capacité locale de mobilisation de ressources et d'épargnes de proximité en vue de la stimulation de la création de richesse pour le bien-être des populations.

Le schéma suivant reprend les principaux acquis de l'étude du cas de la commune de Grand-Popo et les interactions relevés avec les principaux acteurs non légitimés par le cadre légal.

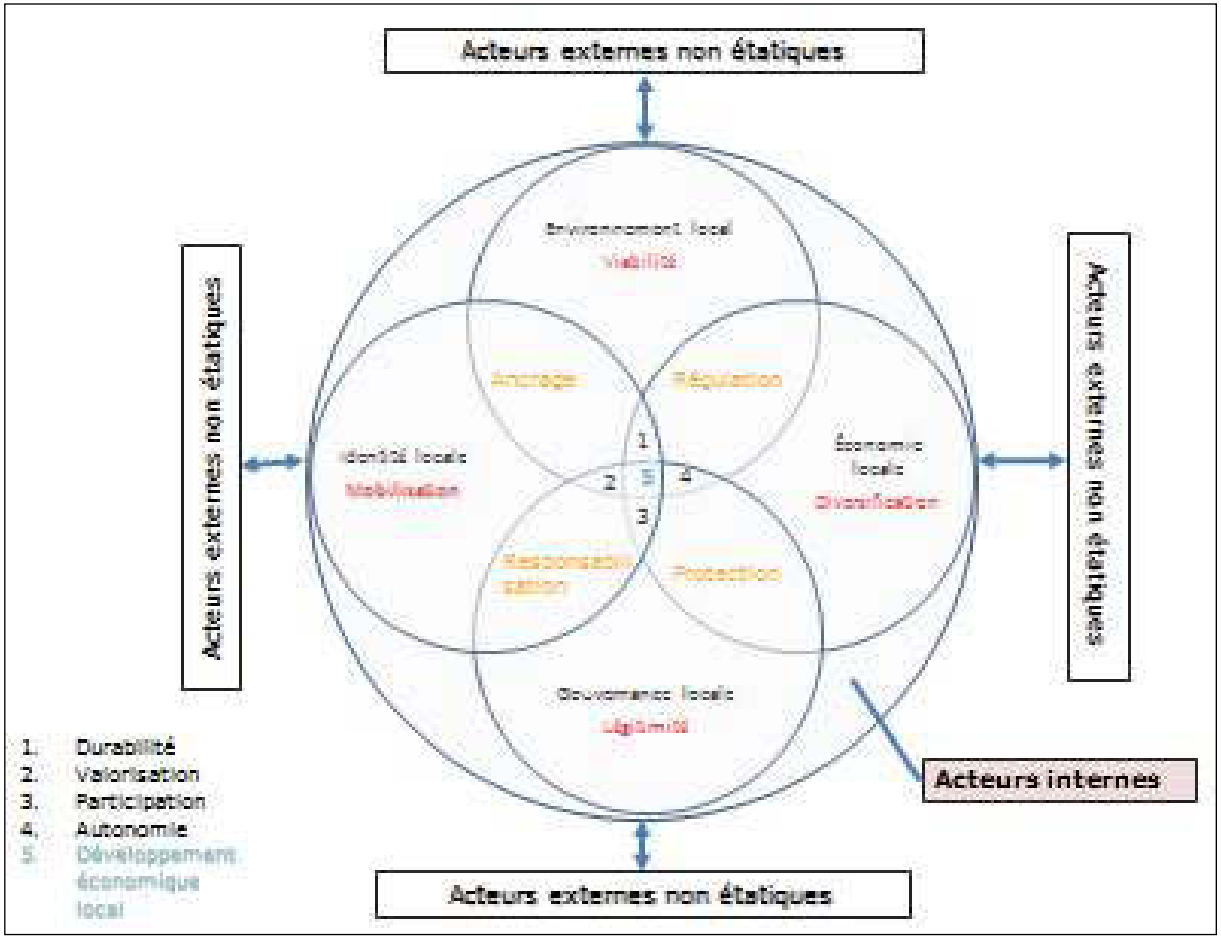

Figure 13: Schéma d'une collectivité en situation d'autonomie
Source : *Données de la revue de littérature*

Un développement économique local autonome est donc le fruit de la convergence d'une identité locale valorisée, d'une gouvernance participative, d'une économie autonome et d'un environnement durable. Il nécessite des combinaisons de ces composantes à travers l'ancrage territorial, la responsabilisation citoyenne, la protection économique et la régulation environnementale. Tous ces éléments sont les résultantes des interdépendances entre les acteurs internes et les acteurs externes. Les acteurs externes sont dans ce cadre, le secteur privé, la société civile et les partenaires en développement. L'État n'entre pas dans cette délimitation d'acteurs, vu que c'est lui qui assure le cadre juridique de toute collectivité, et a des mesures de contrôle et d'appui envers elle. Les acteurs internes sont formés par la société civile locale, le gouvernement local et le secteur privé marchand.

Au sein des collectivités locales, c'est la capacité des acteurs internes à maîtriser leur processus de développement dans toutes ces composantes, tout en interagissant avec les acteurs non étatiques externes, qui permet de conclure à l'autonomie de ce processus. De temps à autre, on peut observer des déséquilibres ici et là, mais si ces déséquilibres entrent dans une dynamique structurelle persistante qui est synonyme de l'assujettissement d'une entité à l'autre, on parle alors de dépendance du développement économique local.

4.2 Les nouvelles dépendances du développement local

L'étude du cas de la commune de Grand-Popo a permis de présenter dans les lignes précédentes la situation d'une collectivité en situation d'autonomie. Comme mentionné précédemment, c'est à partir de déséquilibres structurels persistants qu'on peut évoquer une dynamique de dépendance du développement local. Le constat majeur qui résulte des premières années de mise en œuvre des processus de développement local est la présence d'une nouvelle forme de dépendance. Cette dépendance met en exergue, en complément aux travaux de Samir Amin, Furtado sur les espaces territoriaux indépendants, de nouveaux mécanismes et types d'acteurs. Ces nouveaux acteurs identifiés sont majoritairement non étatiques, et proviennent surtout de la société civile et, dans une moindre mesure, de la diaspora et du secteur privé. On constate dans le cadre de plusieurs projets de développement en Afrique subsaharienne, que la question du développement local est devenue tributaire de la présence des ONG, des organisations internationales et parfois de quelques structures privées. Il y est à noter une absence de responsabilisation partagée par rapport aux programmes et plans locaux de développement, ainsi qu'une articulation entre les différentes interventions. Un retour sur le cas de la commune de Grand-Popo nous permettra de maîtriser ces nouvelles dynamiques structurelles et d'appréhender ensuite les tendances mises en exergue par ce contexte.

L'étude du cas de la commune de Grand-Popo a révélé deux principales dynamiques au niveau des questions de dépendance : une première au niveau de la gouvernance et une seconde au niveau économique. La principale révélation de l'analyse du cas de cette commune est la présence d'une sujétion du développement économique local à des acteurs non étatiques, essentiellement des ONG et associations de la diaspora. Le cadre juridique national du Bénin sur la décentralisation est très propice à une autonomie réelle de cette collectivité dans le cadre d'un développement économique local porteur, mais on y assiste plutôt à une dynamique de perpétuation ou d'émergence de nouvelles dépendances.

L'analyse de la gouvernance locale, de l'identité locale, de l'environnement local et de l'économie locale a révélé des facteurs de dépendance vis-à-vis de la diaspora, des

ONG internationales, des organisations onusiennes, des touristes et personnes en transit dans les milieux urbains, et de quelques opérateurs privés. Si les influences de ces derniers acteurs sont marginales et rapidement canalisables, celles de la diaspora et des organisations non gouvernementales internationales sont fortes sur la communauté. L'apport de la diaspora locale s'est traduit par une dépendance au niveau de la gouvernance locale et de l'économie locale, tandis que celui des organisations non gouvernementales internationales a eu des effets sur l'économie locale, la gouvernance locale et dans une moindre mesure l'identité locale.

4.2.1 La dépendance du développement local par rapport à l'aide des ONG

La question de la dépendance du développement de la commune de Grand-Popo a été révélée par les attentes des acteurs locaux vis-à-vis des partenaires non étatiques que sont les ONG internationales. Cette dynamique structurelle trouve sa genèse dans les appuis apportés par le FIDES aux victimes du séisme de 1947 qui a ravagé les localités d'Agbético, Apoutagbo et Gbeffa dans la commune. Depuis cette intervention, les partenaires multinationaux se sont succédés dans la localité pour appuyer soit des projets sociaux dans le domaine de l'éducation ou de la santé, soit des programmes de développement économique en lien avec la restructuration de la pêcherie et de l'exploitation saline. Ces appuis qui, au début, étaient destinés à soulager des besoins humanitaires urgents, sont plutôt entrés dans un cycle structurel d'assistanat. Ils sont totalement intégrés dans les processus de planification et font de plus en plus appel aux ONG internationales. Il faut désormais évoquer la dépendance du développement local par rapport à l'aide des ONG.

Au niveau de la gouvernance locale, la faiblesse de la légitimité des premiers responsables communaux et son incidence sur le recouvrement fiscal ont entrainé une baisse de la participation de la population locale au processus de développement et la nécessité de trouver des alternatives pour financer les programmes et projets de développement. L'effet immédiat a été la déresponsabilisation des citoyens par rapport au processus de développement local et à terme, une intégration d'une logique d'assistanat dans les acceptions collectives. L'apport des ONG le plus souvent bien intentionnés, a

plutôt contribué à briser des dynamiques endogènes porteuses, en l'absence d'appropriation locale des plans de développement élaborés, de mauvaise communication sur les projets et de non articulation entre eux. L'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation n'a pas non plus favorisé les initiatives de ces acteurs, mais plutôt entrainé une dépendance des élus locaux et de la population envers eux.

Dans les relations entre les acteurs internes et les acteurs non étatiques externes, il n'est pas rare d'observer que ce sont ces derniers qui influent les politiques de gouvernance locale à prioriser. À Grand-Popo, la municipalité a cherché à compenser le manque de transfert de ressources financières de l'État par des dons des partenaires en développement. La multitude d'ONG présentes réalise des investissements sociaux et environnementaux sans un plan établi ou une réelle coordination. Les élus ne cessent d'inviter ces organisations à venir investir chez eux et utilisent ces appuis comme leviers politiques pour occulter leurs défaillances au niveau de la gouvernance. Les ONG françaises, finnoises, québécoises et américaines sont présentes et suscitent des attentes de la part des acteurs locaux. Ces interventions influent également sur l'économie locale via le financement des initiatives écotouristiques en l'absence de crédits bancaires accessibles pour les acteurs débutants de ce secteur. Les difficultés de diversification au niveau de l'économie locale sont compensées par ces apports et les attentes structurelles créées depuis plus de six décennies. L'aide des ONG dans sa forme actuelle a plutôt contribué à briser les forces endogènes et installé les populations cibles dans une logique d'assistanat. Le problème est devenu tellement préoccupant que Mpaka dans Tandon (2009) affirme qu'envisager d'améliorer l'aide ne fera que perpétuer la dépendance à son égard. La dynamique structurelle de l'aide n'est qu'une source perpétuelle de dépendance pour les bénéficiaires de cette aide et on ne peut sereinement envisager un développement réel avec ce genre de rapport. Pour Amouzou (2011),

> Les problèmes inhérents à la pauvreté et au sous-développement en général sont souvent la cause de la main tendue des pays d'Afrique vers ceux du Nord et étant donné que les contradictions n'ont jamais de fin, les Africains restent éternellement dans la logique de la dépendance en utilisant la grande partie des fonds alloués au paiement des salaires colossaux des expatriés imposés aux projets par le Nord et à l'achat des machines

agricoles à des prix nettement plus élevés que ceux pratiqués par les pays asiatiques. (Amouzou, 2011 :17)

De toute évidence, on ne saurait nier qu'une logique d'assistanat s'est solidement installée et ancrée dans les collectivités locales d'Afrique subsaharienne. La multiplicité des interventions des ONG et leur sollicitation permanente ne s'inscrit plus dans une logique d'intervention pouvant servir de catalyseur, mais plutôt dans une dynamique de dépendance permanente. Les ONG ont, malgré les bonnes volontés exprimées, créé des comportements attentistes de la part des populations locales. L'aide provenant de leur part demeure aujourd'hui la principale source de dépendance au sein des collectivités locales en dehors des appuis menés par les canaux officiels des pouvoirs centraux.

4.2.2 La dépendance du développement local par le biais de la diaspora locale

La question du rôle des diasporas locales a fortement refait surface au cours de cette recherche. Les premières lectures sur la question du développement local n'ont aucunement fait cas du rôle de la diaspora dans le processus de développement local. Cependant, la collecte des informations sur la commune de Grand-Popo a montré que la diaspora locale est plus présente que l'on ne le pense. Déjà, dès 1921, soit depuis plus de neuf décennies, des membres de cette diaspora locale se sont organisés pour monter une association, qui est devenue aujourd'hui l'un des principaux moteurs de la commune sur le plan du développement économique et socio-culturel. Les nombreux résultats positifs inscrits à l'actif de cette association font d'elle aujourd'hui un acteur incontournable dans les principales orientations de la commune. Aujourd'hui, *Nonvitcha* est non seulement une association communautaire, mais elle a réussi à inscrire dans l'identité collective des populations de Grand-Popo la fête de Pentecôte comme une fête de retrouvailles entre natifs et membres de la diaspora. Il existe donc une fébrilité collective à l'approche de cette fête qui est le plus souvent célébrée avec faste. L'influence culturelle de la diaspora locale au niveau identitaire ne peut être niée sur ce plan. La célébration de *Nonvitcha* est devenue le principal évènement régional culturel attendu par tous. Mais, cet essor de *Nonvitcha* ne s'est pas fait sans des corollaires négatifs.

Il a fait également comprendre aux natifs de la région en difficulté qu'il existe de meilleures possibilités à l'extérieur et propulser l'exode rural. Ces personnes expatriées procèdent le plus souvent à des investissements sociaux et immobiliers par le biais de transferts de fonds vers leur communauté d'origine. Les fonds transférés par la diaspora locale servent le plus souvent à des dépenses familiales de santé, d'éducation ou de nutrition. Les familles restées au village, au lieu de chercher des alternatives au déclin de la pêcherie, ont pour la plupart choisi de s'inscrire dans une logique d'assistanat vis-à-vis de leurs parentés de la diaspora. Les subsides envoyés deviennent des ressources périodiques qui les maintiennent dans une dépendance perpétuelle. En l'absence de statistiques officielles sur la contribution de la diaspora locale, la municipalité ne peut capitaliser sur ces apports et les orienter. La dépendance induite par la diaspora se manifeste donc au niveau de l'identité locale et au niveau de l'économie locale. Mais on ne saurait la circonscrire à ce seul niveau.

Le cas de la commune de Grand-Popo a également révélé la forte influence exercée par la diaspora locale au niveau des questions de gouvernance. Le choix du maire par les élus locaux a été une décision de la diaspora locale qui a su imposer leur candidat envers et contre tous. Le recours à certaines valeurs identitaires a permis aux membres de la diaspora regroupés dans une représentation de *Nonvitcha* d'influencer ce choix. La gouvernance locale devient aussi sujette à la dynamique de la diaspora. Les organisations de la diaspora par différents canaux directs, ont des influences directes sur la responsabilisation des citoyens et leur ancrage au niveau territorial. Le chapitre 3 a permis de relever les principaux éléments au sein de la collectivité. Il faudra retenir que cette dynamique d'assistanat dure depuis plus de neuf décennies et est entrée dans une phase structurelle. La dépendance du développement local par le biais de la diaspora locale se réalise au niveau socio-identitaire par le canal des transferts de la diaspora, mais n'est pas pour autant capitalisée par la municipalité tout comme celle provenant de l'aide des ONG internationales.

4.3 LES LIMITES DE L'ÉTUDE

La recherche sur les nouvelles dépendances du développement économique local dans la Commune de Grand-Popo a nécessité l'utilisation de plusieurs outils de collecte et d'analyse de données. Un de ces outils, à l'épreuve des faits, s'est avéré inadapté pour la stratégie de recherche retenue.

Par ailleurs, les conclusions de l'étude, du fait de l'approche inductive utilisée, ne pourront faire l'objet de généralisations. Quelles en sont les principales raisons? Telles seront les objets de ce chapitre.

4.3.1 L'exploitation des données issues des enquêtes par questionnaire

Les outils de collecte de données retenues dans le cadre de la présente recherche sont l'entretien (entretien semi-directif et entretien de groupe), l'observation, la revue documentaire et l'enquête par questionnaire. L'objectif poursuivi est d'obtenir le maximum d'informations possibles sur les 44 villages et arrondissements de la commune afin de procéder à une multi-angulation des données. Cette méthode, aurait permis, d'après Hlady-Rispal (2002), de garantir la validité interne de la recherche et d'éviter par la suite de sérieuses erreurs d'analyse. Elle est corroborée par les principaux auteurs ayant publié sur l'utilisation de l'approche inductive. L'utilisation de l'enquête par questionnaire comme outil de collecte des données était un moyen d'augmenter les sources de données, bien que les différents auteurs lus, préconisent l'entretien, la revue documentaire et l'observation comme principaux outils à utiliser.

Cet ajout n'a pas permis de proposer à la communauté scientifique l'utilisation de l'enquête par questionnaire comme outil de collecte de données car, les résultats obtenus par le décryptage des informations recueillies, n'ont pas permis des données significatives. Les principales tendances dégagées présentaient des résultats incohérents et inexploitables dans le cadre de cette thèse. Les réticences des personnes interrogées à fournir des informations financières sur leurs revenus et sources de dépenses n'ont pas permis d'obtenir des informations probantes pour l'analyse de l'économie locale. Elles ont été assez explicites sur les informations relatives à la légitimité du système local de gouvernance et à l'identité locale, mais elles ont en général, fait preuve de rétention

d'informations en ce qui concerne leurs revenus ou dépenses mensuelles. Les informations recueillies par ce canal ont corroboré les tendances déjà confirmées par d'autres sources de collecte sur les questions de gouvernance et d'identité mais, elles n'ont pas permis d'approfondir les données à caractère économique. L'utilisation du questionnaire comme outil de collecte n'a donc pas apporté de contributions significatives pouvant inverser ou confirmer les tendances. Il a entrainé une charge de travail et des coûts supplémentaires qui n'ont pas apporté au final, des informations majeures, surtout quantitatives, à la recherche. Le questionnaire, comme outil de collecte, n'est donc pas indispensable à une étude de cas inductive. Les trois outils proposés par les différentes sources (entretiens, observations et revue documentaire) mentionner dans le document, ont permis largement d'appréhender les principales tendances de la commune.

4.3.2 La généralisation des conclusions de l'étude

La seconde limite induite par l'utilisation de la méthode de l'étude de cas inductive est la question de la généralisation des conclusions. Les principales conclusions qui se dégagent de cette étude ne peuvent faire l'objet de généralisations immédiates car il faut tenir compte des spécificités de la commune de Grand-Popo qui ont abouti à ces conclusions. Les principales caractéristiques qui ont permis cette analyse sont :

- la présence d'une forte diaspora active, mobilisée et structurée au sein de l'association Nonvitcha depuis près de 9 décennies;
- les contacts et influences progressifs des partenaires en développement depuis la fin de la grande guerre;
- la disponibilité de la documentation sur ces deux aspects.

Ces caractéristiques de la commune de Grand-Popo ont permis de faire une analyse poussée du phénomène de dépendance au niveau local et d'en tirer les conclusions mais elle ne saurait être généralisable à tous les milieux. On observe ici et là des caractéristiques similaires à certaines communes ou collectivités mais il y en a peu qui présentent simultanément ces caractéristiques : diaspora inscrite dans une trajectoire historique, présence continue de partenaires en développement et disponibilité de la documentation. La question de la dépendance à la diaspora et aux ONG nécessite d'abord

la présence et l'influence majeure de ces deux acteurs clés de l'action territoriale. Il ne peut donc avoir de généralisation sans ces conditions minimales.

D'ailleurs comme le souligne Prevost (2012),

> «… le chercheur dans une étude cas est plus préoccupé par la profondeur de son étude que par l'étendue de son échantillon, la généralisation de ses résultats ne pourra pas se baser sur leur réplication statistique à d'autres échantillons comme le veut la pratique en recherche quantitative. En recherche qualitative on parlera plutôt des leçons tirées de l'étude de cas et de leur transférabilité en tout ou en partie à d'autres cas et sous quelles conditions. » (Prévost :20, 2012).

La question de la généralisation des résultats d'une étude de cas inductive nécessite toujours, au niveau théorique comme souligné, des conditions similaires ou particulières. Il n'est pas ici question d'y procéder comme dans le cas d'une recherche quantitative, mais plutôt tirer les enseignements pour des approches pratiques d'analyse en planification ou de recherche. Le cas de la commune de Grand-Popo ne saurait donc être généralisable sans la réunion de certaines conditions clés. La partie suivante nous permettra de présenter les principaux défis à surmonter pour cela.

4.4 VERS UNE THÉORISATION DES NOUVELLES DÉPENDANCES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL : LES DÉFIS D'UNE FUTURE MODÉLISATION

Eu égard aux différents éléments présentés ci-haut, on peut conclure à l'existence de nouvelles formes de dépendances du développement local méconnues de la communauté scientifique. Ces nouvelles formes de dépendances se manifestent à travers leurs influences sur la gouvernance locale, l'économie locale et l'identité locale. Les nouveaux acteurs de la dépendance sont les ONG internationales et la diaspora locale. Ces acteurs non étatiques interviennent le plus souvent dans les secteurs sociaux et les investissements immobiliers, mais ils ne passent que rarement par des canaux officiels. Ils créent des attentes structurelles au niveau des populations et élus locaux, ce qui les placent dans une position privilégiée dans leurs rapports avec eux.

Ce processus est induit par le jeu des échanges entre les acteurs endogènes et les acteurs exogènes non étatiques, et s'inscrit dans une certaine durabilité, si aucune

intervention subséquente n'est apportée pour insuffler une dynamique de changement. Les éléments d'intervention nécessaires à cette dynamique de changement au niveau local, peuvent être appréhendés à travers le cadre analytique présenté dans cette recherche. Cependant, un modèle dynamique pourra permettre de mettre à la disposition des praticiens et chercheurs en développement régional, un nouvel outil pratique, devant faciliter les analyses et accélérer les prises de décision et interventions. Mais la conception de ce genre de modèle, qui n'est pas l'objet de cette recherche, pose un certain nombre de défis qui seront présentés dans le paragraphe ci-après.

La modélisation en sciences sociales en général, et spécifiquement en développement régional pose de nombreux défis comme mentionnés précédemment. L'objectif de toute politique de décentralisation et de développement local est d'assurer l'autonomie des collectivités concernées, mais la réalité montre plusieurs facteurs de dépendance, surtout dans les collectivités rurales décentralisées de l'Afrique subsaharienne. L'enjeu principal ici est de préciser les défis à surmonter pour aboutir à une simplification de la réalité mentionnée qui lui soit la plus proche possible. Le premier défi est ci-après présenté.

4.4.1 Le choix du type de modèle

Le premier défi que pose la modélisation de la dépendance du développement économique local dans les collectivités rurales d'Afrique subsaharienne est le choix même du type de modèle. Derycke (1992) distingue dix types de modèles régionaux qui vont de modèles purement économiques aux modèles purement sociologiques. Gauthier et *all* (2006) précisent qu'il existe plusieurs types de modèles à savoir les modèles mentaux et les modèles formels. Les modèles mentaux mal définis, incluant des hypothèses peu explicites, sont peu utilisés en sciences sociales et le plus souvent difficiles à communiquer. Les modèles formels quant à eux, regroupent les modèles schématiques, les modèles physiques, les modèles symboliques et les modèles de rôles. Au niveau des modèles symboliques, on trouve les modèles verbaux, les modèles mathématiques et les modèles informatisés. Il est constaté le plus souvent, en sciences économiques, l'utilisation des modèles mathématiques, avec une prise en compte de l'économétrie et

des statistiques pour les questions de validité. En géographie, en sciences environnementales et en sociologie, on utilise le plus souvent des modèles schématiques qui représentent le système réel à l'aide de dessins, de points, de lignes, de courbes ou de graphiques. Tous ces modèles peuvent utiliser Or, le développement régional se trouve au « carrefour » de tous ces domaines scientifiques. Comment donc intégrer les paramètres résultant de ces différentes disciplines sans perdre l'essentiel de la réalité?

Eu égard aux données collectées dans la commune de Grand-Popo, il appert que toute collectivité se situe dans une économie ouverte avec des moyens limités pour appréhender certains paramètres tels que les préférences de la population (habitudes de consommation), les technologies utilisées dans les méthodes de production par les entreprises et leurs systèmes de gestion. Les modèles mathématiques utilisés le plus souvent en économie se font dans une dimension territoriale nationale, impliquant l'appréhension des composantes au niveau des données de certaines composantes au niveau de l'administration centrale. En Afrique subsaharienne, il apparaît que les systèmes statistiques nationaux ont peu d'informations sur les données locales et les systèmes de collecte sont le plus souvent désuets en ce qui concerne les données spécifiques aux milieux ruraux. Les informations recueillies auprès du PNUD sur la mise en œuvre du projet statistique DevInfo dans 26 pays d'Afrique subsaharienne, révèlent que la principale difficulté rencontrée à l'heure actuelle est la disponibilité d'un système de collecte de données fiables en dehors des recensements généraux de l'habitat et de la population effectués de manière périodique. Or, tout modèle économétrique suppose une disponibilité de données pour faire le plus de simulations possibles. Retenir ce genre de modèle, supposerait donc disposer de ressources majeures afin de pouvoir récolter les données le plus rapidement possible dans différentes collectivités ciblées. Il ressort de cette analyse que la meilleure représentation de la dépendance du développement économique local ne peut se faire qu'à partir de modèles schématiques ou de modèles informatisés. La prise en compte du second défi, permettra de préciser lequel de ces deux modèles répondrait aux besoins des praticiens.

4.4.2 Pour un modèle dynamique ou un modèle statique?

Le second défi qui se pose à la modélisation des paramètres de la dépendance du développement économique local dans ces collectivités, est la question du choix d'un modèle statique ou d'un modèle dynamique. Le plus souvent, les modèles statiques sont retenus en sciences sociales dans les processus de modélisation. Cependant, en macroéconomie, la tendance est à l'utilisation de modèles dynamiques informatisés, à l'aide de logiciels tels que SPSS, SASS, ArcView, etc. Mais ces modèles représentent des réalités nationales, et peuvent se faire grâce aux données macroéconomiques disponibles annuellement auprès des ministères des finances des différents pays. Dépendamment des contextes, les variables faisant l'objet de modélisation en développement économique local, peuvent être représentées de manière dynamique ou statique.

> Dans l'univers statique, qui est celui d'une bonne partie des efforts de modélisation, ces variables sont acceptées au départ comme des données. Les modèles à court terme (ou statiques) tentent, en règle générale, d'expliquer le niveau global d'activité d'une région à un moment donné, mesuré en emplois ou en valeur de la production. Quant aux modèles dynamiques, ils visent généralement à expliquer l'évolution des variables telles que le niveau de productivité ou le revenu par habitant, mais ils peuvent aussi porter sur des variables comme le niveau d'investissement, le progrès technologique ou le rythme de création de nouvelles entreprises. (Polèse et Shearmur, 2009 :110)

En ce qui concerne la dépendance du développement économique local, retenir un modèle dynamique supposerait une approche longitudinale, qui permettrait de recueillir à intervalles réguliers les informations sur la collectivité. La seconde méthodologie utilisée dans le cadre des modèles dynamiques, est la collecte multi-sites de données afin d'en retenir toute la validité. Or toute approche de développement économique local est particulière, du fait même de sa définition et ne saurait s'inscrire dans une dimension générale. Certes, on peut retenir des facteurs communs qui soulignent la dépendance du développement local dans ces différentes collectivités, mais comment appréhender la question identitaire qui est intimement liée aux caractéristiques sociales des individus? Comment traduire les effets spatiaux liés à l'environnement en variables générales? Tels

sont les principaux défis qui devront être surmontés dans toute initiative de modélisation de la dépendance du développement économique local dans les collectivités locales.

CONCLUSION GÉNÉRALE
LES NOUVELLES DÉPENDANCES AU-DELÀ DES POLITIQUES TRADITIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

La question de la ruralité en Afrique subsaharienne a été pendant longtemps occultée dans les débats des politiques nationales de développement. Le fait rural a toujours été appréhendé par rapport à sa capacité de fournir des ressources aux centres urbains et à l'économie nationale (Éla, 1987). L'évocation de l'espace rural faisait toujours référence à sa capacité de production de ressources du secteur primaire (Dumont, 1962), et de génération de cultures folklorisés. Cette problématique, qui concerne plus des deux tiers de la population africaine au sud du Sahara, a souffert d'une certaine marginalisation au sein de la communauté scientifique et auprès des praticiens du développement. Le paradigme dominant dans les années 1960-1970, était celui des pôles de croissance où la logique de planification était basé sur le fait que la concentration des infrastructures développantes dans les milieux urbains allait entrainer indubitablement le développement des régions périphériques. Cette approche était complétée par celle de la base exportatrice où l'économie des régions périphériques était concentrée sur la production des matières premières nécessaires au développement du pays.

L'application de ces deux paradigmes scientifiques a débuté dans l'espace africain vers la fin du dix-neuvième siècle marquée par le début de l'aventure coloniale et ses imbrications actuelles. L'objectif de la colonisation était de fournir les ressources nécessaires au bien-être de la puissance colonisatrice et pour ce fait, les structures administratives coloniales et les infrastructures de développement ont été implantées de manière à faciliter le meilleur acheminement possible des matières premières locales vers les ports d'exportation. La concentration de l'administration ne favorisait pas non plus toute initiative de prise en charge autonome au niveau local, ni une réelle indépendance économique des pays d'Afrique subsaharienne. Même au lendemain des indépendances africaines de 1960, les politiques publiques promues s'inscriront dans cette tradition coloniale et entraineront une paupérisation graduelle de bon nombre de ces pays. Les analyses de Fardetto et Cardoso (1979) évoquaient à cette époque une dépendance des

pays du tiers monde envers les pays occidentaux qui représentaient le cœur du système mondial, et préconisaient soit une rupture avec ce système, soit une restructuration des politiques. Cependant, aucun pays de cet espace géographique n'a réellement appliqué les réformes préconisées par les théoriciens de l'école de la dépendance. Les tendances y ont plutôt été contraires. Le point commun entre les approches scientifiques de politiques publiques et les approches alternatives promues est qu'il mettait l'accent sur des systèmes fortement centralisés pour répondre aux besoins de plus en plus importants des collectivités de ces pays.

Pourtant, des études récentes (Igue, 2008) ont montré que les systèmes administratifs et économiques ayant eu cours par le passé dans les structures étatiques précoloniales, étaient majoritairement décentralisées, à cause des systèmes d'alliances entre les différentes collectivités et des difficultés techniques d'alors. La cohésion sociale et le développement économique allaient de pair avec une certaine logique autonomiste d'administration locale, et une prospérité partagée. Cette logique longtemps ancrée dans les cultures locales de bon nombre des collectivités d'Afrique subsaharienne, a longtemps constitué un frein aux politiques publiques centralisatrices. Cette confrontation entre approche ancienne décentralisatrice et approches des pôles de croissance et de la base exportatrice, a entrainé vers la fin des années 1980 des troubles sociopolitiques et des revendications identitaires dans bon nombre des pays de cet espace. Ces revendications ont également été exacerbées par l'application des programmes d'ajustement structurels promus par les institutions de Brettons Wood, et qui ont déstructuré les infrastructures sociales de bon nombre de pays. Le fait rural s'inscrit désormais dans une urgence humanitaire, au vu de l'état de pauvreté et de délabrement sanitaire auxquels bon nombre sont confrontés.

Pour y faire face, les pays africains au sud du Sahara, sous l'impulsion du FMI, de la Banque Mondiale, des Nations Unies, de l'Union Européenne et d'autres institutions multilatérales, optent pour une décentralisation administrative et financière, dotant les collectivités locales déstructurées de nouvelles responsabilités. L'objectif est d'apporter une réponse efficace aux crises sociales, mais aussi de favoriser une plus grande efficacité

dans la logique économique libérale. Les collectivités se doivent d'être innovantes sur le plan économique tout en apportant une réponse structurée aux revendications de leurs citoyens, dans un contexte où l'économie informelle et l'incivisme fiscal prédominent. Ce nouveau paradigme s'inscrit dans la logique des *terra incognita* où les États et les collectivités ne possèdent pas forcément les compétences ni les moyens pour y faire face. Les institutions locales responsabilisées ont de plus en plus de mal à s'adapter aux nouvelles donnes. Les faits démontrent que :

> …même s'il est maintenant accepté que les institutions et cultures locales jouent un rôle important pour générer les conditions propices à l'innovation et au développement, il est presque impossible de cerner les éléments précis qui auraient un effet stimulant. Au contraire, tout porte à croire qu'il existe une multitude de combinaisons institutionnelles et culturelles possibles qui mèneraient à la croissance, mais chaque combinaison ne serait pas nécessairement appropriée à chaque région. (Polèse et Shearmur, 2009 :133)

C'est cette difficulté à trouver la meilleure combinaison possible qui illustre la situation des collectivités rurales nouvellement décentralisées de bon nombre de pays subsahariens africains. Face aux difficultés mentionnées, et héritières d'une logique institutionnelle centenaire centralisatrice, elles préfèrent avoir recours à bon nombre d'acteurs exogènes non étatiques pour des pistes de solutions. Ces derniers, formés par les organisations non gouvernementales internationales, les organisations multilatérales, la diaspora locale expatriée, les collectivités décentralisées des pays du nord et le secteur privé extérieur, ont développé de nouvelles formes de dépendances avec ces collectivités. Dans ces relations d'acteurs, la logique partenariale qui aurait dû être promue, a plutôt fait face à des logiques de dépendances des structures endogènes envers ces structures exogènes. Les quatre principaux concepts au cœur du développement économique local sont affectés par ces nouvelles formes d'échanges entre les acteurs. Que soit la gouvernance locale, l'économie locale, l'identité locale ou l'environnement local, les influences de ces acteurs entrainent une dénaturation de la logique autonomiste du développement local.

Leurs influences affectent directement, et ce, de manière négative le plus souvent, la question de légitimité au niveau de la gouvernance locale, la question de diversification de l'économie locale, la question de viabilité de l'environnement local et la mobilisation sociale à travers l'identité locale. Quelle que soit la composante affectée par les influences des acteurs exogènes, le processus du développement économique local s'en trouve affecté. Les quatre concepts évoqués étant en interaction étroite au niveau local dans tout processus de développement économique local, le déséquilibre de l'un provoque le déséquilibre de tout le système. Cependant, ce déséquilibre dû aux logiques d'actions entre les acteurs endogènes et les acteurs exogènes non étatiques, devient une dépendance quand il s'inscrit dans une certaine durabilité à moyen ou long terme.

Le cas illustratif de la Commune de Grand-Popo en République du Bénin a révélé trois formes réelles de dépendances. Ces dépendances ont été constatées au niveau de :

- la gouvernance locale où l'influence de la diaspora locale a été forte dans le choix du premier élu de la collectivité c'est-à-dire le maire (Métodjo, 2008), entrainant une crise de légitimité entre ce dernier et ces *co-élus*, et d'autre part avec la population locale en attente de la réalisation des promesses de bien-être économique et social;
- l'économie locale où en l'absence d'initiative institutionnelle pratique de diversification des activités économiques et de rétention des flux économiques, le secteur privé exogène et certaines organisations non gouvernementales internationales se sont investis dans le développement de l'industrie touristique et la culture maraîchère, sans aucune forme de régulation par rapport au milieu physique local, ni de protection des consommateurs et producteurs locaux;
- l'environnement local où les initiatives de viabilisation du milieu et de maintien de la durabilité de l'écosystème sont prioritairement développées et soutenues par les organisations non gouvernementales internationales, la coopération décentralisée et les organisations multilatérales onusiennes, sans véritable ancrage local.

Ces différentes formes de dépendances inscrites dans la durabilité, au vu des informations collectées, ont confirmé la présence de ces nouvelles formes de dépendances au niveau du développement économique local dans les collectivités rurales en Afrique subsaharienne. Les acteurs locaux se sont majoritairement désengagés du processus collectif de développement et comptent sur ces acteurs exogènes pour relever les défis qui sont les leurs. On y remarque une certaine mobilisation, mais une mobilisation orientée vers d'autres projets que le développement du territoire. Les éléments explicatifs de cette situation, relevés à travers une lecture historique du processus de développement de la collectivité, ont révélé que cette dépendance s'est graduellement installée et ancrée dans la culture organisationnelle locale, à partir de la succession des interventions réalisées par les acteurs exogènes depuis la fin du dix-neuvième siècle. Les échanges avec la puissance coloniale française, les actions sociales et religieuses des missionnaires catholiques et évangéliques, les interventions de la diaspora locale regroupée au sein de l'Association Nonvitcha, les appuis exogènes en déphasage avec les réalités locales des organisations onusiennes et des organisations non gouvernementales depuis le milieu des années 1970 constituent les principales sources de ce processus qui a entrainé la dépendance de la collectivité.

L'appréhension de ces éléments à partir de l'approche inductive retenue dans le cadre de cette recherche, a permis de mettre en exergue un cadre d'analyse novateur pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de développement au niveau régional, et aussi des éléments importants pour une théorisation et une modélisation de la dépendance du développement économique local. Cependant, ces différents apports ne pourront faire l'objet de généralisation et de génération théorique que s'ils sont testés et confirmés dans d'autres collectivités locales en restructuration. Ce processus nécessitera la mobilisation d'un certain nombre de ressources afin de pouvoir y répondre efficacement. Le respect des normes éthiques et des traditions locales demeure important pour les interactions dans les milieux ruraux africains, afin de pouvoir accéder à des données fiables et utiles.

ANNEXES

Annexe 1 : Courrier de demande d'autorisation envoyée à la Mairie de Grand-Popo

Grand-Popo le 24 mai 2007

À
Monsieur Eugène Kpadé
Maire de la Commune de Grand-Popo
République du Bénin

Objet : Autorisation de collecte de données

Excellence Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la réalisation d'une thèse de doctorat en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski (Canada), nous sommes amenés à collecter des données traitant du développement économique local (DEL) dans les collectivités rurales décentralisées d'Afrique subsaharienne. L'objectif visé à travers cette recherche est la modélisation des enjeux majeurs limitant le DEL, afin d'y apporter quelques approches théoriques et pratiques de solutions. Sans prétention aucune, notre démarche vise à enrichir la réflexion sur cette problématique fondamentale à nos collectivités. Aussi, notre choix s'est porté sur la commune de Grand-Popo, comme milieu d'analyse empirique de notre recherche.

Ce choix est justifié non seulement par son caractère rural, mais aussi à cause du foisonnement des initiatives locales qu'on y observe depuis un certain temps. De plus, les nombreux témoignages que nous avons reçus lors de nos contacts préliminaires, sur votre sens poussé de professionnalisme et de rigueur, ont accentué notre motivation. Fort de tout cela, nous sollicitons de votre bienveillance, l'autorisation de collecter les données qui nous semblent fondamentales auprès de vos collaborateurs et administrés. La grille descriptive jointe à ce courrier est destinée à vous apporter des éclaircissements complémentaires.

Nous vous serions également gré de bien vouloir nous accorder une interview qui nous permettra d'améliorer la qualité des informations visées. La période visée pour la collecte va du 1er au 30 juin 2007.

Espérant une réponse positive de votre part, nous vous prions d'accepter, votre Excellence, l'expression de nos profonds respects.

Kpati Aguey
Ph.D Candidate
Université du Québec à Rimouski
Kpati.aguey@uqar.qc.ca
Tél. : (228) 270-77-91 / (228) 992-84-05

Annexe 2: Lettre d'autorisation de collecte de données

RÉPUBLIQUE DU BENIN
==========
DEPARTEMENT DU MONO
==========
COMMUNE DE GRAND-POPO
.....

N° 94/156 /C-GP/SG-BAG

AUTORISATION

Nous, **Monsieur Anani Fanou Hounkponou** , 2ème Adjoint au Maire de Grand-Popo assumant l'intérim du Maire, autorisons Monsieur **Kpati Aguey, étudiant à l'Université du Québec à Rimouski (Canada), à collecter des données traitant du Développement Economique Local dans notre Commune, Grand-Popo.**

A cet effet, nous demandons à toute personne : Chef d'Arrondissement, Chef de Village ou Chef de Quartier et administrés de faciliter la collecte desdites données à l'intéressé.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Grand-Popo, le 03 juin 2007

Pr. Le Maire et Pi
Le 2ème Adjoint

Anani F. HOUNKPONOU

Annexe 3: Liste des membres du Conseil Municipal

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L' INTERIEUR , DE LA SECURITE ET DE LA DECENTRALISATION

DEPARTEMENT DU MONO

COMMUNE DE GRAND-POPO

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT	
			Portable	fixe
01	Eugène Codjo KPADE	Maire		22 43 01 03
02	Félix GBADHOVI	Premier Adjoint	90 93 22 24	
03	Anani Fanou HOUNKPONOU	Deuxième Adjoint	95 45 37 81	
04	Kangny DOVI	Conseiller à Agoué	90 01 86 56 95 15 54 59	
05	Michel Dossou ABALO	Chef d'Arrondissement de Sazué	90 04 48 52 97 17 18 08	22 43 04 52 22 41 14 49
06	Achille Joseph DOSSA	Chef d'Arrondissement de Grand-Popo	90 02 97 82 95 56 98 69	22 43 01 42
07	Mathias C. ATAKPA	Chef d'Arrondissement d'Agoué	95 45 38 47	
08	Pierre Comlanvi Hessou	Chef d'Arrondissement d'Avlo	90 91 67 31 95 81 88 59	
09	Anani HLONDJI	Chef d'Arrondissement de Gbéhoué	95 57 97 26	
10	Eugène Bessou AGONVI	Chef d'Arrondissement d'Adjaha	95 86 87 15	
11	Pierre HOUNKANLIN	Chef d'Arrondissement de Djanglanmè	95 45 84 90	

Annexe 4: Fiche d'identification des activités économiques

Fiche d'identification des activités économiques

Code de l'enquêteur_____

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise (entrepreneur) :_____

Localisation exacte :_____

Occupation de locaux (terrains) : Oui □ Non □

Propriétaire ou locataire des locaux : Propriétaire □ Locataire □

Loyer à payer : Oui □ Non □ N/A □

Si oui, combien ? _____ FCFA

Nombre d'employé(e)s ? 1-10 □ 11-50 □ 51 et plus □

Chiffre d'affaires : hebdomadaire_____ mensuel_____ annuel_____

Type d'entreprise		**Domaine d'activité**	
Micro activité informelle (non enregistrée)	□	Commerce	□
Micro entreprise	□	Transformation	□
Petite entreprise	□	Production	□
		Transport	□
		Services	□
		Autres (précisez)	□

Secteur

Agriculture	□	Mines	□	Social	□
Pêche	□	Commerce	□	Santé	□
Élevage	□	onction publique	□	Éducation	□
Tourisme	□				

Membre d'un regroupement professionnel_____

Nom du regroupement _____
Informations complémentaires :

Annexe 5: Guide d'entretiens

PARTIE 1: GUIDE D'ENTRETIEN À L'INTENTION DES ÉLUS LOCAUX

Présentation et mise en contexte

1. Bonjour Monsieur….Je suis… (et agis au nom de) Kpati AGUEY, candidat au doctorat à l'Université du Québec à Rimouski.
2. Vous êtes le …., nous sommes aujourd'hui le …., il est ….. Nous allons réaliser cette entrevue pour parler un peu des questions de développement liées à la Commune de Grand-Popo. Cette entrevue est strictement destinée à des activités de recherche dans le cadre de mes études doctorales. On abordera les questions d'administration de la commune et ses perspectives d'avenir.

Gouvernance (légitimité – participation)

3. Depuis combien de temps êtes-vous en poste à la Mairie de Grand-Popo ?
4. Vous êtes élus par la population ou bien vous avez été nommés ?
5. Vous êtes donc un élu de l'arrondissement de … ?
6. Vous siégez au Conseil Communal (CC) ?
7. Vous faites combien de réunions de conseil durant l'année ?
8. Est-ce que les sessions sont publiques ou réservées aux membres du conseil ?
9. Le citoyen a-t-il le droit de poser des questions au cours de la session ?
10. Est-ce que tous les membres de la session, tous les membres du Conseil Communal ont le même droit de vote ? Il n'y a pas de prépondérance de la voix du président du conseil par exemple ?
11. Est-ce que vous avez une idée du niveau de scolarisation des membres du Conseil Communal, de leur compétence ?
12. Tous les membres du Conseil Communal sont donc alphabétisés ?
13. Les débats se déroulent en français ou dans une des langues locales ?
14. Vous ne donnez pas la priorité aux langues locales comme le Xwla, le Xwéda ?
15. À quand la prochaine session du Conseil Communal ?

Économie locale (diversification – autonomie)

16. Nous allons maintenant aborder un peu les problèmes que vous rencontrez dans l'administration de cette commune. Nous savons que Grand-Popo a été frappé par le passé par une forte érosion côtière qui a un peu déstructuré la vie socioéconomique dans la région. Pouvez-vous nous parler des problèmes majeurs que vous rencontrez aujourd'hui dans l'exercice de vos fonctions ?
17. Arrivez-vous à prélever des taxes et des impôts ?
18. Est-ce que au niveau de la population vous arrivez à prélever des impôts ?
19. D'après vous, quelles sont les causes de cet incivisme?
20. Au Bénin, Grand-Popo est la 2ème commune productrice d'oignons. Est-ce que vous arrivez à percevoir des taxes au niveau des maraîchers ?
21. (à poser si la réponse à la question 20 est négative) Si vous n'arrivez pas à percevoir des taxes au niveau des autres opérateurs économiques comme vous le dites, que les exploitants de sable de la carrière contribuent à 30% au budget communal, comment arrivez-vous à recouvrer le reste de vos dépenses ? Où est-ce que vous trouvez les fonds pour compenser ce manque à gagner ?
22. 30% de vos recettes proviennent de la carrière, et le reste c'est-à-dire les 70% , d'où est-ce que ça provient ?
23. Vous n'avez donc pas de subvention de l'État, des partenaires en développement ?
24. Est-ce que vous avez des partenaires en développement, des ONG qui vous financent ?
25. Quelle est la contrepartie que vous offrez à ces partenaires en développement ou bien ce sont des dons sans contrepartie?
26. Si je comprends bien, vous compensez l'absence de l'État par des dons des partenaires en développement ?
27. Autrefois Grand-Popo était un grand centre commercial, la pêche maritime y était florissante. Aujourd'hui avec tous les problèmes que vous rencontrez, quelles sont les opportunités économiques qui pourront permettre à Grand-Popo de retrouver son essor d'antan ?

28. Le Gouvernement parle de la possibilité de construire un port de pêche dans la région. Vous êtes en compétition avec Ouidah pour la construction de ce port. Pensez-vous que vous allez pouvoir jouir de cette opportunité ?

29. Si ce projet avec l'État échoue, est-ce que vous pensez trouver des opérateurs économiques internationaux qui accepteraient d'investir à Grand-Popo dans ce projet majeur pour stimuler un réel développement économique ?

30. Est-ce que les ressortissants de la commune y investissent?

Identité locale (mobilisation – valorisation)

31. Nous allons aborder les questions d'identité locale avec votre perception des réalités de Nonvitcha. Il y a certains natifs la région qui se reconnaissent plus dans une association comme Nonvitcha que citoyens de la commune et, qui acceptent de contribuer au budget de fonctionnement de Nonvitcha que de payer leurs taxes. Qu'en pensez-vous ?

32. Quelles sont vos relations avec les autorités traditionnelles ?

33. Comment procédez-vous pour renforcer ces relations sachant que la commune de Grand-Popo est en territoire béninois, et le Chef des xwla Meto Ahoussan en territoire togolais?

34. La commune aussi participe à l'organisation de Nonvitcha ?

35. Dans votre document d'orientation stratégique, le plan de développement économique et social, vous avez également évoqué l'aspect du tourisme lié à la culture. Est-ce qu'il y a beaucoup de touristes qui arrivent à GP ?

36. Est-ce que vous ne pensez pas développer ce secteur avec l'appui d'un opérateur économique par exemple ?

37. Pour terminer, pouvez-vous nous dire le montant du budget communal ?

38. Dans ce budget, est-ce que tous les frais sont couverts ? Quels sont les services que vous offrez à la population ? Est-ce que vous arrivez à avoir toutes les sources de financement prévues dans le budget pour réaliser vos projets, l'exécuter ?

39. Actuellement quels sont les services offerts par la commune aux citoyens ?

40. Nous sommes arrivés au terme de notre entretien ; je vous remercie de nous avoir reçus. Excellente journée.

PARTIE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN À L'INTENTION DES ENTREPRENEURS LOCAUX

Présentation et mise en contexte

1. Bonjour Monsieur….Je suis… (et agis au nom de) Kpati AGUEY, candidat au doctorat à l'Université du Québec à Rimouski.

2. Vous êtes le …., nous sommes aujourd'hui le …., il est ….. Nous allons réaliser cette entrevue pour parler un peu des questions de développement liées à la Commune de Grand-Popo. Cette entrevue est strictement destinée à des activités de recherche dans le cadre de mes études doctorales. On abordera les questions liées à l'économie locale de la commune et ses perspectives d'avenir.

Économie locale (diversification)

3. Présentez-vous et parlez-nous de ce que vous faîtes comme activité économique.
4. Comment arrivez-vous à écouler vos produits?
5. Depuis combien d'années êtes-vous dans ce domaine?
6. Quels sont les principaux intrants que vous utilisez?
7. L'économie de la commune de Grand-Popo est essentiellement basée sur l'agriculture. Pourtant on apprend que les propriétaires sont en train de vendre les terrains sur lesquels les gens cultivent, les jardiniers particulièrement. Que savez-vous de cela?
8. La vente de ces terrains entrainera une baisse de la production et moins de ressources pour la commune. Que peut-on faire?
9. La main d'œuvre locale, essentiellement jeune, préfère l'exode vers d'autres villes. D'après vous, qu'est-ce qui pousse les jeunes à partir?
10. Est-ce que c'est dû au fait qu'il n'y a pas des programmes de prise en charge, de développement dans la zone? Selon vous, quel sera le programme de développement pour que Grand-Popo puisse retrouver sa prospérité d'antan et retenir les jeunes?
11. Est-ce que vous ne croyez pas que l'inexistence des initiatives locales de développement provoque aussi ces ventes de terrain et l'exode des jeunes?
12. Grand-Popo est la seconde commune productrice d'oignons au Bénin. Quel est le revenu annuel moyen de la culture d'un hectare d'oignons ?
13. Que doit faire la mairie pour soutenir cette activité?

14. Si nous prenons une ville comme Kaye au Mali, l'investissement que les ressortissants de Kaye font dans leur ville natale est plus important que l'aide au développement que la France fait pour tout l'État malien. Est-ce que vous, étant conscient de ce problème, vous n'avez pas la possibilité de mobiliser vos frères qui sont à l'étranger pour qu'ils viennent investir dans le milieu ?
15. En vous écoutant parler, en vous entendant vous exprimer, nous remarquons que vous êtes au fait de beaucoup de problèmes, vous maîtrisez les vrais problèmes du milieu. Est-ce que vous pouvez nous parler de votre cursus, de vos études et ce pourquoi vous avez décidé de retourner aux activités agricoles ?
16. Je voudrais poser une question par rapport aux chefs d'arrondissement et à la coordination qui se fait dans ce milieu. Normalement pour un plan de développement, le Conseil municipal, les élus doivent informer la population. Les gens doivent proposer des initiatives. Est-ce que ça se fait dans le milieu ici ?
17. Quelle aide vous procurent-ils pour vous appuyer ?
18. Avez-vous une association qui défende les intérêts économiques de votre métier?
19. Comment vous-appuie-t-elle?
20. Comment participe-t-elle au développement du milieu?
21. Est-ce que la mairie perçoit des taxes dans votre secteur économique?
22. Concernant les taxes, comment sont-elles perçues?
23. Face aux problèmes de votre secteur, est-ce que vous avez effectué des démarches vers la mairie pour les résoudre?
24. Je vous remercie.

PARTIE 3 : GUIDE D'ENTREVUE À L'INTENTION DES FONCTIONNAIRES

Présentation et mise en contexte

1. Bonjour Monsieur….Je suis… (et agis au nom de) Kpati AGUEY, candidat au doctorat à l'Université du Québec à Rimouski.
2. Vous êtes le …., nous sommes aujourd'hui le …., il est ….. Nous allons réaliser cette entrevue pour parler un peu des questions de développement liées à la Commune de Grand-Popo. Cette entrevue est strictement destinée à des activités de recherche dans le cadre de mes études doctorales. On abordera les questions liées à l'appui technique que vous donnez au développement de la commune et ses perspectives d'avenir.

Promotion du développement local et appui à la gouvernance

1. Parlez-nous de votre fonction et ce que vous faîtes à la mairie de Grand-Popo.
2. Quelles sont les grandes difficultés que vous rencontrez et comment arrivez-vous à les surmonter?
3. Quelles sont vos relations avec les élus et comment arrivez-vous à concilier leurs objectifs politiques et vos défis techniques?
4. Est-ce que votre service dépend des ministères publics ou de la municipalité d'ici ?
5. Vous êtes dans une commune très précaire ou même le pain quotidien pour certains est un luxe. Nous avons sillonné un peu les différents villages, de Djanglamey jusqu'à Avlo et nous avons constaté que les gens sont dans une extrême pauvreté par manque d'organisation. On dirait que l'État s'est désengagé depuis longtemps de ce milieu. Vous héritez d'un environnement difficile à la suite de la décentralisation et il y a un opérateur économique qui nous proposait la fois passée de suggérer à la commune de réorganiser le secteur productif. Suite à celà , il serait plus facile de prélever des taxes. Tant que la commune n'investit pas, elle ne peut rien réclamer en retour; qu'est-ce que vous trouvez à dire par rapport à cela ?
6. En évoquant les différents secteurs productifs de la Commune, parlez-nous des efforts de la commune pour les promouvoir?
7. Comment s'y organise le prélèvement des taxes municipales?

8. Une des principales causes mentionnées pour justifier la faiblesse des ressources municipales est l'incivisme des populations. Est-ce que quelque chose est fait au niveau de la commune pour y remédier ?

9. Là nous allons revenir à la question de la gestion communale elle-même. Les différentes informations que nous avons eu nous ont laissé présupposer, cela peut être faux, qu'au sein des services communaux, il y a un malaise, quelque chose qui n'irait pas très bien. Certains sont allés jusqu'à nous dire que l'exécutif ou bien la mairie a une certaine autocratie et à ce niveau, que la démocratie n'est pas le fort du premier responsable de la mairie. Vous en tant que employé, comment vous vivez ça ?

10. Est-ce que vous disposez des conditions techniques et matérielles pour exercer votre fonction ?

11. En tant qu'agent technique de la commune, quels sont vos souhaits pour l'amélioration du cadre de vie et des outils du personnel avec qui vous travaillez pour la bonne marche de cette commune ?

12. Parlez-nous de votre connaissance du plan de développement communal.

13. Les populations, peut être par manque d'information ou peut être par rapport au niveau scolaire plus ou moins faible, ne semblent pas très au courant de l'existence d'un tel document. Qu'est-ce que la mairie a eu à faire pour vulgariser ce document? Que compte-elle faire pour informer un peu plus ses citoyens?

14. Pour vous faire certaines suggestions, est-ce que vous avez déjà entendu parler de la gestion participative de Porto Allegre (Brésil) par exemple pour l'élaboration du budget communal ?

15. Pensez-vous que cette méthode pourrait être appliquée à Grand-Popo?

16. Pensez-vous rester longtemps à Grand-Popo?

17. Je vous remercie.

Annexe 6: Questionnaire de collecte des données primaires

Enquête sur le développement économique local dans la commune de Grand-Popo

Identification de l'enquêteur

Code_____

__

Date_____

Durée : de_____ à_____

Identification du répondant

Nom_____

____

Sexe_____

____

Age_____

Situation matrimoniale :

Célibataire ☐ Marié ☐

Veuf(ve) ☐ Divorcé☐

Autre ☐

Nombre d'enfants_____

Nombre de personnes à charge_____

Quartier /Village_____

Arrondissement_____

Niveau de scolarisation _____

Si non, causes de non scolarisation

TOUTES LES INFORMATIONS QUI SERONT COLLECTÉES DANS LE CADRE DE CETTE ENQUÊTE GARDERONT UN CARACTÈRE STRICTEMENT CONFIDENTIEL

COMMENTAIRE GÉNÉRAL DE L'ENQUÊTEUR

Conditions d'habitat			
H0 Mode d'occupation 1=Propriétaire avec titre foncier 2=Propriétaire sans titre foncier 3=Location personnelle 4=Logé par l'employeur 5=Logé gratuitement par ami, parent si 1 ou 2, répondez directement à 10	☐ ☐	**H5 Principal mode d'éclairage** 1=Électricités 2=Gaz 3=Pétrole 4= Autres **H6 Principal mode d'approvisionnement en eau** 1=Robinets intérieurs 2=Robinet extérieur 3=Borne fontaine publique 4= Borne fontaine privée 5=Source aménagée, forage 6=Puits ou sources non aménagées 7=Fleuve, lagune, marigot 8= Autre	☐ ☐
H1 Type de structure 1=Maison isolée 2=Maison à plusieurs logements 3=Villa moderne 4=Immeuble à appartements 5=Concession	☐	**H7 Principale source d'énergie pour la cuisine** 1=Bois, charbons, sciures, copeaux 2=Pétrole 3=Gaz 4= Électricités 5=Autres	☐
H2 Principaux matériaux des murs 1=Béton, parpaings, briques cuites 2=Pierres taillées 3=Planches, bois 4=Terres, briques non cuites 5=Nattes, feuilles, claies ou paille 6= Pisé 7=Autres	☐	**H8 Type d'aisance** 1=Intérieur, privé avec chasse 2=Extérieur, privé avec chasse 3=Commun à plusieurs ménages avec chasse 4=Commun à plusieurs ménages sans chasse 5= Latrine privée 6=Latrine communautaire 7=Autre	☐
H3 Principaux matériaux du toit 1=Bétons 2=Tuiles ou tôles 3=Pailles 4= Feuilles, nattes 5=Autres	☐	**H9 Nombre de pièces**	
H4 Principaux matériaux du sol 1=Granit, marbre, carreaux 2=Ciments		**H10 Montant estimatif du loyer** **H11 Valeur en cas de vente**	

3=Bois 4= Terre 5=Autres			

Engagement démocratique local

Avez-vous participé aux dernières élections locales ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Est-ce que votre candidat a été retenu ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Allez-vous participer aux prochaines ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Comment avez-vous apprécié les résultats ?

Très- Satisfait ☐

Satisfait ☐ Moyennement Satisfait ☐

Peu Satisfait ☐

Pas du tout Satisfait ☐

Savez-vous si vos élus se réunissent périodiquement ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Les sessions communales sont publiques. Y participez-vous ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Pourquoi ?

La commune de Grand-Popo a élaboré un plan de développement économique et social. Êtes-vous au courant ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Avez-vous participé à son élaboration ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Comment ?

Comment trouvez-vous ce plan ?

Appréciation des services communaux

En cas de naissance, faites-vous une déclaration à la mairie ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

En cas de décès, faites-vous une déclaration à la mairie ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Est-ce que vous vous êtes marié(e) à la mairie ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

En cas de vente/achat de parcelles (immeubles bâtis ou non),

faites-vous une déclaration à la mairie ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Êtes-vous satisfait des services offerts par votre municipalité ?

Très- Satisfait ☐

Satisfait ☐

Moyennement Satisfait ☐

Peu Satisfait ☐

Pas du tout Satisfait ☐

Utilisez-vous ces services ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐ Pourquoi ?	Que pensez-vous de la qualité du service offert par la municipalité ?

Êtes-vous prêt à exhorter d'autres citoyens à utiliser les services de la commune ?

Trouvez-vous les frais de service abordables ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Pourquoi ?

Payez-vous vos impôts ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Pourquoi ?

Engagement envers le milieu

Pensez-vous que Grand-Popo pourra retrouver sa prospérité d'antan ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Quelle contribution êtes-vous prêt à y apporter ?

- ☐ Matériel_____
- ☐ Financier_____
- ☐ Physique_____
- ☐ Support moral_____
- ☐ Spirituel/religieux_____

Appartenez-vous à un regroupement (association, groupe religieux etc…) ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Pourquoi ?

_____

_____

_____

_____

Quelles sont les activités que vous menez dans le regroupement ?

_____

_____

_____

Y participez-vous régulièrement ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Pourquoi ?

Y contribuez-vous (si possible préciser les montants mensuels)? _____

Quels rôles ces regroupements jouent dans le devenir de Grand-Popo ?

_____

_____

_____

_____

Depuis combien de temps êtes-vous dans le village/quartier ?_____

Y êtes-vous natif ? Oui ☐ Non ☐

Pendant combien de temps pensez-vous y demeurer encore ?

Moins de 5 ans ☐5 à 10 ans☐ 10 ans et plus☐

Y va-t-il eu beaucoup de départs au cours des dernières années ? Oui ☐ Non ☐

Pourquoi ?_____

_____

_____

_____

_____

Que pensez-vous des jeunes qui quittent le village et vont vivre à l'extérieur :

grands centres urbains ?_____

_____

_____

autres pays africains ?_____

_____

_____

Europe/Amérique ?_____

_____

_____

Autres pays ?_____

_____

Pensez-vous partir aussi ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Pourquoi ?_____

_____

_____

_____

_____

Où irez-vous ?

- ☐ Autre ville béninoise
- ☐ Autre ville africaine
- ☐ Europe
- ☐ Amérique
- ☐ Autres pays

Modes de production

1. Que faîtes-vous comme emploi ?_____
2. Qu'est-ce que vous utilisez comme matériels et outils ?_____

   _____

   _____

   _____

   _____
3. Où les achetez-vous ?

   - ☐ Dans le village/quartier
   - ☐ Dans un village voisin de la commune
   - ☐ A l'extérieur de la commune
   - ☐ Dans le même département
   - ☐ Dans un pays voisin
   - ☐ Autre
4. Pourquoi n'achetez-vous pas ces produits dans la commune ?_____

   _____

   _____

   _____

_____

_____

5. Combien environ dé pensez-vous pour ces achats mensuellement?

   _____

6. Combien avez-vous dépensé pour vos articles la semaine dernière ?_____
7. Combien avez-vous dépensé pour vos articles au cours du mois dernier?

   _____

8. Combien d'articles avez-vous dépensé au cours de la dernière année ?_____
9. Combien avez-vous vendu d'articles au cours de la dernière semaine ?_____
10. Combien avez-vous vendu d'articles au cours du dernier mois ?_____
11. Combien avez-vous vendu d'articles au cours de la dernière année ?_____
12. Avez-vous des employés /apprentis qui vous aident ?

    Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

13. Comment vous aident-ils ?_____

    _____

_____

14. Qui sont vos principaux clients ?

☐ Élèves, étudiants, apprentis

☐ Résidents du milieu

☐ Autres personnes venant de l'extérieur

☐ Fonctionnaires et employés d'organismes

☐ Commerçants locaux

15. Au cours de la dernière semaine, avez-vous effectué une ou plusieurs activités pour le développement du milieu ?

    Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

16. Lesquels ?_____

    _____

    _____

    _____

17. Combien d'heures y avez-vous consacré par mois ?

☐ 1 à 2 heures ☐ 4 à 8 heures

☐ 2 à 4 heures ☐ Plus de 8 heures

18. Si non, pourquoi?

_____
_____
_____
_____
_____
_____

19. Votre travail suffit-il à couvrir vos charges ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

20. Si non avez-vous d'autres sources de revenus ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

21. Lesquels ?

☐ Activités secondaires
☐ Dons et subventions de résidents
☐ Parents, amis ou proches résidents dans la localité
☐ Aides d'ONG et autres
☐ Emprunts bancaires/caisses de crédits
☐ Dons et subventions de l'extérieur
☐ Parents, amis ou proches vivant à l'extérieur
☐ Autres revenus, précisez

22. A combien estimez-vous vos dépenses mensuelles? _____

23. A combien estimez-vous vos revenus mensuels ?_____

24. Quels sont les principaux besoins comblés ?

- ☐ Nourriture
- ☐ Vêtements
- ☐ Santé
- ☐ Logement
- ☐ Éducation
- ☐ Communication
- ☐ Loisirs
- ☐ Dons, legs
- ☐ Autres, précisez

23. Où vous procurez-vous les ingrédients nécessaires à la préparation de vos repas ?

- ☐ Dans le village/quartier
- ☐ Dans un village voisin de la commune
- ☐ A l'extérieur de la commune
- ☐ Dans le même département
- ☐ Dans un pays voisin
- ☐ Autres pays, à préciser_____

24. Et vos autres produits ?

Vêtements :

- ☐ Dans le village/quartier
- ☐ Dans un village voisin de la commune
- ☐ A l'extérieur de la commune
- ☐ Dans le même département
- ☐ Dans un pays voisin
- ☐ Autres pays, à préciser_____

Médicaments

- ☐ Dans le village/quartier
- ☐ Dans un village voisin de la commune

☐ A l'extérieur de la commune

☐ Dans le même département

☐ Dans un pays voisin

☐ Autres pays, à préciser_____

Autres besoins _____

_____

☐ Dans le village/quartier

☐ Dans un village voisin de la commune

☐ A l'extérieur de la commune

☐ Dans le même département

☐ Dans un pays voisin

☐ Autres pays, à préciser_____

25. Combien avez-vous consacré à vos besoins :

☐ Au cours du mois passé ?_____

☐ Lors des 6 derniers mois ?_____

☐ Au cours de l'année passée ?_____

26. Pensez-vous augmenter vos revenus dans le futur ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

27. Comment ?

_____

_____

_____

_____

28. A combien ?_____

29. Faîtes-vous des emprunts ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

30. Où ?

☐ Usurier
☐ Banque
☐ Caisse locale
☐ Tontine
☐ Institution de microfinance
☐ État
☐ Autres

Perspectives futures

1. Quelle est votre langue maternelle ?

☐ XML
☐ Édéa
☐ Gin, Mina
☐ Oustachi
☐ Kota fon
☐ Peuhl
☐ Fon

2. Pratiquez-vous les rites coutumiers ? Oui ☐ Non ☐ N/A ☐
3. Pourquoi ?_____
_____
_____
_____
4. Quelle religion pratiquez-vous ?

☐ Religions chrétiennes
☐ Islam
☐ Religions traditionnelles
☐ Autres ; à préciser

5. Trouvez-vous que votre chef de clan a une bonne maîtrise des valeurs du milieu ?

_____
_____
_____
_____

6. Est-il respecté dans le milieu ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

7. Pourquoi ?_____
_____

_____

_____

8. Quelles sont les initiatives de développement qu'il entreprend pour le milieu ?

_____

_____

_____

_____

9. Êtes-vous prêt à le soutenir financièrement ?

Oui ☐ Non ☐ N/A ☐

Pourquoi ?_____

_____

_____

_____

10. Où pensez-vous que l'on puisse trouver le financement ?

☐ Initiatives locales

☐ Commune

☐ État

☐ Partenaires externes

☐ Autres, précisez

11. Quelle pourra être votre contribution ?

_____

_____

_____

12. Comment percevez-vous l'avenir de la région ?

_____

_____

_____

_____

13. Quel rôle les autorités publiques doivent-elles jouer pour l'atteinte de cet idéal ?

_____

_____

_____

_____

14. Commentaire final.

_____

_____

_____

_____

_____

Annexe 7: Reportages vidéo de la Commune de Grand-Popo : quelques atouts touristiques

- Cérémonie de pose de la première pierre de la construction du centre hospitalier de Grand-Popo financé par l'Association Solidarité Normandie-Bénin (ORTB) : reportage vidéo de 8 mn : http://www.youtube.com/watch?v=UHq7tW2ujhk

- Grand-Popo, Le rêve, reportage- vidéo de 13 mn de l'ORTB : http://www.youtube.com/watch?v=4RbOx-AdKdg

- Célébration Mangbetu : reportage –vidéo de 4mn 20s : http://www.youtube.com/watch?v=UJrjA6fxKps&feature=related

BIBLIOGRAPHIE

ACDI.2010. « Gouvernance ». dans *Les grands défis de développement*. En ligne. «http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-111883426-HX4». Consulté le 26 décembre 2010.

AFRICITES 2006. « Déclaration finale du sommet Aridités 2006 » dans *Africités*. En ligne. « http://www.africites.org ». Consulté le 28 août 2006.

AGBOBLI Kodjo Edo.1982. *Géographie et structures économiques de l'Afrique*. Lomé : Les Nouvelles Éditions Africaines. 302 p.

ALBAGLI Claude, MAYOUKOU Célestin, THUILLIER Jean-Pierre et TORQUEBIEAU Emmanuel.2003. *Gouvernance du développement local*. Paris : Éditions L'Harmattan. 244p.

ALLEMAND Sylvain. 2000. « La gouvernance. Le pouvoir partagé ». Dans Sciences humaines, *La parenté en question*, numéro101, pp. 12-18.Auxerre.

ALMEIDA-TOPOR d'Hélène .1995. *Histoire économique du Bénin*, vol. 1 & 2, Paris : Éditions L'Harmattan. 410 et 419 p.

AMIN Samir et FRANK André Gunder. 1978. *L'accumulation dépendante : sociétés précapitalistes et capitalisme*. Paris : Éditions Anthropos.403p.

AMIN Samir. 1971. *L'Afrique de l'ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation 1880-1970.* Paris : Éditions de minuit. 324 p.

AMIN Samir. 1988. *L'échange inégal et la loi de la valeur*. Paris : Nouvelle édition revue et commentée. Éditions Anthropos. 248 p.

AMLALO Mensah Sédo.2006.*Décentralisation : principes et enjeux*. Séminaire de formation des membres du CCOFT. Lomé.103 p.

AMOUZOU Essè.2011.*Aide et dépendance de l'Afrique noire*. Paris : Éditions L'Harmattan . 266 p.

ANDREW Caroline.2000. « La gouvernance locale ». *Relations*, numéro 659, avril, pp. 75-77.

ANDREW Caroline et GOLDSMITH Marshall. 1999. «From Local Government to Local Governance – and Beyond ». *International political Science Review*, vol. 19, numéro 2.

ASSOCIATION NONVITCHA. 1989. « Actes du 4ème Congrès, Février 1987 ». Association Nonvitcha. Cotonou : Imprimerie Minute.150 p.

BALLET Jérôme et GUILLON Roland. 2003. *Regards croisés sur le capital social*. Paris: L'Harmattan.184 p.

BARON Catherine.2003. « La gouvernance: débats autour d'un concept polysémique ». Dans *Droit et Société N 54.* En ligne. « http://www.reds.msh-paris.fr/publications/revue/pdf/ds54/ds054-03.pdf». Consulté le 27 mai 2007.

BARTOLI Henri .1999. *Repenser le développement: en finir avec la pauvreté*. Paris : Économica; Paris : UNESCO. 205 p.

BARUAH Nilim .2006. « *Les rapatriements de fonds à destination des pays les moins avancés, la circulation des fonds et les politiques en la matière ».*En ligne : « http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/books/benin_initiative/Annex%201-6.pdf. » Consulté le 28 août 2007.

BASLÉ Maurice, BENHAMOU Françoise, CHAVANCE Bernard, GÉLÉDAN Alain, JEAN Léobal et LIPIETZ Alain.1988. *Histoire des pensées économiques - Les contemporains*. Paris : Sirey-Dalloz. 556 p.

BAZENGUISSA Rémy et NANTET Bernard. 1995. *L'Afrique : mythes et réalités*. Paris : Cherche midi. 234 p.

BEAUD Michel, GRAVIER Magali et de TOLÉDO Alain .2006. *L'art de la thèse*. Paris: Éditions la Découverte.202 p.

BECKER S. Gary .1964. *Human capital : a theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. New York: National Bureau of Economic Research, distributed by Columbia University Press.187 p.

BENDAVID-VAL Avrom .1991. *Regional and Local Economic Analysis for Practitioners.* Fourth edition.New York : Praeger.238 p.

BENHAYOUN Gilbert, GAUSSIER Nathalie et PLANQUE Bernard. 1999. *L'ancrage territorial du développement durable*. Paris : L'Harmattan.351 p.

BENKO Georges, CACÉRÈS-DUTERTRE Christina et LIPIETZ Alain.2000. *La richesse des régions* : *la nouvelle géographie socio-économique*. Paris : Presses Universitaires Françaises. Paris.564 p.

BENKO Georges et LIPIETZ Alain.1995. « De la régulation des espaces aux espaces de régulation » dans R. BOYER et Y. Saillard (dir.). *Théorie de la régulation – État des savoirs*. Paris : La Découverte. pp. 293-303.

BENOT Yves.1975. Les indépendances africaines : idéologies et réalités. Volumes 1 Paris : F Maspero. 147 p.

BENOT Yves.1975. Les indépendances africaines : idéologies et réalités. Volumes 2 Paris : F Maspero. 121 p.

BERG Eliott. 1981. *Le Développement accéléré en Afrique au sud du Sahara : programme indicatif d'action.* Washington D C : Banque Mondiale. 223 p.

BLAKELY J. Edward et BRADSHAW Ted K.2002. *Planning Local Economic Development*: *Theory and Practice*. 2nd Edition. Californie : Thousand Oaks, SAGE Publications.343p.

BLANC-PAMARD Chantal. 1993. *Politiques agricoles et initiatives locales : adversaires ou partenaires*. Paris : Éditions de l'ORSTOM. 311p.

BOUCHER Jacques-L. et TREMBLAY Daniel. 1999. « La gouvernance locale : enjeux scientifique et politique ». Dans *Économie et Solidarités*, volume 30, numéro 2, pp. 1-6.

BOURDIEU Pierre. 1980. « L'identité et la représentation ». Dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 35, numéro 35. pp. 63-72

BRASSARD Marie-Joelle et GAGNON Chritiane. 2000. « Quelle gouvernance pour les communautés locales ? » dans CARRIER Mario et CÔTÉ Serge , *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy :Presses de l'Université du Québec. pp. 171-187.

BRODHAG Christian. 2004. *Dictionnaire du développement durable : plus de 1000 définitions, équivalents anglais, sources documentaires officielles*. Saint-Denis-La Plaine (Seine-Saint-Denis) : AFNOR. 283 p.

BRODHAG Christian.2002. « Articuler le jeu des acteurs autrement ». Dans DUCROUX Anne-Marie (dir.), *Les nouveaux utopistes du développement durable*. Paris : Coéditions Autrement / Comité 21,(Coll. Mutations, No. 216), pp. 48-52.

BRODHAG Christian et SEBASTIEN Léa. 2004. « A la recherche de la dimension sociale du développement durable ». En ligne. « http://developpementdurable.revues.org/1133**. »** Consulté le 26 avril 2010.

BRODHAG C. et BOUTAUD, A. (2002). Les Agendas 21 locaux : enjeux, principes et applications en Europe. Communication faite lors de la Conférence-Atelier « *Des mécanismes de prise de décision aux besoins en aide à la décision dans le contexte des Agendas 21 locaux* » organisée à Montréal du 16 au 18 octobre 2002 par l'Université du Québec à Montréal

BRUNEL Sylvie. 1987. *Tiers Mondes : controverses et réalités*. Paris :Éditions Économica.519 p.

CARDOSO Fernando Henrique et FALETTO Enzo.1978. *Dépendance et développement en Amérique Latine*. Paris : Presses universitaires de France. 222 p.

CARLIER Rodolphe .2003. *Décentralisation et coopération intercommunale : quelques réflexions à partir de l'exemple français d'administration territoriale*, Paris, Série Coopérer aujourd'hui, n° 32 du Gret.

CARRIER Mario et JEAN Bruno.2000. « La reconstruction de la légitimité des collectivités rurales. Entre 44 gouvernement et gouvernance ». Dans CARRIER Mario et CÔTÉ Serge (dir.). *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. pp 41-64.

CASTELLS Manuel.1999. *Le pouvoir de l'identité.* Paris : Fayard. 538 p.

CAVALIER Georges.1998. *Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union Européenne*. Luxembourg : OPOCE. 76 p.

CENTRE RESSOURCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .2001. « Dessine-moi un Agenda 21 local ». Lille : CERDD, 20 p. En ligne. «www.cerdd.org/upload/A21-592K.pdf». Consulté le 6 avril 2006.

CHECKLAND Peter .1990. *Soft Systems Methodology in Action*. Chicester, West Sussex, England; New York : Wiley. 329 p.

CHÉNEAU-LOQUAY Annie et MATARASSO Pierre. 1998. *Approche du développement durable en milieu rural africain*. Paris : L'Harmattan. 267 p.

CHIASSON Guy. 1999. « La gouvernance locale, à la fois risquée et favorable pour l'intérêt public », Économie et solidarités, vol. 30, no 2, pp. 7-20.

CLING Jean-Pierre, RAZAFINDRAKOTO Mireille et ROUBAUD François. 2002. *Les Nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*. Paris : Économica. 406 p.

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL.1980. *Nord-Sud : un programme de survie : rapport*. Sous la présidence de Willy BRANDT Paris : Gallimard. 535 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT.1988. *Notre avenir à tous*. Sous la présidence de Gro Harlem BRUNDTLAND. Montréal : Les Publications du Québec et Les Éditions du Fleuve. 450 p.

COMMUNE DE GRAND-POPO .2004. *Plan de développement économique local : programme local d'aménagement et de gestion de l'environnement 2005 - 2007*. Grand-Popo : Commune de Grand-Popo.53 p.

COMMUNE DE GRAND-POPO .2004. *Plan de développement économique local : schéma directeur d'aménagement*. Grand-Popo : Commune de Grand-Popo.81 p.

COMMUNE DE GRAND-POPO .2004.*Budget Primitif : Gestion 2004*.Grand-Popo : Commune de Grand-Popo.39 p.

COMMUNE DE GRAND-POPO .2006.*Budget Primitif : Gestion 2006*.Grand-Popo :Commune de Grand-Popo.37 p.

COMMUNE DE GRAND-POPO .2007..*Budget Primitif : Gestion 2007*.Grand-Popo : Commune de Grand-Popo.36 p.

COMMUNE DE GRAND-POPO .2005.*Budget Primitif : Gestion 2005*.Grand-Popo : Commune de Grand-Popo.53 p.

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. 1992. Action 21.Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. New York : ONU. 256 p.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, d'ALMEIDA-TOPOR Hélène et SÉNÉCHAL Jacques .1996. *Interdépendances villes-campagnes en Afrique,* Montréal, Paris : Éditions l'Harmattan. 239 p.

CORNEVIN Robert et CORNEVIN Marianne. 1970. *Histoire de l'Afrique, des origines à la deuxième guerre mondiale*. Paris : Payot. 448 p.

CORNEVIN Robert et CORNEVIN Marianne.1973. *L'Afrique noire de 1919 à nos jours*. Paris : Presses universitaires de France. 251 p.

CORNEVIN Robert.1970. *Le Dahomey*. 2ème édition. Paris : Presses universitaires de France.128p.

CÔTÉ Serge.2000. « Introduction. Restructuration socio-économique et gouvernance » dans M.CARRIER et S. CÔTÉ (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Presses de l'Université du Québec, Ste-Foy, pp. 1-10.

COULMIN Pierre .1986. *La décentralisation – la dynamique du développement local*, Paris, Éditions Syros.255p.

COUR Jean-Marie.2001. « Gérer l'économie localement en Afrique. » Manuel Ecoloc tome 1 : cadre conceptuel de l'approche Ecoloc. En ligne. «http://www.oecd.org/dataoecd/8/29/2730882.pdf. » Consulté le 06 avril 2007.

DELAUNAY Janine, MEADOWS Donella-H., MEADOWS Dennis-L., RANDERS Jorgens et BEHRENS William-W. 1972. Halte à la croissance. Rapport sur les limites de la croissance, Paris : Fayard. 314 p.

DEMERS Maurice .1999. « La gouvernance de la gouvernance : Faut-il freiner l'engouement ? » Dans CORKERY Joan. *Gouvernance : Concept et applications*. Bruxelles : Institut international des sciences administratives. pp. 368-369.

DERYCKE Pierre-Henri.1992. *Espaces et dynamiques territoriales*. Paris : Economica. 336 p.

DESSART Michel, UBOGU Roland E. et KABBAJ Omar.2001.*Inaugural Seminar on Capacity Building, Governance, and Economic Reform in Africa, Abidjan, Côte d'Ivoire, 2-3 November 1999* .Washington DC : International Monetary Fund, African Development Bank, World Bank. 239 p.

Di CASTRI Francesco , PAARLBERG Robert L. et SOLBRIG Otto Thomas . 2001. *Globalization and rural environment.* Cambridge, MA: Harvard University, David Rockefeller Center for Latin American Studies: Distributed by Harvard University Press. 535 p.

DION Michel, TREMBLAY Diane-Gabrielle .1994. *Le développement local : sens et enjeux.* Sainte-Foy : Éditions Télé-Université.

DIOP Cheikh Anta.2007. *Nations nègres et cultures*. Paris : Présence africaine.564 p.

DIOP Amadou. 2008. *Développement local, gouvernance territoriale : enjeux et perspectives*. Paris : Karthala. 230 p.

DOUCET Chantale, FALL Abdou Salam et FAVREAU Louis.2007. *L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire.* Québec : Presses de l'Université du Québec. 397 p.

DOUCET Chantale, FAVREAU Louis, JEAN Bruno, ROBITAILLE Martin, TREMBLAY Daniel.2002. *Quel avenir pour les régions*? Gatineau : CRDC, UQO.343 p.

DUGAS Clermont. 1996. *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 217 p.

DUMONT René .1962. *L'Afrique noire est mal partie*. Paris : Éditions du Seuil. 287 p.

ÉLA Jean-Marc .1987. *L'Afrique des villages*. Paris : Karthala. 228 p.

ÉLA Jean-Marc. 1983. *La ville en Afrique noire*. Paris : Karthala.219 p.

ÉLA Jean-Marc. 1994. *Afrique : l'irruption des pauvres : société contre ingérence, pouvoir et argent.* Paris : L'Harmattan. 266 p.

ÉLA Jean-Marc.1998. *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire : les défis du monde d'en- bas*. Paris : L'Harmattan.425 p.

ÉPENDA Muteba Wa Lupandja A.2003. « Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié ». Thèse de doctorat, Rimouski : Université du Québec. 387 p.

FALL Abdoul Salam et GUÈYE Cheikh .2005. *Urbain-Rural : l'hybridation en marche*. Dakar : Éditions Enda. 478 p.

FAVREAU Louis et FRÉCHETTE Lucie .2002. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec. 251 p.

FERREIRA Angela Duarte, RAYNAUT Claude et ZANONI Magda.2005. « Développement et environnement : critique des perspectives de la modernisation et construction de nouvelles connaissances » dans Lafontaine, Danielle et Bruno Jean (dir.) .*Territoires et fonctions, tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance aux débats,* Rimouski : GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski. 408p.

FONTAN Jean-Marc, KLEIN Juan-Luis, LÉVESQUE Benoît .2003. *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*. Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec. 340 p.

FONTAN Jean-Marc, TREMBLAY Diane-Gabrielle.1994. *Le développement économique local - la théorie, les pratiques, les expériences*. Sainte-Foy : Éditions Télé-Université. 579 p.

FRANK André Gunder. 1967. Capitalism and underdevelopment in Latin America; historical studies of Chile and Brazil. New York: Monthly Review Press. 298 p.

FRIEDMANN John et DOUGLASS Mike. 1978. *Agropolitan development: towards a new strategy for regional planning in Asia*. Los Angeles: School of Architecture and Urban Planning, University of California. 66 p.

FRIEDMANN John et WEAVER Clyde. 1979. *Territory and function: the evolution of regional planning*. London: Edward Arnold.234 p.

GAGNON Christiane.1994. *La recomposition des territoires*. Paris : L'Harmattan. 272 p.

GAGNON Christiane. 1994-1995. « Développement local viable : approches stratégies et défis pour les communautés » dans *Coopératives et Développement*, volume 26, 2. pp.90-93.

GAGNON Christiane.1995. « Les communautés locales face aux défis du développement viable », dans J. Dufour, J.-L. Klein, M.-U. Proulx et A. Rada-Donath (dir.), *L'éthique du développement, entre L'éphémère et le durable*, GRIR-UQAC, Collection développement régional. pp. 381-404.

FORTIN Marie-José et GAGNON Christiane. 1999. «La gouvernance environnementale locale : où est le timonier ?». Économie et Solidarité. Volume 30, numéro 2 : 94-111.

GALBRAITH John Kenneth.1980. Théorie de la pauvreté de masse. Paris: Gallimard. 164p.

GAUTHIER Benoît.2006.*Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec.619 p.

GAYIBOR Nicoué Lodjou.1980. *Les Aja-Ewe, essai de reconstitution historique des origines à 1884*. Lomé : Université du Bénin, Institut national des sciences de l'éducation : Centre d'études et de recherches sur les traditions orales. 127 p.

GAYIBOR Nicoué Lodjou et GOEH-AKUÉ N'buéké Adovi.2010. *Histoires nationales et/ou identités ethniques : un dilemme pour les historiens africains*? Paris : L'Harmattan. 309 p.

GENDRON Corinne. 2006. *Le développement durable comme compromis : la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation.* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.276 p.

GILLY, J.-P. et Pecqueur, Y. (1995). « La dimension locale de la régulation » dans R. BOYER et Y. Saillard (dir.), *Théorie de la régulation – État des savoirs*, Paris : La Découverte. 305 p.

GODARD Francis .1998. « Gouverner la ville », Sciences humaines, no 79, pp. 38-41.

GOSSELIN Gabriel. 2001. *L'Afrique désenchantée : sociétés et stratégies de transition en Afrique tropicale.* Volume1. Paris : Éditions l'Harmattan. 376 p.

GOSSELIN Gabriel.2001. *L'Afrique désenchantée : théorie et politique du développement*. Volume 2. Paris : Éditions l'Harmattan. 354 p.

GRAWITZ Madeleine .2001. *Méthodes des sciences sociales.* 11ème édition. Paris : Dalloz.1019 p.

GREFFE Xavier.2002. *Le développement local*, Paris, DATAR, Éditions de l'Aube

GUESNERIE Roger.2003. *Kyoto et l'économie de l'effet de serre : rapport*. Paris: La Documentation française.265p.

HASSAN AL-WAZZAN, dit Léon l'Africain. 1980. *Description de l'Afrique.* Traduction de la version originale de 1530 par EPAULARD Alexis. Volumes 1 et 2. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient, A Maisonneuve. 630 p.

HELMSING Bert A.H.J. 2001. « *Local Economic Development, Cape Town Symposium*. »«http://www.uncdf.org/english/local_development/documents_and_repo rts/thematic_pa pers/capetown_paper5.pdf. »Consulté le 26 avril 2006 et le 30 septembre 2010.

HIRSCHMAN Albert O. 1984. *Getting ahead collectively : grassroots experiences in Latin America*. New York : Pergamon Press. 101 p.

HLADY-RISPAL Martine.2003. *Les Études de cas : Application à la recherche en gestion*, Paris : Éditions de Boeck.250 p.

HOLDEN Michael.2011. « La nouvelle formule de péréquation au Canada ». dans PARLEMENT DU CANADA, En ligne.

«http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0820-f.htm » Consulté le 2 mai 2011.

HOUÉE Paul.2001. *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, Éditions L'Harmattan. 249 p.

HUSTEDDE Ronald J., SHAFFER Ron et PULVER Glen.1996. « *Community Economic Analysis: A How to Manual*. » Ames, Iowa, North Central Regional Center for Rural Development, 1996: http://www.epa.gov/greenkit/pdfs/howto.pdf . Consulté le 18 juin 2006.

IBN BATUTA. 1982. *Voyages*. Traduit par Yerasimos Stefanos, 3 volumes. Paris : F Maspero.

IGUE Ogunsola John.1995. Le territoire et l'état en Afrique : les dimensions spatiales du développement. Paris : Karthala.284 p.

IGUE Ogunsola John.2006. Les états-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'ouest : le cas du Bénin. Paris : Karthala.248 p.

IGUE Ogunsola John .2008. Les villes précoloniales d'Afrique noire. Paris: Karthala. 228 p

INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT .1981. *Comprendre une économie rurale* : *guide pratique de recherche*. Paris : Éditions L'Harmattan.170 p.

JACOBS Peter et SADLER Barry .1990.*Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*. Hull, Québec : Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale. 204 p.

JEAN Bruno et LAFONTAINE Danielle.2005. *Territoires et fonctions*, tome 1, Rimouski, Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT

JEAN Bruno et LAFONTAINE Danielle.2005. *Territoires et fonctions*, tome 2, Rimouski, Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT

JEAN Bruno.1995. « Environnement et développement : la stratégie du développement local durable 46 dans les régions rurales du Québec » dans CARRIERRE Jean-Paul et MATHIS Philippe (dir.), *L'aménagement face au défi de l'environnement.* Tours : ADICUEER / Université François Rabelais. pp. 297-308.

JEAN Bruno. 1997. *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*. Collection Science régionale. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.318 p.

JEAN Bruno.2000. « Une nouvelle gouvernance territoriale pour accompagner la restructuration rurale. La mise en perspective des approches européenne, américaine et canadienne », dans M.CARRIER et S. CÔTÉ (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement.* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 223-243.

JEAN Bruno.2002. « Réussir le développement appropriée des régions rurales : quelques conditions gagnantes » dans FAVREAU Louis, ROBITAILLE Marc et TREMBLAY Diane (dir.), *Quel avenir pour les régions* ? Hull: CRDC –UQO. pp. 81-93.

JESSOP Bob .1998. « *The Rise of Governance and the Risks of Failure: The Case of Economic Development* », International Social Science Journal, no 155, pp. 29-45.

JOANIS Marcelin, MARTIN Fernand et ST-CERNY Suzie.2004. « Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec? » Rapport de projet : «http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2004RP-05.pdf. » Consulté le 18 mai 2006.

JOLLIVET Martin. (dir.) .2001. *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Collection Environnement, Revue Natures Sciences Sociétés. Paris : Elsevier. 288 p.

JOYAL André .2001. *Que faire avec la Gaspésie?* dans Lafontaine Danielle, Choix publics et prospective territoriale : Horizon 2025 : La Gaspésie : futurs anticipés, Rimouski : GRIDEQ-UQAR.

JOYAL André. 2000. « Développement Local ».«http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Developpement_local . » Agora du Québec. Consulté le 22 février 2007.

JOYAL André.1996. *Des PME et le défi de l'exportation*. Cap-Rouge : Les Presses Inter Universitaires.137 p.

JOYAL André.2002. *Le développement local : comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Sainte-Foy : Éditions de l'IQRC.

KARL-AUGUSTT Emmanuel.1984. « Les populations du Mono béninois (esquisse historique) » dans de MEDEIROS François (dir.) *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé)*. pp.243 -268

KI-ZERBO Joseph. 2007. *Repères pour l'Afrique*. Dakar: Panafrika/Silex/Nouvelles du sud.214 p.

KI-ZERBO Joseph.1978. *Histoire de l'Afrique noire : d'hier à demain*. Paris : A Hatier.731p

LACOSTE Xavier. 1959. *Les pays sous-développés*. Paris : Presses universitaires de France. 127p.

LAFONTAINE Danielle.2001.*Choix publics et prospective territoriale : horizon 2025 : la Gaspésie: futurs anticipés.* Rimouski : Université du Québec à Rimouski (GRIDEQ).350p.

LAROUSSE.2004. *Le petit Larousse illustré*. Paris : Larousse. 1818 p.

LE ROBERT.2009. *Le nouveau petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. France : Le Robert. 2837 p.

LETTRE DU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL. 2006. «http://www.pdm-net.org/Newsite/french/Publication/lettre/lettre29/entretien.htm».numéro 29. Consulté le 26 mai 2006.

LÉVESQUE Benoît .1999. *Développement local et économie sociale : éléments incontournables du nouvel environnemen*t, In Économies et Solidarités, volume 30, numéro 1, p. 111, CIRIEC, PUQ

MARTIN Olivier et de SINGLY François. 2005. *L'analyse des données quantitatives*. Barcelone : Éditions Armand- Colin.126p.

MAXWELL Joseph 1999. *La modélisation de la recherche qualitative : une approche interactive*. Fribourg : Éditions Universitaires Fribourg Suisse (traduction de Marc-Henry Soulet).202p.

MBACK Charles Nash. 2003. *Démocratisation et décentralisation : genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*. Paris : Karthala.528 p.

MBACK Charles Nach.2002. *Dix ans de décentralisation en Afrique de l'Ouest : enjeux et perspectives,* Communication à la Conférence organisée par la Chaire Unesco des Droits de la personne et de la Démocratie, Université d'Abomey Calavi, Cotonou.

MCLEAN Mary L. et VOYTEK P. Kenneth .1992. *Understanding Your Economy - Using Analysis to Guide Local Strategic Planning*. Chicago, Planners Press.

MESTRUM Francine.2002. *Mondialisation et pauvreté : de l'utilité de la pauvreté dans le nouvel ordre mondial*. Paris : L'Harmattan. 300p.

MÉTODJO Alain Kisito.2008.*Devenir maire en Afrique : décentralisation et notabilités locales au Bénin*. Paris : L'Harmattan.159 p.

MINISTÈRE de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire du Bénin.2006. « Le développement local » dans MDGLAAT,En ligne. «http://www.decentralisation-benin.org/spip.php?rubrique246'». Consulté le 12 septembre 2010.

MONDJANAGNI Alfred-C. .1984. *La participation populaire au développement en Afrique noire :People's Participation in Development in Black Africa*.Paris : Éditions Karthala. 448 p.

MYRDAL Gunnar.1958. *Une économie internationale*. Paris : PUF. 506 p.

OCDE .1987. *De nouveaux rôles pour les autorités locales : initiatives et création d'emplois*. Paris : OCDE. 75 p.

OCDE .2001a. *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*. Paris : OCDE. 450 p.

OCDE .2001b. *Perspectives territoriales de l'OCDE*. Paris : Éditions OCDE . 310 p.

OCDE .2002. *Governance for Sustainable Development: Five OECD Case Studies*. Paris: OCDE. 352 p.

PAQUET G. 1999. *Governance Through Social Learning*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.

PAZZI Roberto.1984. « Aperçu sur l'implantantion actuelle et les migrations anciennes des peuples de l'aire culturelle *aja-tado* » dans de MEDEIROS François (dir.) *Peuples du Golfe du Bénin (Aja- Ewé)*. pp.11-19.

PDM.2004. « Fiches Pays » dans *Données sur la décentralisation*. En ligne. « http://www.pdm- net.org/fiches_pays.php ». Consulté le 24 avril 2010.

PECQUEUR Bernard .2000. *Le développement local.* 2ème édition revue et augmentée, Paris : Syros.

PENOUIL Marc .1979. *Socio-économie du sous-développement*. Paris : Dalloz.

PERROUX François .1981. *L'économie du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France

PNUD .2010. « La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain » dans Rapports sur le développement humain. En ligne, « http://hdr.undp.org/fr/rapports/ebooks». Consulté le 6 mai 2011.

POLÈSE Mario et SHEARMUR Richard. 2009. *Économie urbaine et régionale : Introduction à la géographie économique.* 3ème édition, Paris : Economica. 438 p.

POLÈSE Mario et COFFEY William J.1982. *Les politiques de développement local*, Montréal : I.N.R.S.-Urbanisation.39 p.

POULIN Yves.2004. *La décentralisation administrative en Afrique subsaharienne* : «http://www.observatoire.enap.ca/observatoire/docs/Telescope/Volumes6-11/v11.n3Afrique.pdf». Consulté le 08 avril 2007.

PREVOST Paul. 2001. *Les dimensions et processus du développement des collectivités locales*, Sherbrooke : Cahiers de recherche de l'IRECUS, Université de Sherbrooke.32p.

PREVOST Paul. ROY Mario. 2012. *Les études de cas: un essai de synthèse, document de travail*, Sherbrooke : Faculté d'Administration, Université de Sherbrooke.27p.

PROULX Marc-Urbain, ROBITAILLE Martin et CHIASSON Guy .2005. *Les territoires du Québec et la décentralisation gouvernementale : rapport final.* Chicoutimi: CRDT. 231 p.

PROULX Marc-Urbain .2002. *L'économie des territoires au Québec : aménagement, gestion, développement*. Montréal : Presses de l'Université du Québec. 364 p.

PROULX Marc-Urbain .1998. *Territoires et développement économique.* Paris : Éditions l'Harmattan. 314 p.

PROULX Marc-Urbain .1994. *Développement économique : clé de l'autonomie locale*, Montréal : Éditions Transcontinental Inc.362 p.

QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc.1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 2ème édition revue et augmentée. Paris : DUNOD.290 p.

REPUBLIQUE DU TOGO.1992. « La constitution de 1992 ». dans Cour Constitutionnelle du Togo, En ligne « http://www.courconstitutionnelle.tg/cour/?page_id=456». Consulté le 04 mars 2011.

REPUBLIQUE DU BÉNIN.1990. « Titre 10 : Des collectivités locales » dans Cour Constitutionnelle du Bénin, En ligne « http://www.cour-constitutionnelle-benin.org/courconsbj.html. » Consulté le 6 juillet 2010.

RIST Gilbert .2001. *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

SACHS Ignacy .1980. *Stratégies de l'écodéveloppement*. Collection de Développement et civilisations, Paris : Économie et Humanisme. Éditions Ouvrières, 140 p.

SANOGO Youssouf.2005. *Capitalisation des expériences de développement local en Guinée Conakry et au Niger : rapport final*. « http://www4.uqo.ca/ries2001/General/Cahiers/RR11.pdf».

SAWADOGO Raogo A.. 2001. *L'État africain face à la décentralisation : la chaussure sur la tête*. Paris : Éditions Karthala. 278 p.

SÉVIGNY Bernard.2003. « La collectivité apprenante : une stratégie de développement local »En ligne,

«http://www.cefrio.qc.ca/fileadmin/documents/Projets/Modconceptcollapp.pdf», Consulté le 2 mai 2006.

SEVILLA Christina.2007. *Pourquoi libéraliser les échanges ?* : « http://usinfo.state.gov/journals/ites/0107/ijef/sevilla.htm. » En ligne.Consulté le 28 mai 2007.

SHAFFER, Ron.1989. *Community Economics: Economic Structure and Change in Smaller Communities*. Ames: Iowa State University Press.322p.

SOUS-PRÉFECTURE DE GRAND-POPO .1999.*Compte administratif des recettes et des dépenses : Exercice 1999*. Grand-Popo : Commune de Grand-Popo.23 p.

SOUS-PRÉFECTURE DE GRAND-POPO .2001.*Compte administratif des recettes et des dépenses : Gestion 2001*. Grand-Popo :Sous-préfecture de Grand-Popo.24 p.

SOUS-PRÉFECTURE DE GRAND-POPO .2001.*Collectif budgétaire : Gestion 2001*. Grand-Popo : Sous-préfecture de Grand-Popo.28 p.

TANDON Yash.2009. *En finir avec la dépendance à l'aide*. Genève : Éditions CETIM. 216 p.

TEISSERENC Pierre .1994. *Les politiques de développement local - approche sociologique*. Paris : Économica. 229 p.

THEYS Jacques. 2002. « La gouvernance : un concept utile ou futile? » Dans Économie et Humanisme, numéro 360, pp.6-9

TIDJANI Abdou Serpos. 1943. « Histoire de Grand-Popo » dans *Afrique en guerre*, numéro 82 du 8 Août 1943.

VACHON Bernard, .1993. *Le développement local : théorie et pratique : Réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Boucherville : Gaétan Morin.330 p.

VACHON Bernard.2002. *La synergie des partenaires en développement économique local : entrepreneurship et systèmes productifs locaux, dans Marc-Urbain Proulx, Développement économique, clé de l'autonomie locale,* p.191-220. Montréal : Les Éditions Transcontinental Inc.

VAILLANCOURT François. *La gouvernance locale en Afrique Francophone* : *sept notes sur les enjeux traités par le réseau FAGLAF - rapport de projet* En ligne. « http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013RP-05.pdf. Consulté le 23 mars 2013.

VAN BOEKEL Geert et VAN EMPEL Carlien. *Le développement économique local*. En ligne.« http://www.ilo.org/public/french/region/afpro/abidjan/publ/oit9/combat6.pdf». Consulté le 23 juillet 2008.

WEAVER Clyde. 1984. *Regional development and the local community : planning, politics and social context*. Chichester Sussex; Toronto: Wiley. 205 p.

WILLIAMSON Oliver. 1985. *The Economic Institutions of Capitalism*. New York: Free Press

YIN Robert. 2003. *Applications of case study research. Thousand Oaks : Sage Publications.*173p.

YORN Chakda.2005. « La gestion des projets de développement local dans une dynamique de coopération internationale ». Thèse de doctorat en administration, Sherbrooke : Université de Sherbrooke. 328 p.